

2007



Sommaire

Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2008

Profil	1
Temps forts 2007	2
Chiffres clés	6
Message du Président du Conseil de Surveillance, Michel David-Weill	8
Entretien avec Patrick Sayer, Président du Directoire	10

Eurazeo, une société d'investissement leader

Notre métier et notre stratégie	16
Conjoncture économique et marché	19
Activité 2007 sur le marché du private equity	20

Les hommes, la gouvernance et nos engagements

Gouvernement d'entreprise	24
Les équipes	30
Engagements solidaires	32

Carnet de l'actionnaire

L'action Eurazeo	36
Relations avec les investisseurs	38

Participations

Les participations d'Eurazeo	44
Des actifs diversifiés	46
Private equity	48
Participations cotées	83

Informations juridiques et financières

Sommaire détaillé	88
Rapport du Directoire	90
Comptes consolidés	198
Comptes sociaux	280
Autres informations à caractère général	308

Profil

Forte de plus de 5 milliards d'euros d'actifs diversifiés, Eurazeo est une des plus importantes sociétés européennes d'investissement. C'est aussi l'une des plus actives avec 1,4 milliard d'euros investis et près de 1 milliard d'euros de cessions en 2007.

Une stratégie de partenariat

La stratégie d'Eurazeo consiste à investir dans des sociétés françaises ou européennes au sein desquelles elle peut avoir une influence marquée. Ces sociétés doivent répondre à des critères clairement définis :

- qualité du management,
- barrières à l'entrée,
- rentabilité,
- pérennité des cash flows.

Eurazeo bénéficie d'un horizon de placement souple qui lui permet, si nécessaire, de mettre en place des partenariats de long terme avec les entreprises acquises en vue de développer tous les chantiers de création de valeur pertinents.

Des actifs équilibrés

Eurazeo poursuit une stratégie active de création de valeur, reposant principalement sur des investissements dans le private equity, complétés par des investissements sélectifs dans des sociétés cotées.

Cette approche permet d'envisager des retours attractifs. Pour autant, Eurazeo est très sensible aux risques qu'elle cherche à limiter, autant que faire se peut, pour ses actionnaires. Au plan opérationnel, cette politique prudentielle se traduit notamment par une limite de 15 % de son actif net réévalué pour tout nouvel investissement et à l'absence d'endettement structurel au niveau d'Eurazeo elle-même.

Une expérience reconnue dans l'investissement

Forte d'une expérience de plus de 30 ans dans l'investissement, Eurazeo détient également des participations significatives dans l'immobilier, avec ANF, Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), et dans des entreprises cotées de taille mondiale : Danone et Air Liquide, dont elle est premier actionnaire avec 5,5 % du capital de chacune.

L'équipe d'investissement d'Eurazeo, animée par un Directoire de 5 personnes, est composée de 20 professionnels disposant d'un savoir-faire reconnu en matière d'expertise opérationnelle et d'ingénierie financière.

Des acquisitions majeures

- Eutelsat, premier opérateur européen de satellites, coté sur Euronext en novembre 2005 et cédé en février 2007 ;
- Rexel, premier distributeur mondial de matériel électrique et plus gros LBO européen de l'année 2004, coté sur Euronext en avril 2007 ;
- Europcar, leader européen de la location de voitures en Europe, une des plus importantes opérations de LBO en Europe du 1^{er} semestre 2006 ;
- APCOA, leader européen de la gestion de parkings, acquis en avril 2007 ;
- ELIS, leader européen de la location-entretien de textile, acquis en octobre 2007, plus gros LBO en France en 2007.

Temps forts 2007

Une année riche en développements

Janvier



Acquisition de Villages Hôtel par B&B

B&B Hotels poursuit son expansion avec l'acquisition de Villages Hôtel, qui détient 59 hôtels, dont 2 en Allemagne.

Février



Cession d'Eutelsat

Eurazeo finalise la cession de sa participation au capital d'Eutelsat pour 614 millions d'euros.



Cession de Fraikin

Eurazeo cède sa participation dans Fraikin à CVC Partners pour un montant de 346 millions d'euros et investit aux côtés de ce dernier à hauteur de 19 % du capital avec Eurazeo Co-investment Partners (ECIP).

Cession de 28 fonds

Eurazeo finalise la cession de son portefeuille de 28 fonds où elle avait une position de Limited Partner.

Mars



Acquisition de Vanguard par Europcar

L'acquisition des activités européennes de Vanguard (National et Alamo Rent a Car) et l'alliance transatlantique permettent à Europcar de consolider sa position de leader en Europe et de développer sa présence aux Etats-Unis.

Closing final d'Eurazeo Co-Investment Partners

Eurazeo finalise la levée de son premier fonds de co-investissement pour un montant de 500 millions d'euros lui permettant d'accroître sa capacité d'investissement et de pérenniser son processus de syndication tout en créant de la valeur pour ses actionnaires.

Avril



Introduction en bourse de Rexel

Rexel s'introduit en bourse au prix de **16,50 euros par action**.

Acquisition d'APCOA

Eurazeo finalise l'acquisition d'**APCOA** pour **885 millions d'euros** (dont 313 millions d'euros de fonds propres pour Eurazeo et 62 millions pour ECIP).

Mai



Acquisition de Betacar par Europcar

Europcar signe un accord pour l'acquisition de **Betacar**, premier loueur de voitures aux Baléares et aux Canaries.

Juillet



Acquisition des activités de WISAG par APCOA

APCOA acquiert les activités de parkings de **WISAG** en Allemagne.



Prise de participation d'Euraleo dans Sirti

Euraleo acquiert une participation dans **Sirti**, acteur majeur en Italie dans la conception de réseaux et de systèmes de télécommunications.

Temps forts 2007

Une année riche en développements

Août



Acquisition d'ELIS

Eurazeo conclut un accord pour l'acquisition d'**ELIS**, leader européen de la location-entretien de textiles et services d'hygiène, pour un montant de **2 276 millions d'euros**.



Acquisition de CPS Europe par APCOA

APCOA acquiert les activités européennes de **CPS** et renforce ses positions en Europe. **APCOA** devient **numéro 2** au Royaume-Uni et pénètre les marchés espagnol et irlandais.



Renforcement au capital d'Air Liquide

Eurazeo fait évoluer ses lignes de titres cotés. Elle accroît sa participation au capital d'**Air Liquide** (premier actionnaire avec 5,5 % du capital) et annonce sa sortie de **Veolia** dans les 12 à 18 mois.

Septembre



Prise de participation d'Euraleo dans Intercos

Euraleo prend une participation à hauteur de **40 %** au capital de l'italien **Intercos**, leader mondial de la sous-traitance de produits cosmétiques.

Octobre



Acquisition d'EIW par Rexel

Rexel consolide sa position de numéro 1 en Australie avec l'acquisition d'EIW, portant à 7 le nombre d'acquisitions réalisées en 2007.



Succès de l'augmentation de capital d'ANF

ANF réalise avec succès son augmentation de capital qui lui permet de financer le rachat des murs des 159 hôtels B&B. La part du capital d'ANF détenue par Eurazeo passe ainsi de 89,9 % à 62,8 %.

Novembre



Investissement dans Station Casinos

Eurazeo investit 200 millions de dollars aux côtés de Colony dans Station Casinos, le leader du marché local des jeux et de l'entertainment à Las Vegas, aux Etats-Unis.



Renforcement de B&B en Allemagne

B&B Hotels se renforce en Allemagne au travers d'un contrat de coopération avec Tank & Rast pour développer au moins 34 hôtels le long du réseau d'autoroutes allemandes.



Offre publique sur Hagemeyer

Rexel, Sonepar et Hagemeyer concluent un accord pour une offre recommandée sur cette dernière au prix de 4,85 euros par action.

Entrée dans l'indice MSCI

Eurazeo fait son entrée dans l'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International).

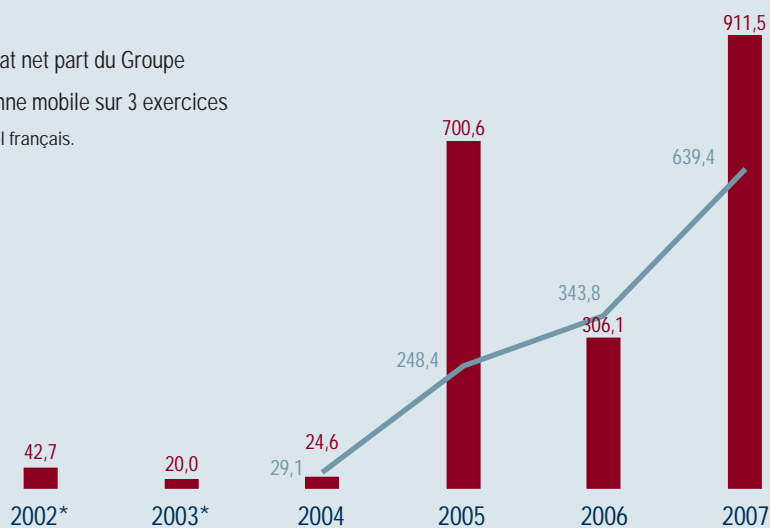
Chiffres clés

Evolution du résultat net part du Groupe

(En millions d'euros)

- Résultat net part du Groupe
- Moyenne mobile sur 3 exercices

* Référentiel français.



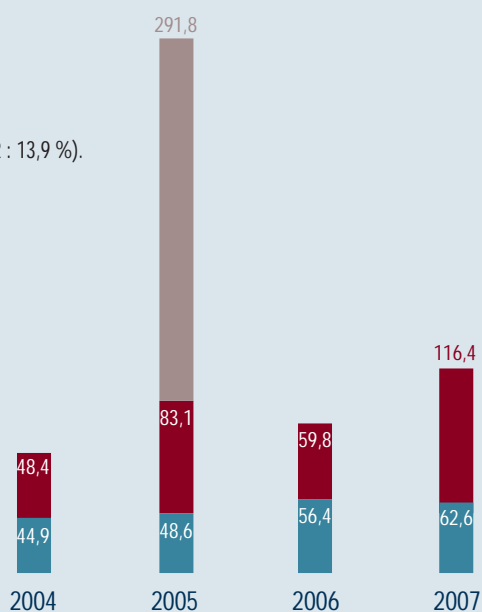
Distributions et rachat d'actions

(En millions d'euros)

- Distribution en progression de 14,5 % par rapport à 2006 (ajusté de la gratuite).
- Progression de 47,8 % sur trois ans (CAGR : 13,9 %).

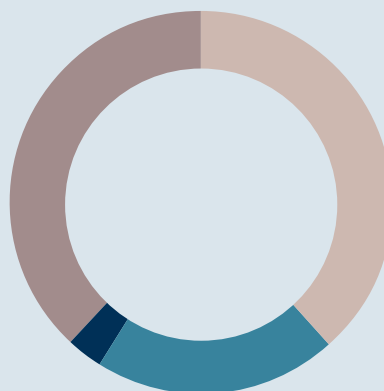
- Distribution exceptionnelle
- Rachat d'actions
- Dividendes

Source : Eurazeo - distribution 2007 soumise à approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 et données sur le rachat d'actions arrêtées au 14 mars 2008.



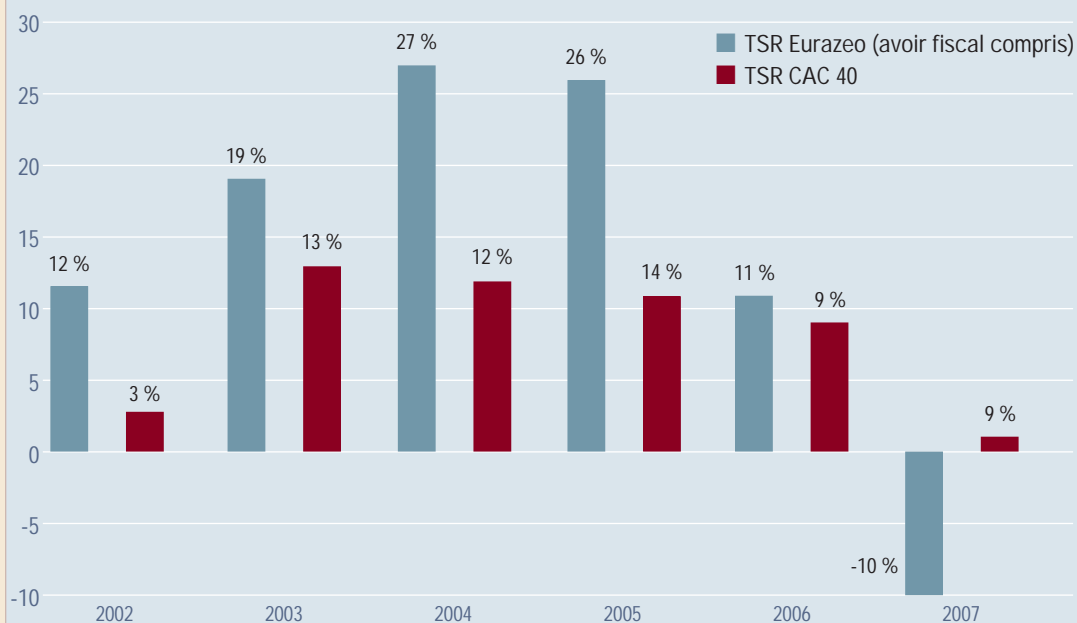
Actionnariat au 15 février 2008

Institutionnels français :	38,5 %
SCHP*	14,4 %
Crédit Agricole SA	16,2 %
Joliette Matériel	2,4 %
Generali Vie	1,5 %
CDC	1,4 %
Autres	2,6 %
Autocontrôle :	3,2 %
Institutionnels étrangers :	37,9 %
Royaume Uni	14,9 %
USA	7,3 %
Belgique	8,9 % **
Suisse	2,5 %
Luxembourg	1,4 %
Lichtenstein	1,3 %
Autres	1,5 %
Actionnaires individuels :	20,4 %



(*) SCHP et ses affiliés agissant de concert : 19,6 % du capital.

(**) Dont Sofina : 4,5 % et qui a franchi à la hausse le seuil des 5 % le 10 mars 2008.

Rendement cumulé total (TSR)* : performance pour l'actionnaire depuis le 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre 2007

Source : Eurazeo.

(*) Performances pour un actionnaire qui aurait investi le 1^{er} janvier de l'année n et cédé le 31 décembre 2007.

Rendements annualisés incluant les dividendes nets perçus sur la période (source Euronext pour le CAC 40) et la plus-value potentielle réalisée sur la cession des actions.



**“Eurazeo a poursuivi
activement
sa stratégie en dépit
des conditions
de marché.”**

Message du Président du Conseil de Surveillance Michel David-Weill

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Au cours de l'année 2007, Eurazeo a poursuivi activement la mise en œuvre de sa stratégie, en dépit de conditions de marchés qui ont profondément changé.

La stratégie de rotation des actifs, qui permet de concrétiser les efforts réalisés dans des investissements qui ont atteint leur phase de maturité, a conduit à la cession de deux actifs importants : Eutelsat et Fraikin. Le bon timing de ces cessions, dans des conditions de marché alors favorables, permet à Eurazeo, en conjugaison avec les bonnes performances de ses autres actifs, d'engranger le résultat le plus important de toute son histoire.

La stratégie annoncée de développement à l'international s'est concrétisée par la mise en place d'une équipe désormais complète en Italie, au sein d'Euraleo, société que nous avons créée en partenariat avec Gruppo Banca Leonardo. Cette équipe a réalisé deux investissements de qualité au cours du second semestre : une prise de participation dans Sirti, société de conception et de mise en œuvre de réseaux de télécommunication, et Interco, un des leaders mondiaux dans la sous-traitance de recherche, développement, fabrication de produits cosmétiques.

En outre, l'acquisition d'APCOA, leader européen dans l'exploitation de parkings basé à Stuttgart en Allemagne, a constitué la première prise de contrôle par Eurazeo d'une société hors de France.

“Eurazeo est une société solide et dynamique qui peut aborder l'avenir avec confiance.”

La stratégie d'investissement s'est poursuivie avec l'acquisition d'ELIS, qui s'ajoute aux investissements dans APCOA, Sirti et Intercos. Leader européen de la location-entretien de textiles et des services d'hygiène, ELIS affiche un chiffre d'affaires en croissance constante depuis 40 ans. Ces acquisitions se sont faites avec une prudence qui allait à l'encontre des excès trop possibles en début d'année 2007.

Enfin, le projet annoncé de développer une activité de gestion de fonds pour compte de tiers a trouvé sa première concrétisation avec la clôture, en mars 2007, du premier fonds de co-investissement d'Eurazeo, “Eurazeo Co-Investment Partners”, qui regroupe des investisseurs de premier plan, nationaux et internationaux.

Au plan des organes de gouvernance, le Conseil de Surveillance a été en partie renouvelé. MM Didier Pfeiffer et Bruno Bonnell vont quitter le Conseil de Surveillance. Je tiens à les remercier pour leur contribution importante à la marche de la Société. M. Jean Pierre Richardson sera proposé aux fonctions de Censeur. Les candidatures de deux nouveaux administrateurs sont proposées à l'Assemblée Générale. Madame Béatrice Stern détient, avec ses enfants, une participation significative dans Eurazeo et son point de vue international et patrimonial nous sera précieux. M. Jacques Veyrat qui a brillamment réussi aux commandes de l'opérateur Neuf-Cegetel, nous apportera ses compétences et son dynamisme jugés par tous comme exceptionnels. M. Jean Laurent est nommé au Comité d'Audit dont il assurera la présidence. Il sera également nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance.

S'agissant de l'actionnariat d'Eurazeo, le pacte qui liait la société civile Hausmann Percier (SCHP) et ses affiliés et le groupe Crédit Agricole a pris fin comme prévu à son échéance le 31 décembre 2007. La majorité des actionnaires de SCHP a néanmoins souhaité se regrouper dans un nouveau pacte témoignant ainsi sa confiance et son intérêt dans l'avenir de la Société. Par ailleurs, le Crédit Agricole a réaffirmé publiquement son intérêt à demeurer l'un des grands actionnaires d'Eurazeo.

Eurazeo est et reste une société solide et dynamique qui peut aborder l'avenir avec confiance.

La diminution du nombre d'opportunités n'affecte en effet Eurazeo que de façon marginale, car elle a réalisé beaucoup d'investissements de qualité au cours des trois dernières années, et ces investissements sont encore jeunes. Ceux-ci se développent bien. Il reste encore beaucoup à faire pour y créer de la valeur, et l'heure de la cession n'a pas sonné.

S'agissant des dettes d'acquisition de ces sociétés, il est important de préciser que les leviers financiers sont dans les sociétés et non chez Eurazeo. Il s'agit en outre de financements à long terme, dans leur vaste majorité protégés contre une éventuelle hausse des taux, et les sociétés concernées fonctionnent bien. Sur son bilan social, Eurazeo n'a que 600 millions d'euros de dettes, dont 100 millions d'euros sous forme de garantie, à rapprocher de plus de 5 milliards d'euros d'actifs de qualité. C'est le résultat d'une stratégie prudente qui a parfois été mise en question quand le crédit était exagérément abondant, mais qui prend tout son sens aujourd'hui.

La situation d'Eurazeo est donc bonne. Les marins ont coutume de dire que c'est dans une mer agitée que l'on juge de la qualité du navire.



Entretien avec Patrick Sayer Président du Directoire

Par Philippe Manière,
journaliste chroniqueur

Philippe Manière : 2007 a été une année très particulière et assez paradoxale pour Eurazeo : vous avez enregistré les meilleurs résultats de votre histoire... alors que les marchés de capitaux ont connu une crise majeure. Ces performances record n'étaient-elles pas une sorte de queue de comète pour vous, et pour votre métier ?

Patrick Sayer : Il faut distinguer la crise financière, ses conséquences sur notre métier, et son impact sur notre société elle-même.

S'agissant du contexte financier, il s'est très fortement dégradé en 2007. Mon sentiment est que ce qu'on appelle la "crise des subprimes" résulte aux Etats-Unis d'un désordre comportemental du système bancaire en l'absence de garde-fous politiques et réglementaires. Mues par une volonté de gonfler leur valorisation, fût-ce artificiellement, de nombreuses banques américaines ont délibérément basculé, avec la regrettable bénédiction de leurs autorités de tutelle, dans un système où, au lieu de faire leur métier de prêteur, elles se comportaient d'abord en arrangeur et en initiateur d'opérations de banque d'affaires avec une redoutable créativité financière. Ce risque s'est manifesté avec éclat avec le retournement du marché immobilier. A cela est venu s'ajouter l'effet procyclique et dévastateur des ratios prudentiels bancaires et des règles

comptables IFRS qui restreignent la capacité de crédit des banques à la mesure que fondent leurs fonds propres sous l'effet de moins-values d'ailleurs souvent purement virtuelles.

L'enchaînement est navrant et aurait pu être évité. Cette crise s'achèvera-t-elle rapidement cette année ? Peut-il y avoir contagion à d'autres classes d'actifs ? Le marché, au contraire, se "rouvrira"-t-il à court terme ? Nul ne peut le dire. Ce qui est certain, en revanche, c'est que cette évolution ne remet nullement en cause le ressort fondamental du métier qui est le nôtre, celui d'un investisseur professionnel qui transforme le manager en entrepreneur et mobilise sur la durée le potentiel de croissance de l'entreprise où il a investi.

Ph. M. : Vous dites vous-même implicitement que les marchés de capitaux se sont "fermés"... Eurazeo sort indemne de ce bouleversement mais, sincèrement, comment ses perspectives pourraient-elles ne pas en être affectées ?

P. S. : S'agissant d'Eurazeo, je dois dire que nous avons eu à la fois du flair et de la chance en 2006 et en 2007 en procédant à des rotations d'actifs importantes qui nous ont permis de ne pas souffrir de la crise.

D'abord, nous avons engrangé en 2007, avant la modification des conditions de marché, des profits substantiels en réalisant nos lignes Fraikin et Eutelsat. Ensuite, nous avons très fortement investi, et avec prudence,

“Eurazeo a été le plus actif des acteurs français du private equity, avec 918 millions d'euros investis.”

l'an dernier, avant le durcissement des conditions de financement : Eurazeo a été le plus actif des acteurs français du private equity, avec 918 millions d'euros investis. Au total, nos actifs regroupent des lignes qui ont une double caractéristique. Une, elles sont jeunes - si bien que rien ne nous oblige à sortir tant que le marché est peu liquide et peu généreux en valorisation. Deux, nous avons monté les financements avant la crise - si bien qu'ils ont été constitués dans des conditions qui paraissent a posteriori excellentes. Cela nous met dans de parfaites conditions pour faire notre métier, c'est-à-dire améliorer les résultats opérationnels de nos participations, optimiser leur gestion financière mais aussi procéder à des opérations de croissance externe... à la faveur de conditions de marché qui devraient être favorables aux acheteurs !

Ph. M. : Précisément, au moment où il faudrait pouvoir être acheteur, vous vous retrouvez avec une trésorerie historiquement faible, n'en avez-vous pas le regret ?

P. S. : Je trouve au contraire que, dans l'absolu et encore plus par comparaison avec beaucoup de nos concurrents, nous sommes dans une situation particulièrement saine. Eurazeo bénéficie d'une part d'un crédit revolving de 1 milliard d'euros, dont la moitié reste disponible, et d'autre part de près de 2 milliards d'actifs liquides cotés qu'il est possible de céder ou sur lesquels nous pouvons asseoir des financements attractifs. Nous pouvons donc facilement mobiliser de quoi procéder à des acquisitions.

Concrètement, nous n'avons d'ailleurs jamais cessé d'investir lorsque des opportunités intéressantes se présentaient pour les entreprises dans lesquelles nous avons des participations. A titre d'exemples, en 2007, Rexel a procédé à sept acquisitions, APCOA a multiplié par deux sa taille au

Royaume-Uni, B&B a pris le contrôle de Villages Hôtel et Europcar a mis en œuvre une stratégie conquérante avec Vanguard en Europe et Betacar en Espagne. Depuis le début de 2008, Rexel a racheté son concurrent Hagemayer avec l'appui de Sonepar et B&B examine activement plusieurs développements possibles. Nous continuons à faire notre métier !

Ph. M. : Justement, à ce sujet, il semble que le marché s'interroge encore sur la vraie nature d'Eurazeo. Pour caricaturer, il vous regarde parfois comme l'investisseur actif que vous dites être, parfois comme une “grosse Sicav” ... C'est peut-être ce qui explique que, contrairement au pronostic que vous aviez formulé dans le rapport annuel de l'an passé, la décote de la Société, loin de se résorber pour laisser place à une surcote, se soit creusée cette année !

P. S. : Je persiste à penser que notre décote a vocation à se résorber. En réalité, sa récente augmentation est largement liée aux secousses enregistrées sur les marchés actions : notre parcours boursier ayant été très bon, un certain nombre d'investisseurs qui nous accompagnaient depuis de nombreuses années ont, fin 2007 et début 2008, vendu des actions Eurazeo pour dégager des plus-values à “mettre en face” des moins-values qu'ils essayaient sur d'autres investissements. Mais cette situation est temporaire et liée aux conditions de marché. Je suis convaincu que, si les marchés se stabilisent, de nouveaux actionnaires vont rentrer sur la base d'une analyse plus fondamentale – et ce mouvement me semble s'être amorcé début 2008 : les investisseurs “value” réalisent peu à peu qu'Eurazeo a accumulé de belles participations de private equity achetées dans de très bonnes conditions et que ses lignes cotées ont particulièrement bien performé par rapport aux indices.



Quant à l'importance de nos lignes cotées, qu'il faut d'ailleurs relativiser sachant que Danone, Veolia et Air Liquide ne représentent qu'un tiers de nos actifs, il faut rappeler qu'étant une société et non un fonds, il est structurel de conserver un volant de liquidités. Mais je voudrais aussi rappeler qu'Eurazeo et les sociétés dont elle est l'héritière ont 120 ans d'histoire et d'expérience. Notre société a donc connu des guerres, des crises financières, des périodes de hausse et de baisse. Ce n'est pas la première fois que l'on voit, dans nos équipes, un marché fermé ! La force d'une société comme la nôtre par rapport à un fonds, c'est précisément d'avoir une certaine flexibilité sur les choix d'investissement, de pouvoir manifester tout l'opportunisme nécessaire pour optimiser le rendement en fonction des circonstances. Pour autant, nous avons toujours été et nous demeurerons inflexibles sur la rigueur stratégique et financière qui est la recette de notre succès.

Ph. M. : Pouvez-vous préciser, justement, en quoi consiste cette rigueur à laquelle vous dites ne pas vouloir déroger ?

P. S. : Elle se traduit d'abord par une fidélité absolue à la règle de diversification de nos actifs introduite par nos prédécesseurs. On nous a ainsi parfois reproché, dans le passé, de ne jamais investir dans une seule société à hauteur

de plus de 15 % de notre actif. Et, de fait, si nous avions accepté de consacrer plus de fonds à certains de nos investissements passés dont le TRI s'est ensuite avéré supérieur à 20 %, nous aurions gagné plus ! Mais au prix, justement, d'un risque que nous ne voulons pas courir. En réalité, cette règle nous a permis de traverser la crise de 2007 sans encombre, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'avoir suivie !

Mais notre rigueur financière se double d'une grande rigueur stratégique au sens où nous investissons toujours dans des sociétés dans lesquelles nous pensons pouvoir activement favoriser le développement. Nous le faisons systématiquement en soutien du management et sur la base d'une évolution stratégique dessinée avec lui. C'est exactement dans cette perspective que nous avons investi dans Eutelsat, dont nous sommes maintenant sortis après avoir puissamment contribué au développement de l'entreprise et l'avoir aidée à se constituer un actionariat de long terme. Nous avons aujourd'hui exactement la même approche avec Rexel, une très belle société dont le management entretient un dialogue étroit avec nous et au Conseil de laquelle nous avons trois représentants. Si nous devons, à l'avenir, développer un peu moins le private equity pur et investir un peu plus dans des lignes cotées, nous le ferions exactement sur le même mode et, bien sûr, toujours en optimisant le TRI par recours à la dette et à l'effet de levier qu'elle procure.

Ph. M. : Mais vos participations dans Veolia, Danone et Air Liquide ne me semblent pas s'inscrire dans ce schéma...

P. S. : Vous avez raison, et cela s'explique fort bien : ces participations ont une vocation toute différente ! En marge de la stratégie opérationnelle que je viens de rappeler, nous ne nous interdisons pas d'avoir des positions significatives dans de très grandes capitalisations boursières dans la mesure où ces placements se sont tous révélés, sur la durée, plus

performants qu'un simple placement de trésorerie. Mais, là aussi, nous le faisons toujours en soutien de la stratégie de développement dessinée par le management et en coopération avec lui – même si, dans ce cas, le dialogue est évidemment moins actif.

Ph. M. : Revenons un moment sur vos investissements en private equity. Vous avez toujours présenté cette activité comme un "métier de proximité". Or, vous avez procédé en 2007 à deux investissements en Italie et un en Allemagne... Etes-vous en train de vous éloigner de vos bases ? Et jusqu'où irez-vous ?

P. S. : Eurazeo a été, sur les cinq années passées, l'investisseur le plus actif en France en private equity, et notre intention est de tenir notre rang. Mais, justement, à ce titre, il nous paraît naturel de chercher à étendre ce savoir-faire établi à des géographies voisines. En tout état de cause, c'est vers l'Europe continentale que nous déployons ces efforts à l'international sans nous limiter, naturellement, à l'Italie et à l'Allemagne.

Ph. M. : 2007 a aussi été, pour l'équipe d'Eurazeo, une année particulière avec un certain nombre de changements. Pourquoi ces départs et ces arrivées ?

P. S. : Deux personnes de l'équipe ont, de fait, souhaité prendre leur autonomie et constituer leur propre fonds – nous leur souhaitons bonne chance ! Mais, en réalité, ce mouvement n'a fait qu'anticiper de quelques mois une respiration qui était nécessaire après tant d'années de stabilité. Ces départs ont permis à d'autres collaborateurs de prendre davantage de responsabilités, assurant une grande continuité à laquelle nous tenons. Par ailleurs, nous avons profité de l'occasion pour rajeunir et féminiser le Directoire en y associant Virginie Morgon, venue de la banque Lazard, dont elle était l'un des Associés-gérants les plus actifs avant de nous rejoindre. Si on y ajoute les recrutements opérés en Italie, l'équipe d'Eurazeo compte désormais plus de 25 professionnels de très grande qualité.

"Notre rigueur financière se double d'une grande rigueur stratégique."

A l'occasion du renouvellement partiel du Conseil de Surveillance qui sera ramené à 15 membres, nous nous réjouissons d'y accueillir Madame Béatrice Stern et Monsieur Jacques Veyrat, deux personnalités très remarquables.

Je tiens à remercier Didier Pfeiffer qui quitte le Conseil après 23 années, d'abord au sein de Gaz et Eaux puis d'Eurazeo, tout particulièrement pour son appui en tant que Vice-Président du Conseil et pour ses travaux en tant que Président du Comité d'Audit. De même, Jean-Pierre Richardson*, après 22 ans, et Bruno Bonnell, après 8 ans, quittent le Conseil. Ils nous ont apporté leur vision et leur dynamisme. Tous deux restent néanmoins associés à ANF.

Ph. M. : L'année passée a été peu glorieuse pour vos actionnaires puisque, pour la première fois depuis très longtemps, l'action Eurazeo a baissé sur la durée de l'exercice, réalisant une performance inférieure aux indices. Etes-vous plus optimiste pour 2008 ?

P. S. : Indubitablement, cette contre-performance ne nous a pas fait plaisir – et le fait que, relativement aux sociétés d'investissement comparables, Eurazeo se soit mieux comportée ne constitue qu'une demi-consolation. Un nombre important d'investisseurs ont, en fait, momentanément laissé de côté la classe d'actifs que nous représentons. Mais, j'en suis sûr, ils ne tarderont pas à s'aviser que le titre Eurazeo, au terme de la baisse de ce début d'année, souffre d'une décote importante et injustifiée et que les nouvelles conditions de marché nous offrent de réelles opportunités d'investissement si nous savons combiner patience et rapidité d'exécution. A nous, donc, de persuader le marché que les très bonnes performances que nous avons enregistrées depuis cinq ans (plus de 15 % de rendement annuel pour l'actionnaire d'Eurazeo) sont reproductibles dans le futur. Cela reste mon intime conviction !

(*) Proposé aux fonctions de Censeur à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

Eurazeo, une société d'investissement leader

Eurazeo est une des premières sociétés européennes d'investissement.

Elle poursuit une stratégie de création de valeur principalement dans le private equity et l'immobilier, complétée par des investissements sélectifs dans de grandes sociétés cotées.

Notre métier, notre stratégie	16
Conjoncture économique	19
Activité 2007 sur le marché du private equity	20



Shanghai, 2006 - ©Floriane de Lassée



Notre métier et notre stratégie

Depuis 2002, Eurazeo poursuit sa stratégie de création de valeur, principalement fondée sur des investissements dans le private equity. Au sein de ces sociétés, Eurazeo joue un rôle actif d'actionnaire professionnel.

Eurazeo a également investi dans des actifs à dominante immobilière, pour 10 à 15 %. Enfin Eurazeo détient des participations dans de grandes sociétés cotées.

Eurazeo bénéficie d'un horizon de placement souple qui lui permet, si nécessaire, de mettre en place des partenariats de long terme avec les entreprises acquises.

Sur la base de cette stratégie, Eurazeo se fixe comme objectif un taux de rendement d'au moins 15 % pour ses actionnaires et un dividende en augmentation régulière.

Fin 2007, Eurazeo a atteint une répartition équilibrée avec près de 65 % de ses actifs investis dans des sociétés où elle est actionnaire majoritaire ou de référence, soit un plus haut historique.

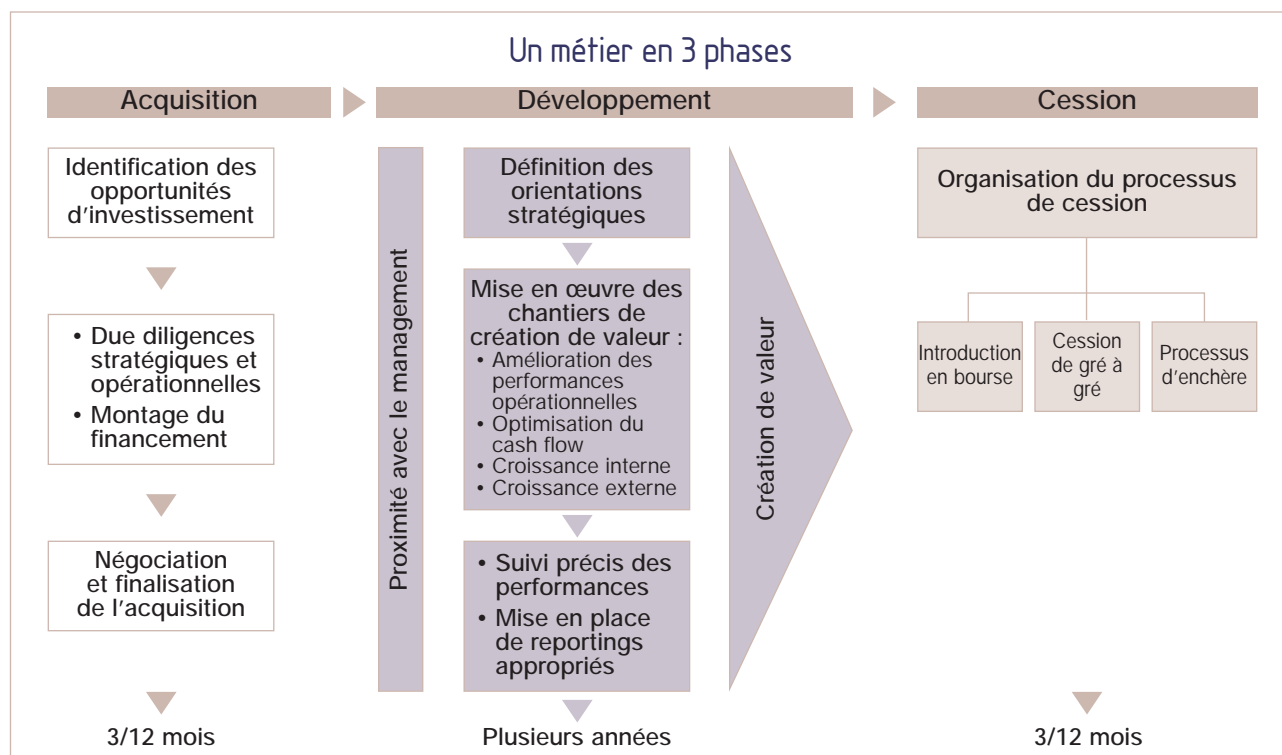
Un esprit d'équipe

L'investissement, tel que le conçoit Eurazeo est un métier où le capital humain est déterminant. Depuis la fin des années 90, Eurazeo a su s'entourer, retenir et développer les compétences lui permettant de réaliser et piloter de façon optimale ses investissements stratégiques.

Forte aujourd'hui d'une vingtaine de professionnels, l'équipe d'Eurazeo :

- effectue des analyses en amont pour identifier et évaluer les opportunités d'investissement,
- conduit un processus rigoureux de due diligences stratégiques et opérationnelles,
- cible et détaille précisément les principaux programmes d'actions à mettre en œuvre,
- négocie et optimise les structures d'acquisitions,
- anime le suivi opérationnel des investissements,
- décide et organise les sorties.

L'équipe d'investissement se réunit chaque semaine pour discuter des investissements quel que soit leur stade d'avancement.



“Eurazeo s’attache avant tout à l’analyse des principes fondateurs de sa stratégie d’investissement : qualité du management, barrières à l’entrée, rentabilité, pérennité des cash-flows”.

Eurazeo dispose de moyens financiers considérables

- Près de 2 milliards d’euros (nets de dette affectée) d’actifs liquides mobilisables.
- Une ligne de crédit revolving de 1 milliard d’euros, utilisée à hauteur de 590 millions d’euros au 31 décembre 2007.
- Un fonds de co-investissement de 500 millions d’euros réunissant des partenaires réputés qui disposent de capacités financières importantes et susceptibles de co-investir aux côtés d’Eurazeo.

Des objectifs clairs

Eurazeo privilégie une position forte au capital ou une influence significative de façon à permettre un dialogue actif avec le management, notamment sur les décisions majeures, qu’il s’agisse de stratégie, d’investissements ciblés ou transformants ou de tout autre axe de développement de l’investissement d’Eurazeo.

Eurazeo s’attache avant tout à l’analyse critères suivants :

- qualité du management,
- barrières à l’entrée,
- rentabilité,
- pérennité des cash-flows.

Compte tenu de la taille de ses actifs sous gestion, Eurazeo se concentre sur des sociétés de taille moyenne ou importante, dont la valeur est supérieure à 500 millions d’euros. Certains marchés, l’Italie particulièrement, présentent des caractéristiques propres qui peuvent conduire à des investissements de taille plus modeste, dès lors que les critères d’investissement sont satisfaits.

Cette approche permet d’envisager des retours attractifs. Pour autant, Eurazeo est très sensible au risque qu’elle cherche à limiter, autant que faire se peut, pour ses actionnaires. Au plan opérationnel, cette politique de prudence se traduit notamment par une diversification de ses actifs - en investissant dans des secteurs aussi divers que l’exploitation de satellites, l’hôtellerie, la location de véhicules, la distribution de matériel électrique ou la gestion de parkings - une proximité géographique avec les sociétés ainsi qu’une relation régulière et privilégiée avec le management. Dans certains cas, des dossiers ont été écartés sur la base de critères environnementaux. En outre, et sauf exception, Eurazeo ne souhaite pas engager plus de 15 % de son actif net réévalué dans un seul investissement et a choisi d’éviter un endettement structurel au niveau d’Eurazeo elle-même.

APCOA

- Premier opérateur européen de la gestion de parkings payants.
- Marché tiré par la substitution du gratuit par le payant et l’externalisation de la gestion.
- Faible intensité capitalistique.
- 69 % des contrats ont une durée supérieure à 10 ans.
- Présent dans 15 pays en Europe avec une position de n°1 dans 6 pays, de n°2 dans 2 pays et de n°3 dans 2 pays.

B&B Hotels

- Chaîne d’hôtellerie économique parmi les leaders en Europe.
- Marché peu cyclique.
- Position haut de gamme offrant le meilleur rapport qualité-prix.
- Taille critique sur le marché français avec un parc de 175 hôtels situés dans des zones à forte chalandise, et important potentiel de développement en Allemagne avec la signature d’un accord avec Tank & Rast.
- Taux d’occupation supérieur à 70 % en France.

ELIS

- Position de leader européen et plus particulièrement en France.
- Marché porteur de la location-entretien des textiles, soutenu par la réglementation en matière d’hygiène et un recours accru à la sous-traitance.
- Excellence opérationnelle grâce à un réseau de centres de traitement du linge très développé.
- Relations de long terme avec ses clients et fort potentiel de développement des services.
- Qualité des équipes.

Notre métier et notre stratégie

“Eurazeo étudie environ cinquante à cent dossiers par an permettant de réaliser une à trois opérations”.

Un vivier d'affaires entretenu et riche

Eurazeo étudie environ 50 à 100 dossiers par an permettant de réaliser une à trois opérations. En 2006, 82 dossiers ont été analysés, dont 2 se sont concrétisés (Europcar et APCOA, finalisé en 2007). En 2007, 62 dossiers ont été étudiés et un seul réalisé en France, ELIS.

Les dossiers à l'étude peuvent être des opérations d'externalisation d'actifs non stratégiques par de grands groupes, des adossements de groupes familiaux, des “buyouts” secondaires mais également des retraits de la cote ou des prises de participation significative dans de grands groupes cotés.

Malgré une concurrence réelle, Eurazeo a su affirmer sa position en France et concrétiser son développement en Italie avec la création d'une filiale, Euraleo, en joint-venture avec Gruppo Banca Leonardo. Basée à Milan, l'équipe d'Euraleo comprend désormais 4 professionnels de l'investissement. Le rachat d'Europcar à Volkswagen en 2006 et l'acquisition de la société allemande APCOA en 2007 ont permis à Eurazeo de développer une expérience sur le marché allemand et d'en appréhender le potentiel.

Le flux d'affaires d'Eurazeo provient également d'autres pays européens où les opportunités n'ont pas encore débouché sur des opérations d'investissement concrètes mais ont permis à Eurazeo de mieux connaître ces marchés en vue de prochains dossiers.

Une création de valeur orchestrée

L'apport d'Eurazeo ne se limite pas aux seules ressources financières. Il s'agit plutôt d'une véritable expertise de développement : Eurazeo a une vision dynamique de ses actifs.

La concurrence, la rapidité des processus de vente et la complexité des opérations envisagées nécessitent le recours à des spécialistes, non seulement financiers, juridiques et comptables, mais également stratégiques et parfois environnementaux. Les études sont conduites sous le pilotage et la coordination des équipes d'Eurazeo.

Les analyses approfondies ainsi réalisées permettent d'identifier bien en amont les chantiers de création de valeur à mettre en œuvre et d'avoir ainsi un dialogue constructif avec le management des sociétés dans lesquelles Eurazeo souhaite investir.

Les orientations stratégiques sont discutées librement avec les dirigeants. L'objectif n'est pas de se substituer au management mais bien de permettre à ce dernier de développer l'entreprise, soutenu par un actionnaire stable et professionnel.

Eurazeo n'est pas un fonds d'investissement et à ce titre n'est pas limitée par une durée de détention statutaire. Eurazeo est ainsi capable d'accompagner dans la durée les entreprises dans lesquelles elle investit.

Quelques exemples de création de valeur :

Amélioration de la rentabilité / des performances opérationnelles :

- Europcar : meilleur taux d'utilisation de la flotte (72,6 % en 2007 contre 71,8 % en 2006 et 71,3 % en 2005).
- Rexel : marge d'EBITA en progression de 60 points de base à données comparables en 2007.

Croissance externe :

- Europcar : acquisition des activités européennes de Vanguard et de Betacar, contribuant à hauteur de 25,6 % à la croissance du chiffre d'affaires en 2007.
- Rexel : 7 acquisitions en 2007, contribuant à hauteur de près de 12 % à la croissance du chiffre d'affaires en 2007.
- B&B Hotels : acquisition de la chaîne Villages Hôtel, contribuant à hauteur de 54 % à la croissance du chiffre d'affaires en 2007.

Positionnement stratégique :

- Europcar : mise en œuvre d'une Alliance transatlantique avec Vanguard qui permet à Europcar d'offrir à ses clients une solution de mobilité dans tous les pays du monde et notamment en Amérique du Nord.
- Rexel : acquisition de Hagemeyer permettant de renforcer la position de numéro un mondial, intégrant plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Conjoncture économique et financière

Depuis quelques années, la croissance de l'économie mondiale est restée vigoureuse mais la crise des *subprimes* survenue l'été dernier a créé un choc financier dont les secousses continuent d'ébranler le système financier et peuvent impacter l'économie dans son ensemble.

L'accentuation du ralentissement américain

Après avoir perdu plus de 16 % en 2007, l'investissement résidentiel devrait encore reculer en 2008 contribuant ainsi à amplifier le mouvement.

Historiquement, à l'exception de 1966, toutes les crises immobilières ont conduit à des récessions économiques. Cependant, la Fed a réagi fortement avec des baisses importantes de ses taux directeurs et l'environnement est fondamentalement différent :

- la situation financière des entreprises américaines reste saine ;
- le marché du travail semble solide ;
- la croissance mondiale est toujours soutenue par les pays dits émergents, BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) notamment ;
- la faiblesse du dollar permet de tirer vers le haut les performances commerciales américaines.

Une croissance modérée en Europe pouvant conduire à une éventuelle détente monétaire

L'année 2007 a été caractérisée par une poursuite de la croissance de l'activité économique dans la zone Euro, le PIB a progressé de + 2,6 % (vs. 2,9 % en 2006) du fait notamment de la bonne tenue de la consommation interne. Néanmoins plusieurs facteurs pèseront sur la croissance future :

- l'impact de la crise des *subprimes*,
- l'appréciation de l'euro,
- la hausse des prix de l'énergie et des matières premières,
- le retournement du marché immobilier.

Les estimations actuelles de l'OCDE tablent sur une croissance de 1,9 % en 2008 dans la zone Euro et 1,8 % en France. Malgré une hausse de l'inflation, tout risque de récession est pour le moment écarté et l'activité pourrait même rebondir à fin 2008.

La hausse de l'inflation combinée au ralentissement de la croissance conduit la BCE à une certaine vigilance. Cependant, les pressions internationales l'ont amenée à maintenir son taux de refinancement à 4 % depuis juin 2007. Une éventuelle stabilisation des prix du pétrole et des matières premières pourrait conduire la BCE à adopter une certaine détente.

Une crise de confiance qui affecte, sans distinction, le marché dans son ensemble

Depuis plusieurs années, l'environnement de taux très favorable et une concurrence accrue des banques ont permis de faciliter l'accès au financement.

Les techniques financières ont par ailleurs permis de découpler théoriquement le risque des actifs sous-jacents, les preneurs finaux étant de moins en moins proches des activités financées et des conditions de financement, créant ainsi une liquidité virtuelle.

La contraction du marché immobilier américain, plus intense et durable qu'anticipé, a précipité les acteurs financiers dans une crise de liquidité et de confiance, l'absence de liquidité de certains actifs, dont l'effet a été démultiplié par la titrisation, entraînant la vente d'actifs sains et contribuant ainsi à la baisse des marchés.

La crise actuelle n'est pas liée à une dégradation des fondamentaux des entreprises, notamment sous LBO, mais bien à la pénurie de financement induite par les *subprimes*.

Impact pour l'activité du LBO

La crise actuelle affecte l'activité des LBO, particulièrement pour des valeurs d'entreprise supérieures à 1 milliard d'euros.

Le marché du LBO, comme tout marché financier, est un marché cyclique et la crise actuelle ne peut être que conjoncturelle car :

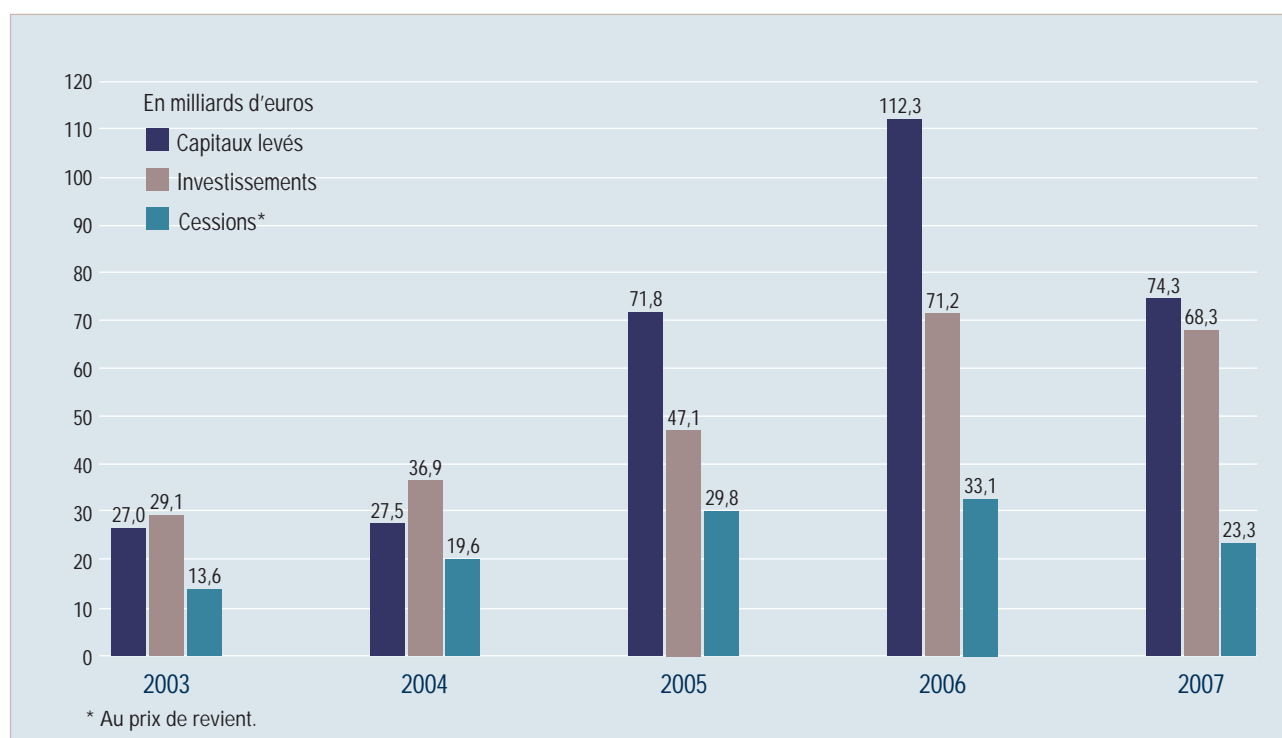
- le modèle de développement par LBO a démontré ses capacités historiques à délivrer des performances nettes stables et importantes sur le long terme, quels que soient les cycles ;
- ce modèle permet la création de valeur par son implication responsable dans la gestion des entreprises qu'il développe ;
- forts de ces réalisations, les investisseurs institutionnels continuent d'accroître leur exposition à cette classe d'actifs.

Activité 2007 du private equity⁽¹⁾

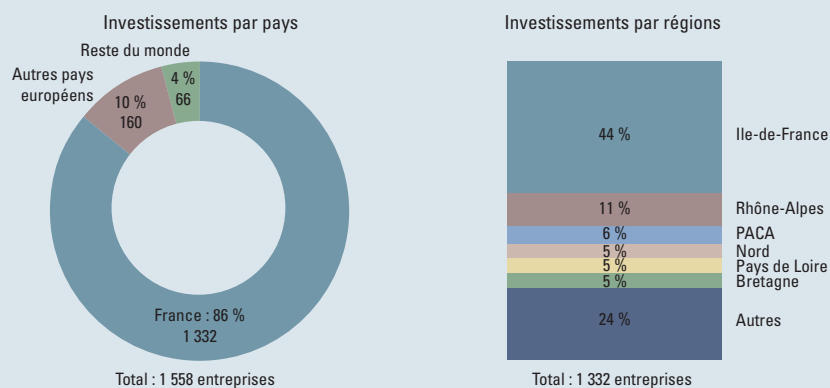
Une source de financement unique...

En Europe, les levées de fonds 2007 (74 milliards d'euros) atteignent à un niveau légèrement supérieur à celui de 2005 mais marquent un net retrait par rapport aux 112 milliards d'euros levés en 2006. Cette différence est moins marquée en France où les levées sont quasi-équivalentes à 2006 (environ 10 milliards d'euros). Les progressions sur 5 ans restent importantes avec près de 30 % en Europe et 44 % en France.

Comme les années précédentes, la majeure partie des capitaux levés en Europe provient des fonds de pension, fonds de fonds, banques et compagnies d'assurance (65 %). Au niveau national, les grands contributeurs sont les compagnies d'assurance, les banques, les family offices⁽²⁾, les fonds de fonds et, avec une allocation croissante, les caisses de retraite (89 %).



Des investissements réalisés pour l'essentiel dans des entreprises françaises dans les régions à forte densité de PME

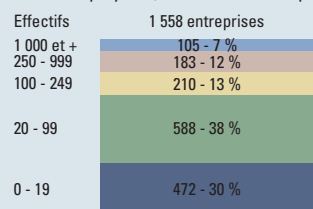


(1) Non coté.

(2) Sociétés d'investissement familiales.

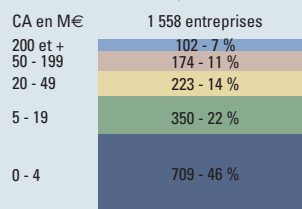
Plus de 80 % des entreprises soutenues sont des PME/PMI comptant moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires

Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés* (en nombre d'entreprises)



Plus de 80 %
des sociétés
sont des PME/PMI

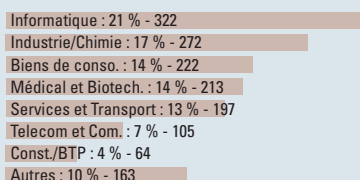
Répartition des entreprises en fonction du chiffre d'affaires* (en nombre d'entreprises)



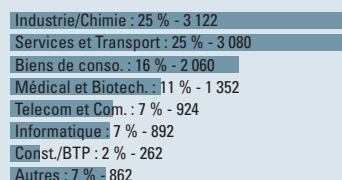
(*) Concerne les acteurs français, membres de l'AFIC, investissant en France et à l'étranger.

Plus du tiers des entreprises accompagnées développent une activité à caractère innovant et technologique

Investissements en nombre d'entreprises*
(Total : 1 558 entreprises)



Investissements en millions d'euros*
(Total : 12 554 millions d'euros)



(*) Concerne les acteurs français, membres de l'AFIC, investissant en France et à l'étranger.

... investissant dans l'ensemble des secteurs économiques

L'activité d'investissement est restée soutenue en Europe à 68 milliards d'euros, soit un niveau proche de 2006 alors qu'elle marque une progression importante en France à 12,6 milliards d'euros avec plus de 1 500 sociétés financées, essentiellement des PME comptant moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les progressions sur 5 ans sont respectivement de 24 % et 34 %.

... contribuant ainsi au développement significatif des sociétés et de l'emploi

Une étude récente a montré que le capital investissement est un acteur important du développement économique et social et soutient les entreprises à chaque stade de leur développement tout en contribuant significativement à la création d'emploi :

- 11,1 % de croissance du chiffre d'affaires réalisé en France entre 2005 et 2006 par les entreprises soutenues par le capital investissement.

- 27 % de croissance d'activité dans les entreprises en création, 10 % dans les entreprises en développement, 12 % pour les entreprises en transmission.
- 6,6 % de croissance des effectifs en France dans les entreprises financées par des investisseurs en capital entre 2005 et 2006.
- 35 % d'emplois supplémentaires dans les entreprises en création, 8 % pour les entreprises en développement, 6 % dans les entreprises en transmission.

... offrant une performance stable à long terme

Depuis 1980, au niveau européen, la performance nette des fonds de capital investissement ressort en moyenne à 11,7 % et à 23,5 % pour les meilleurs fonds.

Pour les fonds de buy-out, la performance moyenne ressort à :

- 16,1 % depuis 1980 et 33,4 % pour les meilleurs fonds.
- 16,6 % sur 10 ans.
- 15,9 % sur 5 ans.
- 21,9 % sur 3 ans.

Sources : EVCA/Thomson Financial: Private Equity Industry Performance Stable in 2007, preliminary figures (14/03/2007).

EVCA / PEREP_Analytics : Preliminary Figures Show Continued Strength in Private Equity Fundraising and Investment in 2007 (13-14/03/2008).

AFIC / PriceWaterhouseCoopers, Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2007 (11/03/2008).

AFIC / Ernst & Young, Etude 2007, la croissance des entreprises accompagnée par le Capital Investissement en France.

Les hommes, la gouvernance et nos engagements

Le Conseil de Surveillance est composé de personnalités de premier plan du monde des affaires qui apportent leur expérience et leurs conseils à Eurazeo.

L'équipe d'investissement d'Eurazeo regroupe également des professionnels à l'expertise reconnue.



Gouvernement d'entreprise	24
• Le Directoire	24
• Le Conseil de Surveillance	26
• Les Comités	29
Les équipes	30
Engagements solidaires	32

Paris, 2007 - ©Floriane de Lassée



Le gouvernement d'entreprise

Membres du Directoire

Patrick Sayer

Président du Directoire,
50 ans



Echéance du mandat actuel : 2010

Nombre d'actions détenues : 346 425*

Patrick Sayer est Président du Directoire d'Eurazeo depuis mai 2002. Il était auparavant Associé-gérant de Lazard Frères et Cie à Paris et Managing Director de Lazard Frères & Co. à New York. Il a participé à la création de Fonds Partenaires qu'il a appuyé de 1989 à 1993. Il a ensuite contribué à la mise en place de la nouvelle stratégie d'investissement de Gaz et Eaux devenue Eurazeo.

Patrick Sayer occupe des postes d'administrateurs ou de membre de Conseil de Surveillance dans plusieurs sociétés, notamment Europcar Groupe, B&B Hotels, ELIS Groupe, Ipsos, Rexel SA, Groupe Lucien Barrière et les Presses Universitaires de France (PUF).

Il est Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ANF. Il est également membre du Conseil d'Orientation de France Investissement.

Patrick Sayer est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris ainsi que du Centre de Formation des Analystes Financiers.

Bruno Keller

Directeur Général, 53 ans



Echéance du mandat actuel : 2010

Nombre d'actions détenues : 113 371*

Bruno Keller est Directeur Général et Membre du Directoire d'Eurazeo depuis mai 2002. Il rejoint Eurazeo en 1990 comme Directeur financier puis a été nommé Directeur Général Adjoint en juin 1998.

Avant de rejoindre Eurazeo, Bruno Keller avait exercé des fonctions d'Auditeur (Price Waterhouse : 1976-1982), de Responsable financier (Département Finance d'Elf Aquitaine : 1982-1989) et d'Asset Management (Banque Indosuez : 1989-1990).

Bruno Keller est notamment Président du Directoire d'ANF et Administrateur d'Europcar Groupe.

Bruno Keller est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen.

Virginie Morgon

Directeur des Investissements,
38 ans



Echéance du mandat actuel : 2010

Nombre d'actions détenues : -

Virginie Morgon est Membre du Directoire d'Eurazeo depuis janvier 2008. Elle co-dirige l'équipe Investissement.

Associé-gérant de Lazard Frères et Cie à Paris depuis 2000, après avoir exercé son métier de banquier conseil à New York et Londres, Virginie Morgon était notamment responsable du secteur Agroalimentaire, Distribution et Biens de Consommation sur le plan européen. Au cours des 15 dernières années passées chez Lazard, elle a conseillé de nombreuses entreprises comme Air Liquide, Danone, Kingfisher/Castorama, Kesa/Darty, Publicis et a établi des liens privilégiés avec leurs dirigeants.

Virginie Morgon est notamment Présidente du Conseil de Surveillance de Groupe B&B Hotels et Vice Présidente de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH.

Elle est membre du Conseil d'Administration du Women Forum for Economic & Society (WEFCOS) et membre du Conseil d'Administration du Club L – Femmes Forum.

Virginie Morgon est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (section Economie et Finance) et titulaire d'un Mastère d'économie et de management (MIEM) de l'Université de Bocconi (Milan, Italie).

“Un Directoire composé de cinq membres à l'expertise reconnue qui anime une équipe d'une vingtaine de professionnels de l'investissement”.

Gilbert Saada

Directeur des Investissements,
44 ans



Echéance du mandat actuel : 2010

Nombre d'actions détenues : 7 981

Gilbert Saada est membre du Directoire d'Eurazeo depuis 2002. Il co-dirige l'équipe Investissement. Il a rejoint Eurazeo en 1999 en tant que directeur du Développement de l'activité Investissements. Avant de rejoindre Eurazeo, Gilbert Saada a travaillé au sein du département Corporate Finance du groupe Crédit Agricole. Il a également enseigné en corporate finance, entre 1992 et 2000, à l'école des Hautes Etudes Commerciales.

Gilbert Saada est notamment Président des Conseils d'Administration d'Europcar Groupe et d'ELIS Groupe et membre du Conseil de Surveillance de Rexel.

Gilbert Saada est titulaire d'un DEA en économie et statistiques de l'Université de Paris II, d'un mastère de finance internationale de l'école des Hautes Etudes Commerciales et d'une licence d'histoire de l'Université de Paris I.

Philippe Audouin

Directeur Administratif
et Financier, 51 ans



Echéance du mandat actuel : 2010

Nombre d'actions détenues : 21 338*

Philippe Audouin a rejoint Eurazeo en 2002. Il a commencé sa carrière en créant et développant sa propre société pendant près de 10 ans. Après l'avoir cédée, Philippe Audouin a été Directeur Financier et fondé de pouvoir ("Prokurist"), en Allemagne, de la première JV entre France Telecom et Deutsche Telekom. De 1996 à 2000, Philippe Audouin a occupé le poste de Directeur financier, des ressources humaines et de l'administration de France Telecom, division Multimédia. Il était également membre du Conseil de Surveillance de Pages Jaunes. D'avril 2000 à février 2002, Philippe Audouin était Directeur Financier de Europ@Web (Groupe Arnault). Il a également enseigné pendant 5 ans comme chargé de cours puis Maître de Conférence en 3^e année à l'école HEC (option : "Entrepreneurs"). Philippe Audouin est notamment Administrateur d'Europcar Groupe, d'ELIS Groupe, membre du Conseil de Surveillance d'ANF, et membre du Comité Consultatif du CNC. Philippe Audouin est diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC).

(*) Y compris les actions détenues par les proches au sens de l'instruction AMF du 28 septembre 2006.

Chiffres clés	Messages des Présidents	Acteur majeur de l'investissement
Le gouvernement d'entreprise	<h2>Membres du Conseil de Surveillance</h2> <p>N.B. : Les curriculum vitae et mandats détaillés des membres du Conseil de Surveillance et des censeurs sont disponibles en pages 104 et suivantes.</p>	
Michel David-Weill Président du Conseil de Surveillance Président du Comité Financier	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽¹⁾ Nombre d'actions détenues : 39 084 Michel David-Weill est Président du Conseil de Surveillance d'Eurazeo. Il a été jusqu'en mai 2005 Chairman de Lazard LLC, Président et Directeur Général de Lazard Frères Banque, Président et Associé Gérant de Maison Lazard SAS.	
Didier Pfeiffer Vice-Président du Conseil de Surveillance Membre indépendant Président du Comité d'Audit	Echéance du mandat actuel : 2008 Nombre d'actions détenues : 372 Didier Pfeiffer est Président du Comité des Entreprises d'assurance, Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes et Membre du CECEI.	
Antoine Bernheim Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽¹⁾ Nombre d'actions détenues : 2 685 Depuis 1973, Antoine Bernheim a été Administrateur d'Assicurazioni Generali SpA, Vice-Président (1990-1995 et 2001-2002) et Président (Juin 1995-avril 1999). Il en est le Président depuis septembre 2002. Il est Vice-Président de LVMH Louis Vuitton Moët Hennessy et Vice-Président de Bolloré.	
Bruno Bonnell Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2008 Nombre d'actions détenues : 353 Bruno Bonnell est Président de ROBOPOLIS. Il a été Président du Groupe Atari/Infogrames Entertainment SA (IESA) et de sa filiale américaine, Atari Inc, jusqu'au 4 avril 2007. Bruno Bonnell a créé Infogrames avec Christophe Sapet en juin 1983.	
Noël Dupuy	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 363 Noël Dupuy est Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou.	
Jean Gandois Membre indépendant Président du Comité des Rémunérations et de Sélection Membre du Comité d'Audit et du Comité Financier	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽¹⁾ Nombre d'actions détenues : 364 Jean Gandois est administrateur de l'Institut Curie et de Vigeo et a été Président du Conseil de Surveillance de Suez.	
	<p>(1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.</p>	

Hommes et gouvernance	Carnet de l'actionnaire	Participations
Richard Goblet d'Alviella Membre indépendant Membre du Comité d'Audit	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽¹⁾ Nombre d'actions détenues : 370 Richard Goblet d'Alviella est Administrateur délégué de Sofina SA (depuis 1989).	
Hervé Guyot Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 302 Dans le Groupe depuis 1979, il est Directeur des Achats du Groupe PSA Peugeot Citroën au sein de la Direction des Plates Formes, des Techniques et des Achats et Directeur Général Délégué de Banque PSA Finance.	
Jean Laurent Membre du Comité Financier	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 363 Jean Laurent occupe les fonctions de membre du Conseil de Surveillance de M6 et d'administrateur de Danone. Il est également Président du Conseil d'Administration de l'Institut Europlace de Finance et Administrateur de Crédit Agricole Egypt SAE.	
Roland du Luart de Montsaunin Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 763 Roland du Luart de Montsaunin est Sénateur (UMP) de la Sarthe et Vice-président du Sénat, Membre de la Commission des Finances, du Contrôle Budgétaire et des Comptes Economiques de la Nation.	
Olivier Merveilleux du Vignaux Membre indépendant Membre du Comité des Rémunérations et de Sélection	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 321 Olivier Merveilleux du Vignaux est le Gérant du cabinet MVM, cabinet de recrutement par approche directe qu'il a créé en 1993.	
Jean-Pierre Richardson Membre indépendant Membre du Comité d'Audit	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽²⁾ Nombre d'actions détenues : 389 Jean-Pierre Richardson est Président-Directeur Général de la SA Joliette Matériel, holding familiale de contrôle, et Président de la SAS Richardson.	
Jean-Pierre Rosso Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 302 Jean-Pierre Rosso est Chairman of the World Economic Forum, USA. Il a été Chief Executive Officer (1994-2000) et Président du Conseil d'Administration (1996 - avril 2004) de Case Corporation et de Case New Holland.	
(1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008. (2) Mandat de Censeur proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.		

Chiffres clés	Messages des Présidents	Acteur majeur de l'investissement
Le gouvernement d'entreprise	Membres du Conseil de Surveillance	
Marcel Roulet Membre du Comité d'Audit et du Comité Financier	Echéance du mandat actuel : 2008 ⁽¹⁾ Nombre d'actions détenues : 480 Marcel Roulet a été Président Directeur Général de THOMSON-CSF (1996-1998) et de THOMSON SA (1996-1997).	
Henri Saint Olive Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 2 100 Henri Saint Olive est Président du Conseil d'Administration de la Banque Saint Olive.	
Théodore Zarifi Membre indépendant	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 5 110 Théodore Zarifi est Directeur Général délégué de Zarifi & Associés SA, holding familiale, et Président-Directeur Général de Zarifi Gestion SA.	
Béatrice Stern⁽²⁾ Membre indépendant	Béatrice Stern est Vice-Présidente de Sotheby's New York.	
Jacques Veyrat⁽²⁾ Membre indépendant	Jacques Veyrat est Président du Conseil d'Administration de Neuf Cegetel et Directeur Général de Louis Dreyfus SAS.	
	Censeurs	
Bruno Roger Président d'Honneur du Conseil de Surveillance Membre du Comité Financier	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 201 299 Bruno Roger a été Gérant de Lazard (1973), puis Associé-Gérant (1978), Vice-Président Directeur Exécutif (2000-2001) et Président (depuis 2002).	
Georges Ralli	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : 1 832 Au sein du Groupe Lazard depuis 1986, Georges Ralli y exerce actuellement des fonctions de direction générale et de gestion au sein du Groupe Lazard.	
Jean-Philippe Thierry	Echéance du mandat actuel : 2010 Nombre d'actions détenues : - Jean-Philippe Thierry est Président Directeur Général d'AGF et membre du Directoire d'Allianz SE. Il est également Président non-exécutif de Tocqueville Finance.	
	(1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008. (2) Nomination proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.	

Les comités

Trois comités ont été créés au sein du Conseil de Surveillance. Ces trois comités spécialisés sont permanents. La durée du mandat d'un membre de comité est égale à la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, étant entendu que le Conseil de Surveillance peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat d'un membre d'un comité. Les missions et règles de fonctionnement des trois comités sont définies par des chartes dont les principes sont détaillés pages 122 et suivantes et repris ci-après.

Comité d'Audit

Composition : 5 membres dont 4 indépendants

Le Comité d'Audit est présidé par M. Didier Pfeiffer. Outre son Président, il réunit Messieurs Jean Gandois, Richard Goblet d'Alviella, Jean-Pierre Richardson et Marcel Roulet.

Ce Comité examine les comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés de la Société avant que ceux-ci ne soient présentés au Conseil de Surveillance.

Le Comité est associé au choix des Commissaires aux comptes de la Société et des Sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. Il contrôle leur indépendance, examine et valide en leur présence, leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites.

Le Comité est informé des règles comptables applicables au sein de la Société et il est saisi des éventuelles difficultés rencontrées dans la bonne application de ces règles. Il examine tout projet de changement de référentiel comptable ou de modification de méthodes comptables.

Le Comité est saisi par le Directoire ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif. Le Comité peut demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. En ce cas, son Président en informe aussitôt le Conseil de Surveillance et le Directoire. Le Directoire lui présente chaque semestre une analyse des risques auxquels la Société peut être exposée. En outre, le Comité examine la situation de trésorerie de la Société lors de chaque réunion.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois. Le taux de présence au sein de ce Comité a été de 100 %.

Comité des Rémunérations et de Sélection

Composition : 2 membres indépendants.

Le Comité des Rémunérations et de Sélection, présidé par Monsieur Jean Gandois, est également composé de Monsieur Olivier Merveilleux du Vignaux.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les rémunérations de son Président, du Vice-Président et des membres du Directoire, le montant des jetons de présence soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux membres du Directoire. L'attribution individuelle de stock-options aux membres du Directoire et l'attribution globale de stock-options aux salariés d'Eurazeo font également l'objet d'un examen par ce Comité.

Le Comité formule en outre des recommandations pour la nomination, le renouvellement, ou la révocation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il est informé des recrutements et des rémunérations des principaux cadres de la Société.

Le Comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence au sein de ce Comité a été de 90 %.

Comité Financier

Composition : 5 membres dont 1 indépendant.

Le Comité Financier, présidé par Monsieur Michel David-Weill, est en outre composé de Messieurs Jean Gandois, Jean Laurent, Marcel Roulet et Bruno Roger.

Ce Comité examine et émet un avis sur certains projets d'investissements ou d'opérations soumis par la loi ou les statuts à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence au sein de ce Comité a été de 100 %.

Les équipes

Une équipe de professionnels de l'investissement

Eurazeo, société-mère du Groupe, dispose d'une équipe de 46 personnes au 31 décembre 2007, qui intègre à la fois les personnes en charge du développement de l'activité, les membres de l'équipe d'investissement, mais également les services comptables, juridiques, et tous les supports de l'activité d'investissement. L'équipe d'investissement d'Eurazeo, animée par un Directoire de 5 personnes, est composée de 20 professionnels disposant d'un savoir-faire reconnu en matière d'ingénierie financière et d'expertise sectorielle.

Eurazeo entretient des relations régulières avec les écoles et les universités, à travers notamment des forums, afin de faire connaître son métier. Les stages constituent également une voie privilégiée pour intégrer de nouveaux collaborateurs et de futurs cadres. Dans cet esprit, Eurazeo a accueilli 7 stagiaires rémunérés en 2007. Ceux-ci ont collaboré à différentes missions, notamment au sein de l'équipe d'investissement et du service Trésorerie. Dans un certain nombre de cas, ces stages ont donné lieu à

l'embauche de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs Eurazeo analyse de façon régulière de nouvelles candidatures afin de pouvoir accompagner le développement de ses activités et la complexité croissante des opérations d'investissement.

Intéressement des salariés aux performances

Un accord d'intéressement a été mis en place en juin 1998 et a été versé pour la première année en 1999. L'accord d'intéressement en vigueur actuellement a été signé le 19 juin 2007 et porte sur les exercices 2007, 2008 et 2009. L'objet de l'accord est d'associer l'ensemble du personnel aux résultats dégagés par la Société.

Les modalités de calcul de cet intéressement reposent sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres à l'activité de la Société.

Enfin, les cadres et collaborateurs non éligibles au plan de stock options en vigueur bénéficient d'actions gratuites depuis 2007.

Evolution des effectifs des principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2007



Sociétés contrôlées : ANF, APCOA, B&B Hotels, ELIS et Europcar

Sociétés dans lesquelles Eurazeo a une influence notable : Fraikin, Intercos, Rexel et Sirti.

**“Une des ambitions d’Eurazeo
est d’offrir à ses collaborateurs
la possibilité de suivre
des parcours professionnels
de qualité”.**

Développement des compétences et formation

Une des ambitions d’Eurazeo est d’offrir à ses collaborateurs la possibilité de suivre des parcours professionnels de qualité. Eurazeo favorise le développement des compétences en mettant en place des plans de formation et en soutenant également les salariés qui souhaitent compléter leur formation initiale en prenant en charge les coûts de formation complémentaires.

Le personnel d’Eurazeo a accès à des formations ponctuelles, techniques sur des thèmes en corrélation avec les projets d’investissements en cours ou les problématiques du métier, sanctionnées par des diplômes, comme celui d’analyste financier.

Déontologie

Le règlement intérieur en vigueur dans l’entreprise impose aux salariés certaines règles concernant notamment le respect de l’intégrité du marché (obligation d’abstention d’intervenir sur le marché, obligation de discrétion, mise au nominatif des actions Eurazeo détenues, etc.), le montant des cadeaux reçus de l’extérieur, la confidentialité.

Par ailleurs, une note de service est remise à chaque collaborateur intégré chez Eurazeo, rappelant les dispositions relatives aux infractions boursières (délit d’initié, délit de communication d’information privilégiée, manipulation de cours, etc.) et apportant des précisions concernant les règles légales et déontologiques que l’ensemble des collaborateurs de la Société doit respecter. Il est notamment rappelé aux collaborateurs qu’ils ne doivent pas se livrer ou prêter leur concours à des opérations, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être considérées comme ayant faussé le fonctionnement normal du marché et qu’au-delà du simple respect des interdictions légales, ils doivent s’efforcer en toute occasion d’adopter un comportement qui ne puisse pas prêter au simple soupçon.

En vertu d’une décision de la première réunion du Directoire (en mai 2002), les membres du Directoire qui exercent des mandats sociaux dans les participations d’Eurazeo ne perçoivent pas les jetons de présence relatifs à ces fonctions, qui sont directement versés à Eurazeo.

La liste des mandats exercés par ces personnes fait l’objet d’un suivi par le service juridique. Outre le contrôle de la conformité aux règles légales en matière de cumul de mandats, cela permet d’éviter d’éventuelles incompatibilités des mandats exercés par les membres du Directoire avec leurs mandats dans les sociétés du groupe Eurazeo.

Lors de sa séance du 7 décembre 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une charte de déontologie boursière dont l’objet est de définir les règles d’intervention des membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance et Censeurs sur les titres Eurazeo.

Engagements solidaires



L'ENVOL

L'ENVOL est une association créée en 1994, et reconnue d'utilité publique depuis 2001, pour développer un Centre Européen Médicalisé de Loisirs. L'initiative en revient à Henri Tézenas du Montcel, avec le soutien de l'acteur et pilote de course Paul Newman qui a

participé à la création de centres de ce type aux Etats-Unis et dans le monde.



Christina Tézenas du Montcel l'a présidé jusqu'à son décès fin 2006. Le Professeur Gérard Lenoir, Chef du Service de Pédiatrie générale de l'hôpital Necker, en assure aujourd'hui la présidence. Situé au château de Boulains, sur la commune d'Echouboulains, à 20 kilomètres de Fontainebleau (Seine et Marne), le Centre accueille des enfants âgés en moyenne de 7 à 17 ans atteints de maladies chroniques graves, pour des séjours de 12 jours. Ces enfants viennent de France et d'Europe.

L'ENVOL a pour objectif de rompre l'isolement de ces enfants malades et de les réconcilier avec l'espoir, l'activité physique et les contacts sociaux dans une joie de vivre communicative.

L'ENVOL a accueilli 524 enfants en 2007, contre 392 en 2006, pour un séjour de loisirs dans son centre médicalisé. De nouvelles activités, telles que la plongée, la danse et le VTT, ont été proposées aux enfants en 2007. Les projets de développement de L'ENVOL sont nombreux en 2008.

Pour plus d'informations : www.lenvol.asso.fr



ELA - Quand le courant passe, la vie continue

Les leucodystrophies sont des maladies génétiques qui détruisent la gaine des

nerfs (la myéline) du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). Lorsque cette gaine est abîmée, le courant ne passe plus et les messages nerveux sont interrompus. Perte des mouvements et de l'équilibre, perte de la vision et de l'ouïe, perte de la parole et de la mémoire : les leucodystrophies paralysent toutes les fonctions vitales. Chaque semaine en France, 3 à 6 enfants naissent atteints de ces terribles maladies (20 à 40 en Europe).

Depuis 1992, l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinédine Zidane, mobilise toutes les énergies pour faire connaître ces maladies orphelines, financer la recherche médicale et venir en aide aux familles durement affectées par ce drame. Depuis sa création, ELA a financé 270 programmes de recherche pour plus de 21 millions d'euros.

Un objectif prioritaire : réparer la myéline pour restaurer les fonctions perdues. C'est possible !

Pour aller plus vite vers la guérison, l'association européenne contre les leucodystrophies a créé une fondation de recherche dédiée à toutes les maladies de la myéline.

Les Leucomalaciques (atteintes neurologiques des bébés prématurés), les Leucodystrophies et la Sclérose en plaques sont des maladies graves de la myéline. Elles affectent le système nerveux de plus de 100 000 bébés, enfants ou adultes, rien qu'en France.

Créée en 2005, la Fondation ELA regroupe les meilleurs spécialistes du monde entier. Elle a bénéficié pour son lancement d'un important soutien du ministère de la recherche, et est conseillée et soutenue par des grands chefs d'entreprises. En 2006, ELA a financé, 42 projets dans 11 pays pour un montant de plus de 3 millions d'euros. En 2007, près de 4 millions d'euros ont été consacrés à la recherche avec l'objectif de procéder aux premiers essais thérapeutiques humains.

Pour plus d'information : www.ela-asso.com

“Redonner espoir”.



Soins et soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique

Pour 2008, Eurazeo a choisi de continuer à soutenir également l'Association Primo Levi, créée en 1995 pour apporter des soins physiques et psychologiques ainsi qu'un soutien social et juridique à des personnes victimes d'actes de torture ou de violence politique.



Illustratrice : Michelle Salmon.

Le traitement des victimes de la torture, toujours utilisé dans de nombreux pays, exige des soins spécifiques qui ne sont pas dispensés dans le système de santé public. L'Association Primo Levi propose donc une prise en charge adaptée. Elle accueille environ 300 patients chaque année, adultes ou mineurs, seuls ou en famille.

Pour démultiplier son action, l'Association Primo Levi propose des formations au bénéfice de professionnels travaillant auprès des réfugiés ou demandeurs d'asile.

Enfin, l'Association Primo Levi développe des actions de témoignage et de plaidoyer, souvent en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales. Ces actions visent à sensibiliser les publics et les responsables politiques à la réalité de la torture dans le monde et à la défense du droit d'asile. L'Association publie une revue trimestrielle intitulée “Mémoires” et a créé un site Internet www.primolevi.asso.fr.

Pour plus d'informations : www.primolevi.asso.fr



SNC

Eurazeo, entreprise solidaire, a poursuivi son soutien en 2007 aux actions de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), créée par Monsieur Jean-Baptiste de Foucauld. SNC est une association loi de 1901, indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse. Depuis 1985, SNC a développé une forme d'engagement concret qui construit du lien social et suscite une citoyenneté active grâce à des actions et des méthodes éprouvées pour nous mobiliser et développer la solidarité avec les chômeurs.

Les actions de SNC en 2007 :

- Création d'emplois : 100 400 heures de travail financées par l'association pour 112 personnes accompagnées qui ont bénéficié d'un “emploi de développement” au sein de 97 associations partenaires.
- Accompagnement vers l'emploi : 2 000 demandeurs d'emploi accompagnés par 1 200 bénévoles répartis en France dans 103 groupes de solidarité ; plus de 900 accompagnements terminés en 2007 à l'issue desquels 58 % des personnes accompagnées ont retrouvé un emploi (53 %) ou une formation (5 %).
- Dons : 2 500 donateurs ; 913 000 euros de dons, en totalité privés. Depuis 2004, possibilité d'épargner solidaire avec le livret Agir contre le chômage en partenariat avec le Crédit Coopératif.

Pour en savoir plus : www.snc.asso.fr

Le carnet de l'actionnaire

Eurazeo accorde une grande importance à la qualité de l'information apportée à ses actionnaires. Elle s'attache notamment à faciliter la compréhension de sa stratégie et de sa mise en œuvre.

L'action Eurazeo	36
Relations avec les investisseurs	38

NYC, 2007 - ©Floriane de Lassée



L'action Eurazeo

Cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, dans le compartiment A (capitalisations boursières supérieures à 1 milliard d'euros), l'action Eurazeo est également éligible au SRD (Service de Règlement Différé).

Code ISIN : FR0000121121

Ticker Reuter : Eura.pa

Ticker Bloomberg : RF FP

Le cours d'Eurazeo est consultable avec une mise à jour différée de 15 minutes sur le site www.eurazeo.com.

Marché de l'action Eurazeo

	2005 12 mois	2006 12 mois	2007 12 mois	Janvier 2008
Moyenne journalière des transactions en nombre de titres échangés ajustés ⁽¹⁾ en millions d'euros	70 183 4,42	59 969 5,05	78 684 8,11	127 742 9,79
Cours extrêmes ajustés ⁽²⁾ (en euros)				
Plus bas	47,88	69,14	86,94	69,80
Plus haut	76,09	103,05	113,59	85,10
Au 30 juin	60,15	73,76	107,10	-
Au 31 décembre	74,94	103,05	87,75	-
Au 31 janvier	-	-	-	70,85
Dividende net Exercice clos au 31 décembre	(1) 1,00	1,10	(2) 1,20	-

Source : Euronext. (1) Auquel s'ajoute une distribution exceptionnelle de 6 euros par action. (2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Période	Nombre de titres échangés ajustés ⁽¹⁾	Capitaux (en millions d'€)	Cours en euros (données Euronext ajustées ⁽²⁾)		
			Plus haut	Plus bas	Dernier
2006					
Janvier	1 084 077	84,09	79,79	74,90	78,22
Février	778 343	60,72	78,64	76,43	77,20
Mars	1 398 296	112,72	84,93	75,80	84,55
Avril	1 221 068	100,87	84,25	80,47	81,49
Mai	3 017 437	239,31	84,98	73,29	76,91
Juin	1 191 683	86,99	77,33	69,14	73,76
Juillet	1 092 364	84,55	85,00	74,05	84,95
Août	835 827	70,65	87,71	82,24	87,62
Septembre	806 849	69,98	88,33	85,43	86,48
Octobre	1 650 790	157,14	99,62	88,14	95,24
Novembre	1 279 844	124,85	100,00	95,71	97,14
Décembre	935 581	93,11	103,05	96,19	103,05
2007					
Janvier	1 225 443	126,02	106,00	100,48	100,95
Février	1 319 362	139,30	108,67	101,71	105,57
Mars	1 277 834	133,02	107,61	100,00	107,46
Avril	977 017	107,64	111,70	108,29	110,47
Mai	1 449 313	160,06	113,59	108,34	111,21
Juin	1 504 614	164,07	111,65	106,00	107,10
Juillet	1 600 603	170,17	109,50	97,98	103,18
Août	2 341 322	225,06	103,91	89,13	97,47
Septembre	1 499 530	149,18	103,35	95,73	103,35
Octobre	2 308 724	238,89	105,60	99,80	102,89
Novembre	3 261 912	316,92	102,38	91,37	97,15
Décembre	1 298 619	119,69	96,80	86,94	87,75
2008					
Janvier	2 810 322	215,31	85,10	69,80	70,85

Source : Euronext. (1) Nombre de titres ajustés des actions gratuites distribuées en 2006 et 2007.

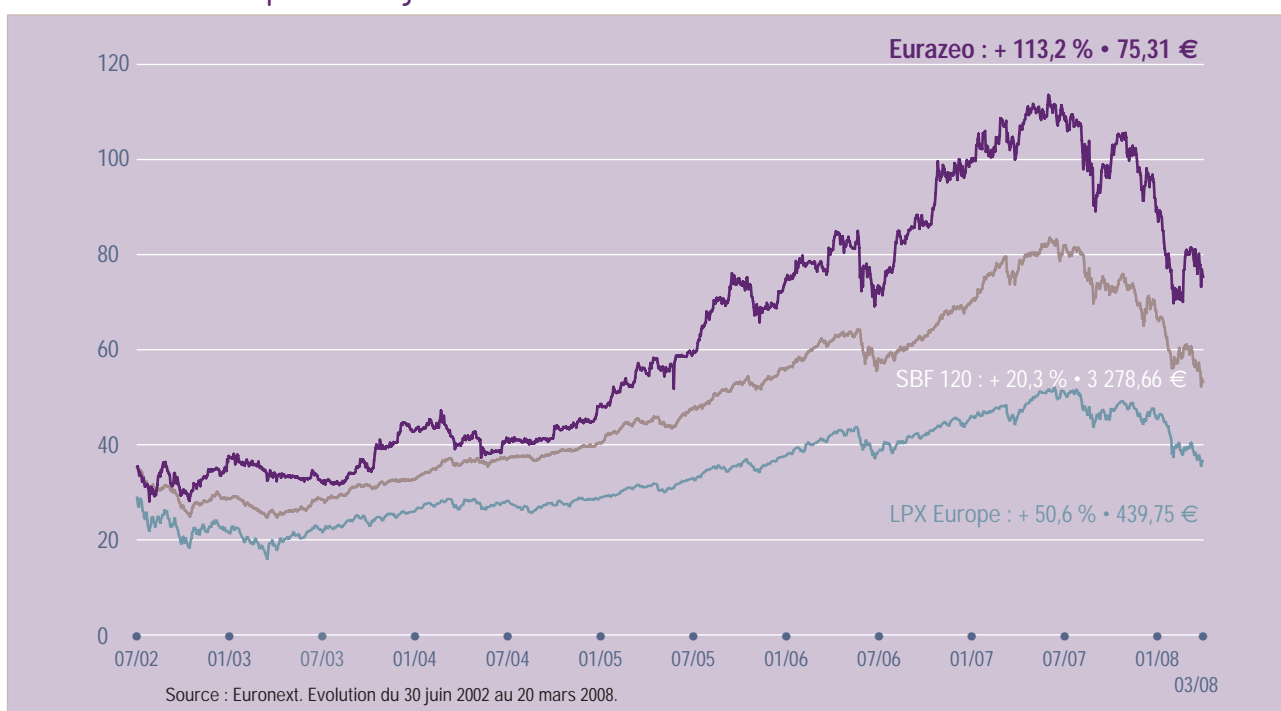
(2) Cours ajustés des actions gratuites distribuées en 2006 et 2007 et de la distribution exceptionnelle de réserves d'un montant de 6 euros par action au titre de 2005.

Evolution du cours

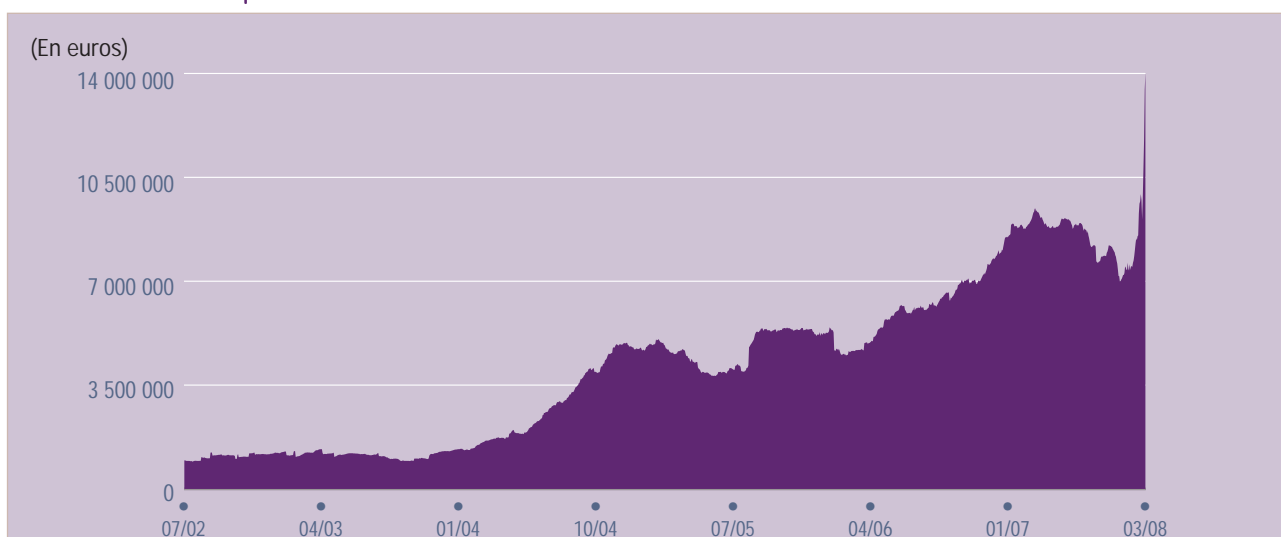
La capitalisation boursière, au 20 mars 2008, sur la base du cours d'Eurazeo de 75,31 euros, s'élève à 4 064 millions d'euros. Le tableau ci-dessous indique les variations du cours d'Eurazeo et celles du CAC 40 à différentes dates clés.

Performances depuis le :	Eurazeo	Evolution	CAC 40	Evolution
31/12/2004	48,04	56,8 %	3 821,16	18,6 %
31/12/2005	74,94	0,5 %	4 715,23	- 3,8 %
31/12/2006	103,05	- 26,9 %	5 541,76	- 18,2 %
31/12/2007	87,75	- 14,2%	5 614,08	- 19,2 %
20/03/2008	75,31	-	4 533,72	-

Cours de bourse depuis le 30 juin 2002



Evolution de la liquidité



Relations avec les investisseurs

Communication financière

Eurazeo souhaite apporter à ses actionnaires et à la communauté financière une information régulière, rigoureuse et de qualité, en conformité avec les recommandations de l'AMF. La communication d'Eurazeo s'appuie sur un ensemble de moyens qu'elle veille en permanence à améliorer, à rendre plus complets et clairs.

Document de référence

Eurazeo réalise chaque année un Document de référence, déposé auprès de l'AMF, qui s'efforce d'être toujours plus complet.



Site Internet (www.eurazeo.com)

L'architecture du site, ainsi que la mise à disposition des informations publiées sont repensées régulièrement, au rythme de l'évolution de la Société et de la réglementation en vigueur. Le site Eurazeo a été conçu comme un outil pratique, avec le souci de faciliter l'accès à une information de qualité en quelques clics. Le site a fait l'objet d'une refonte à l'automne 2007 afin de mettre en avant le métier d'Eurazeo et la présentation de ses participations. Les visiteurs peuvent y consulter la totalité des informations disponibles concernant Eurazeo. Les communiqués de presse d'Eurazeo et de l'ensemble de ses participations sont mis en ligne dès leur diffusion avec une mise en ligne exergue dès la page d'accueil du site dans le pavé "Actualités". Le rapport annuel des 7 derniers exercices du Groupe est téléchargeable en version électronique à partir de ce site. Une version interactive est également disponible afin de faciliter les recherches par mots-clés. L'ensemble des présentations faites par le Groupe aux analystes financiers et aux investisseurs ainsi qu'une présentation complète de la stratégie et de tous les investissements du Groupe figurent également dans les chapitres à consulter.

Résultats 2007
Un développement actif du Groupe

Résultat net part du Groupe : 911,5 M€
Dividende : 1,20 €/action, mis en paiement le 22 mai 2008
Attribution gratuite : 1 action pour 20

Un résultat historique : 911,5 M€
 Le chiffre d'affaires consolidé 2007 du groupe Eurazeo s'est élevé à 2 991,9 M€ (+ 28,5 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé 2006) et à 27,3 % au terme des procédures financières de classement. Cette performance s'explique à la fois par une nouvelle accélération du développement des flux de la clientèle du Groupe à l'échelle des opérations de croissance externe avec succès.

2007, une année active : rotation des actifs et développement international
 2007 a été marquée par le succès des opérations avec Publicis et Citigroup (renforcement en début d'année, par une activité d'investissement soutenue avec l'acquisition d'APCOA en 2007), ainsi que l'entrée en scène de la filiale de développement des activités du Groupe, Eurazeo (du développement d'Europe), grâce à la mise en œuvre de l'opération de rachat de la filiale d'investissement et à son entrée en scène en 2007. 2007 a également été une année marquée par des investissements de grande envergure. Eurazeo a investi dans des investissements à l'international notamment par le rachat de son filiale de France et la création de deux nouvelles sociétés.

Nouvelles acquisitions

- APCOA, leader européen de la gestion de parking, premier investissement direct dans le France (France).
- EUS, leader européen de la fourniture de services et de services d'ingénierie, premier investissement direct dans le France (France).
- S&P, leader européen de la fourniture de services de conseil, et premier investissement direct dans le France (France).
- Eurazeo a investi dans Station Casinos, aux États-Unis, aux côtés de Sabatier et dans Publicis, aux côtés de UBS.

Développement des sociétés du Groupe
 Toutes les sociétés du Groupe ont activement poursuivi leur développement au cours de la période, une croissance externe et des investissements ciblés ont été réalisés. Le développement du Groupe a été soutenu par l'acquisition de APCOA, S&P et EUS, ainsi que par l'acquisition de Publicis et S&P, qui ont permis de renforcer le portefeuille de sociétés du Groupe.

Distribution et annulation de titres
 Le 22 mai 2008, l'Assemblée Générale de l'année 2007 a décidé de verser un dividende de 1,20 € par action, qui sera payé le 22 mai 2008. Le dividende sera payé par virement bancaire sur le compte en banque des actionnaires. Le 26 mai 2008, l'Assemblée Générale de l'année 2007 a décidé de verser un dividende de 1,20 € par action, qui sera payé le 22 mai 2008. Le dividende sera payé par virement bancaire sur le compte en banque des actionnaires.

“Renforcer la transparence : l’engagement d’Eurazeo vis-à-vis de ses actionnaires”.

Par ailleurs, tout au long de l’année, les dirigeants d’Eurazeo rencontrent des investisseurs institutionnels ou des analystes, soit au cours de réunions individuelles, soit lors de roadshows regroupant plusieurs interlocuteurs. Ainsi, en 2007, Eurazeo a consacré 21 jours à des roadshows, dont 18 à l’étranger (Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Allemagne, Benelux, Suisse et Italie), permettant à la Société de rencontrer près de 130 institutions différentes. 34 rendez-vous individuels ont également eu lieu sur l’année (réunion au siège de la Société ou conférence téléphonique).

Ces efforts contribuent à faire en sorte que l’action Eurazeo soit suivie de façon régulière par 10 bureaux d’analyse financière : Aurel Leven, Cazenove, Cheuvreux, CM-CIC Securities, Exane BNP Paribas, HSBC, Landsbanki, Oddo, Société Générale et UBS.

Avis et communiqués financiers

Eurazeo informe ses actionnaires au travers d’insertions dans la presse aussi souvent que possible. Les journaux et magazines, quotidiens ou hebdomadaires, utilisés sont choisis afin de rendre l’information visible par le plus grand nombre. Eurazeo entend poursuivre ce type de communication, qui vient compléter la diffusion électronique des informations (envois de courriers et mise en ligne sur le site Internet d’Eurazeo).

Réunions et entretiens

Eurazeo est en contact régulier avec la communauté financière au travers de rendez-vous avec les analystes, les gérants et les journalistes. En 2007, Eurazeo a organisé deux réunions avec la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) pour la présentation des résultats annuels 2006 et la présentation des résultats semestriels 2007. Ces réunions ont donné lieu à des échanges riches sur Eurazeo et notamment sur les investissements réalisés depuis 2002. Ces réunions ont également permis de donner la parole aux dirigeants des sociétés dans lesquelles Eurazeo a investi, qui ont apporté un éclairage très précis sur les activités et perspectives de leur entreprise. A partir de 2008, ces réunions pourront être écoutées en direct via une conférence téléphonique et les présentations correspondantes seront simultanément mises en ligne sur le site Internet du Groupe en français et en anglais.

Agenda prévisionnel 2008

- Assemblée Générale Mixte d’Eurazeo au Pavillon Gabriel : 14 mai à 10 h 00.
- Publication du chiffre d’affaires du 1^{er} trimestre 2008 : 14 mai.
- Versement du dividende : 22 mai (soumis à approbation par l’Assemblée Générale).
- Attribution d’une action gratuite pour 20 : 26 mai
- Publication du chiffre d’affaires du 1^{er} semestre 2008 : 13 août.
- Publication des résultats du 1^{er} semestre 2008 : 28 août.
- Publication du chiffre d’affaires du 3^e trimestre 2008 : 14 novembre.

Relations avec les investisseurs

“Les actionnaires peuvent poser directement leurs questions en appelant le numéro vert”.

Numéro vert et contacts actionnaires

Eurazeo tient à la disposition de ses actionnaires un numéro de téléphone gratuit qui leur permet de 9 h 00 à 18 h 30 de poser directement des questions aux personnes en charge de l'information des actionnaires ou éventuellement de laisser un message, en dehors de ces horaires.



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les actionnaires peuvent également adresser leurs demandes :

- par courrier à l'adresse suivante :
Eurazeo - Service Actionnaires : 32, rue Monceau - 75008 Paris
- par fax au numéro suivant : Service Actionnaires - 01 47 66 84 41

Participation à l'Assemblée Générale

Afin de participer à l'Assemblée Générale (assister / se faire représenter / voter par correspondance), les actionnaires doivent au préalable justifier de cette qualité. Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte sur les registres de la Société au troisième jour ouvré précédant la date de ladite Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir leurs actions inscrites dans les comptes titres tenus par l'intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, et doivent faire adresser par l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, trois jours au moins avant l'Assemblée, une attestation de participation chez Lazard Frères Banque.

Afin d'éviter les régularisations sur place, il est recommandé aux actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée de formuler auprès de leur intermédiaire financier une demande de carte d'admission. Elle leur sera adressée directement à leur domicile, dans les jours qui précèdent la date de l'Assemblée Générale. Les actionnaires au porteur sont tenus informés de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée ainsi que des résolutions qui seront soumises à leur approbation, 35 jours au moins avant la date de la réunion par :

- un avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO),
- des annonces dans la presse économique,
- un avis sur le site Internet d'Eurazeo.

En outre, la convocation à cette Assemblée par la parution d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales (Les Petites Affiches) est effectuée 15 jours au moins avant la date de cette dernière.

Les actionnaires d'Eurazeo, inscrits au nominatif pur ou administré sont convoqués directement par courrier, 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

“L’inscription des actions sous la forme nominative n’est jamais automatique. Il faut que l’actionnaire la demande expressément et par écrit”.

Droit au dividende

Pour les transactions réalisées au comptant sur un marché réglementé, l’acheteur devient propriétaire des titres le jour du règlement-livraison. Il est à ce titre le bénéficiaire du dividende, dès lors qu’il n’a pas revendu ses titres au jour de la distribution.

Pour les autres transactions réalisées avec le SRD, l’investisseur ne devient propriétaire des actions achetées à terme qu’à la date du règlement-livraison, qui intervient au dernier jour de bourse du mois calendaire.

Le dividende revient donc à l’actionnaire qui est propriétaire des actions le jour de mise en paiement du dividende. En cas de détachement d’un dividende entre le jour de négociation et le jour de règlement-livraison, l’acheteur ne perçoit pas le dividende, il reçoit une indemnité compensatrice égale au montant net du dividende. Le vendeur est débité de cette indemnité et crédité du coupon. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et reversés à l’Etat.

Intérêt d’être actionnaire au nominatif pur

L’inscription des titres Eurazeo au nominatif pur comporte principalement 2 avantages :

- la gratuité de la gestion : l’actionnaire est exonéré de droits de garde, et des frais inhérents à la gestion courante de ses titres,
- la garantie d’une information personnalisée : l’actionnaire reçoit sans demande préalable, les convocations aux Assemblées Générales, et les différents supports d’information produits par la Société.

L’inscription des actions sous la forme nominative n’est jamais automatique. Il faut que l’actionnaire la demande expressément et par écrit. Il suffit de se mettre en rapport avec l’établissement financier teneur du compte où sont déposés les titres et de lui adresser une demande de virement de titres pour inscription en compte de nominatif pur.

L’établissement ainsi contacté assurera le transfert des titres chez Lazard Frères Banque, mandaté pour gérer les inscriptions en compte de nominatif pur d’Eurazeo.

Le coût du transfert dépend de l’établissement financier qui en assure la réalisation, Eurazeo et Lazard Frères Banque ne bénéficiant en aucun cas d’une quelconque rétrocession sur l’éventuel montant facturé.

Cette forme d’inscription en compte ne nuit pas à la mobilité des titres en nominatif pur puisque l’actionnaire peut s’il souhaite les céder sur le marché ou à tout autre moment, demander à la Société leur transfert chez l’établissement financier de son choix.

Avantages du nominatif pur

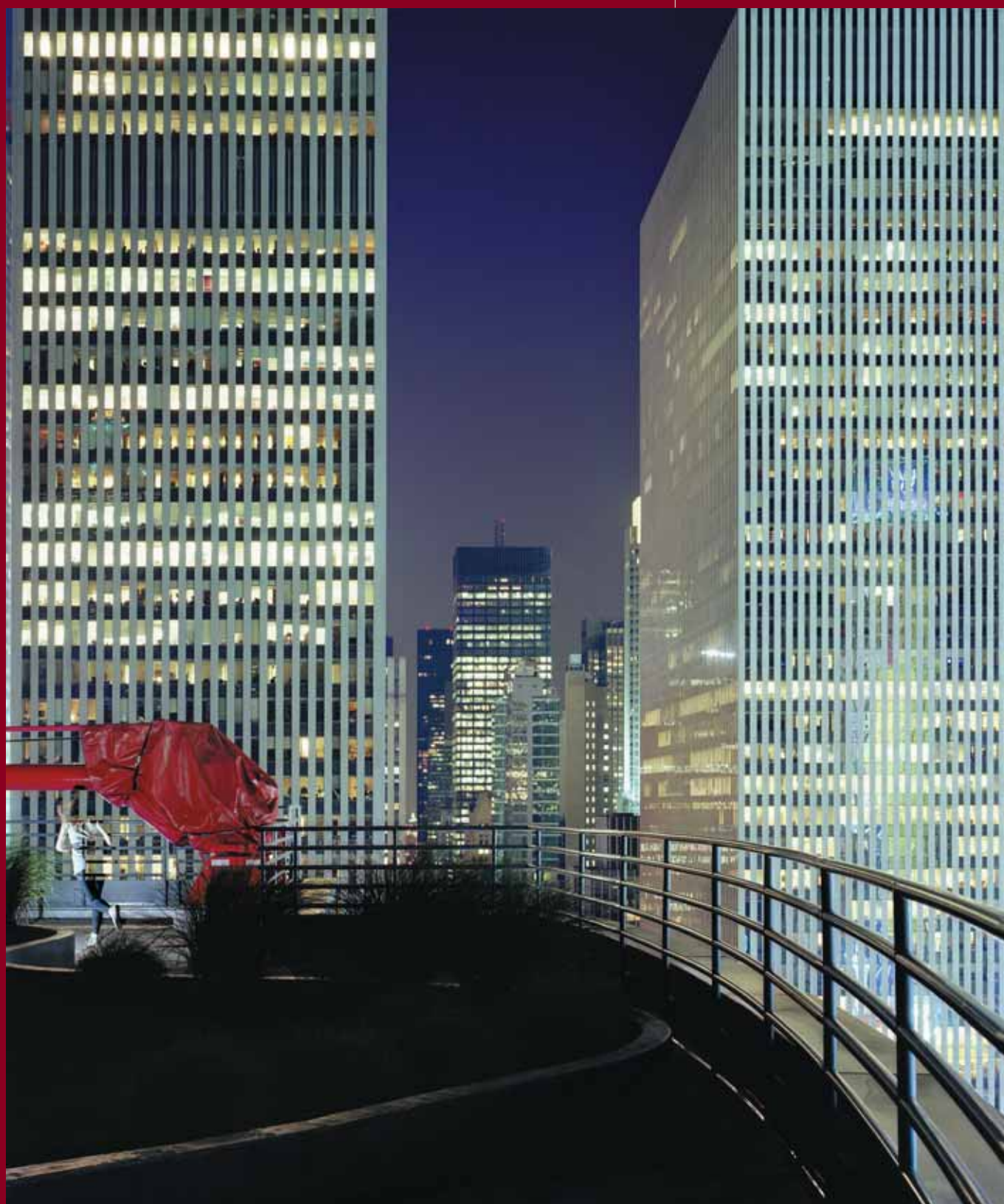
- Gratuité des frais de gestion.
- Garantie d’une information personnalisée.
- Bénéfice d’un droit de vote double aux assemblées, attaché aux actions inscrites en compte nominatif dans les registres de la Société depuis au moins deux ans.

Participations

Eurazeo a atteint une répartition optimale avec près de 65 % de ses actifs investis dans des sociétés où elle est actionnaire majoritaire ou de référence.

Les participations d'Eurazeo	44
Des actifs diversifiés	46
Private equity	48
• APCOA	48
• B&B Hotels	52
• ELIS	56
• Europcar	60
• Rexel	64
• ANF	68
• Fraikin	74
• Station Casinos	75
• Cegid	76
• Ipsos	77
• Colyzeo	78
• Gruppo Banca Leonardo	79
• Intercos via Euraleo	80
• Sirti via Euraleo	81
• ECIP	82
Participations cotées	83
• Danone	83
• Air Liquide	84
• Veolia	85

NYC, 2007 - ©Floriane de Lassée



Les participations d'Eurazeo

Détail des participations

	29/02/2008		23/03/2007	28/02/2006	
	% détenu	Nb de titres	M€	M€	
Private equity non coté (non réévalué)	-	-	1 770	954	227
APCOA	81,8 %	-	334	-	-
B&B Hotels (1)	74,1 %	-	32	128	128
ELIS	83,2 %	-	399	-	-
Europcar Groupe	85,1 %	-	663	681	-
Fraikin	14,4 %	-	49	51	99
Gruppo Banca Leonardo	19,6 %	-	166	93	-
Intercos	-	-	58	-	-
Sirti	-	-	37	-	-
Station Casinos (2)	-	-	33	-	-
Private equity coté			614	532	1 033
Rexel	21,4 %	54 877 932	571	464	464
LT (Ipsos)	19,0 %	1 872 327	25	39	42
CEGID	6,9 %	639 432	18	30	30
Eutelsat	-	-	-	-	497
Immobilier (ANF, Colyzeo, Accor)	-	-	736	1 004	535
Autres titres cotés (net (3))			1 862	2 213	1 423
Danone	5,5 %	27 951 990	1 028	1 274	943
Air Liquide	5,6 %	13 305 844	700	454	90
Veolia Environnement	2,1 %	9 861 469	134	485	383
Pearson Plc	-	-	-	-	7
Titres non cotés			18	19	197
Euraleo	-	-	N/A	3	-
Fonds d'investissement	-	-	N/A	9	182
Autres	-	-	18	7	4
FAP (Distacom)	-	-	-	-	11
Autocontrôle (4)			71	25	22
Trésorerie nette			(59)	983	1 389
Trésorerie brute (5)			(52)	973	1 471
Impôts à payer et divers			(7)	9,8	(83)
Total avant impôts			5 011	5 730	4 825
Impôts sur les plus-values latentes			(214)	(261)	(237)
Total après impôts			4 797	5 469	4 588

(1) Après remontée de 110 millions d'euros à Eurazeo.

(2) Net de la dette en dollars.

(3) Net des dettes nettes affectées (Danone 425 millions d'euros, Air Liquide 550 millions d'euros et Veolia 430 millions d'euros) et de la couverture Veolia (16,8 millions d'euros).

(4) Hors 768 499 actions en cours d'annulation au 29/02/2008.

(5) Nette d'une dette non affectée de 100 millions d'euros au 29/02/2008.

Participations d'Eurazeo au 29 février 2008

- Les participations de private equity se montent à 3 120 millions d'euros et regroupent les participations de private equity non cotées (non réévaluées), les actifs de private equity introduits en bourse depuis leur acquisition et les investissements dans l'immobilier :
 - l'investissement de 334 millions d'euros dans APCOA en avril 2007 ;
 - l'investissement de 32 millions d'euros dans B&B Hotels (après remontée de 110 millions d'euros à Eurazeo en décembre 2007), réalisé en juillet 2005 ;
 - l'investissement de 399 millions d'euros dans ELIS en octobre 2007 ;
 - l'investissement de 681 millions d'euros dans Europcar Groupe en juin 2006 (663 millions d'euros après syndication à Eurazeo Co-Investment Partners) ;
 - l'investissement de 51 millions d'euros (49 millions d'euros après syndication à Eurazeo Co-Investment Partners) dans Financière Truck (Investissement), nouvelle holding de Fraikin, a été réalisé suite à la cession des 55 % détenus dans Fraikin à CVC Partners ;
 - l'investissement dans Gruppo Banca Leonardo réalisé en avril 2006 pour un montant de 93 millions d'euros et 73 millions d'euros supplémentaires en avril 2007, soit un investissement total de 166 millions d'euros ;
 - les investissements dans Sirti et Intercos en Italie, via Euraleo et Eurazeo Italia, en 2007 pour respectivement 37 et 58 millions d'euros ;
 - l'investissement net dans Station Casinos pour un montant de 33 millions d'euros ;
 - l'investissement de 464 millions d'euros dans Rexel, annoncé en novembre 2004 et finalisé en mars 2005 ;
 - deux participations acquises, alors qu'elles n'étaient pas cotées et qui résultent de la démarche d'investissement d'Azeo à la fin des années 90 : LT Participations (Ipsos) et Cegid (issue de la fusion avec CCMX en novembre 2004) ;
 - les investissements immobiliers d'Eurazeo, qui regroupent, pour un total de 736 millions d'euros, les immeubles de Lyon et Marseille, issus de la fusion avec Rue Impériale en mai 2004 puis apportés à la société foncière cotée ANF en mai 2005 et les murs de B&B Hotels, l'investissement dans Colyzeo d'un montant de 78 millions d'euros et le co-investissement réalisé dans Accor.
- Les participations cotées qui représentent 1 862 millions d'euros et 37 % des actifs avant impôt ; cet ensemble regroupe des participations dans des sociétés de taille mondiale comme Danone, Air Liquide et Veolia Environnement.
- Au cours de l'année 2006, Eurazeo avait poursuivi son objectif de réduction du poids des actifs non stratégiques. Les investissements réalisés indirectement au travers des fonds et sociétés d'investissement, en tant que "limited partner", qui représentaient 140 millions d'euros au 31 décembre 2006, ont été cédés.
- Une trésorerie négative de 59 millions d'euros (créances après déduction de divers passifs d'exploitation).
- Les titres d'autocontrôle d'Eurazeo sont essentiellement affectés aux options d'achat attribuées aux salariés (valorisation au prix d'exercice des options).

Méthodologie

- Les investissements d'Eurazeo dans les participations non cotées et notamment dans Fraikin, B&B Hotels, Europcar, ELIS, APCOA et Gruppo Banca Leonardo ont été maintenus à leur prix de revient. Pour les participations dont le principal actif est coté, elles ont été valorisées par transparence sur la base du cours de bourse de cet actif (exemple : Rexel, LT Participations et Ipsos) aux cours de clôture des dates mentionnées.
- La valeur du patrimoine immobilier, à Lyon et Marseille et les murs de B&B Hotels, est évaluée sur la base de la capitalisation boursière d'ANF, détenue à 62,8 % par Immobilière Bingen (filiale à 100 % d'Eurazeo).
- La valeur des fonds d'investissement correspond à celle communiquée par les gérants après déduction complémentaire des éventuelles provisions sur les lignes en moins-values. Les sociétés d'investissement sont maintenues à leur prix de revient et, par transparence, les lignes en moins-values sont provisionnées.
- Les actifs cotés détenus par Eurazeo ont été évalués sur la base des cours de bourse de clôture des 29 février 2008, 23 mars 2007 et 28 février 2006, à l'exception de l'autocontrôle, destiné à être utilisé lors de levées de stock-options et, par conséquent, valorisé au prix d'exercice de ces options. Les actions Eurazeo destinées à être annulées ne sont pas prises en compte dans le total des actifs.

Des actifs diversifiés*

Biens de consommation : 1 %

Chimie : 13 %

Agroalimentaire - Boissons : 21 %

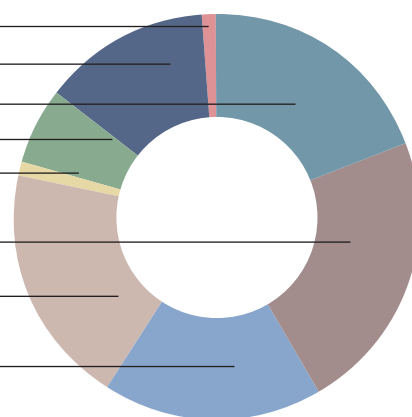
Services financiers : 7 %

Média et Technologie : 2 %

Transport - Concessions : 22 %

Services aux entreprises : 18 %

Immobilier et Loisirs : 16 %



Agroalimentaire & Boissons : Danone ; Transport & Concessions: Europcar, Fraikin et APCOA ; Immobilier et loisirs : ANF, B&B, Colyzeo et Station Casinos ; Services aux entreprises : Rexel et ELIS ; Media & Technologies : Ipsos et Cegid ; Services financiers : Gruppo Banca Leonardo et ECIP ; Chimie : Air Liquide ; Biens de consommation : Intercos.

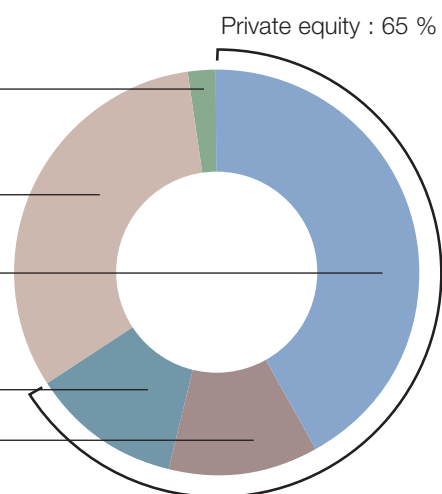
Cash et Autocontrôle : 1 %

Titres cotés⁽³⁾ : 34 %

Private equity non coté⁽¹⁾ : 40 %

Immobilier : 14 %

Private equity coté⁽²⁾ : 11 %



(1) Fraikin, B&B, Europcar, Gruppo Banca Leonardo, APCOA, ELIS, Sirti, Intercos, Station Casinos et ECIP.

(2) Rexel, LT Ipsos et Cegid.

(3) Danone et Air Liquide net des dettes affectées.

(*) Au 20 mars 2008, pro forma de la cession de Veolia.

Les principales sociétés du Groupe

Leader européen de la gestion de parkings payants avec 4 115 parkings et près de 1,2 million de places dans 15 pays.



Chaîne d'hôtellerie économique parmi les leaders en Europe avec 189 hôtels.



Leader européen de la location-entretien de textile et de services d'hygiène.



Leader européen de la location de voitures avec une flotte de 215 000 véhicules.



Leader mondial de la distribution professionnelle de matériel électrique avec 1 900 agences.



Une foncière majeure des centres-villes de Lyon et de Marseille.



Leader européen de la location de véhicules industriels avec une flotte de plus de 52 000 véhicules.



Leader mondial dans la création, le développement et la production de produits cosmétiques.



Société leader en Italie et à l'international dans les réseaux Télécoms.



Private equity



Allemagne - Investissement :

334 millions d'euros

81,8 %*

www.apcoa.eu

* Après syndications à ECIP.

589,8 M€ de chiffre d'affaires,
+ 20,5 %

58,4 M€ d'EBITDA, + 11,4 %

44,4 M€ d'EBIT, + 14,1 %

Faits marquants 2007

- Forte augmentation du chiffre d'affaires.
- Croissance à deux chiffres de l'EBITDA, dont 70 % liés à la croissance organique.
- En 2007 APCOA est devenu n°1 en Europe en nombre de places de parking grâce à l'acquisition de CPS Europe (Royaume-Uni), WISAG (Allemagne) et RPS (Suède).
- APCOA gère désormais 1,2 million de places sur 4 115 parkings dans 15 pays avec 4 700 employés.

APCOA - Leader européen de la gestion de parkings

APCOA est leader européen de la gestion de parkings. Située à Stuttgart en Allemagne, la société a été fondée en 1970 et acquise par Eurazeo en avril 2007. Sur tous les marchés où APCOA est présent, ses marques et sa franchise sont synonymes de services de parking de haute qualité pour les propriétaires de parkings comme pour les automobilistes.

Le modèle APCOA

Depuis sa création, APCOA est un pur opérateur de parkings et a pour principe de ne pas posséder de parkings. En éliminant ce besoin d'investissements significatifs en capitaux ainsi que les investissements de maintenance des bâtiments correspondants, le modèle d'exploitation permet à la société de combiner faible intensité capitalistique, stabilité et visibilité des cash flows sur le long terme.

APCOA bénéficie d'une base de contrats largement sécurisée et diversifiée tant sur le plan géographique que sur celui des secteurs d'activité. La durée moyenne du portefeuille de contrats existants d'APCOA (y compris les renouvellements) est de 16 ans, avec une durée de vie restante moyenne de 7 ans. APCOA a un remarquable taux de rétention des contrats long terme de plus de 90 %.

Chiffres clés

(En millions d'euros)

	2004 ⁽²⁾ 12 mois HGB	2005 ⁽²⁾ 12 mois HGB	2006 ⁽²⁾ 12 mois HGB	2007 ⁽²⁾ 12 mois HGB	2007 ⁽³⁾ 12 mois IFRS
Chiffre d'affaires	438,9	457,2	489,6	589,8	588,8
Variation	n.a.	+ 4,2 %	+ 7,1 %	+ 20,5 %	n.a.
EBITDA	38,4	42,3	52,5	58,4	57,5
EBIT ⁽⁴⁾	24,7	28,7	38,9	44,4	43,4
Places (en milliers)	711	702	743	1 200 ⁽¹⁾	-
Parkings	2 700	2 881	3 511	4 115	-
Employés	3 099	2 776	2 730	4 700 ⁽¹⁾	-

(1) Croissance due à l'activité sur voirie de CPS. (2) Pro forma normes comptables allemandes. (3) Pro forma 12 mois (4) Avant amortissement du goodwill.



Stratégie

La demande de parkings est tirée par le développement économique, la croissance démographique et l'utilisation de la voiture. A ces facteurs macro-économiques s'ajoutent une nette tendance à l'externalisation, la substitution du parking gratuit vers le payant ainsi que la consolidation d'un marché fragmenté. Enfin, dans de nombreux marchés émergents du nord-est et du sud-est de l'Europe, la gestion professionnelle de parkings n'en est qu'à son commencement.

La poursuite de ses programmes d'optimisation des prix et d'amélioration de la productivité assure à APCOA une croissance organique soutenue et régulière.

Les augmentations de prix supérieures à l'inflation et la hausse des volumes devraient rester les principaux facteurs de croissance, les places de parking dans des endroits tels que les centres-villes et les aéroports demeurant une ressource rare. APCOA dispose des outils de gestion appropriés pour piloter la croissance des prix de façon active. Avec l'aide d'outils CRM très performants, APCOA identifie un vivier important de nouveaux contrats et, grâce à son exceptionnel historique de performances, est en bonne position pour remporter des projets face à la concurrence.

Enfin, APCOA devrait continuer son expansion contrôlée sur les marchés émergents et consolider son portefeuille par des acquisitions régionales ou locales.

Parts de marché des parkings payants hors voirie⁽¹⁾

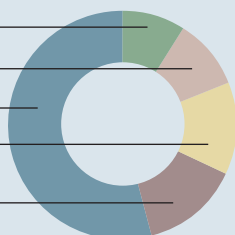
APCOA : 9 %

Autres acteurs internationaux : 10 %

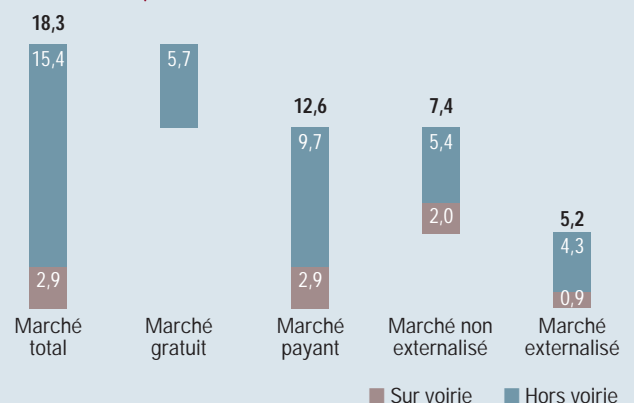
Opérateurs captifs : 54 %

Concurrents de taille moyenne : 13 %

Petits concurrents : 14 %



Segmentation du marché européen en 2006 (en nombre de places)⁽¹⁾



Source : OC&C et APCOA

(1) Dans les 10 pays clés où APCOA est présent.

Private equity • APCOA

Friedrich Schock

Directeur Général d'APCOA



L'acquisition d'APCOA par Eurazeo en avril 2007 a été une étape majeure dans les 37 ans d'histoire d'APCOA. Le management d'APCOA a apporté

son total soutien à cette opération. Avec l'aide d'Eurazeo, nous avons pu poursuivre la consolidation du marché européen en réalisant trois acquisitions majeures qui ont fait d'APCOA le leader du marché européen. Nous allons poursuivre dans la voie de l'amélioration de la qualité de nos services et de la croissance de nos résultats dans les années à venir.

Activité 2007

Forte progression des ventes

Le chiffre d'affaires total d'APCOA est passé de 489,6 millions d'euros en 2006 à 589,8 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 20,5 %. Cette évolution reflète le fort développement d'APCOA, supérieur à celui d'un marché déjà dynamique. Cette hausse s'explique par la croissance organique liée à l'obtention de nouveaux contrats et par trois acquisitions significatives.

Avant acquisitions et retraité de certains éléments, le chiffre d'affaires augmente de 45,3 millions d'euros, soit une augmentation de 9,3 %.

La stratégie de croissance d'APCOA sur les marchés européens s'illustre également par les acquisitions réussies des activités européennes de Central Parking System, une filiale de CPC (Nashville, Tenn., Etats-Unis), Wisser Parkraum Services, WPS (Francfort, Allemagne), et Rationell Parkeringsservice, RPS (Stockholm, Suède). Ces acquisitions réalisées en 2007 ont ajouté 526 parkings et 480 000 places au portefeuille d'APCOA.

Avec un total de 4 115 parkings, environ 1,2 million de places et un effectif d'environ 4 700 personnes, APCOA est devenu en 2007 le leader européen de la gestion de parkings en nombre de places.

Bilan simplifié au 31 décembre 2007

(En millions d'euros - Normes IFRS)

	ACTIF		PASSIF
Ecarts d'acquisition	789,7	Capitaux propres	373,5
Immobilisations incorporelles	235,6	Dettes financières	603,9
Immobilisations corporelles	80,6	Provisions	4,8
Actifs d'impôt différé	11,0	Passifs d'impôt différé	73,0
Autres actifs non courants	12,5	Autres passifs non courants	3,7
Total Actifs non courants	1 129,4	Total des passifs non courants	685,4
Stocks	0,3	Fournisseurs	53,2
Clients et autres débiteurs	63,3	Dettes financières	38,7
Autres actifs courants	10,2	Autres passifs courants	96,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46,9	Autres provisions	2,9
Total des actifs courants	120,7	Total des passifs courants	191,2
Total Actif	1 250,1	Total Passif	1 250,1



Forte croissance de l'EBITDA

L'EBITDA d'APCOA est passé de 52,5 millions d'euros en 2006 à 58,4 millions d'euros en 2007 (pro forma HGB), soit une augmentation de 11,4 % (+ 8,0 % hors acquisitions). Les facteurs clés de succès ont été les hausses de prix, de nouvelles améliorations de la productivité sur le plan opérationnel ainsi que d'importants gains de nouveaux contrats.

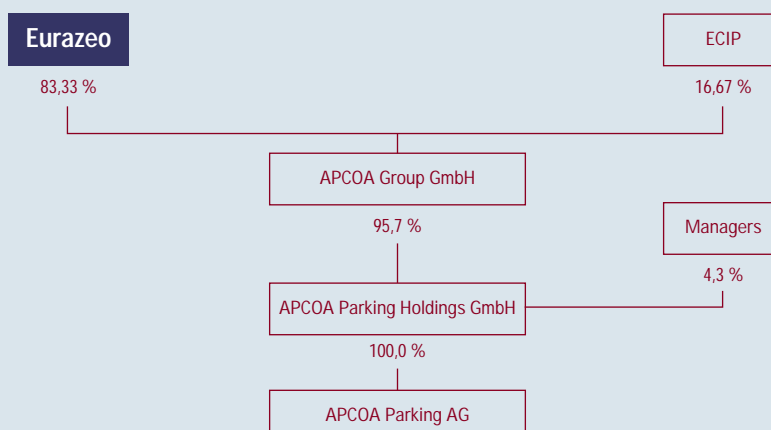
En terme de croissance organique de l'EBITDA, les régions les plus dynamiques ont été l'Italie (+ 21,7 %), la Scandinavie (+ 14,2 %) et l'Allemagne (+ 9,3 %).

Perspectives

Forte progression des ventes

Les acquisitions de CPS, WPS et RPS ont été une étape majeure pour continuer d'assurer une croissance supérieure à celle du marché. L'intégration de ces entreprises offre de grandes opportunités pour l'année 2008. Dans le même temps, APCOA améliorera sa position de leader de marché en continuant à renforcer sa marque et sa notoriété auprès des propriétaires de parkings et des automobilistes. APCOA va également poursuivre le développement d'un standard international de qualité des opérations et des services dans ses parkings. De nouvelles technologies seront également étendues telles que le paiement par téléphone mobile. Le partage des meilleures pratiques entre ses différents marchés bénéficiera à APCOA et ses clients.

Actionnariat



Private equity



B & B
HOTELS

France - Investissement :
32 millions d'euros
74,1 %
www.hotelbb.com

150 M€ de chiffre d'affaires en France
et en Allemagne, + 65,3 %

61 M€ d'EBITDAR⁽¹⁾

(1) EBITDA avant loyer.



B&B - 3^e acteur sur le marché de l'hôtellerie économique

Détenue par Eurazeo depuis juillet 2005, B&B est le troisième acteur sur le marché de l'hôtellerie économique. Son réseau compte 189 hôtels en France et en Allemagne et 13 692 chambres.

B&B se positionne sur le segment "haut de gamme" de l'hôtellerie économique. Son concept novateur réside dans une offre de qualité à un prix compétitif. Correspondant ainsi aux exigences des voyageurs d'affaires et des touristes, la marque B&B est la meilleure combinaison "Low Cost" et qualité.

Depuis la création du Groupe, la qualité a toujours primé dans l'élaboration des hôtels et la sélection des acquisitions : choix des matériaux de construction, des équipements, du mobilier, volonté d'offrir une véritable salle de bains, des chambres familiales suffisamment spacieuses, un petit déjeuner buffet généreux et à volonté, l'accès aux dernières technologies (prises modem dans les chambres, WiFi gratuit et illimité dans l'hôtel), etc.

Faits marquants 2007

- B&B renforce sa position de n°3 français de l'hôtellerie économique en procédant à l'acquisition de Villages Hôtel.
- La marque B&B assoie sa notoriété en Allemagne après la signature d'un partenariat avec Tank & Rast (aires de service sur les autoroutes).
- B&B se recentre sur son métier d'exploitant hôtelier en procédant à la cession des murs de 159 hôtels à ANF.

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros au 31 décembre)

	2006	2007
Chiffre d'affaires	90,9	150,3
EBITDAR ⁽¹⁾ opérationnel	36,0	60,9
Marge EBITDAR ⁽¹⁾	39,6 %	40,5 %
EBITDA	34,9	48,0

(1) EBITDA avant loyer.



Activité 2007

Forte hausse du chiffre d'affaires et de la rentabilité d'exploitation

Le chiffre d'affaires total est passé de 90,9 millions d'euros en 2006 à 150,3 millions en 2007, soit une augmentation de 65,4 %. Cette progression de plus de 59 millions d'euros s'explique essentiellement par l'acquisition de la chaîne Villages Hôtel mais également par une progression du nombre de chambres vendues de 7,9 % et du prix moyen de plus de 5 %. En excluant cette croissance externe, la progression du chiffre d'affaires atteint 8,6 % en France.

Le contrôle des coûts d'exploitation permet de conserver une excellente rentabilité au niveau du Résultat Brut d'Exploitation hôtelier : plus de 51,2 % du chiffre d'affaires en France.

L'Allemagne a poursuivi ses excellents résultats en améliorant encore chacun de ses indicateurs clés de performances (taux d'occupation et prix moyen). La montée en puissance des ouvertures de 2006, l'ouverture de 2 nouveaux établissements en 2007 et l'intégration des 2 hôtels allemands du réseau Villages Hôtel expliquent également la croissance du chiffre d'affaires de quasiment 67 % à plus de 12,5 millions d'euros. Par ailleurs, la très bonne maîtrise des coûts opérationnels permet une amélioration de la rentabilité d'exploitation de 3,8 points à 53,4 % du chiffre d'affaires.

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	ACTIF	PASSIF
Ecart d'acquisition	237,7	
Immobilisations incorporelles	22,3	Capitaux propres
Immobilisations corporelles	67,3	Dettes financières à long terme
Actifs non courants	6,6	Passifs non courants
Trésorerie et autres actifs courants	73,7	Passifs courants
Total Actif	407,6	Total Passif
		407,6

Private equity • B&B

Georges Sampeur

Président du Directoire de Groupe B&B Hotels



L'entreprise aura connu cette année des événements majeurs qui ont fortement modifié son paysage et les habitudes de chacun.

La fusion avec Villages

Hôtel a fait progresser le nombre de chambres dans le Groupe de plus de 65 %.

La cession des murs de 159 hôtels à ANF réalisée fin octobre 2007, permet au Groupe de se consacrer pleinement à son métier d'hôtelier.

Afin d'accompagner cette évolution, les services du siège se sont enrichis de compétences externes possédant l'expérience nécessaire pour un développement maîtrisé et orchestré. Des marques de reconnaissance de la part de la profession saluent le dynamisme du Groupe, la réactivité et l'innovation des équipes et confirment notre stratégie.

Après avoir été primé aux Hospitality Awards du meilleur concept hôtelier en 2006, et avoir reçu les Janus du Commerce au mois de septembre, B&B a obtenu en fin d'année les pépites d'or et d'argent pour les traitements courriers et mails de la réclamation clients.



Cession des murs

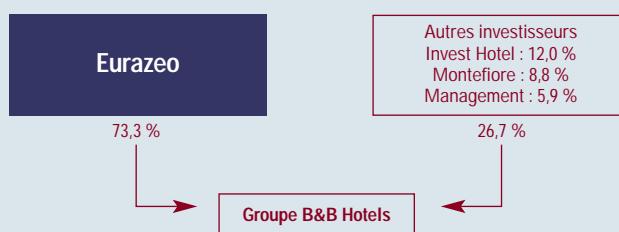
L'année 2007 a également été synonyme de changement dans le mode de détention des hôtels : la cession des murs de 159 hôtels à ANF en octobre 2007 permet au Groupe de se concentrer sur son métier d'exploitant. Par ailleurs, un partenariat a également été conclu à cette occasion et fait d'ANF un partenaire privilégié pour le développement en France : accompagnement du programme de rénovation sur le réseau existant pour les trois années à venir et possibilité de devenir propriétaire des futurs hôtels du Groupe en France.

Devenir un leader européen de l'hôtellerie économique

La volonté affichée de B&B de devenir un leader européen de l'hôtellerie économique s'est traduite par un rythme constant d'ouvertures en Allemagne et en France. Les 57 hôtels Villages Hôtel, passés sous l'enseigne B&B, sont venus étoffer le réseau existant.

La chaîne a poursuivi son développement avec l'ouverture de 4 hôtels entièrement équipés du nouveau concept : Rennes Ouest Atalante Champeaux (80 chambres), Evreux (83 chambres), Belfort (78 chambres) et Toulouse Basso Cambo (83 chambres).

Actionnariat





En Allemagne, B&B a continué son expansion progressive avec l'ouverture de 2 hôtels :

- le premier à Francfort Hahn Airport (107 chambres), un hôtel situé directement en face de l'aéroport qui a enregistré des performances exceptionnelles (95,6 % de taux d'occupation après 6 mois d'ouverture),
- et le second à Nürnberg-Erlangen (100 chambres).

Une évolution majeure a été la signature d'un contrat de coopération avec le premier opérateur d'aires d'autoroute en Allemagne, la société Tank & Rast. Cet accord, signé à la fin de l'année 2007, permettra à B&B d'augmenter le nombre d'hôtels en Allemagne en construisant et en rénovant 34 hôtels d'ici trois ans qui seront opérés en franchise. Tank & Rast, investira 50 millions d'euros dans cette opération.

En parallèle, B&B poursuit son développement à l'International avec l'ouverture de bureaux en Pologne (septembre 2007) et en Italie (novembre 2007).

Cependant, pour B&B, l'évolution du réseau ne passe pas uniquement par l'ouverture de nouveaux hôtels : les rénovations ont pour but d'augmenter le bien-être du client et constituent un élément clé de la réussite de la chaîne. Ainsi 18 hôtels ont bénéficié d'une adaptation des parties communes au nouveau concept. L'hôtel de Paris Malakoff, premier établissement de la chaîne en capacité (233 chambres), a été converti au nouveau concept et offre dorénavant aux clients des avantages tels que des écrans plats dans les chambres et une réception plus accueillante et plus confortable.

La rénovation et le développement sont ainsi des éléments clés de la chaîne qui assurent à B&B une évolution constante de son image et de sa notoriété.



Private equity



France - Investissement :

399 millions d'euros

83,2 %*

www.elis.com

* Après syndications à ECIP.

993 M€ de chiffre d'affaires, + 6,0 %**318 M€** d'EBITDA, + 9,3 %**174 M€** d'EBIT, + 10,5 %

Faits marquants 2007

- Croissance du chiffre d'affaires tirée par le dynamisme de l'hôtellerie.
- Renforcement de la position d'ELIS en France et en Espagne grâce à l'acquisition de CWS France et CWS Espagne.

ELIS, leader de la location-entretien de linge et appareils sanitaires en Europe continentale

Acquis en octobre 2007, ELIS est le leader de la location-entretien de linge et appareils sanitaires en Europe continentale avec environ 12 % de part de marché et plus de 270 000 clients. Les 13 000 collaborateurs de l'entreprise exercent leur activité dans les 71 centres industriels et 137 centres de service répartis principalement sur la France mais aussi la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la République Tchèque.

Activité 2007

■ Une augmentation de 6,0 % du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé d'ELIS est passé de 936 millions d'euros en 2006 à 993 millions d'euros en 2007, soit une progression de 6,0 %. Cette augmentation de 57 millions provient d'une combinaison de la croissance organique et des acquisitions. Si le marché de l'Hygiène et Bien-Etre, renforcé par l'acquisition de CWS, est toujours un moteur de l'activité en France, celle-ci a été spécialement marquée par le marché de l'hôtellerie haut de gamme particulièrement dynamique (augmentation des taux d'occupation et conquête de nouveaux clients). Les autres marchés ont contribué également à la croissance : la Santé par sa progression dans le "long séjour" et l'ICS (Industrie, Commerces et Services) par le développement des vêtements spécifiques à forte technicité et à plus forte valeur ajoutée. Les autres pays européens ont vu leur croissance se poursuivre à un rythme soutenu (7,4 %).

La stratégie de croissance externe d'ELIS s'est traduite, en mai 2007, par l'acquisition à la société Haniel Textiles Services des sociétés CWS France et CWS Espagne. CWS est spécialisée dans la location-entretien d'appareils sanitaires et renforce donc la position d'ELIS dans ces deux pays.

Compte de résultat

(En millions d'euros, janvier - décembre)

	Normes françaises ⁽¹⁾	Normes françaises	IFRS
	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	914,0	936,4	992,9
EBITDA	266,2	291,1	318,2
Marge EBITDA	29,1 %	31,1 %	32,1 %
EBIT	-	157,5	174,0
Marge EBIT	non comparable	16,8 %	17,5 %

(1) Hors règlements du CRC 2002-10 et 2004-06.



Progression sensible du résultat opérationnel récurrent (EBIT)

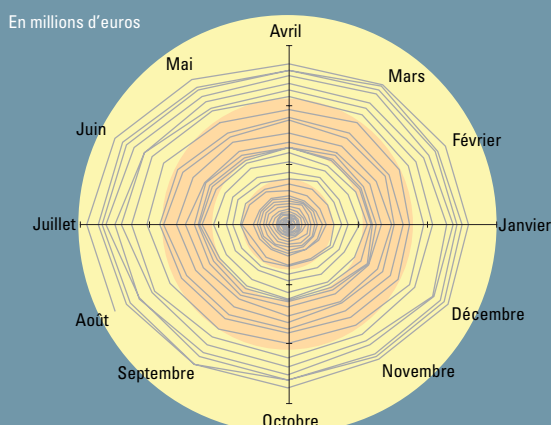
Le résultat opérationnel récurrent pour l'exercice atteint 174 millions d'euros, en progression de 10,5 %. Chacune des grandes régions y contribue. La France, par l'amélioration de son efficacité opérationnelle (augmentation de la productivité dans les usines et maîtrise des coûts de structure), l'international, par un meilleur équilibre entre croissance du chiffre d'affaires et progression du résultat, et enfin les unités de production par un développement de leurs ventes vers des clients hors Groupe. A ces éléments organiques s'est ajouté l'apport des acquisitions réalisées à la fin de 2006 ou au cours de l'année 2007. Intégrées aux structures existantes, ces acquisitions ont permis d'obtenir plus rapidement que prévu la plupart des synergies escomptées.

ELIS, une marque européenne pour une offre multiservices

ELIS fournit des services aux entreprises et collectivités qui peuvent être regroupés en quatre grands marchés :

- L'hôtellerie restauration avec principalement la location-entretien d'articles textiles d'hébergement (draps, serviettes, linge de restaurant etc.) mais aussi les vêtements du personnel employé dans les établissements relevant de ce secteur ;
- La santé avec la location-entretien des vêtements du personnel (des vêtements du personnel soignant aux tenues de bloc opératoire) ainsi que le linge d'hébergement (draps, serviettes etc.) ;
- L'Industrie, le Commerce et les Services (ICS) avec principalement la location-entretien des vêtements professionnels, couvrant l'ensemble des professions (de l'artisan à la société multinationale) et l'ensemble des besoins des professionnels allant de l'équipement de base au vêtement de protection (tenue de pompier, tenue de salle propre etc.) et au vêtement image (vêtements siglés) ;
- Et enfin le marché de l'Hygiène Bien-Etre qui regroupe les services de location-entretien d'appareils sanitaires (équipement des toilettes) et/ou les services de location-entretien de fontaines à eau ou de machines à café à l'ensemble des acteurs économiques.

Chiffre d'affaires du Groupe ELIS - CA mensuel 1967 / 2007



40 ans de croissance ininterrompue du chiffre d'affaires mensuel

Private equity • ELIS

Jean-Marc François

Président d'ELIS



Notre croissance a connu une accélération significative en 2007, notamment sur les marchés de l'Hôtellerie et de l'Hygiène. Cette progression résulte de

notre développement organique, complété par l'acquisition de CWS France et CWS Espagne. Ces gains de part de marché et les progrès soutenus de productivité ont permis de conforter notre leadership sur les marchés globalement porteurs de la location/entretien de textiles et d'appareils d'hygiène.

ELIS va poursuivre sa croissance profitable en s'appuyant sur l'augmentation de sa puissance commerciale, l'accélération de son développement à l'international, l'extension de son offre "multiservices", l'intégration de nouvelles acquisitions ciblées et l'amélioration de sa performance opérationnelle.

ELIS a la particularité de pouvoir offrir une gamme très étendue de services et de les adapter en permanence aux besoins exprimés par ses clients, voire en mettant en place des services dédiés et spécifiques lorsque cela est nécessaire.

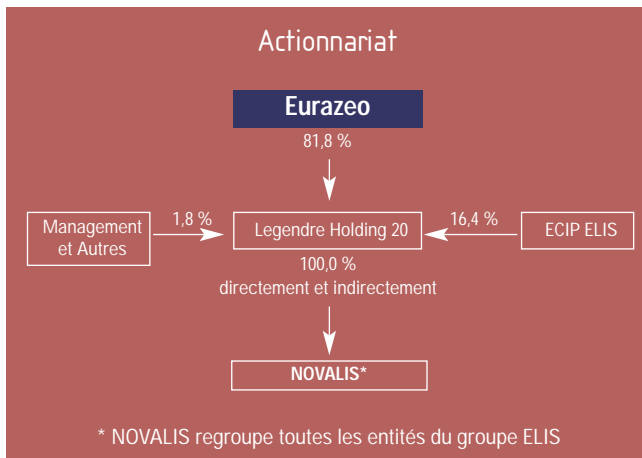
ELIS a construit son organisation pour offrir à chacun de ses clients plusieurs services répondant à ses attentes. Cette offre multiservices est une particularité du groupe qui lui permet à la fois de croître plus vite que ses marchés et en même temps d'améliorer sa rentabilité en optimisant chacune des étapes de la chaîne de valeurs.

Les services sont fournis à partir d'une base industrielle et logistique très dense en France et dans certains autres pays européens. Cette organisation qui permet à ELIS d'être toujours très proche de ses clients (en France, 85 % des clients sont à moins de 50 kms d'un centre ELIS) est un élément majeur dans la qualité du service. ELIS maintient en permanence ses capacités de production au fait de la technique, ses usines disposant des dernières technologies disponibles.

Bilan simplifié au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)

	ACTIF		PASSIF
Ecart d'acquisition	1 902,8	Capitaux propres - part du Groupe	218,1
Immobilisations incorporelles	106,7	Intérêts minoritaires	2,6
Immobilisations corporelles	438,0	Provisions et passifs liés aux avantages au personnel	39,8
Autres actifs non courants	10,1	Emprunts et dettes financières	2 126,4
Actifs d'impôt différé	13,8	Passifs d'impôt différés	91,0
Total des actifs non courants	2 471,3	Total des passifs non courants	2 257,2
Stocks	32,7	Provisions - Part à moins d'un an	7,5
Clients et autres débiteurs	248,0	Fournisseurs et autres créditeurs	97,7
Autres actifs courants	6,5	Autres passifs	194,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,0	Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	15,5
Total des actifs courants	321,3	Total des passifs courants	315,1
Actifs détenus en vue de la vente	0,4	Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	0,1
Total Actif	2 793,0	Total Passif et capitaux propres	2 793,0



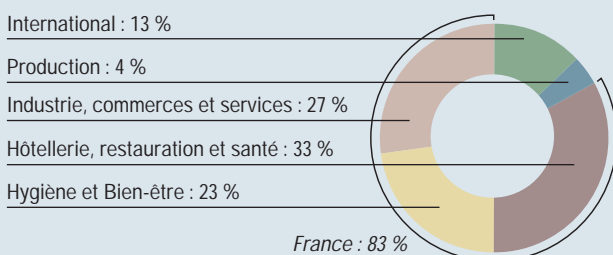
Perspectives

Le Groupe anticipe que les marchés dans lesquels il exerce son activité conserveront leur rythme de croissance. ELIS développera sa présence dans les segments de clientèle où sa part de marché est inférieure à la part de marché globale qu'il détient. Il prévoit d'accélérer sa croissance organique grâce au renforcement de ses forces de vente,

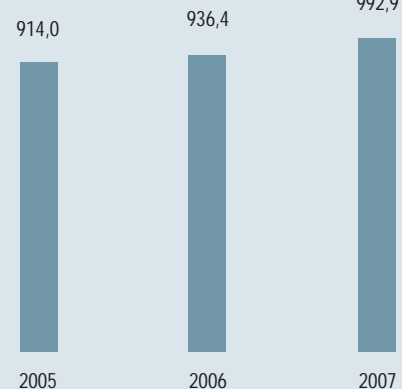
mais aussi par le développement de nouveaux services, complémentaires à ceux existants.

2008 sera aussi l'année où l'ensemble des synergies liées à l'acquisition de CWS devrait être obtenu avec, en particulier, le développement des offres de nouveaux services aux clients acquis lors du rachat de cette entité.

Répartition du chiffre d'affaires 2007



Chiffre d'affaires net (en millions d'euros) (janvier - décembre)



Private equity



France - Investissement :

663 millions d'euros

85,1 %*

www.europcar.com

* Après syndications à ECIP.

2 103 M€ de chiffre d'affaires
pro forma⁽¹⁾, + 8,7 %

280 M€ d'EBIT pro forma ajusté⁽²⁾,
+ 16,7 %

Faits marquants 2007

- Grâce aux acquisitions réussies de Vanguard EMEA (National - Alamo pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient) et de Betacar en Espagne, et à sa croissance organique estimée à près du double de celle de son marché, Europcar consolide sa position de numéro 1 en Europe.
- La marge d'exploitation pro forma ajustée⁽²⁾ progresse de près d'un point à 13,3 % du chiffre d'affaires.
- A base et périmètre comparables, la dette moyenne reste stable.

Europcar - Numéro 1 européen de la location de véhicules de tourisme et d'utilitaires

Détenue par Eurazeo depuis mai 2006, Europcar est le n°1 européen de la location de véhicules de tourisme et utilitaires. Depuis mars 2007, grâce à l'acquisition de Vanguard EMEA (National et Alamo Rent A Car) - renommée PremierFirst depuis le 4 juin 2007 - son réseau compte plus de 5 300 agences de location situées dans plus de 160 pays. Europcar propose ses services à sa clientèle d'affaires et de loisirs dans toute l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Amérique latine et la région Asie-Pacifique. Hors franchisés, Europcar a enregistré en 2007 plus de 10 millions de contrats avec une flotte de plus de 215 000 véhicules. Le Groupe emploie près de 7 700 salariés.

Activité 2007

Forte croissance organique et intégration réussie des deux acquisitions conclues dans l'année

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est passé de 1 544 millions d'euros en 2006 à 2 047 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 32,6 %.

Etabli en base pro forma⁽¹⁾, le chiffre d'affaires est passé de 1 934 millions d'euros en 2006 à 2 103 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 8,7 %.

(1) Base pro forma : incluant l'activité de Vanguard EMEA (conclue le 28 février 2007) pour les 12 mois de 2006 et de 2007.

(2) Base pro forma ajustée : incluant l'activité de Vanguard EMEA (conclue le 28 février 2007) pour les 12 mois de 2007 hors charges résultant du traitement comptable des acquisitions de 2006 et 2007 et charges et coûts de réorganisation directement liés à ces dernières.

Chiffres clés

	2005	2006	2007	Pro forma 2006	Pro forma 2007
Jours de location (en millions)	36,3	41,6	55,2	53,4	56,9
Nombre de locations (en millions)	6,9	7,8	10,3	9,6	10,3
Taux d'utilisation	71,3 %	71,8 %	72,6 %	72,9 %	72,7 %
Flotte moyenne (en milliers d'unités)	143	161	216	-	-



La stratégie de croissance d'Europcar s'est traduite par les acquisitions de PremierFirst, leader au Royaume-Uni sous les marques National et Alamo et très présent dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique à travers son réseau de franchisés, et de Betacar, opérateur fortement implanté aux Baléares et Canaries. Les contributions de ces acquisitions au chiffre d'affaires consolidé de 2007, se sont élevées respectivement à 361 et 32 millions d'euros. La contribution de PremierFirst au chiffre d'affaires pro forma⁽¹⁾ de 2007 s'est élevée à 417 millions d'euros.

Europcar a également bénéficié en 2007 de la contribution en année pleine des deux acquisitions conclues au 1^{er} semestre 2006, Keddy en Belgique et Ultramar en Espagne.

Hors acquisitions de 2006 et 2007, la croissance organique du Groupe ressort à 5,3 %. En base pro forma⁽¹⁾, le revenu moyen par jour de location croît de 33,7 euros en 2006 à 34,0 euros en 2007.

D'autre part, Europcar a poursuivi le développement de ses partenariats stratégiques, en particulier avec easyJet, compagnie aérienne à bas prix leader en Europe, et avec TUI, premier tour opérateur européen. Le Groupe a également poursuivi l'élargissement de son réseau international, avec notamment la signature début 2008 d'un accord de coopération exclusif en Chine.

Compte de résultat

(En millions d'euros)

	2005	2006		2007	
		conso	pro forma	conso	pro forma
Chiffre d'affaires	1 280	1 469	1 829	1 927	1 978
Autres revenus	73	75	105	120	125
Chiffre d'affaires global	1 353	1 544	1 934	2 047	2 103
Progression du chiffre d'affaires global	+ 9,3 %	+ 14,1 %	-	+ 32,6 %	+ 8,7 %
Résultat d'exploitation ajusté*	146	184	240	276	280
Marge (en % du chiffre d'affaires)	10,8 %	11,9 %	12,4 %	13,5 %	13,3 %

(*) Voir note (2) page 60.

Private equity • Europcar

Salvatore Catania

Directeur général d'Europcar Groupe



2007 a été marquée par les acquisitions de Vanguard EMEA et de Betacar. Ces acquisitions, dont l'intégration est en bonne voie, conjuguées

à une forte croissance organique, permettent à Europcar de renforcer son leadership européen.

Nous avons également achevé en 2007 la duplication et le renforcement de notre système d'information central, qui est critique pour nos activités, garantissant ainsi la sécurité et l'efficacité de notre exploitation pour les années à venir.

En même temps, notre marge d'exploitation ajustée⁽²⁾ en base pro forma s'est améliorée significativement de 12,4 % en 2006 à 13,3 % en 2007, progrès qui rend compte des gains de productivité obtenus dans l'exploitation de notre réseau, de notre flotte et de nos services centraux.

Enfin, notre meilleure rentabilité et la rigueur de notre gestion du besoin en fonds de roulement nous ont permis, à base et périmètre comparables, de contenir notre endettement moyen au niveau de l'année précédente, malgré notre forte croissance organique.

Europcar Groupe dispose aujourd'hui d'atouts majeurs pour continuer à croître et améliorer encore sa rentabilité.

■ Forte progression du résultat d'exploitation (EBIT)

Le résultat d'exploitation consolidé passe de 168 millions d'euros en 2006 à 239 millions d'euros en 2007 soit une augmentation de 42,3 %.

En base pro forma ajustée⁽²⁾, le résultat d'exploitation atteint 280 millions d'euros et la marge d'exploitation progresse de près d'un point à 13,3 %.

Les acquisitions de PremierFirst et Betacar ont contribué à cette croissance pour 61 millions d'euros. Le résultat d'exploitation ajusté hors contribution des acquisitions 2007 a progressé de 19,0 %.

Cette forte progression reflète la croissance de l'activité, externe comme organique, conjuguée à une excellente maîtrise des coûts, à des gains de productivité significatifs au sein du réseau et dans les fonctions support, enfin aux synergies générées par les acquisitions effectuées en 2006 et 2007, conformes aux prévisions.

■ Un endettement maîtrisé

L'endettement moyen du Groupe sur l'année 2007 s'élève à 3 178 millions d'euros contre 2 334 millions d'euros en 2006. A base et périmètre comparables, excluant notamment l'augmentation de l'endettement lié aux acquisitions conclues en 2007, la dette nette moyenne reste stable à + 0,8 %, alors que la croissance organique du Groupe a atteint 5,3 % dans l'année.

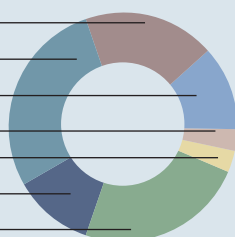
Ces évolutions constituent une performance remarquable compte tenu des acquisitions et de la croissance globale de l'activité. Cette performance rend compte de la progression de la marge opérationnelle du Groupe, mais aussi d'une forte amélioration de la gestion de son besoin en fonds de roulement.

(2) Base pro forma ajustée : incluant l'activité de PremierFirst (conclue le 28 février 2007) pour les 12 mois de 2007 hors charges résultant du traitement comptable des acquisitions de 2006 et 2007 et charges et coûts de réorganisation directement liés à ces acquisitions.

Répartition du chiffre d'affaires 2007

Par zone géographique

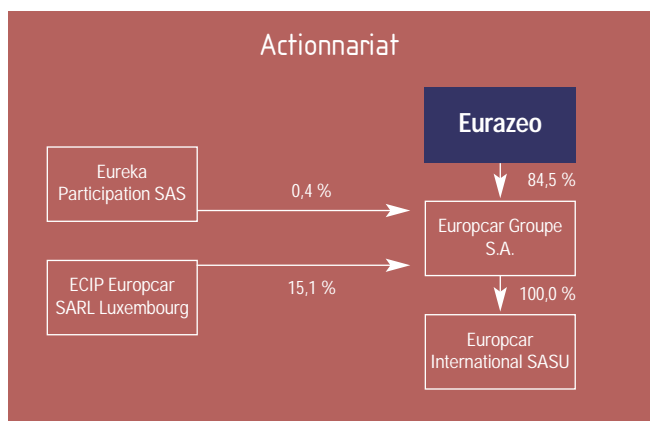
France : 19 %
Allemagne : 28 %
Italie : 12 %
Belgique : 3 %
Portugal : 3 %
Espagne : 11 %
Grande-Bretagne : 24 %



Par segment de marché

Aéroports : 35 %	/	Hors aéroports : 65 %
Loisirs : 45 %	/	Affaires : 55 %
International : 33 %*	/	Domestique : 67 %

(*) Globalement, les réservations enregistrées à l'étranger représentent 1/3 du chiffre d'affaires des pays.



Une marque et une qualité de service reconnues

Europcar s'affirme comme l'un des trois acteurs véritablement internationaux de la location de voitures, grâce à l'activité qu'il exerce en propre et à son vaste réseau de franchisés. Afin de renforcer son attractivité comme partenaire de choix, Europcar travaille au développement de la notoriété de sa marque et à la qualité des services offerts, investissant dans la formation de son personnel, le support à ses franchisés et les contrôles de qualité sur le terrain.

Lancé depuis maintenant 10 ans avec la mise en service de voitures fonctionnant au GPL, l'engagement d'Europcar en matière de développement durable fait partie intégrante de la stratégie du Groupe et se traduira par de nouvelles initiatives dans un proche avenir.

Perspectives

Solide leader en Europe au terme d'une année 2007 marquée par deux acquisitions importantes, Europcar est confiant dans son potentiel de croissance organique et sa capacité à améliorer sa rentabilité.

L'achèvement de l'intégration de PremierFirst, dont les effets se feront pleinement sentir en 2009, l'amélioration continue de la productivité de la flotte et du réseau, la maîtrise des coûts et de nouvelles améliorations dans la gestion de son besoin en fonds de roulement sont les priorités du Groupe pour 2008.

Europcar reste également attentif aux opportunités de croissance externe nécessaires au dynamisme et à l'extension de son réseau.

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	ACTIF	PASSIF	
Ecarts d'acquisition	587	Capital souscrit	778
Immobilisations incorporelles	815	Réserves et report à nouveau	35
Immobilisations corporelles	96	Capitaux propres	813
Autres actifs non courants	36	Dette financière	816
Actifs non courants	1 534	Autres éléments passifs	269
Stocks	13	Provisions	79
Créances	977	Passifs non courants	1 163
Autres créances et actifs financiers	128	Dette financière	2 362
Liquidités	328	Fournisseurs	775
Actifs en location et crédit-bail (flotte)	2 530	Autres éléments de passifs	262
		Autres provisions	133
Actifs courants	3 976	Passifs courants	3 532
Total Actif	5 509	Total Passif	5 509

Private equity

REXEL

ELECTRICAL SUPPLIES

France - Investissement :
464 millions d'euros
21,4 %
www.rexel.com

10 704 M€ de chiffre d'affaires,
+ 15,1 %, soit + 2,9 % en base
comparable et à nombre de jours
constant

658 M€ d'EBITA ajusté*, + 16,2 %,
soit 6,1 % des ventes, en base
comparable

670 M€ de cash flow libre, + 37,4 %
avant intérêts et impôts

* Hors impacts nets non récurrents estimés
sur les stocks des variations du prix des
câbles à base de cuivre d'environ
- 9 millions d'euros en 2007.

Faits marquants 2007

- Succès de la mise en œuvre des leviers opérationnels.
- Baisse rapide du levier financier due à la forte génération de cash flow.
- Synergies issues de Gexpro plus rapides qu'anticipées.
- Capacité prouvée à adapter la base de coûts en Amérique du Nord.

Leader mondial de la distribution professionnelle de matériel électrique

Leader mondial de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles en chiffre d'affaires et nombre d'agences, Rexel est présent dans 29 pays avec 1 960 agences et plus de 25 600 collaborateurs, Rexel est numéro 1 en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, et numéro 2 en Europe.

Rexel s'adresse à quatre catégories de clients : les installateurs, les sociétés industrielles, les entreprises du secteur tertiaire et les "autres clients" qui comprennent notamment les collectivités territoriales, les établissements publics, les revendeurs et les grandes surfaces de bricolage.

Les matériels électriques distribués par Rexel sont installés par ses clients dans trois marchés finaux : industriel, tertiaire et résidentiel, que ce soit en construction neuve, en rénovation ou en maintenance.

L'offre produits de Rexel se décompose en sept familles : équipements d'installation électrique, conduits et câbles, éclairage, sécurité et communication, génie climatique, outillage et produits blancs et bruns. Cette offre est valorisée en y associant des prestations de services, notamment logistiques, d'assistance technique et de formation.

Stratégie

La stratégie de Rexel consiste à utiliser ses leviers opérationnels au service d'une croissance rentable et de développer ses parts de marché, notamment par acquisitions. A plus long terme, la stratégie de Rexel est de continuer d'accroître son rôle dans la chaîne de valeur, en offrant des systèmes et services à forte valeur ajoutée, qui correspondent aux besoins croissants du marché en matière de confort, de sécurité et de maîtrise de l'énergie.

Les leviers opérationnels de Rexel s'appliquent à sa croissance organique (ouvertures d'agences, grands comptes, e commerce), à sa marge brute (concentration des fournisseurs, optimisation des conditions tarifaires, marques propres) et à la réduction des coûts de distribution et des capitaux employés (logistique, systèmes d'information).

Compte de résultat

(IFRS, en millions d'euros)

	2006	2007	Variation
Sur base comparable et ajustée ⁽¹⁾			
Chiffre d'affaires	10 376,0	10 704,4	+ 3,2 %
Nombre de jours comparable			+ 2,9 %
Marge brute en % des ventes	24,2 %	24,5 %	+ 30 bps
Frais administratifs et commerciaux	(1 940,0)	(1 968,6)	+ 1,5 %
EBITA	566,1	657,9	+ 16,2 %
En % des ventes	5,5 %	6,1 %	+ 60 bps

(1) A structure et taux de change 2007 comparables. Hors impacts nets non récurrents estimés sur les stocks des variations du prix des câbles à base de cuivre d'environ - 9 millions d'euros en 2007 et d'environ +57 millions d'euros en 2006 pour l'EBITA.



En 2007, 7 acquisitions ont été réalisées, en Australie, en Chine, en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Belgique, pour un chiffre d'affaires annualisé de 167 millions d'euros. 2007 a également été consacrée à la mise en œuvre des synergies avec Gexpro, aux Etats-Unis. Enfin, le 24 décembre 2007, Kelium, une filiale indirecte de Rexel, a lancé une offre recommandée en numéraire sur Hagemeyer N.V. Au 25 mars 2008, 98,7 % des actions et 100 % des obligations ont été apportées. Le retrait de la cote est prévu pour le 21 avril 2008.

Commentaires sur l'activité et les performances de 2007

2007 a été marquée par la poursuite de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle et de la génération de flux de trésorerie du Groupe : le chiffre d'affaires a été de 10 704 millions d'euros, en progression de 2,9 % en données comparables et à nombre de jours constant par rapport à 2006, et le résultat opérationnel avant autres produits et charges ajusté (EBITA ajusté) à 658 millions d'euros, en progression de 16,2 % en données comparables, soit 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 5,5 % en 2006. Le cash flow libre après investissements nets et avant intérêt et impôt était de 670 millions d'euros contre 488 millions d'euros l'année précédente.

L'Europe et la zone Asie-Pacifique, qui représentent 54 % du chiffre d'affaires consolidé, ont généré des croissances d'activité de 6,0 % et 12,6 % respectivement, qui ont plus que compensé la baisse de chiffre d'affaires en Amérique du Nord (45 % du chiffre d'affaires consolidé), de 1,6 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Rexel a continué de mettre en œuvre ses leviers opérationnels et a été en avance sur les synergies annoncées en relation avec l'intégration de Gexpro. En données comparables ajustées, le taux de marge brute a ainsi progressé de 24,2 % du chiffre d'affaires en 2006 à 24,5 % en 2007.

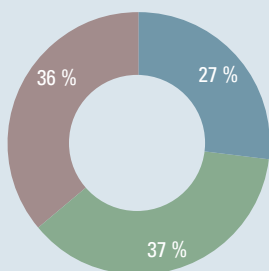
Rexel a poursuivi l'amélioration de ses structures logistiques et de la productivité de ses fonctions support. Enfin, Rexel a lancé début 2007 un plan de réduction des coûts aux Etats-Unis, afin de les adapter aux tendances d'activité. Ces actions, associées à un strict contrôle des coûts sur les autres zones, ont permis de limiter la hausse des frais administratifs et commerciaux à 1,5 % sur l'exercice 2007 par rapport à 2006.

A nouveau, Rexel a réduit son besoin en fonds de roulement exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires : sur base comparable et en excluant les effets favorables non-récurrents de 2007, celui-ci est passé de 14,0 % au 31 décembre 2006 à 13,6 % au 31 décembre 2007.

Répartition du chiffre d'affaires

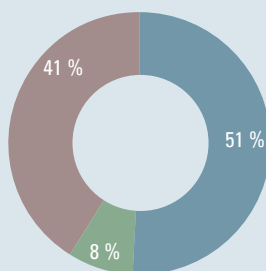
Europe (47 %)

Croissance organique : + 6,0 % en 2007



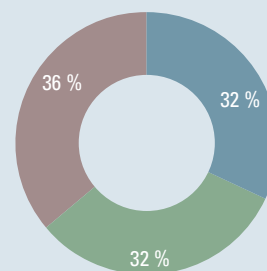
Amérique du Nord (45 %)

Croissance organique : -1,6 % en 2007



Asie Pacifique (7 %)

Croissance organique : + 12,6 % en 2007



■ Bâtiment tertiaire ■ Bâtiment résidentiel ■ Industrie

Private equity • Rexel

Jean-Charles Pauze

Président du Directoire de Rexel



Rexel a réalisé en 2007 une nouvelle année de solide performance, marquée par la forte croissance de la rentabilité et du cash-flow. Ces résultats sont

le fruit d'une stratégie de long terme visant un développement rentable et pérenne.

Pour l'avenir, notre offre pour l'acquisition d'Hagemeyer témoigne de notre confiance dans la qualité de notre modèle économique. Cette opération stratégique apporterait d'excellentes opportunités de développement pour notre Groupe, en renforçant notre leadership mondial et européen, en améliorant notre capacité de service au client et en générant des synergies opérationnelles significatives.

Perspectives et événements majeurs intervenus après la clôture

Au cours des trois premiers mois de 2008, Rexel a acquis deux distributeurs de matériel électrique, en Australie, aux Etats-Unis, et signé un accord pour l'acquisition d'un distributeur en Chine, pour un chiffre d'affaires annualisé de 77 millions d'euros.

L'acquisition de Hagemeyer, réalisée au 1^{er} trimestre 2008, renforce le leadership mondial de Rexel dans la distribution de matériel électrique basse tension et courants faibles et élargit considérablement la présence de Rexel en Europe. Sur une base pro forma 2007⁽¹⁾, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 14,3 milliards d'euros pour un EBITA Ajusté⁽²⁾ de 771 millions d'euros et un flux net de trésorerie disponible de 747 millions d'euros avant intérêts et impôts versés.

Les objectifs financiers du nouveau groupe à moyen terme (2011) sont⁽³⁾ :

- croissance annuelle moyenne des ventes de 4 % à 6 %, au moins pour moitié organique,
- progression de la marge d'EBITA Ajusté⁽²⁾ d'au moins 100 points de base, par rapport à 5,2 %.
- réduction de l'endettement net entre deux et trois fois l'EBITDA Ajusté (vs. quatre fois au 31 décembre 2007).

Rexel proposera, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 20 mai 2008, un dividende de 0,37 euro par action, versé le 30 juin 2008.

Evolution boursière

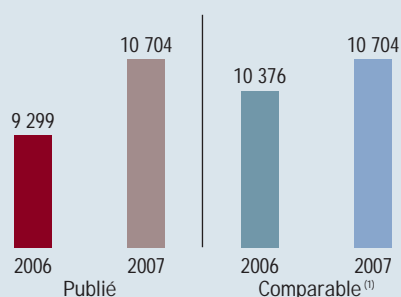
Depuis l'introduction en bourse de Rexel, le cours de l'action a baissé de 24 %.

(1) Pro forma pour (i) les acquisitions réalisées en 2007, (ii) l'acquisition de Hagemeyer, (iii) les cessions et échanges d'actifs convenus avec Sonepar et (iv) la cession d'une partie des activités de distribution de matériel électrique de Hagemeyer en Irlande, comme si ces événements étaient intervenus au 1^{er} janvier 2007.

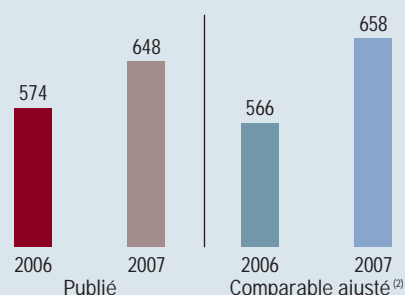
(2) Avant amortissement des actifs incorporels résultant de l'allocation envisagée du prix d'acquisition de Hagemeyer estimé à 15 M€ par an à partir de 2007

(3) Sur une base (i) reflétant les parités monétaires actuelles, (ii) incluant le coût non cash de plans d'intéressement à long terme et (iii) excluant les éléments favorables non récurrents du 1^{er} trimestre 2007 signalés par Rexel.

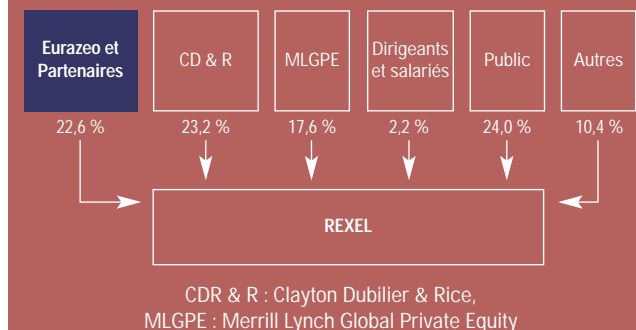
Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges - EBITA (en millions d'euros et en % du CA)



Actionnariat simplifié



Bilan consolidé

(En millions d'euros)

31/12/2007

31/12/2007

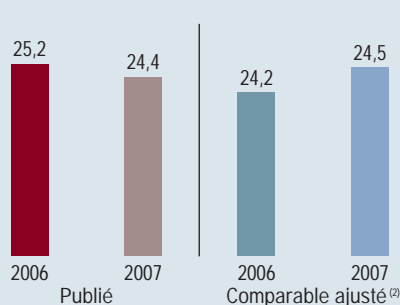
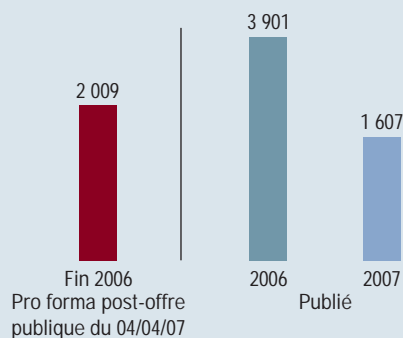
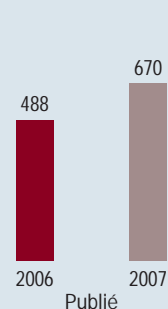
ACTIF

Immobilisations incorporelles et Goodwill	3 294,3
Immobilisations corporelles	272,1
Investissements financiers	76,8
Impôts différés actifs	127,4
Actif non courant	3 770,6
Stocks	1 143,2
Clients	2 018,5
Autres actifs courants	424,0
Actifs destinés à être cédés	-
Trésorerie	515,2
Actifs courants	4 100,9
Total Actif	7 871,5

PASSIF

Capitaux propres	3 227,3
Dettes financières à long terme	2 053,9
Autres passifs non courants	339,9
Passif non courant	2 393,8
Dettes financières à court terme	67,9
Fournisseurs	1 659,3
Autres passifs courants	523,2
Passifs destinés à être cédés	-
Total passifs courants	2 250,4
Total passifs courant et non courant	4 644,2
Total Passif	7 871,5

Taux de marge brute (en % du CA)

Dette financière nette
(en millions d'euros)Cash flow libre avant intérêts
et impôts (en millions d'euros)

Private equity



France - Investissement :

446 millions d'euros⁽¹⁾

62,8 %

www.anf-immobilier.com

(1) Sur la base du cours au 15 février 2008, net de la dette affectée.

30,2 M€ de chiffre d'affaires**1 382 M€** de valeur d'expertise hors droits (hors SGIL), + 40 % hors B&B**46,2 M€** d'ANR hors droits par action, + 30 %

Faits marquants 2007

- Acquisition des murs de 159 hôtels appartenant à la chaîne hôtelière B&B.
- Augmentation de capital de 335 millions d'euros permettant de financer en partie l'acquisition des murs de B&B.
- Succès de la recommercialisation des commerces de la rue de la République à Marseille.
- Livraison de 2 premiers projets de développement à Marseille.
- Mise en conformité SIIC 4 pratiquement réalisée : Eurazeo détient 62,8 %.

ANF est une foncière majeure des centres-villes de Lyon et de Marseille

ANF est une foncière majeure des centres-villes de Lyon et de Marseille détenant également un important patrimoine de murs d'hôtels en France.

Représentant plus de 400 000 m² et les murs de 159 hôtels B&B, le patrimoine d'ANF est valorisé au 31 décembre 2007 à 1 382 millions d'euros. Il comprend :

- 265 000 m² d'immeubles haussmanniens mixtes (23 % de commerces, 23 % de bureaux et 54 % de logements) à Lyon et à Marseille,
- 136 000 m² de projets de développement,
- les murs de 159 hôtels exploités par la chaîne B&B, numéro 3 de l'hôtellerie économique en France.

Résolument orientée vers la création de valeur, ANF entend à court terme revaloriser le patrimoine bâti haussmannien et pour le moyen et long terme, poursuivre son développement avec des projets. Le rachat des murs d'hôtels a apporté immédiatement une augmentation de rendement nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

Cotée en bourse sur le compartiment A (Large Cap) d'Euronext Paris, ANF a opté pour le statut SIIC et a déjà anticipé les nouvelles exigences du 1^{er} janvier 2009.

Compte de résultat simplifié (normes IFRS)

(Janvier - Décembre, en milliers d'euros)

	Pro forma 2006	Réel 2007
Loyers Lyon - Marseille	24 849	26 105
Loyers B&B	4 685	4 685
Loyers facturés	29 534	30 790
Résultat opérationnel	14 680	15 980
Marge	40 %	52 %
Variation de juste valeur	183 617	191 922
Résultat opérationnel après variation de la juste valeur	198 297	207 902
Résultat net	193 212	197 792
Dont résultat sur cession	547	579



Stratégie

Cinq leviers de création de valeur

ANF bénéficie d'un positionnement unique dans les deux principales villes de province : Lyon et Marseille. Dans ces deux villes, ANF bénéficie du dynamisme du marché à Lyon, où la Presqu'île est un secteur très recherché et à Marseille, où la rue de la République est un axe majeur entre le Vieux-Port et Euromed - Place de la Joliette, au cœur de l'activité économique.

ANF met en œuvre depuis 2005 une stratégie axée sur la croissance de la valeur de ses actifs par la mise en valeur de son patrimoine.

Tout d'abord, le patrimoine a été réhabilité en profondeur par des ravalements de grande qualité, la réfection des halls et cages d'escalier et la mise aux normes anticipée des ascenseurs.

Dès lors, cinq leviers de création de valeur ont été identifiés :

- **Accroissement des loyers** : un décalage s'étant opéré dans le temps entre les loyers pratiqués par ANF et les loyers de marché, la politique de renégociation de baux commerciaux permet de combler progressivement cet écart.
- **Diminution de la vacance** : les 25 000 m² de vacants en habitation à Marseille devraient être résorbés d'ici 3 à 4 ans, générant un accroissement significatif des loyers encaissés.
- **Recommercialisation** : les commerces représentent un enjeu majeur de la stratégie d'ANF. Véritable visage de la rue, les commerces déterminent son attractivité et son positionnement. Le succès du premier tronçon de Marseille et les ouvertures de Starbucks et Monop' à Lyon ont permis d'affirmer ce nouveau positionnement.

Bilan simplifié (normes IFRS)

(Janvier - décembre, en milliers d'euros)

	Pro forma 2006	Réel 2007 - 12 mois
Actifs		
Immeubles de placement	1 151 270	1 389 416
Autres immobilisations	1 808	1 772
Actifs circulants	14 163	60 836
	1 167 241	1 452 024
Passif		
Capitaux propres	829 981	1 084 067
Dettes financières	244 910	275 161
Autres passifs	92 350	92 796
	1 167 241	1 452 024

Private equity • ANF

Bruno Keller

Président du Directoire d'ANF



L'année 2007 a été une année de très forte activité pour ANF.

Beaucoup a été fait : La valeur du patrimoine a progressé de plus de 40 %.

L'implantation des enseignes dans la rue de la République à Marseille est un succès.

Les premiers projets de développement ont été livrés.

Une première opération de croissance externe a été réalisée.

Une augmentation de capital de 335 millions d'euros, réalisée en octobre 2007 dans des conditions de marché difficiles, a montré l'attractivité d'ANF auprès d'investisseurs prestigieux qui sont venus renforcer son actionariat.

Mais beaucoup reste à faire et le potentiel de création de valeur est encore très grand.

2008 verra se poursuivre la stratégie de revalorisation du patrimoine bâti et l'accélération de la mise en œuvre de tous les projets de développement qui assureront la croissance d'ANF au cours des quatre années à venir.

- **Exploitation des réserves foncières** : 15 projets de développement (136 000 m²) à moyen et long terme, dans des domaines très variés (bureau, habitation, parkings, hôtellerie) nécessitent la mise en valeur d'ensembles immobiliers importants et de réserves foncières. Près de 358 millions d'euros d'investissements (hors frais financiers) seront développés au cours des 4 à 5 prochaines années. Le rendement de ces opérations sera supérieur à 8 %.
- **Croissance externe** : afin d'accélérer la stratégie de création de valeur initiée à Lyon et à Marseille, ANF cherche à compléter son modèle économique en identifiant des opportunités d'investissement pouvant procurer des revenus locatifs importants et immédiats. Une première opération a été conclue avec la chaîne d'hôtels économiques B&B pour le rachat des murs de 159 hôtels répartis sur toute la France. Les loyers sont fixes, indexés et permettent de garantir à ANF un rendement sécurisé sur le long terme.

Performances 2007

L'évaluation du patrimoine d'ANF, établie par deux experts indépendants, ressort au 31 décembre 2007 à 1 382 millions d'euros en valeur de marché, hors droits de mutation et hors SGIL. Hors B&B, la valeur du patrimoine historique d'ANF s'établit à 922 millions d'euros, soit une hausse de 40 % par rapport au 31 décembre 2006. Cette forte progression est principalement le fruit du travail de valorisation du patrimoine immobilier de la société par les équipes d'ANF.

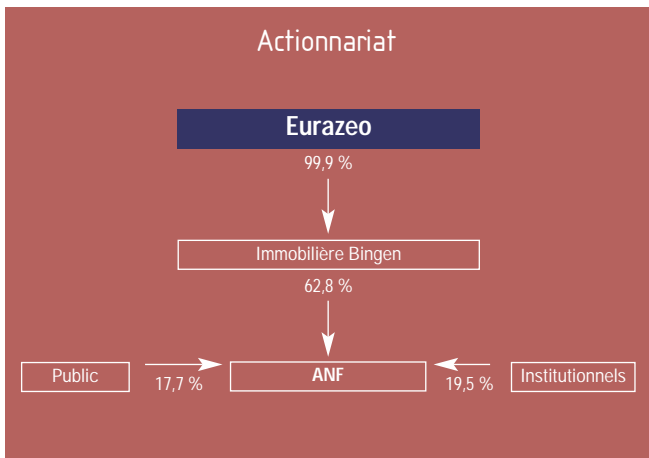
A périmètre constant, la valorisation du patrimoine historique bâti ressort à 2 760 euros/m² hors droits.

Les différents projets de développement (136 000 m² avec des livraisons entre 2008 et 2012) sont valorisés à ce stade à 166 millions d'euros.

La valorisation des parkings ressort au total à 27 millions d'euros.

L'inauguration d'un tronçon de la rue de la République, le 8 décembre 2007, en présence du Maire de Marseille, a révélé le succès des efforts entrepris depuis deux ans pour donner un nouveau visage à cette artère majeure de Marseille.





Les 159 hôtels rachetés à la chaîne hôtelière B&B sont, quant à eux, évalués à 460 millions d'euros contre 450 millions d'euros hors droits lors de l'acquisition.

A Lyon, le patrimoine d'ANF, situé pour l'essentiel rue de la République, est composé d'immeubles haussmanniens de grande qualité, représentant environ 100 000 m² avec des commerces en rez-de-chaussée, des bureaux et des logements en étages. ANF bénéficie d'une forte demande due au cadre unique de la localisation du patrimoine dans la presqu'île de Lyon.

ANF a également mis en œuvre une stratégie de renouvellement commercial permettant de favoriser l'installation d'enseignes génératrices de flux piétonnier. Ainsi, le premier Starbucks de province s'est installé à Lyon, dans le patrimoine d'ANF.

A Marseille, le patrimoine d'ANF est composé de près de 300 000 m² d'immeubles haussmanniens mixtes de

grande qualité, situés pour l'essentiel aux alentours de la rue de la République. A cet atout unique s'ajoute la propriété de réserves foncières en plein cœur de la zone Euroméditerranée.

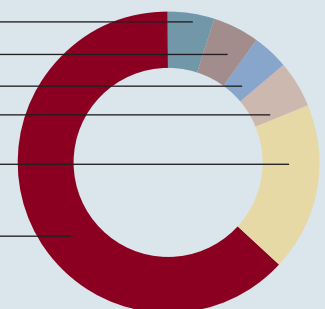
L'annonce par les pouvoirs publics de la fin des travaux de voirie pour l'été 2007 a permis la signature de baux avec des enseignes de premier plan, principalement dans l'équipement de la personne. C'est ainsi que H&M, Mango, Hylton, Vert Baudet, Sephora, Sinéquanone, Celio, Esprit, Puma, Du Pareil Au Même, le jeaner Vibrato, Planet Jogging ou encore le Temps des Cerises, etc. sont installés ou en cours d'installation rue de la République.

Une inauguration de ce tronçon de la rue de la République, le 8 décembre 2007, a révélé le succès des efforts entrepris depuis deux ans pour donner un nouveau visage à cette artère majeure de Marseille.



Répartition du capital

Generali : 5 %
 THS : 5 %
 CNP : 4 %
 Caisse d'Épargne : 5 %
 Flottant : 18 %
 Eurazeo : 63 %



Private equity • ANF



Le tableau ci-dessous donne le détail des treize projets en cours de développement avec leur échéancier de livraison. La majeure partie des permis de construire a été déposée et/ou obtenue et les locataires sont pour la plupart identifiés avec, pour certains, des baux déjà signés.

Deux des quinze projets de développement ont déjà été livrés :

- Le parking Mazenod (446 places) a été mis en service en octobre 2007 et est entièrement loué.
- L'immeuble du 5 Joliette, première rénovation complète d'un immeuble de bureaux dans le patrimoine d'ANF, a été terminé fin 2007 et est complètement loué.

Le 31 octobre 2007, ANF a signé avec B&B l'acquisition d'un portefeuille de murs de 159 hôtels pour un montant de 471 millions d'euros, droits et frais inclus.

Ces actifs, répartis sur l'ensemble du territoire français, sont exploités par B&B. Des baux "triple net" ont été conclus pour une durée initiale de 12 ans fermes, renouvelables deux fois à la demande de B&B, sur la base de loyers fixes, indexés, d'un montant initial total de 27,3 millions d'euros. A l'issue de la première période de 12 ans, une renégociation du bail interviendra dans des limites d'ores et déjà fixées contractuellement.

Cette acquisition s'est accompagnée de la signature d'un accord de partenariat qui permet à ANF d'être associée au développement de la chaîne hôtelière B&B pendant une période d'au moins 3 ans, sur la base d'un programme d'investissements identifiés, d'un montant d'environ 58 millions d'euros.

Projets en cours de développement

Projet	Description	Caractéristiques	Livraison prévue
Pavillon Vacon	Restructuration îlot	10 000 m ²	2008-2010 (dont 2 300 m ² en 2008)
Mansardes	Habitations	4 000 m ²	2008-2010
Ilot 25	Commerces	3 500 m ²	T1 2009
Trinquet	Résidence Pierre & Vacances	142 unités	T3 2009
Rive Neuve	Bureaux	3 200 m ²	T4 2009
Massabo	Logements sociaux	3 400 m ²	T4 2009
Rabatau	Bureaux	2 900 m ²	T1 2010
Dames	Commerces-habitations	9 000 m ²	T1 2010
Fauchier	Bureaux-logements	19 500 m ²	T2 2010
Forbin	Hôtels B&B	127 chambres	T4 2010
Euromed III (îlot 34)	Bureaux ou mixte	26 000 m ²	T4 2011
Projet TAT	Mixte	31 000 m ²	T4 2011
Euromed III (îlot 30)	Bureaux	5 000 m ²	T1 2012
Desbief	Bureaux-commerces	20 000 m ²	T2 2014

■ Lyon ■ Marseille

Perspectives et évènements majeurs intervenus après la clôture

A Lyon, l'emplacement du patrimoine d'ANF rue de la République lui permet de bénéficier d'un marché particulièrement favorable. Les enjeux de 2008 porteront essentiellement sur la poursuite de l'installation de nouveaux commerces et la préparation d'un vaste projet de restructuration d'un ensemble immobilier de plus de 31 000 m² situé à proximité de la Place de la République.

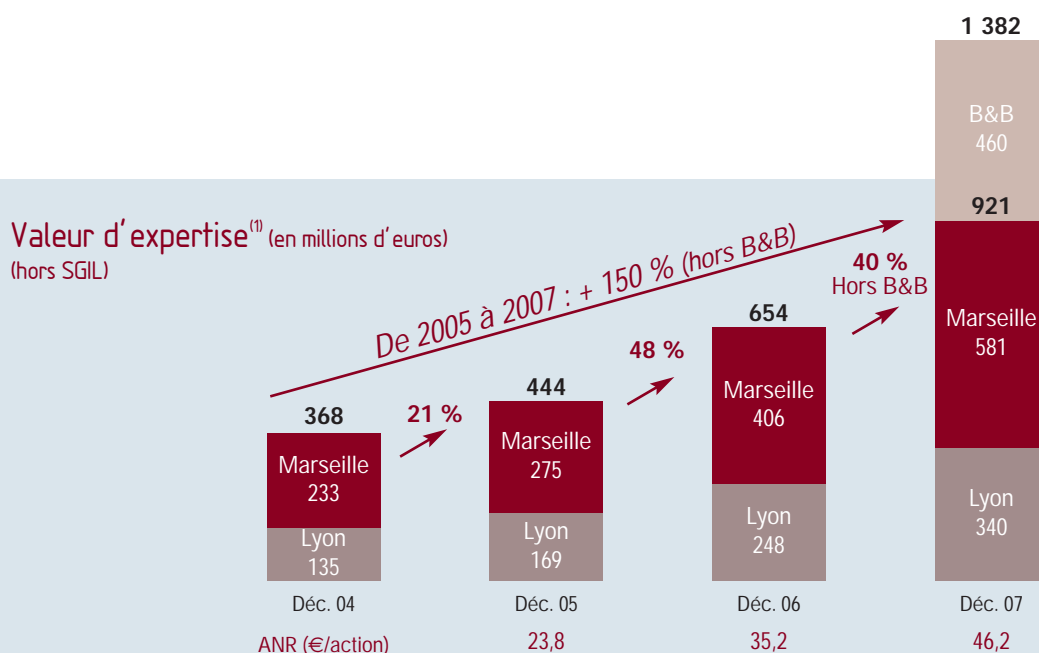
A Marseille, la fin des travaux de voirie va permettre d'accélérer significativement la résorption de la vacance en habitation.

Par ailleurs, fort du succès commercial du 1^{er} tronçon de la rue de la République, ANF lance de nouveaux projets en matière de commerces.

Enfin, au cours des 5 prochaines années, de nouvelles livraisons de projets de développement interviendront chaque année.

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action ANF a progressé de 20 % alors que le CAC 40 est resté stable sur la même période.



(1) Données pro forma.

Private equity

Fraikin

France - Investissement :

49,1 millions d'euros

14,4 %*

www.fraikin.fr

* Après syndications à ECIP.

614,4 M€ de chiffre d'affaires***282,0 M€** d'EBITDA***82,7 M€** d'EBITA*

(*) Données sur 10 mois, de mars à décembre 2007.

Faits marquants 2007

- Cession à CVC Capital Partners.

Le 15 février 2007, Eurazeo, actionnaire majoritaire, et divers co-investisseurs cédaient le groupe Fraikin à la société Financière Truck (Investissement), elle-même indirectement détenue par des fonds conseillés par CVC Capital Partners.

Eurazeo et Eurazeo Co-Investment Partners réinvestissaient à cette occasion 58 millions d'euros dans la nouvelle société, compte tenu des perspectives de développement des activités du groupe Fraikin.

Description de l'activité

Prestataire de services avec environ 3 500 collaborateurs, Fraikin propose une offre de location longue durée (LLD) de véhicules industriels et commerciaux, intégrant l'ensemble des services liés à leur utilisation (80 % de l'activité - durée type de 3 à 5 ans), complétée par une offre de location courte durée (LCD).

Sa clientèle couvre un large spectre d'activités économiques : transporteurs, distributeurs et logisticiens, mais aussi des entreprises industrielles et commerciales de toutes tailles. Le Groupe est historiquement présent en France, au Royaume-Uni, en Belgique, au Luxembourg et plus récemment en Pologne, en Slovaquie et en Suisse.

Stratégie

S'appuyant sur la structuration marketing et commerciale réalisée depuis quelques années, Fraikin se focalise totalement sur son "core business" historique, à savoir la LLD, associée au panel le plus large de services clés (conseil, entretien et dépannage, relayage, assurance, besoins ponctuels, suivi de flottes...). Le retour d'une croissance solide, associée à des outils particulièrement performants de contrôle de la rentabilité, permettra à Fraikin une plus grande sélectivité de ses segments de développement, tant en termes de véhicules que de marques, de clients ou d'utilisations.

On peut ainsi résumer les axes majeurs pour 2008 :

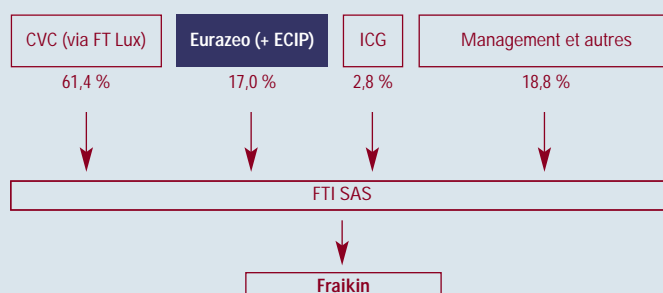
- Poursuite d'une croissance marquée en France, en Belgique et au Luxembourg, tant sur le poids lourd que sur le véhicule utilitaire ;
- Accélération de la croissance en Espagne pour profiter du dynamisme économique et de l'ouverture du pays à la LLD des véhicules industriels. Fraikin y vise un leadership net dans les années à venir ;
- Fin des opérations lourdes d'intégration en Angleterre, retour à une légère croissance accompagnée d'une augmentation notable de la rentabilité ;
- Poursuite du développement ex nihilo en Pologne, et dans une moindre mesure en Suisse.

Performance 2007

Les comptes consolidés 2007 de Financière Truck (Investissement) intègrent 10 mois d'activité du groupe Fraikin. Sur cette période le Groupe a vu son chiffre d'affaires progresser de 4,7 % par rapport à la même période de 2006 tandis que l'EBITDA progressait de 8,5 % et l'EBITA de 24,3 %.

Ces bonnes performances résultent d'une croissance très soutenue dans tous les pays à l'exception du Royaume-Uni qui a rationalisé son portefeuille de contrats. Cette croissance, combinée à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, contribue à l'amélioration des marges.

Actionnariat*



Private equity



Premier fournisseur de jeux et d'entertainment pour les résidents de Las Vegas et de son agglomération

Fondée en 1976 à Las Vegas, au Nevada, Station Casinos est le premier fournisseur de jeux et d'entertainment pour les résidents de Las Vegas et de son agglomération.

Station Casinos possède et gère 16 casinos dans la région de Las Vegas et gère un casino pour le compte d'une communauté d'Indiens américains. Le 7 novembre 2007, Eurazeo a acquis une participation dans Station Casinos aux côtés de Colony.

Stratégie

Station Casinos a été le premier à développer le marché des jeux pour les résidents de Las Vegas. Il s'adresse en effet principalement aux personnes qui vivent et travaillent dans la région. Le Groupe propose une offre complète de jeux et d'entertainment, un confort unique, des actifs de grande qualité et un service clients personnalisé.

Performances 2007

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1 447 millions de dollars en 2007, en hausse de 8,1 %. Le chiffre d'affaires net des principaux casinos de Las Vegas a augmenté de 10,1 % pour s'établir à 1 310 millions de dollars, bénéficiant d'une année pleine d'activité pour le Red Rock Casino (ouvert en 2006).

Le résultat d'exploitation a diminué de façon significative en 2007 (- 140 millions de dollars vs. 316 millions de dollars en 2006), principalement en raison des coûts de fusion (156 millions de dollars) et des rémunérations en actions (288 millions de dollars).

Etats-Unis - Investissement :

200 millions de dollars

5,3 %

www.stationcasinos.com

1 447 M\$ de chiffre d'affaires,
+ 8,1 %

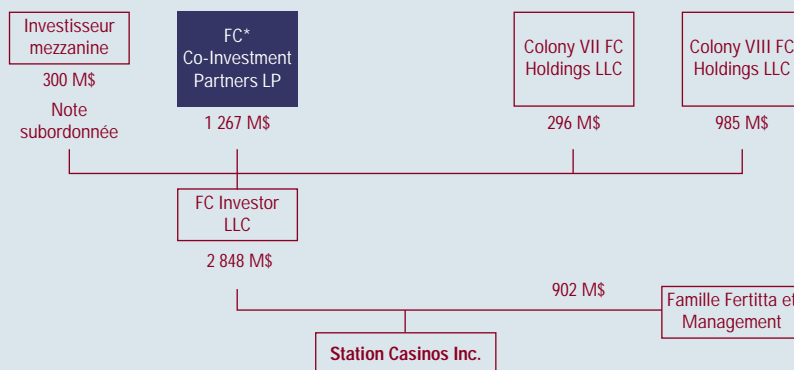
563 M\$ d'EBITDA ajusté, + 2,4 %

Faits marquants 2007

- Fusion avec FCP Acquisition Sub (véhicule d'acquisition).
- Acquisition par Fertitta Colony Partners.
- Accroissement de la capacité de Red Rock Casino, Resort and Spa.
- Prix du magazine Fortune "One of the 100 best companies to work for"⁽¹⁾.

(1) L'une des 100 meilleures entreprises dans lesquelles travailler.

Actionnariat



Private equity

Cegid

VOUS AVANCEZ NOUS AVANÇONS

France - Investissement :

13,9 millions d'euros⁽¹⁾

6,9 %

www.cegid.com

(1) Pourcentage de détention et cours
au 15 février 2008.

Activité et résultats 2007

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 ressort à 241,1 millions d'euros, en hausse de 5,7 % (+ 4,0 % à périmètre constant) par rapport à 2006 après prise en compte d'une hausse sensible et continue depuis le 2^e trimestre 2006 des ventes de "Licences et Services d'intégration".

Le résultat opérationnel courant progresse de 13,8 % à 33,2 millions d'euros en 2007 (soit 13,8 % de marge) sous l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires à forte valeur ajoutée et de la bonne maîtrise du point mort. Ainsi, Cegid atteint, pour la 4^e année consécutive, son objectif de progression du résultat opérationnel courant consolidé, qui aura été multiplié par plus de 2,6 en 4 ans.

Le Résultat Net part du Groupe augmente de 9 % et ressort à 17,7 millions d'euros.

Perspectives : poursuite de la croissance et amélioration de la rentabilité

Pour l'exercice 2008, le groupe Cegid devrait néanmoins poursuivre son développement avec pour objectif une nouvelle progression du résultat opérationnel courant et de la rentabilité opérationnelle courante. Afin de poursuivre sa stratégie de croissance, le Groupe pourra s'appuyer sur :

- la progression des ventes réalisées par son réseau de ventes indirectes, notamment, par la mise à disposition, auprès des business partners de Cegid, de la plateforme Cegid Business Platform ;
- la poursuite du fort développement sur le marché des Moyennes / Grandes Entreprises, grâce à de nouvelles offres produits développées ces deux dernières années comme Cegid Com'fi et Cegid Etafi Conso 2007 ;
- la mise en place des synergies entre Cegid et Groupama / Gan Assurances avec pour objectif d'apporter aux clients, et notamment aux Experts-Comptables, des moyens technologiques innovants et du contenu informatif ;
- la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires, notamment dans les secteurs de la Mode, du Retail et de l'Industrie ainsi que dans les domaines des Ressources Humaines / Paie ;
- la croissance externe, tant en France qu'à l'international.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 une augmentation du dividende pour le porter à 1 euro par action au titre de 2007.

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action Cegid a baissé de 13,4 %, sur la même période le CAC 40 est resté stable.

Compte de résultat

(En millions d'euros)

	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	228,2	241,1	+ 5,7 %
Résultat opérationnel courant	29,2	33,2	+ 13,8 %
Marge opérationnelle courante	12,8 %	13,8 %	+ 100 pb
Bénéfice net (part du Groupe)	16,2	17,7	+ 9,0 %

Activité et résultats 2007

Le chiffre d'affaires 2007 ressort à 927,2 millions d'euros, en progression de 8,2 %, porté par une croissance organique de 9,1 %. C'est la deuxième fois depuis le début de la décennie que la croissance d'Ipsos, à taux de change et périmètre constants, est supérieure à 9 %. Cette performance illustre la capacité d'Ipsos à progresser plus vite que le marché et que ses concurrents internationaux.

La marge opérationnelle représente 9,8 % du chiffre d'affaires consolidé, soit 50 points de base de mieux qu'en 2006. La marge opérationnelle progresse de 13,9 % en un an grâce à une bonne maîtrise de la masse salariale et des frais généraux.

Le résultat net part du Groupe affiche une hausse de 19,9 % et ressort à 46,7 millions d'euros. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 euro par action, en hausse de 43 % par rapport à l'exercice précédent.

L'endettement net s'élève à 159,7 millions d'euros contre 191,3 millions d'euros au 31 décembre 2006. Au total, le ratio d'endettement net s'élève à 34 % au 31 décembre 2007.

Perspectives

Pour l'exercice 2008 et suite à l'annonce de la nouvelle organisation d'Ipsos dans le plan Nouvel Elan, Ipsos prévoit de :

- Développer ses offres - renouvelées ou tout à fait nouvelles - à un rythme plus soutenu ;
- Poursuivre sa politique d'acquisition sélective dans les marchés émergents, mais aussi dans les pays développés ;
- Augmenter les budgets consacrés à la formation et à la qualification de ses équipes ainsi qu'à l'approfondissement de ses relations avec ses clients ;
- Poursuivre ses gains de parts de marché et ;
- Croître à un rythme de 8 %.

Par ailleurs, dans ces conditions et sur la base d'un taux de change moyen de 1,50 dollar pour 1 euro, le chiffre d'affaires annuel d'Ipsos devrait dépasser la barre du milliard d'euros en 2008. La marge devrait également connaître une nouvelle amélioration.

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action Ipsos a diminué de 34,6 %, sur la même période le CAC 40 est resté stable.

Private equity



France - Investissement :

32,1 millions d'euros⁽¹⁾

19,0 % de L.T. Participations

www.ipsos.com

(1) Pourcentage de détention et cours au 15 février 2008.



Données comptables consolidées au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	857,3	927,2	+ 8,2 %
Marge opérationnelle	79,6	90,6	+ 13,9 %
Résultat net (part du Groupe)	38,9	46,7	+ 19,9 %
Endettement net	191,3	159,7	- 16,5 %

Private equity

Colyzeo



Un partenariat stratégique dans l'immobilier entre Eurazeo et Colony

Colony Capital est l'un des premiers investisseurs privés dans l'immobilier. Depuis 1991, Colony Capital a investi près de 36 milliards de dollars à travers le monde dont le tiers en Europe après l'ouverture de son bureau parisien en 1997.

Initié en 2003 et renouvelé en 2007, Colyzeo est le partenariat stratégique entre Colony et Eurazeo.

Cette alliance se concrétise par de nombreux échanges notamment au sein de Colyzeo Investment Advisors qui est composé de représentants de Colony et d'Eurazeo. La gestion quotidienne et opérationnelle est assurée par Colony.

Colyzeo

Colyzeo cible des investissements en Europe de l'Ouest permettant de générer une performance brute supérieure à 20 % et dont la composante immobilière est importante. Dans la pratique, il peut notamment s'agir d'acquisition d'actifs immobiliers, d'opérations de développement ou d'investissement dans des sociétés avec un sous-jacent immobilier.

La capacité d'investissement de Colyzeo résulte de la combinaison des capitaux levés par l'équipe européenne avec celle des fonds mondiaux de Colony. Hors effet de levier, elle était d'environ 344 millions d'euros pour Colyzeo I et d'environ à 2 milliards d'euros pour Colyzeo II.

Réalisations

Colyzeo I, dont le closing final a été réalisé en juillet 2004 pour 229 millions d'euros, a engagé la majeure partie de ses ressources au titre de 9 investissements dont les principaux sont Accor, Buffalo Grill et Lucien Barrière.

Eurazeo a engagé 78 millions d'euros dans Colyzeo I, dont 67 millions d'euros ont été versés, et co-investi 38 millions d'euros dans Accor. Par ailleurs, Eurazeo a reçu 110 millions d'euros provenant essentiellement d'un dividende exceptionnel de Buffalo Grill et d'une recapitalisation de la participation dans Accor. La valorisation de ses investissements résiduels dans Colyzeo I et Accor est estimée globalement à 90 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Colyzeo II, dont le closing final a été réalisé en janvier 2008 pour 1 milliard d'euros, a déjà appelé plus de la moitié de ses capitaux au titre de 4 investissements dont le principal est Carrefour.

Eurazeo a engagé 150 millions d'euros dans Colyzeo II et versé 38 millions d'euros. Début 2008, Eurazeo a porté son investissement global à 74 millions d'euros.

Private equity



Gruppo Banca Leonardo - une banque d'affaires européenne qui se développe rapidement

La banque italienne Gruppo Banca Leonardo a été acquise en avril 2006 par un groupe d'investisseurs, composé d'Eurazeo, CNP, IFIL, Fondiaria-SAI, Torreal et Allianz, mené par Gerardo Braggiotti, ancien associé-gérant de Lazard. Eurazeo a investi 93 millions d'euros en avril 2006 et 73 millions d'euros supplémentaires en avril 2007. Eurazeo détient 19,6 % du capital de Gruppo Banca Leonardo, les droits de vote d'Eurazeo étant limités à 15 %, conformément à la réglementation bancaire italienne. Les capitaux propres de la banque totalisent 878 millions d'euros.

Activité

La banque se concentre sur 3 activités :

- Le conseil en fusions et acquisitions en Europe ;
- Le private equity, au travers d'Euraleo pour les opérations italiennes de taille importante et en direct pour les plus petites opérations ;
- La gestion de fortune (banque privée et gestion institutionnelle).

Les perspectives de croissance dans ces activités sont soutenues par le renforcement de l'équipe commerciale dans la gestion privée, des alliances et des acquisitions potentielles dans la gestion institutionnelle. La banque compte également sur son équipe dirigeante pour développer ses activités de conseil en fusions et acquisitions. Elle apporte également son expertise à Euraleo, joint-venture créée avec Eurazeo.

Performances 2007

Le produit net bancaire 2007 du Groupe s'est élevé à 238 millions d'euros en 2007 contre 112 millions d'euros en 2006, dont 76 % de commissions, contre 86 % en 2006. 45 % du produit net bancaire a été généré hors d'Italie contre 20 % en 2006. Le résultat pro forma avant impôt totalise 120 millions d'euros contre 52 millions d'euros en 2006 et le résultat net à 65 millions d'euros contre 30 millions d'euros en 2006.

Italie - Investissement :

166 millions d'euros

19,6 %

www.bancaleonardo.com

238 M€ de chiffre d'affaires,
+ 111,9 %
120 M€ d'EBIT, + 132,0 %

Faits marquants 2007

- Fusion des activités de Gruppo Banca Leonardo et de Drucker & Co.
- Création d'une plateforme de Sicav en complément de celle existant pour les fonds italiens et français.
- 7,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2007 contre 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Compte de résultat

(En millions d'euros)

	Pro forma 2006	Pro forma 2007	Réel 2007
Produit net bancaire	112	238	185
EBIT	52	120	93
Résultat net	30	66	55

Private equity



Italie - Investissement :
58 millions d'euros
25,3 %*

(indirectement via Euraleo S.r.l.,
Eurazeo Italia S.r.l., ECIP Italia Sarl)
www.intercos.it

*18,6 % et 42 millions d'euros
au 31 décembre 2007.

220 M€ de chiffre d'affaires, + 5,9 %
42 M€ d'EBITDA, - 0,7 %
(y compris éléments non-récurrents)
24 M€ d'EBIT, - 6,5 %

Faits marquants 2007

- Acquisition par Euraleo en septembre 2007.
- Forte croissance organique malgré un taux de change euro-dollar défavorable qui a également eu un impact négatif sur les marges.
- Projets de croissance en Chine et dans les soins de la peau.

Intercos - leader mondial de la sous-traitance pour des marques internationales de cosmétique

Le Groupe Intercos est un leader mondial du développement et de la production de maquillage (rouges à lèvres, poudres, émulsions de couleur - 76 % du chiffre d'affaires total) et de crayons de maquillage (19 %) pour les principaux acteurs mondiaux de l'industrie cosmétique. Depuis 2006, Intercos opère également sur le marché des soins de la peau à travers sa filiale CRB (5 %).

Intercos se concentre sur la R&D et l'innovation réalisées dans ses 10 centres de production dans le monde. 10 des 15 premières entreprises mondiales de cosmétiques sont clientes d'Intercos et utilisent les formules brevetées par le Groupe. Intercos emploie environ 2 600 personnes.

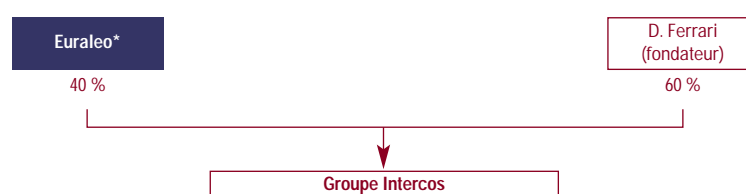
Activité 2007

Malgré la faiblesse du dollar américain (plus de 50 % du chiffre d'affaires), Intercos a réussi à remporter des nouveaux contrats significatifs en 2007. Les ventes sont passées de 208 millions d'euros en 2006 à 220 millions d'euros en 2007, tirées par les fortes performances des marchés américain et français.

Intercos étend actuellement sa production en Chine tandis que CRB commence à bénéficier de l'apport de l'important portefeuille de clients d'Intercos.

Les performances, en ligne avec les objectifs avant effet de change, sont affectées par la baisse du dollar.

Actionnariat



* Via Broletto 1.



Compte de résultat

(En millions d'euros)	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	180,4	208,0	220,3
Variation	+ 17,0 %	+ 15,3 %	+ 5,9 %
EBITDA	38,1	41,9	41,6
Marge EBITDA	21,1 %	20,1 %	18,9 %
EBIT	23,4	26,0	24,3
Marge EBIT	13,0 %	12,5 %	11,0 %

Sirti - l'installation et la maintenance de réseaux télécoms

Les principaux clients de Sirti sont des opérateurs télécoms, des administrations, des opérateurs ferroviaires, des fournisseurs de services publics et des grandes entreprises.

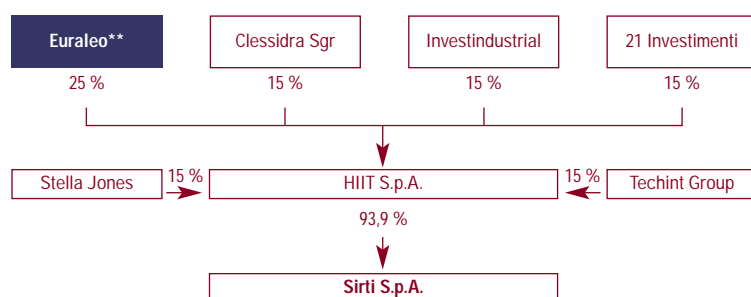
Sirti assure le planning et la conception, la construction, la fourniture d'équipements et de matériaux, les tests finaux, le démarrage et la maintenance des télécommunications, ainsi que la signalisation et les réseaux d'énergie. Les Télécoms constituent le principal secteur d'activité, représentant plus de 70 % du chiffre d'affaires total. A fin 2007, Sirti employait 5 000 personnes.

Résultats 2007

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 785 millions d'euros, en hausse de 8,5 % par rapport à l'année précédente, bénéficiant d'une tendance favorable dans le secteur traditionnel des Télécoms due au renouvellement des réseaux, au ferroviaire à haute capacité et à des projets spécifiques pour des entreprises, partiellement compensée par des volumes en baisse dans le ferroviaire traditionnel et dans le secteur du mobile et par des retards dans certains projets à l'étranger. Par ailleurs, Sirti a signé de nouveaux contrats avec Saudi Aramco (Arabie Saoudite) et LPTIC (Libye).

L'EBITDA est en croissance et bénéficie d'un effet positif non récurrent de 9,6 millions d'euros.

Actionnariat simplifié post OPA*



* Offre Publique d'Achat Obligatoire : 69,7 % au 31 décembre 2007.

** Via Broletto 2.

Private equity



Italie - Investissement :

37 millions d'euros

13,8 %*

(indirectement via Euraleo S.r.l.,
Eurazeo Italia S.r.l., ECIP Italia Sarl)

www.sirti.it

*7,3 % et 20 millions d'euros
au 31 décembre 2007.

785 M€ de chiffre d'affaires,
+ 8,5 %
87 M€ d'EBITDA, + 29 %
76 M€ d'EBIT, + 29 %

Faits marquants 2007

- Acquisition par Euraleo en novembre 2007.
- Forte croissance organique en Italie.
- Signature de nouveaux projets avec des clients stratégiques en Arabie Saoudite et en Libye.
- Tendance favorable pour les réseaux à haut débit et projets spécifiques pour des entreprises.

Compte de résultat

(En millions d'euros)	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	682	723	785
Variation	+ 12,2 %	+ 6,0 %	+ 8,5 %
EBITDA	59,6	67,6	87,4
Marge EBITDA	8,7 %	9,4 %	11,1 %
EBIT	52,0	59,0	76,3
Marge EBIT	7,6 %	8,2 %	9,7 %



Private equity

Eurazeo Partners ("ECIP")



"Eurazeo Partners a la possibilité de participer à chaque nouvel investissement de private equity d'Eurazeo à hauteur de 1/6^e".

Eurazeo Partners

Eurazeo a créé Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP) en 2007 afin de lui permettre d'accroître sa capacité d'investissement tout en facilitant son processus de syndication. Par ailleurs, ECIP contribue également à développer les revenus récurrents d'Eurazeo (commission de gestion de 2 % sur les fonds engagés).

Eurazeo a finalisé la mise en place d'Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP) fin mars 2007 pour 500 millions d'euros. Les partenaires de ce fonds sont des investisseurs de premier plan français et étrangers, notamment des banques et des sociétés d'assurances.

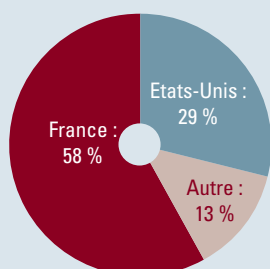
Ainsi, depuis l'investissement dans Europcar, le fonds a la possibilité de participer à chaque nouvel investissement de private equity d'Eurazeo à hauteur de 16,67 % (1/6^e). Par ailleurs, en fonction de la taille des opérations, il peut proposer des co-investissements directs à ses partenaires. A ce jour, le fonds a participé à 6 investissements et proposé 2 co-investissements. Il a appelé 51 % des engagements.

Avec ce premier fonds, Eurazeo accroît sa capacité d'investissement de 20 % au minimum, perçoit une commission de gestion récurrente de 2 % - assise dans un premier temps sur la totalité des engagements - et pourra recevoir 20 % des plus-values générées par le fonds tout en permettant à des partenaires réputés d'accéder directement à son activité de private equity.

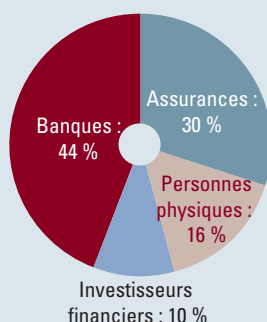
La création de ce fonds marque une étape importante dans le développement des activités d'Eurazeo dans le domaine de la gestion pour compte de tiers. Loin d'être une opération isolée, elle devrait se poursuivre par la mise en œuvre d'autres fonds à moyen terme et ainsi contribuer à la valorisation du titre Eurazeo.

Répartition des capitaux d'Eurazeo Partners

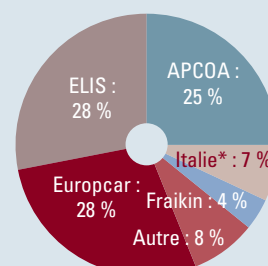
Engagements par zone géographique



Engagements par investisseurs



Répartition des investissements



*Intercos et Sirti.

Activité et résultats 2007

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 ressort à 12,8 milliards d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2006. Il inclut 2 mois de chiffre d'affaires consolidé de Numico pour 450 millions d'euros. A périmètre et taux de change constants, les ventes ont progressé de 9,7 %.

Le Groupe Danone a connu en 2007 3 importants mouvements de périmètre : la cession de l'activité Biscuits et Produits Céréaliers, l'offre publique d'achat sur Numico dont Danone détient désormais 98,9 %, ainsi que le dossier Wahaha en Chine.

- Le pôle Produits Laitiers Frais (68 % des ventes) a affiché un taux de croissance record de 12,2 %. Le chiffre d'affaires de cette activité ressort à 8,8 milliards d'euros.
- Le pôle Eaux (28 % des ventes) a progressé de 4,0 % à 3,5 milliards d'euros. Cette performance n'est pas complètement représentative des tendances sous jacentes. L'activité a en effet été fortement affectée par un 3^e trimestre marqué par de mauvaises conditions climatiques en Europe de l'Ouest, ainsi que par la situation de Wahaha. Sur les autres marchés, les ventes d'eaux continuent de bénéficier d'un environnement favorable lié à leur positionnement naturel et santé.

La marge opérationnelle a poursuivi sa progression en 2007, pour la 13^e année consécutive (+ 45 points de base en comparable). La marge des Produits Laitiers Frais a progressé de 62 points de base pour atteindre un taux de 14,0 % en dépit des tensions sans précédent sur les coûts des matières premières et notamment sur le lait. La marge des Eaux, à 480 millions d'euros, est stable (+ 1 point de base en comparable) et atteint 13,6 %.

Le bénéfice net part du Groupe ressort à 4,2 milliards d'euros en 2007. Il intègre pour 3,1 milliards la plus value sur la cession des Biscuits et Produits Céréaliers.

Perspectives

Pour 2008 et au-delà, le nouveau portefeuille du Groupe Danone permet d'anticiper une accélération de la croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats. Le Groupe Danone a révisé à la hausse ses objectifs pour les prochaines années :

- Une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 8,0 % et 10,0 % ;
- Une croissance du résultat opérationnel courant supérieure à celle de la croissance organique du chiffre d'affaires (et en 2008, d'au moins 30 points de base) ;
- Une croissance du résultat net courant par action d'au moins 15 % en 2008 (versus pro forma 2007).

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale un dividende de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2007, soit une croissance de 10,0 % par rapport au montant versé au titre de 2006.

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action Danone a progressé de 5,5 % alors que le CAC 40 est resté stable sur la même période.

Participations cotées



France - Investissement :

1 047,8 millions d'euros⁽¹⁾

5,5 %

www.danone.com

(1) Pourcentage de détention au 15 février 2008, net de la dette affectée.



Données comptables consolidées au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2007	Variation*
Chiffre d'affaires	12 068	12 776	+ 9,7 %
Résultat opérationnel courant	1 597	1 696	+ 13,4 %
Marge opérationnelle courante	13,2 %	13,3 %	+ 45 pb
Bénéfice net (part du Groupe)	1 353	4 180	+ 209 %
Dette financière nette	2 902	11 261	+ 288 %

(*) A périmètre et taux de change constants. NB : 2007 : Données IFRS arrêtées par le Conseil d'Administration, non encore certifiées par les Commissaires aux comptes et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 29 avril 2008.

Participations cotées



France - Investissement :
698,4 millions d'euros
5,6 %*
www.airliquide.com

*Pourcentage de détention
et cours au 15 février 2008, net de la
dette affectée.



Activité et résultats 2007

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 ressort à 11,8 milliards d'euros, en hausse de 7,6 %* par rapport à 2006. Cette croissance résulte à la fois d'une forte demande en hydrogène et de nouveaux démarrages dans la Grande Industrie, de ventes record en Electronique, d'une progression des volumes de gaz liquéfiés et du développement soutenu de l'activité Santé. Son chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- Le pôle Gaz et Services (85 % des ventes) a enregistré une augmentation de 7,1 %* à 9,9 milliards d'euros. Ce pôle regroupe les activités Industriel Marchand, Grande Industrie, Electronique et Santé.
- Le pôle Ingénierie & Construction (8 % des ventes) a progressé de 118,7 % à 0,8 milliard d'euros suite à la consolidation de Lurgi sur 5 mois.
- Les Autres activités (7 % des ventes) a progressé de 4,1 %* à 1 milliard d'euros. Ce pôle regroupe les activités de soudage, de chimie et de plongée.
- Air Liquide a réalisé 58 % de son chiffre d'affaires en Europe, 23 % en Amériques, 17 % en Asie-Pacifique et 2 % en Afrique et Moyen Orient.

Le résultat opérationnel courant a poursuivi sa progression en 2007, et s'est établi à 1,79 milliard d'euros soit une hausse de 8,1 %. La marge opérationnelle courante d'Air Liquide est de 15,2 %, stable par rapport à 2006, en raison du changement de mix d'activités qui intègre une part plus importante d'ingénierie dans le chiffre d'affaires total du groupe.

Le résultat net part du Groupe passe de 1,0 milliard d'euros en 2006 à 1,1 milliard d'euros en 2007, en croissance de 12,1 %.

Perspectives

Sur la base d'un positionnement géographique renforcé, notamment en Asie, et de la forte augmentation de son portefeuille de projets, Air Liquide table sur une accélération de sa croissance pour les années à venir. Air Liquide vise, à taux de change constants, une croissance du chiffre d'affaires de 8 % à 10 % par an sur la période 2007-2011 ; ce qui devrait se traduire par une progression à deux chiffres du résultat net.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, un dividende de 2,25 euros par action au titre de l'exercice 2007, soit une augmentation de 12,5 % par rapport au montant versé au titre de l'exercice 2006. Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale d'attribuer une action gratuite pour 10 actions existantes en date du 9 juin 2008.

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action Air Liquide a progressé de 11,0 % alors que le CAC 40 est resté stable sur la période.

Données comptables consolidées au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	10 949	11 801	+ 7,6 %*
Résultat opérationnel courant	1 659	1 794	+ 8,1 %
Marge opérationnelle courante	15,2 %	15,2 %	-
Bénéfice net (part du Groupe)	1 002	1 123	+ 12,1 %
Dette financière nette	3 447	4 660	+ 35,2 %

* Hors effets de change, de gaz naturel et au niveau du Groupe, hors impact périmètre lié à l'acquisition de Lurgi.

Activité et résultats 2007

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 ressort à 32,6 milliards d'euros, en hausse de 14,0 %* par rapport à 2006 dont 7,8 % de croissance organique. Veolia Environnement a poursuivi sa croissance dans tous ses secteurs d'activité et a gagné et renouvelé de nombreux contrats dans ses zones d'implantation prioritaires. En outre, Veolia Environnement a procédé à des acquisitions ciblées, qui lui ont permis de développer sa gamme de métiers et sa présence dans certains pays, notamment en Allemagne dans le domaine de la Propreté avec le groupe Sulo. De même, le Groupe a complété sa présence aux Etats-Unis via l'acquisition de Thermal North America Inc. dans les Services à l'énergie. Le résultat opérationnel a de nouveau progressé de 17,1 %* pour atteindre 2 496,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

- La division Eau (34 % des ventes) : le résultat opérationnel atteint 1 267,7 millions d'euros, en hausse de 9,2 %*, malgré la baisse des volumes livrés en France.
- La division Propreté (28 % des ventes) : le résultat opérationnel s'élève à 803,5 millions d'euros soit une hausse de 23,9 %* liée notamment à la très bonne performance des contrats intégrés de gestion des déchets au Royaume-Uni.
- La division Energie (21 % des ventes) : le résultat opérationnel s'élève à 398,7 millions d'euros, en hausse de 5,6 %*, malgré la douceur climatique des premiers mois de l'année en Europe.
- La division Transport (17 % des ventes) : le résultat opérationnel s'établit à 130,3 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2006.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, un dividende par action de 1,21 euro, en hausse de 15,2 %.

Perspectives

Le modèle de développement économique de Veolia Environnement, axé principalement sur des contrats de longue durée, sur une exposition géographique équilibrée et sur l'évolution favorable du portefeuille d'activités, permet d'envisager, pour l'exercice 2008, malgré un contexte économique plus difficile, une croissance d'au moins 10 % du chiffre d'affaires, de la capacité d'autofinancement et du résultat net. A moyen terme, Veolia Environnement a pour objectif de poursuivre son développement et maintenir ses objectifs de croissance de l'activité entre 8 % et 10 % par an en moyenne et le maintien d'un ROCE après impôts de 10 % (hors effet potentiel lié au calendrier des acquisitions).

Evolution boursière

Au cours de l'exercice 2007, le cours de l'action Veolia a progressé de 8,8 %, sur la même période le CAC 40 est resté stable.

Participations cotées



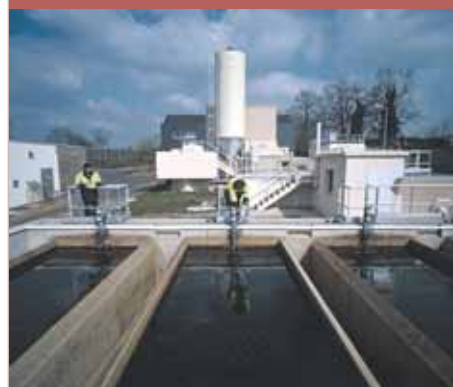
France - Investissement :

115,4 millions d'euros⁽¹⁾

2,1 %

www.veolia.com

(1) Pourcentage de détention et cours au 15 février 2008, net de la dette affectée. En août 2007, Eurazeo a annoncé préparer sa sortie dans les 12 à 18 mois.



Données comptables consolidées au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires (1)	28 620	32 628	+ 14,0 %*
Résultat opérationnel	2 133	2 497	+ 17,1 %*
Bénéfice net (part du Groupe)	759	928	+ 22,3 %*
Endettement financier net	14 675	15 125 (2)	+ 3,1 %

(1) Produit des activités ordinaires en normes IFRS

(2) Après prise en compte de l'augmentation de capital de 2,6 Mds finalisée le 10 juillet 2007

(*) Progression à taux de change courant.

Informations juridiques et financières

Ce second cahier regroupe les comptes consolidés et sociaux ainsi que l'ensemble des informations obligatoires au titre du document de référence.



Rapport du Directoire	90
Comptes consolidés	198
Comptes sociaux	280
Autres informations à caractère général	308



Sommaire

Rapport du Directoire 90

1. Activités et faits marquants	90
1.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice	90
1.2 Autres faits marquants	93
1.3 Opérations postérieures à la clôture	94
1.4 Perspectives	94
2. Résultats des activités	95
2.1 Résultats consolidés d'Eurazeo	95
2.2 Résultats sociaux d'Eurazeo	97
2.3 Activités des principales filiales	98
3. Gouvernement d'entreprise	102
3.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	102
3.2 Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	103
3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux - Expertise en matière de gestion	104
3.4 Comités spécialisés	122
3.5 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	124
4 Gestion des risques - Facteurs de risque et assurances	134
4.1 Risques environnementaux et sanitaires	134
4.2 Risques juridiques - Litiges	136
4.3 Risques de marché	138
4.4 Autres risques	140
5. Eurazeo et ses actionnaires	143
5.1 Informations relatives au capital	143
5.2 Actionnariat du Groupe	144
5.3 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	146
5.4 Opérations afférentes aux titres de la Société	147
5.5 Cours de bourse	147
5.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	148
6. Informations sociales et environnementales	150
6.1 Informations sociales	150
6.2 Informations environnementales	152
7. Annexes au Rapport du Directoire	153
7.1 Rapport Spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	153
7.2 Rapport Spécial sur les attributions gratuites d'actions	158
7.3 Rapport spécial relatif aux rachats d'actions	158
7.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	163
7.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital	164
7.6 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et Rapport des Commissaires aux comptes	166
7.7 Ordre du jour et résolutions de l'Assemblée Générale	180
7.8 Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire	189

Eurazeo et ses actionnaires	Social et Environnement	Annexes	Rapports des CAC	Rapport du Directoire
<p>8. Rapports des Commissaires aux comptes 190</p> <p>8.1 Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 190</p> <p>8.2 Rapport Spécial des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2008 195</p>				
<p>Comptes consolidés 198</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes 278</p>				
<p>Comptes sociaux 280</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes 306</p>				
<p>Autres informations à caractère général 308</p> <p>1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes 308</p> <p>1.1 Déclaration du responsable du document de référence 308</p> <p>1.2 Responsable du contrôle des comptes 309</p> <p>2. Autres informations à caractère juridique 310</p> <p>3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat 312</p> <p>3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionnariat 312</p> <p>3.2 Capital social 313</p> <p>3.3 Pactes d'actionnaires 314</p> <p>4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise 320</p> <p>4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise 320</p> <p>4.2 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance 322</p> <p>4.3 Opérations avec les apparentés 327</p> <p>5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe 330</p> <p>5.1 Organigramme 330</p> <p>5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements 331</p> <p>5.3 Contrats importants 331</p> <p>5.4 Dépendance à l'égard des brevets ou licences 331</p> <p>5.5 Changements significatifs de la situation financière 331</p> <p>5.6 Bref historique et évolution de la structure du Groupe 331</p> <p>6. Contacts et informations financières disponibles 334</p> <p>6.1 Responsable de l'information financière 334</p> <p>6.2 Calendrier de la communication financière 334</p> <p>6.3 Documents accessibles au public 334</p> <p>6.4 Document d'information annuel 334</p> <p>6.5 Informations financières historiques 336</p>			Comptes sociaux	
<p>Table de concordance 338</p>				Autres informations

Rapport du Directoire

1. Activités et faits marquants

L'exercice 2007 a été marqué par la cession effective des participations dans Fraikin et Eutelsat Communications, par une activité d'investissement soutenue et par la poursuite du développement des sociétés du Groupe. Eurazeo a réalisé l'un des LBO majeurs de l'année avec l'acquisition du groupe ELIS. Par ailleurs, le Groupe a renforcé sa présence en Europe avec l'acquisition d'APCOA, premier investissement réalisé en Allemagne et les prises de participation dans Sirti et Intercos en Italie, quelques mois à peine après la constitution de son équipe locale. Enfin, le Groupe a clos son fonds Eurazeo Co-Investment Partners avec une levée de fonds de 500 millions d'euros, conforme à l'objectif.

1.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice

1.1.1 Principaux investissements directs et indirects

Développement international d'Eurazeo

- **APCOA : premier investissement direct hors de France d'Eurazeo**

Eurazeo a annoncé le 26 avril 2007 l'acquisition d'APCOA, premier opérateur européen pour la gestion de parkings, pour une valeur d'entreprise de 885 millions d'euros.

APCOA est présente dans 15 pays, principalement en Allemagne, Grande-Bretagne et Scandinavie. Au 31 décembre 2007, le groupe gère 4 115 parkings, représentant près de 1 200 000 places et emploie plus de 5 000 collaborateurs.

Opérateur de parkings de centre ville, de centres commerciaux, d'aéroports et d'hôpitaux, APCOA a généré 589 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007 (12 mois), en croissance de 12 % par rapport à 2006.

L'acquisition d'APCOA illustre la stratégie de développement d'Eurazeo en Europe.

- **Intercos et Sirti : premiers investissements réalisés par l'équipe italienne d'Eurazeo**

Eurazeo a poursuivi son développement européen avec les prises de participation dans Intercos et Sirti, au travers de sa filiale italienne Euraleo (filiale à 50/50 avec Gruppo Banca Leonardo).

Sirti est un acteur majeur en Italie, ainsi qu'à l'international, dans la conception et la réalisation de réseaux de systèmes et de solutions à hauts contenus technologiques pour les réseaux de télécommunication, les installations électriques, et les transports en commun. Cette acquisition au prix de 2,65 euros par action a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 687 millions d'euros.

Intercos est le leader mondial de la sous-traitance de rouges à lèvres, d'ombres à paupière, de mascaras, de fonds de teint et de poudres pour les grandes marques internationales de cosmétiques. Il fournit notamment Estée Lauder, Revlon, L'Oréal ou LVMH.

Euraleo et ses co-investisseurs ont investi un montant global de 139 millions d'euros.

Le pourcentage de contrôle d'Eurazeo dans Intercos et Sirti s'élève respectivement à 40 % et 35,7 % et ces participations sont consolidées par mise en équivalence.

Eurazeo : acteur majeur de l'investissement en capital en France

- **ELIS**

Eurazeo a acquis le 4 octobre 2007 le groupe ELIS pour une valeur d'entreprise de 2,276 milliards d'euros.

Avec un portefeuille de près de 270 000 clients, ELIS est le leader européen de la location et de l'entretien de textiles, et des services d'hygiène. Ses principales activités sont la location et l'entretien de vêtements professionnels, d'articles de textiles, d'équipements sanitaires, de tapis de protection des sols, de fontaines à eau et de machines à café expresso. Leader sur le marché français, le groupe est également présent dans 8 autres pays européens (Portugal, Belgique, Espagne, Italie, Allemagne, Luxembourg, Suisse et République Tchèque).

ELIS a réalisé un chiffre d'affaires de 993 millions d'euros (12 mois) en 2007, en croissance depuis 40 années consécutives, et emploie plus de 13 000 personnes en Europe.

- **Renforcement dans le groupe Air Liquide**

Confiant dans la solidité du titre Air Liquide, et dans la qualité du management, Eurazeo a porté sa participation à 5,57 % du capital au 31 décembre 2007, au travers de sa filiale détenue à 100 % Legendre Holding 11. A cette date, Eurazeo détient 13 305 844 actions Air Liquide soit un investissement complémentaire sur l'exercice de 1 054 millions d'euros. Cet investissement a été financé pour partie par une dette de 556 millions d'euros au niveau de Legendre Holding 11, sans recours sur Eurazeo. L'investissement net total d'Eurazeo dans Air Liquide s'élève donc à 650 millions d'euros.

Air Liquide, leader mondial du marché de la fourniture de gaz industriel, bénéficie à la fois de fortes barrières à l'entrée, d'un risque client faible, de cash-flows pérennes et aussi de perspectives de croissance du fait de la pénétration des marchés émergents.

- **Financière Truck (Investissement) : la confiance renouvelée d'Eurazeo dans la poursuite du développement et de la croissance de Fraikin**

Confiant dans la poursuite du développement et de la croissance de Fraikin, Eurazeo a décidé d'investir en date du 13 février 2007 dans Financière Truck (Investissement), la nouvelle structure de LBO créée par CVC dans le cadre de son acquisition de Fraikin Groupe.

Ainsi, Eurazeo et Eurazeo Co-investment Partners ont investi ensemble 58,1 millions d'euros et détiennent 17,02 % du groupe, le solde étant détenu principalement par des fonds conseillés par CVC Capital Partners et le management.

Une activité d'investissement soutenue au sein des participations d'Eurazeo

- **Vanguard EMEA : premier investissement majeur pour Europcar**

Moins d'un an après son entrée dans le groupe Eurazeo, Europcar Groupe a conclu le 28 février 2007 un double accord stratégique avec Vanguard Car Rental Holdings LLC, l'un des premiers loueurs de véhicules de tourisme et utilitaires sur le marché nord-américain, opérant sous les marques "National Car Rental" et "Alamo Rent A car". Au terme de la transaction, Europcar a acquis les activités européennes de Vanguard ("Vanguard EMEA") pour une valeur d'entreprise de 670 millions d'euros, se positionnant ainsi comme le loueur numéro 1 au Royaume-Uni (anciennement numéro 5) et renforçant sa place de leader en Europe.

Europcar et Vanguard ont par ailleurs signé un contrat de partenariat transatlantique qui permet à Europcar d'offrir à ses clients l'accès à un réseau de premier plan en Amérique du Nord.

Bien que cette acquisition ait été intégralement financée par dette, le nouveau groupe Europcar maintient un levier d'endettement inférieur à celui constaté lors de l'investissement initial en mai 2006.

Au cours de l'exercice 2007, Europcar a par ailleurs acquis Betacar, premier loueur de voitures aux Baléares et aux Canaries.

- **Acquisition des activités européennes de Central Parking System par APCOA**

La filiale de gestion de parking d'Eurazeo a annoncé le 10 août 2007 l'acquisition des activités européennes de CPS (plus grande société de parkings aux Etats-Unis), sur la base d'une valeur d'entreprise de 88 millions de dollars. Cette opération permet à APCOA de doubler sa taille au Royaume-Uni, d'y acquérir la seconde position du marché et de pénétrer deux nouveaux marchés : l'Irlande et l'Espagne. Cette acquisition renforce aussi le leadership d'APCOA au niveau européen.

En 2007, APCOA a aussi acquis les sociétés Wisag (Allemagne) et RPS (Suède).

- **OPA amicale de Rexel sur Hagemeyer**

Rexel, Sonepar et Hagemeyer ont annoncé le 23 novembre 2007 la conclusion d'un accord pour une offre en numéraire au prix de 4,85 euros par action portant sur la totalité des actions et des obligations convertibles de Hagemeyer, valorisant le groupe à 3,1 milliards d'euros.

Cette OPA offre à Rexel l'opportunité de renforcer sa position de leader mondial de la distribution de matériel électrique et d'optimiser la répartition géographique de ses activités avec la cession prévue des activités de Hagemeyer en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique ainsi que certaines activités européennes, à Sonepar. Elle permet par ailleurs d'accroître la dimension et la présence de Rexel en Europe (qui représenterait environ 47% de son chiffre d'affaires total), et notamment d'améliorer ses positions sur des marchés en forte expansion comme l'Europe de l'Est.

La nouvelle société devrait ainsi réaliser un chiffre d'affaires pro forma d'environ 14 milliards d'euros.

Rexel a annoncé le 7 mars 2008 le succès de l'opération qui lui permet de détenir 95,71 % des actions Hagemeyer et 97,13 % des obligations.

1.1.2 Franchissements de seuils

- Par courrier du 16 février 2007, les sociétés de droit luxembourgeois BlueBirds II Participations et RedBirds Participations SAS (sises 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg), contrôlées par Eurazeo, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 14 février 2007, les seuils de 25 %, 20 %, 15 %, 10 %, et 5 % du capital et des droits de vote de la société Eutelsat Communications, et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des participations détenues par BlueBirds II Participations et RedBirds Participations SA dans Eutelsat Communications au profit de la société CDC Infrastructure SA.

Par ailleurs, à titre individuel :

- BlueBirds II Participations a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2007, les seuils de 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la société Eutelsat Communications et ne plus détenir aucun titre de cette société ;
- RedBirds Participations SA a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Eutelsat Communications et ne plus détenir aucun titre de cette société.
- Par courrier du 16 février 2007, la société Legendre Holding 11 (32, rue de Monceau, 75008 Paris), contrôlée par la société Eurazeo, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 février 2007, le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société Air Liquide et détenir à cette date 2 546 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 2,10 % du capital et des droits de vote de cette société.

- Par courrier du 7 août 2007, la société Legendre Holding 11 (32, rue de Monceau, 75008 Paris), contrôlée par la société Eurazeo, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 août 2007, le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote de la société Air Liquide et détenir à cette date 9 966 136 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,12 % du capital et des droits de vote de cette société.
- Par courrier du 21 août 2007, la société Legendre Holding 11 (32, rue de Monceau, 75008 Paris), contrôlée par la société Eurazeo, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 août 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Air Liquide et détenir à cette date 12 384 238 actions Air Liquide représentant autant de droits de vote, soit 5,12 % du capital et des droits de vote de cette société.
- Par courrier du 27 décembre 2007, la société Eurazeo (32, rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse le 19 décembre 2007, le seuil statutaire de 8 % du capital de la société Cegid Group et détenir à cette date 6,92 % du capital de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la cession hors marché de 157 997 actions.

1.2 Autres faits marquants

Réalisation de près de 800 millions d'euros de plus-values grâce à la cession d'Eutelsat Communications et de Fraikin Groupe.

• Cession d'Eutelsat Communications

Eurazeo a annoncé le 7 décembre 2006 la signature d'un accord de cession de ses actions Eutelsat Communications à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un prix de 15,70 euros par action (soit un produit de cession de 614 millions d'euros pour Eurazeo c'est-à-dire 2,4 fois l'investissement initial). Ce prix de cession correspond à une prime de 30,8 % sur le prix d'introduction en bourse de décembre 2005. Le taux de rentabilité interne ("TRI" : taux d'actualisation qui annule les flux) relatif à cet investissement atteint 59,6 %.

Soumise à la condition suspensive de l'obtention préalable des autorités de la concurrence, la cession a été effective en février 2007. Le groupe Eurazeo a donc constaté une plus-value consolidée de 576,2 millions d'euros (nette d'impôts) au travers de ses filiales BlueBirds et RedBirds. La part du Groupe dans cette plus-value s'élève à 411,2 millions d'euros. Cette plus-value s'ajoute aux produits constatés à l'occasion des opérations de refinancement d'avril 2005 (180 millions d'euros) et de l'introduction en bourse de décembre 2005 (129 millions d'euros).

• Cession de Fraikin Groupe

Eurazeo a annoncé le 7 décembre 2006 la cession du groupe Fraikin pour une valeur d'entreprise de 1 350 millions d'euros, correspondant à un prix par action de 14,14 euros. Le produit de cette cession s'élève à 346 millions d'euros (soit 3,4 fois l'investissement initial et un TRI supérieur à 35 %). Soumise aux autorisations des autorités de la concurrence, cette cession a été enregistrée le 15 février 2007.

Eurazeo a constaté une plus-value de 205,1 millions d'euros (nette d'impôts) sur la cession de sa participation. La part du Groupe dans cette plus-value s'élève à 193,2 millions d'euros.

- **Introduction en bourse du groupe Rexel**

Les actions de Rexel ont été admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext à compter du 4 avril 2007. Le prix de l'offre a été fixé à 16,5 euros par action représentant un produit d'émission d'un montant brut d'un milliard d'euros. Eurazeo a constaté un profit de dilution pour un montant de 63,3 millions d'euros part du Groupe (32 millions d'euros net des frais d'introduction en bourse et de refinancement).

Eurazeo, qui entend poursuivre l'accompagnement de la croissance de Rexel, n'a pas cédé de titres à l'occasion de cette opération.

- **Acquisition par ANF des murs de 159 hôtels de la chaîne B&B**

La société d'investissements immobiliers cotée ANF (initialement filiale à 89,8 % d'Eurazeo), a acquis le 31 octobre 2007, auprès de B&B Hotels, un portefeuille de murs de 159 hôtels pour un montant de 471 millions d'euros (frais d'acquisition compris). Ces actifs, répartis sur l'ensemble du territoire français, sont exploités par B&B Hotels, troisième acteur sur le marché français de l'hôtellerie économique et elle aussi filiale du groupe Eurazeo.

Les hôtels continuent à être exploités par B&B. Ces acquisitions se sont accompagnées de la conclusion d'un accord de partenariat qui permet à ANF d'être associée au développement de la chaîne pendant une période d'au moins 3 ans, sur la base d'un programme d'investissements identifiés, portant sur un montant d'environ 58 millions d'euros.

L'opération a été financée pour plus de 53 % en fonds propres par le biais d'une augmentation de capital et le solde par endettement bancaire. Le renforcement de ses fonds propres permet à ANF de conforter son développement et d'ouvrir son capital à de nouveaux actionnaires notamment pour préparer la mise en conformité de sa structure d'actionariat avec les obligations récentes du régime S.I.I.C., à savoir une détention inférieure à 60 % d'ici le 31 décembre 2008.

Eurazeo détient (via sa filiale Immobilière Bingen) 62,84 % d'ANF suite à cette opération.

1.3 Opérations postérieures à la clôture

Par courrier du 31 janvier 2008, Eurazeo a fait la déclaration suivante à l'AMF :

Eurazeo et ColTime, premier actionnaire d'Accor à hauteur de 10,6 % du capital de concert avec Lifetime Holdings, ont conclu le 27 janvier 2008 un accord d'une durée minimum de 8 mois en vertu duquel :

- Eurazeo reprendra en direct une participation dans Accor correspondant à une partie de celle qu'elle détenait déjà indirectement au travers de ColTime. A l'issue de cette opération et compte tenu des actions déjà détenues, Eurazeo détiendra 1 640 000 actions Accor, soit 0,7 % du capital.
- ColTime et Eurazeo agissent de concert et renvoient aux déclarations d'intention effectuées le 11 juillet 2007 et le 26 octobre 2007.

Depuis le 27 janvier 2008, Eurazeo a acquis 1 360 000 actions supplémentaires.

1.4 Perspectives

Eurazeo entend poursuivre la stratégie annoncée mi-2002 et concrétisée dès 2003 par les acquisitions de Fraikin, Eutelsat et Terreal. Les opérations réalisées en 2005 (Rexel, B&B Hotels), en 2006 (Europcar) et en 2007 (APCOA et ELIS) illustrent la capacité du Groupe Eurazeo à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Par ailleurs, les équipes d'Eurazeo poursuivent activement l'étude de nouvelles opportunités d'investissement.

2. Résultats des activités

2.1 Résultats consolidés d'Eurazeo

Les comptes consolidés annuels du groupe Eurazeo ont été établis selon les mêmes règles et principes comptables que ceux de l'exercice 2006. L'adoption par l'Union Européenne des nouvelles normes ou des autres amendements de normes n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe Eurazeo.

2.1.1 Facteurs ayant un impact sur les résultats

Le résultat net comptable consolidé, y compris la part des minoritaires, s'élève à 1 150,9 millions d'euros en 2007 contre 351,8 millions d'euros pour l'exercice 2006, et comprend notamment :

- 1 478,9 millions d'euros de résultat opérationnel contre 481,5 millions d'euros en 2006. Le résultat opérationnel inclut 928 millions d'euros de plus-values réalisées notamment à l'occasion des cessions d'Eutelsat Communications (589,4 millions d'euros) et de Fraikin (246,6 millions d'euros) ou de l'ouverture du capital d'ANF (profit de dilution de 56,2 millions d'euros) ;
- 353,5 millions d'euros de coût financier net contre 153,6 millions d'euros en 2006. Cette progression est le corollaire de la politique d'investissement soutenue du Groupe ;
- 106,2 millions d'euros de résultat des sociétés mises en équivalence contre 101,1 millions d'euros en 2006. La progression est d'autant plus remarquable qu'Eutelsat Communications est sortie du périmètre de consolidation en 2007. En compensation, Rexel dépasse ses objectifs ;
- Une charge d'impôt de 73,2 millions d'euros contre 65,8 millions d'euros en 2006. L'alourdissement de la charge d'impôt est à mettre en regard avec la forte appréciation du patrimoine d'ANF (comptabilisation de 13 millions d'euros d'impôts différés) et avec la taxation des plus-values dont une partie (93 millions d'euros) est taxée au taux de droit commun.

Le résultat net comptable consolidé, part du Groupe, s'établit à 911,5 millions d'euros contre 306,1 millions d'euros pour l'exercice 2006.

2.1.2 Analyse de la croissance et de la rentabilité

Pour l'ensemble de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires ressort à 2 993,4 millions d'euros, en hausse de 58,5 % en publié et + 27,9 % pro forma des principales évolutions du périmètre d'Eurazeo.

Le résultat net - part du Groupe ressort à 911,5 millions d'euros soit 17,3 euros par action en 2007 contre 306,1 millions d'euros soit 5,8 euros ajustés par action en 2006.

L'activité "Holding" contribue positivement à hauteur de 9,3 millions d'euros.

L'activité "immobilier" contribue au résultat pour 206,3 millions d'euros compte tenu de la revalorisation du patrimoine immobilier d'ANF et des plus-values réalisées par Eurazeo Real Estate Lux au travers du fonds Colyzeo.

L'activité "Private Equity" contribue à hauteur de 695,8 millions d'euros du fait essentiellement des plus-values réalisées lors de la cession des participations dans Fraikin et Eutelsat.

Les principaux indicateurs relatifs aux comptes consolidés du Groupe Eurazeo sur les trois derniers exercices sont les suivants :

En millions d'euros (Normes IFRS)	2005				2006				2007			
	Holding	Immobilier	Private equity	Total	Holding	Immobilier	Private equity	Total	Holding	Immobilier	Private equity	Total
Chiffre d'affaires												
Chiffre d'affaires publié	65,0	23,0	601,8	689,7	59,1	24,4	1 805,6	1 889,1	71,7	47,4	2 874,3	2 993,4
Chiffre d'affaires pro forma	65,0	23,0	1 470,5	1 558,5	59,1	24,4	2 256,5	2 340,0	-	-	-	-
Résultat												
Résultat opérationnel	273,9	104,0	523,6	901,5	80,5	170,5	230,5	481,5	42,8	299,3	1 136,8	1 478,9
Résultat opérationnel - Part du Groupe	274,5	95,9	363,2	733,6	75,8	153,0	176,7	405,6	49,5	227,4	915,8	1 192,7
Résultat net	260,4	80,4	492,6	833,4	61,1	143,9	146,8	351,8	(4,0)	273,8	881,1	1 150,9
Résultat net - Part du Groupe	260,8	73,5	366,2	700,6	60,2	126,3	119,6	306,1	9,3	206,3	695,8	911,5
Capitaux propres												
Capitaux propres	3 420,1	439,5	436,1	4 295,7	3 879,2	642,7	335,3	4 857,2	4 816,5	1 063,0	325,4	6 204,8
Capitaux propres - Part du Groupe	3 415,3	398,2	265,4	4 078,9	3 828,1	583,7	136,3	4 548,1	4 550,9	666,6	212,4	5 429,9
Données par action (en euros)												
Résultat opérationnel - Part du Groupe (1)	5,2	1,8	6,9	13,9	1,4	2,9	3,4	7,7	0,9	4,3	17,4	22,6
Résultat net - Part du Groupe (1)	5,0	1,4	7,0	13,3	1,1	2,4	2,3	5,8	0,2	3,9	13,2	17,3
Capitaux propres - Part du Groupe (2)	-	-	5,1	78,1	-	-	-	87,0	-	-	-	103,9
Dividende ordinaire (3)	-	-	-	1,0	-	-	-	1,1	-	-	-	1,2

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31/12/2007, soit 52 673 979 actions.

(2) Sur la base de 52 253 667 actions en circulation au 31 décembre 2007.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale.

2.1.3 Structure financière

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés, intérêts minoritaires et résultat de l'exercice inclus, s'élèvent au 31 décembre 2007 à 5 978,9 millions d'euros, soit 113,51 euros par action contre 4 807,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit 91,1 euros ajustés compte tenu des opérations sur le capital, notamment l'attribution d'une action gratuite pour 20 anciennes.

La part du groupe dans les capitaux propres consolidés, résultat de l'exercice inclus, s'élève au 31 décembre 2007 à 5 429,9 millions d'euros contre 4 548,1 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les capitaux propres part du Groupe consolidé par action s'établit à 103,9 euros par action au 31 décembre 2007 contre 87,0 euros ajustés par action au 31 décembre 2006.

Structure de financement et source de financement.

La trésorerie nette consolidée du Groupe Eurazeo est passée de 462 millions d'euros fin 2006 à 635 millions d'euros au 31 décembre 2007 et affiche un niveau record en termes de flux liés aux opérations d'investissement et de financement.

Les flux nets générés par l'activité ont dégagé 675 millions d'euros de trésorerie contre 513 millions d'euros en 2006 et démontrent la bonne santé opérationnelle du groupe Eurazeo.

Les flux liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement se sont élevés en cumulé à plus de 5 milliards d'euros en valeur absolue dont près de 2 milliards d'euros pour Eurazeo seule et ont concernés principalement et par ordre d'importance le renforcement dans Air Liquide au travers de Legendre Holding 11 pour un montant de 1 054 millions d'euros, l'acquisition des groupes ELIS pour 838 millions d'euros et APCOA pour 763 millions d'euros, les acquisitions de Vanguard EMEA et Bétacar par Europcar Groupe pour 261 millions d'euros (net de la

trésorerie acquise) et l'acquisition de Villages Hôtel par B&B Hotels pour un montant de 195 millions d'euros. Les cessions de l'exercice ont porté principalement sur les titres Eutelsat Communications au travers des groupes BlueBirds/RedBirds pour 863 millions d'euros et Fraikin pour 331 millions d'euros.

Les flux relatifs aux opérations de financement nets de la trésorerie acquises sont étroitement liés aux opérations d'investissement et reflètent le levier mis en place ou le refinancement des dettes LBO dans le cadre des investissements réalisés. Les autres flux liés aux opérations de financement ont concerné principalement le versement du dividende 2006 d'Eurazeo et les rachats d'actions propres effectués en 2007.

Le tableau de flux de trésorerie figure en page 202 du présent document.

La dette consolidée du Groupe Eurazeo est passée de 3 584,5 millions d'euros à fin 2006 à 7 967,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. La ventilation de l'endettement du Groupe Eurazeo, les engagements liés à la dette consolidée et les risques de liquidité figurent en page 140 du présent document. Par ailleurs, les informations relatives à la gestion du risque de taux figurent au paragraphe 4-3 risques de marché en pages 138 à 140 du présent document.

L'évolution de la situation financière du Groupe Eurazeo depuis 2005 est la suivante :

En millions d'euros (Normes IFRS)	2005				2006				2007			
	Holding	Immobilier	Private equity	Total	Holding	Immobilier	Private equity	Total	Holding	Immobilier	Private equity	Total
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	-	-	62,2	-	48,6	110,8	9,9	-	56,4	66,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 455,0	9,5	64,1	1 528,6	217,1	5,1	250,6	472,8	185,9	61,1	419,3	666,3
Trésorerie	1 455,0	9,5	64,1	1 528,6	279,3	5,1	299,2	583,6	195,8	61,1	475,7	732,6
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	10,5	132,1	866,1	1 008,7	467,1	156,1	824,8	1 448,1	1 216,8	412,0	3 490,0	5 118
Concours bancaires et emprunts à moins d'un an	-	0,1	1,9	2,0	-	0,6	2 135,9	2 136,5	426,7	-	2 421,9	2 848
Dettes financières	10,5	132,2	868,0	1 010,6	467,1	156,7	2 960,7	3 584,6	1 643,6	412,0	5 911,9	7 967
Produits de trésorerie (1)	(3,6)	-	5,4	1,8	0,2	3,3	5,1	8,6	(22,3)	2,9	16,8	(2,6)
Coût de l'endettement financier brut	2,4	(0,8)	(90,5)	(88,9)	(12,3)	(4,4)	(145,5)	(162,1)	(45,2)	(8,2)	(297,5)	(350,9)
Coût de l'endettement financier net	(1,2)	(0,8)	(85,1)	(87,1)	(12,0)	(1,1)	(140,4)	(153,6)	(67,5)	(5,3)	(280,7)	(353,5)

(1) Y compris produits et charges résultant de la négociation de dérivés.

2.2 Résultats sociaux d'Eurazeo

Le résultat comptable de la société mère ressort à 680,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 241,6 millions d'euros en 2006 et comprend :

- Un résultat net des opérations de gestion de 336,1 millions d'euros contre 200,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le résultat 2007 est composé des revenus récurrents des participations (Danone, Veolia) pour 37,2 millions d'euros contre 30,4 millions d'euros en 2006. L'augmentation constatée provient de la progression du dividende unitaire versé par ces deux sociétés.

L'exercice 2007 a été également marqué par les distributions exceptionnelles en provenance de BlueBirds Participations et de RedBirds Participations pour 314,4 millions d'euros représentant la quote-part de plus-value de cession d'Eutelsat.

- Un résultat net des opérations financières et exceptionnelles de 344,7 millions d'euros contre 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 qui comprend essentiellement :

- Une plus-value nette de 425,6 millions d'euros réalisée suite à la cession des titres Fraikin Groupe à hauteur de 228,4 millions d'euros et à la plus-value dégagée lors de la confusion de la société RedBirds France pour 198,3 millions d'euros et retranscrit dans les comptes d'Eurazeo la plus value de cession des titres Eutelsat constatée chez RedBirds France.
- Des provisions nettes de reprises à hauteur de 60,2 millions constituée d'une provision de 35,7 millions d'euros sur les actions propres détenues afin de couvrir les plans de stock options et d'une provision de 31,4 millions d'euros sur la participation dans la société BlueBirds Participations qui reflètent la quote-part d'Eurazeo dans les capitaux propres de la Société.

En parallèle de son renforcement dans Air Liquide, Eurazeo a annoncé sa sortie prochaine de Veolia dont la société est actionnaire depuis plus de 5 ans. En vue de réduire les risques de marché, une couverture partielle de la ligne a été mise en place, conjuguée à un financement adossé.

Au cours de l'exercice, Eurazeo a procédé à l'acquisition des titres APCOA pour 312,7 millions d'euros, et Legendre Holding 20 (ELIS) pour 176,4 millions d'euros en actions et 216,1 millions d'euros en obligations, investissement qui représente la quote-part d'Eurazeo au 31 décembre 2007, nette de syndication d'une partie de l'investissement à Eurazeo Co-Investment Partners ELIS. Par ailleurs, Eurazeo a souscrit à l'augmentation de capital de Gruppo Banca Leonardo pour 72,5 millions d'euros et de Veolia pour 54,5 millions d'euros.

Les principaux indicateurs relatifs aux comptes sociaux d'Eurazeo sur les trois derniers exercices sont les suivants :

En millions d'euros	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires publié	240,7	248,9	412,8
Résultat			
Résultat de gestion	151,9	200,9	336,1
Résultat net	434,6	241,6	680,8
Capitaux propres	2 909,6	2 675,8	3 250,2
Données par action (en euros) (1)			
Résultat de gestion	2,8	3,7	6,2
Résultat net	8,1	4,5	12,6
Capitaux propres	53,9	49,6	60,3
Dividende ordinaire (2)	1,0	1,1	1,2

(1) Sur la base de 53 936 638 actions composant le capital social.
(2) Dividende 2007 proposé à l'Assemblée Générale.

2.3 Activités des principales filiales

Activité "holding" :

Eurazeo a lancé en juillet 2006 un fonds de co-investissement de 500 millions d'euros, Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP) dans le but d'accroître sa capacité d'investissement et d'automatiser le processus de syndication des fonds propres. En élargissant les activités d'Eurazeo à la gestion pour le compte de tiers, il contribue également à développer les revenus récurrents du Groupe. Ce fonds a vocation à investir, en complément de l'investissement d'Eurazeo, à hauteur de 16,67 % (soit 1/6^e) dans chaque nouvel investissement de "private equity".

Depuis sa création, il a accompagné Eurazeo dans Europcar (75 millions d'euros), ELIS (75 millions d'euros), Financière Truck Investissement (9,7 millions d'euros), APCOA (66 millions d'euros) et les investissements italiens (Sirti et Intecos : 12,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2007, ECIP a appelé 51 % des fonds levés auprès de 30 investisseurs.

Activité de "private equity"

- Participations cédées au cours du 1^{er} semestre : Eutelsat Communications et Fraikin

- Eutelsat Communications

Suite à la conclusion le 7 décembre 2006 d'un accord de cession avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Eutelsat a effectivement été cédé le 16 février 2007. Ce groupe a été classé en groupe d'actifs détenus en vue de la vente jusqu'à la date de cession effective. En conséquence, conformément à la norme IFRS 5, Eurazeo a cessé de constater les résultats de sa participation. Le groupe Eutelsat était mis en équivalence au travers des sous-groupes Bluebirds et Redbirds. La contribution de ces derniers au résultat consolidé s'établit à 577,8 millions d'euros (412,5 millions d'euros part du Groupe), correspondant essentiellement à la plus-value de cession des titres Eutelsat Communications.

- Fraikin

Le groupe Fraikin a lui aussi été classé en actifs détenus en vue de la vente suite à la signature d'un accord de cession avec CVC Partners le 7 décembre 2006. Contrairement à Eutelsat Communications, Fraikin étant consolidé en intégration globale, il a contribué au résultat net consolidé jusqu'à la cession effective des titres en février 2007. La contribution du groupe Fraikin au résultat consolidé s'établit à 4,7 millions d'euros (2,6 millions part du groupe) auquel s'ajoute la plus-value consolidée de cession des titres Fraikin qui s'élève à 205,1 millions d'euros (nette d'impôts). La part groupe de cette plus-value s'élève à 193,2 millions d'euros.

- Participations acquises au cours de l'exercice : APCOA et ELIS

- APCOA

La société de gestion de parkings APCOA est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} mai 2007 et contribue à hauteur de 413,4 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé, en hausse de 22,9 % par rapport à l'exercice 2006 (sur une période comparable) et de 9,3 % à périmètre comparable.

APCOA a profité d'un environnement porteur en Allemagne et a consolidé ses positions sur ses principaux marchés : la société a renouvelé des contrats significatifs et en a gagné de nouveaux. En Angleterre, la société constate un léger retard. Le management a été renouvelé.

Par ailleurs, la hausse des tarifs, les améliorations de la productivité opérationnelle et le contrôle des coûts administratifs ont permis une forte croissance de l'EBITDA (8 % à périmètre constant).

- ELIS

Le groupe ELIS est entré dans le périmètre de consolidation le 1^{er} octobre 2007 et a contribué à hauteur de 251,5 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé. Les ventes sont en progression de 7,1 % par rapport à l'exercice 2006 (+ 4,2 % à périmètre constant). ELIS a notamment bénéficié de la bonne tenue du marché de l'hôtellerie en France.

Par ailleurs, l'augmentation de la productivité dans les usines et la maîtrise des coûts de structure en France, combinée au développement rapide des synergies liées aux acquisitions ont permis une amélioration de la marge d'EBITDA de 100 points de base pour atteindre 32,1 % du chiffre d'affaires.

Enfin, l'acquisition en 2007 de CWS France et de CWS Espagne a renforcé la position d'ELIS sur ces deux marchés.

- **Autres participations du Groupe : Rexel, Europcar et B&B Hotels**

- Rexel

Dans un contexte difficile, Rexel a réussi son introduction en bourse, avec une première cotation le 4 avril 2007. Depuis cette date et en dépit des difficultés du marché nord-américain, Rexel a réalisé d'excellentes performances opérationnelles affichant une hausse de 65,3 % de son résultat net (hors frais d'introduction en bourse). Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 10,7 milliards d'euros soit une croissance de 2,9 % (à périmètre constant) par rapport à l'exercice 2006, conforme à l'objectif d'environ + 3 %. Le groupe a largement bénéficié de la croissance des marchés asiatiques et européens qui a plus que compensé le ralentissement du marché nord-américain. Rexel a donc démontré sa capacité à accroître sa performance, même dans un environnement économique changeant. Le résultat net consolidé de 143 millions d'euros, comprend 168,7 millions d'euros de charges liées aux opérations d'introduction en bourse et de refinancement.

Le sous-groupe Rexel étant mis en équivalence à travers la société Ray Investment, la contribution au résultat net part du Groupe de cet investissement atteint 100,1 millions d'euros en 2007. Il intègre les effets de l'introduction en bourse de Rexel (impact du profit de dilution : 63 millions d'euros et 32 millions d'euros après prise en compte des frais d'introduction en bourse).

- Europcar

Europcar a conforté sa position de leader européen de la location de véhicules en acquérant les activités européennes de Vanguard le 28 février 2007 et la société Betacar le 18 mai 2007. Ces rapprochements permettent de constituer un groupe d'un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros en 2007 et permettent à Europcar de réaliser 84 % de ce chiffre d'affaires dans des pays où il est numéro un.

La contribution au chiffre d'affaires consolidé du groupe Eurazeo s'établit à 1 927 millions d'euros (revenu de la location et des franchises seulement), en croissance de plus de 5,3 % à périmètre constant.

Europcar affiche par ailleurs une amélioration de sa rentabilité opérationnelle (augmentation de son taux d'EBIT de 90 points de base pour atteindre 13,3 %) grâce à une contribution favorable des acquisitions (synergies), à une maîtrise des coûts et à des gains de productivité au sein du réseau et dans les fonctions support.

Europcar a enfin poursuivi l'élargissement du réseau à l'international avec la signature d'un accord de coopération exclusif en Chine.

- B&B Hotels

La filiale d'hôtellerie économique, B&B Hotels a réalisé son premier investissement majeur avec la prise de contrôle de la chaîne Villages Hôtel. Avec cette acquisition le Groupe exploite plus 189 hôtels au 31 décembre 2007 et près de 13 000 chambres, ce qui en fait le 3^e groupe d'hôtellerie économique en France. Villages Hôtel offre une forte complémentarité géographique (réseau développé dans l'Est tandis que B&B est largement implanté dans l'Ouest) dans le cadre d'un concept hôtelier cohérent (prestations de qualité et prix modéré).

B&B Hotels a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour 150,3 millions d'euros, soit une croissance de 12,5 % à périmètre constant.

La plus-value (71,7 millions d'euros nette d'impôts) constatée dans le cadre de la cession des hôtels à ANF a été totalement éliminée dans les comptes consolidés (transaction intra groupe). Le produit de cession de 437 millions d'euros a été affecté au remboursement de la dette. Une nouvelle tranche de dette de 60 millions d'euros a été mise en place, portant la dette totale à 192 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ceci a permis de remonter 150 millions d'euros aux actionnaires dont 110 millions d'euros pour Eurazeo.

Activité immobilière

- **Participations majoritaires : Immobilière Bingen et ANF**

La société ANF et sa société mère Immobilière Bingen contribuent au résultat consolidé du groupe Eurazeo à hauteur de 159,7 millions d'euros. Eurazeo a bénéficié de l'appréciation du patrimoine d'ANF (+ 40 % à périmètre constant) consécutive au travail des équipes d'ANF : renégociation des baux commerciaux, mise en valeur du patrimoine, libération des lots loués à des conditions inférieures au marché et enfin début du développement des réserves foncières d'ANF.

Par ailleurs, ANF a fait l'acquisition auprès de B&B Hotels d'un portefeuille de murs de 159 hôtels (répartis sur l'ensemble du territoire) pour un montant de 471 millions d'euros (frais de transaction inclus), en date du 31 octobre 2007.

Financée à hauteur de 250 millions d'euros en fonds propres par le biais d'une augmentation de capital d'un montant total de 328 millions d'euros (nets de frais), cette opération a engendré une dilution de la participation d'Eurazeo dans ANF (de 89,8 % à 62,8 %), étape nécessaire en vue de répondre aux obligations du nouveau règlement S.I.I.C. 4, et a dégagé un produit net consolidé de 56 millions d'euros.

- **Autres investissements immobiliers : Eurazeo Real Estate Lux "EREL" et autres filiales immobilières**

Eurazeo a poursuivi ses investissements immobiliers dans le cadre de son partenariat avec Colony Capital. L'investissement total réalisé par EREL dans les structures Colyzeo et ColLife s'élève à 80 millions d'euros au 31 décembre 2007, correspondant à une valeur réévaluée de 127,4 millions d'euros dans les comptes consolidés. EREL a aussi constaté une plus-value de 31,1 millions suite à la remontée des produits relatifs aux opérations Velizy et Buffalo Grill ainsi que le versement de dividendes pour 15,4 millions d'euros.

Par ailleurs, Eurazeo a co-investi dans Station Casinos pour un montant de 200 millions de dollars. Cet investissement constitue une opportunité de participer à un projet de création de valeur dans le secteur des jeux aux Etats-Unis. Une couverture de change a été mise en place à hauteur de 75 % de l'investissement par le biais d'une dette en dollars.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Fonction chez Eurazeo	Indépendant
Membres du Conseil de Surveillance				
David-Weill	Michel	c/o Eurazeo 32, rue de Monceau, 75008 Paris	Président	
Pfeiffer	Didier	68, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris	Vice-Président	X
Bernheim	Antoine	Assicurazioni Generali S.p.A. C/o Generali France, 7 Bld Haussmann, 75009 Paris		X
Bonnell	Bruno	c/o Eurazeo 32, rue de Monceau, 75008 Paris		X
Dupuy	Noël	CRCAM / Caisse Régionale du Crédit Agricole, 1Bld Winston Churchill, 37041 Tours Cedex		
Gandois	Jean	c/o Eurazeo 32, rue de Monceau, 75008 Paris		X
Guyot	Hervé	Banque PSA Finance - Direction Générale 12, av. André Malraux, 92300 Levallois-Perret		X
Goblet d'Alviella	Richard	Sofina SA, 31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique		X
Laurent	Jean	Calyon, 9 quai du Président Paul Doumer, 92400 Courbevoie		
du Luart de Montsaunin	Roland	Sénat, Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06		X
Merveilleux du Vignaux	Olivier	6 avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles, Belgique		X
Richardson	Jean-Pierre	2, place Gantès, BP 41917, 13225 Marseille cedex 02		X
Roulet	Marcel	c/o Eurazeo 32, rue de Monceau, 75008 Paris		
Rosso	Jean-Pierre	110 Central Park South, New York, NY 10019 USA		X
Saint Olive	Henri	Banque Saint Olive, 84 rue Duguesclin, BP 6049, 69411 Lyon Cedex 06		X
Zarifi	Théodore	Zarifi Gestion, 10, rue du Coq, BP 47, 13191 Marseille Cedex 02		X
Censeurs				
Ralli	Georges	Lazard Frères, 121 Bld Haussmann, 75008 Paris		
Roger	Bruno	Lazard Frères, 121 Bld Haussmann, 75008 Paris		
Thierry	Jean-Philippe	AGF, 87, rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02		
Membres du Directoire				
Sayer	Patrick	32, rue de Monceau, 75008 Paris	Président	
Keller	Bruno	32, rue de Monceau, 75008 Paris	Directeur Général	
Audouin	Philippe	32, rue de Monceau, 75008 Paris		
Morgon	Virginie	32, rue de Monceau, 75008 Paris		
Saada	Gilbert	32, rue de Monceau, 75008 Paris		

Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsque, directement ou indirectement, il n'entretient aucune relation de quelque nature qu'elle soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse affecter ou compromettre sa liberté de jugement. Les critères recommandés par le rapport Bouton pour qualifier un membre du Conseil de Surveillance d'indépendant ont été retenus par le Conseil de Surveillance du 5 mai 2004, à l'exception du critère relatif à l'ancienneté. La situation de chaque membre a été examinée au vu de ces critères.

Est a priori considéré comme indépendant tout membre du Conseil qui :

- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, mandataire social ou salarié de la Société, ou d'une société qu'elle consolide, ou de sa société mère ;
- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, mandataire social d'une société dans laquelle la Société, ou un de ses préposés désigné en tant que tel, détient ou a détenu un mandat d'administrateur ;
- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, Commissaire aux comptes de la Société ou d'une de ses filiales ;
- n'est, directement ou indirectement, de manière significative, ni client ni fournisseur, ni banquier d'affaires ou de financement de la Société ou de ses filiales ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social de la Société.

Le Conseil peut estimer qu'un de ses membres satisfaisant ces critères ne doit pas être qualifié d'indépendant à raison d'une situation particulière, ou inversement qu'un de ses membres ne satisfaisant pas tous ces critères peut être qualifié d'indépendant. Le Conseil de Surveillance a ainsi considéré que le critère relatif à un mandat exercé dans la société mère ne trouvait pas à s'appliquer, la société anciennement mère d'Eurazeo, Rue Impériale, étant dissoute. Par ailleurs, un membre du Conseil de Surveillance a été considéré comme indépendant, bien qu'un membre du Directoire d'Eurazeo ait été par le passé administrateur de la société qu'il dirige. Enfin, deux membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants alors qu'ils sont également membres du Conseil de Surveillance d'ANF.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir un minimum de 250 actions.

Au 15 février 2008, les membres du Conseil de Surveillance et les censeurs détiennent ensemble 256 852 actions soit 0,48 % du capital et 0,61 % des droits de vote.

3.2 Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.2.1 Missions

A l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai 2002, Eurazeo a adopté la forme de société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance assure un rôle de contrôle de la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre et rassemble des personnalités de premier plan.

Les fonctions de direction sont assurées par le Directoire qui se réunit au moins une fois par mois.

A toute époque de l'année, le Conseil opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire communique mensuellement au Président du Conseil de Surveillance un état des participations, de la trésorerie, des opérations réalisées et de l'endettement éventuel de la Société.

Conformément aux statuts, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au

Conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes sociaux trimestriels et les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux, les comptes consolidés, et son rapport à l'Assemblée. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil de Surveillance d'Eurazeo s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2007 (5 fois en 2006) avec un taux de présence moyen de ses membres de plus de 82 % (87 % en 2006).

3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux - Expertise en matière de gestion

Membres du Conseil de Surveillance

Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion
Michel David-Weill Président du Conseil de Surveillance	75 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Administrateur et Président du Comité de Nomination et de Rémunération de Groupe Danone, Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe, Administrateur de Gruppo Banca Leonardo Spa, Gérant de Parteman (SNC).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Chairman - Chief Executive Officer puis Chairman de Lazard Group LLC (Etats-Unis), Président - Associé-Gérant de Maison Lazard (SAS), Président - Associé-Gérant puis Associé-Gérant de Lazard Frères (SAS), Administrateur d'Eurazeo, de Rue Impériale, Fonds Partenaires-Gestion, Lazard Frères Banque, Président - Directeur Général de Lazard Frères Banque, Président de Rue Impériale et Malesherbes, Gérant puis Liquidateur de Partemiel, Parteger et BCNA SNC, Managing Director de Lazard Frères & CO, LLC (Etats-Unis), Membre du Comité d'Audit de Publicis Groupe, Associé Commandité et Gérant de Partena (Société en commandite simple).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 357 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Il a été jusqu'en mai 2005 Chairman de Lazard LLC, Président et Directeur Général de Lazard Frères Banque, Président et Associé Gérant de Maison Lazard SAS. Michel David-Weill est reconnu comme l'un des banquiers d'investissement de renommée internationale. Il assume également des fonctions d'administrateur au sein de sociétés comme le Groupe Danone et Publicis SA. Aux Etats-Unis, il est Membre du Conseil d'Administration du Metropolitan Museum of Art, ainsi qu'administrateur du "New York Hospital". En France, Michel David-Weill est Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), Président du Conseil Artistique des Musées Nationaux, et occupe différentes fonctions au sein de diverses institutions artistiques et culturelles. Monsieur Michel David-Weill est diplômé du Lycée Français de New York et de l'Institut des Sciences Politiques</p>

(*) Au 31 janvier 2008.

(1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Didier Pfeiffer Vice-Président du Conseil de Surveillance	69 ans	15/05/2002	2008	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes, Président du Comité des Entreprises d'Assurance (CEA).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur d'Eurazeo, Lazard LLC (Etats-Unis), Union des Assurances Fédérales (UAF).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 48 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Didier Pfeiffer est membre du CECEI (depuis 2000). Il a été Vice-Président du Comité Exécutif de GROUPAMA-GAN (1998-1999), Président du Groupe des Assurances Nationales (1996-1998), successivement Vice-Président Directeur Général (1994-1996), Directeur Général (1984-1991), Directeur Général des Investissements (1976-1984) et Directeur des Opérations financières (1973-1976) de l'UAP, Administrateur suppléant à la Banque Mondiale (1972), Attaché financier près de l'Ambassade de France à Washington (1971), Chargé de mission au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1968-1971) et Administrateur Civil à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances (1966-1968). Il est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite. Didier Pfeiffer est Licencié en Droit, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Administration.</p>	
Antoine Bernheim Membre du Conseil de Surveillance	83 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président d'Assicurazioni Generali SpA (Italie), Vice-Président et Administrateur de LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy), de Bolloré, et de LVMH Fashion Group et LVMH Finance, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Intesa Sanpaolo (Italie), Vice-Président et Membre du Comité de Surveillance de Financière Jean Goujon, Vice-Président d'Alleanza Assicurazioni (Italie), Administrateur de BSI : Banca della Svizzera Italiana (Suisse), Generali France, Christian Dior SA, Christian Dior Couture, Generali España Holding (Espagne), Generali Holding Vienna (Autriche), AMB Generali Holding AG (Allemagne), Ciments Français et Graafschap Holland (Pays-Bas), LVMH Inc. (Etats-Unis), Membre du Conseil de Surveillance de Mediobanca (Italie).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Vice-Président et Administrateur de Bolloré Investissement, Administrateur de Rue Impériale, Financière Agache, Banca Intesa SpA (Italie), Associé commanditaire de Partena, Associé de Lazard LLC (Etats-Unis).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 16 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Depuis 1973, Antoine Bernheim a été Administrateur d'Assicurazioni Generali SpA, Vice-Président (1990-1995 et 2001-2002) et Président (Juin 1995-avril 1999). Il en est le Président depuis septembre 2002. Il a été Senior Partner de Lazard Frères (1967-1999), Associé de Lazard LLC (2000-2005), Président Directeur Général de La France (1972-1997) et Président-Directeur Général d'Euromarché (1981-1991). Il est Grand Croix de la Légion d'Honneur Française, Commandeur des Arts et Lettres, Grand Croix de l'Ordre du Mérite de la République Italienne, Commandeur de l'Ordre Cruzeiro do sul du Brésil. Antoine Bernheim est licencié ès sciences, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit privé et de droit public.</p>	
<p>(*) Au 31 janvier 2008. (1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.</p>					

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Bruno Bonnell Membre du Conseil de Surveillance	49 ans	15/05/2002	2008	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Administrateur de Groupe Danone, SPCS, Membre du Conseil de Direction de Pathé, Président Directeur Général de Robopolis SA et Sorobot SA.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président Directeur Général d'Infogrames Entertainment S.A, Chairman of the Board of Directors, Chief Creative Officer d'Atari Inc. (USA), Représentant de IESA en qualité de Président de : Atari Europe SASU et Eden Studio SAS, Représentant d'Atari Europe SASU en qualité de Président d'Atari France SASU, Président du Conseil d'Administration d'Infogrames.com S.A., Flamatis, Infogrames Entertainment SA, Infogrames Interactive SA, d'I.D.R.S, Membre du Conseil de Surveillance de Pathé, Chairman and Chief Executive Officer d'Infogrames, Inc (Etats-Unis), Administrateur d'Eurazeo, Infogrames France, Groupe Ocean International (Royaume Uni), Infogrames Europe, Infosources et SAOS Olympique Lyonnais, Directeur Général d'Infogrames Europe, Chief Executive Officer de GT Interactive Software Inc (Etats-Unis), Chairman d'Infogrames North America, Représentant de IEU SASU en qualité de Président d'Infogrames France SASU, Représentant de IESA en qualité de Président d'Infogrames Europe SASU.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 20 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Bruno Bonnell est actuellement Président de ROBOPOLIS, société innovante dans la robotique personnelle. Il a été Président du Groupe Atari/Infogrames Entertainment SA (IESA) et de sa filiale américaine Atari Inc jusqu'au 4 avril 2007, Bruno Bonnell a créé Infogrames avec Christophe Sapet en juin 1983. Depuis lors, le Groupe Atari compte parmi les majors internationales indépendantes de logiciels de loisirs, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Avant de fonder Infogrames, il a participé au lancement de l'un des premiers ordinateurs à usage domestique, appelé Thomson T07. Bruno Bonnell est diplômé en Economie de l'Université de Paris Dauphine et est Ingénieur Chimiste du Groupe CPE Lyon.</p>	
Noël Dupuy Membre du Conseil de Surveillance	59 ans	18/07/2005	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, Crédit Agricole SA, Caisse Locale de Crédit Agricole de la Vallée de l'Indre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, Administrateur du LCL – Crédit Lyonnais, Crédit Agricole Titres, PREDICA, SAPACAM, SACAM, SCICAM.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur de SCT MER, Rue Impériale, ATTICA, SOFIPAR, IDIA Participations, Membre du Conseil d'Administration de l'ADAR (Agence Développement Agricole Rural).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 18 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Il a été Président du Crédit Agricole d'Indre et Loire et a participé à la fusion avec le Crédit Agricole de la Vienne pour former le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Noël Dupuy s'est installé comme Agriculteur Céréalière; puis a créé un Elevage de Porcs hors sol Naisseur Engraisseur. Il a participé à la mise au point de l'échographie porcine en relation avec l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique). Il a été Président Fondateur d'une Coopérative multi espèces et artisan du rapprochement dans le Groupe CAT puis Union SET et Président de Touraine Viande. Membre du CNJA en tant que Responsable relations institutionnelles avec le Ministère de l'Agriculture, il est l'auteur d'un rapport sur l'installation des Jeunes Agriculteurs. Noël Dupuy a créé au sein de Crédit Agricole SA le Groupe Agro Alimentaire (réflexion et accompagnement des diverses évolutions des filières végétales et animales). Il est diplômé d'une Ecole d'Agriculture - Option Economie.</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Rapport du Directoire					
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Jean Gandois Membre du Conseil de Surveillance	78 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Membre du Conseil d'Administration de Institut Curie et Vigéo.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Membre du Conseil de Surveillance de Rodamco Continental Europe (Pays-Bas), Siemens A.G. (Allemagne), Peugeot S.A., Akzo Nobel (Pays-Bas), Vallourec, Administrateur de Suez, Groupe Danone, Sogepa, Groupe Schneider, Frecolux, Président du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux, Membre du Conseil d'Administration d'Air Liquide Espagne, Air Liquide Italie, Société Générale de Belgique (Belgique), Suez Tractebel (Belgique), Membre des Conseils Consultatifs Internationaux de New PerspectiveFund (Etats-Unis) et de Textron (Etats-Unis).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 44 500.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Jean Gandois a été Président du CNPF (ex-Medef) de 1994 à 1997. Il a été Président-Directeur Général de plusieurs sociétés françaises cotées en bourse, notamment Rhône Poulenc et Pechiney (1986-1994). Il a été Président du Conseil de Surveillance de Suez, membre des Conseils d'Administration ou des Conseils de Surveillance de BNP, Paribas, PSA, Schneider Electric, Groupe Danone en France, de Siemens AG en Allemagne, d'Akzo-Nobel et de Rodamco aux Pays-Bas, de Cockerill Sambre (Président du Conseil d'Administration) en Belgique. Il a été pendant plusieurs années et jusqu'en 2005 Président du Comité d'Audit de Groupe Danone.</p>	
Richard Goblet d'Alviella Membre du Conseil de Surveillance	59 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Administrateur délégué : Sofina SA (Belgique), Union Financière Boël SA (Belgique), Administrateur et Membre du Comité d'Audit: Suez-Tractebel (Belgique), Groupe Danone, Suez (France), Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations: Delhaize (Belgique), Administrateur : Société de Participations Industrielles SA (Belgique), Finasucre (Belgique), Henex (Belgique), Caledonia Investments (UK).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur: Société Européenne des Satellites (Luxembourg), ADSB Telecommunications NV/Belgacom (Pays-Bas), Tractebel (Belgique), Danone Asia Pte (Singapour) et Sidro (Belgique), Glaces de Moustier sur Sambre (Belgique).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 32 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Richard Goblet d'Alviella est Administrateur délégué de Sofina SA (depuis 1989), Administrateur d'un certain nombre de sociétés cotées dans lesquelles le Groupe Sofina possède des participations, telles que Delhaize (Belgique), Suez-Tractebel* (Belgique), Danone* (France), Suez* (France), Caledonia Investments (Grande-Bretagne). Il est également Administrateur de l'Union Financière Boël (Belgique), Henex (Belgique), Société de Participations Industrielles (Belgique). Il a été Managing Director du Paine Webber Group et a quinze années d'expérience en tant que banquier d'affaires à Londres et à New York, spécialisé dans le domaine des financements internationaux. Richard Goblet d'Alviella est ingénieur commercial de l'Université Libre de Bruxelles et titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School (1974). *(membre du Comité d'Audit).</p>	
Comptes consolidés					
Comptes sociaux					
Autres informations					
<p>(*) Au 31 janvier 2008. (1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.</p>					

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Hervé Guyot Membre du Conseil de Surveillance	54 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Directeur Général Délégué - Administrateur de Banque PSA Finance, Président de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Credipar (France), Administrateur de Banco PSA Finance Brasil SA (Brésil), PSA Finance Arrendamento (Brésil), Président du Conseil d'Administration de PSA Finance Argentina (Argentine), PSA Gestao (Portugal), PSA Wholesale Limited (Royaume Uni), PSA Finance Suisse SA (Suisse), Président de la Direction Générale - Administrateur de PSA Finance Benelux (Belgique), Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Finance International (Pays-Bas), Président du Conseil de Surveillance de PSA Finance Nederland BV (Pays-Bas), PSA Financial Holding BV (Pays-Bas), Président du Conseil d'Administration - Administrateur A de PFP (Royaume Uni), Représentant permanent de BPF au Conseil d'Administration de SOFIB et PSA Finance Benelux, Représentant permanent de PSA au Conseil d'Administration de Dicoma Gestion.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Néant.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 24 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Au sein du Groupe PSA Peugeot Citroën depuis 1979, il a été notamment Responsable du montage des opérations financières et de la trésorerie internationale au sein de la Direction Financière du Groupe (1979-1993), puis, au sein de la Direction des Achats du Groupe, Directeur de la Division de la Politique Industrielle, en charge de la stratégie d'achat, de la logistique, du make or buy et des achats internationaux ainsi que de l'intégration locale dans le cadre des grands projets de PSA Peugeot Citroën hors d'Europe (1993 -1995), et Directeur en charge des achats de matières premières et de transformation (1995-1998). Il est Directeur des Achats du Groupe PSA Peugeot Citroën au sein de la Direction des Plates Formes, des Techniques et des Achats (depuis février 1998) et Directeur Général Délégué de Banque PSA Finance (depuis juillet 2004). Hervé Guyot est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et est titulaire d'une Maîtrise de Sciences Eco, d'un DECS et d'un DESS en Marketing.</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Jean Laurent Membre du Conseil de Surveillance	63 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Membre du Conseil de Surveillance de M6 Télévision, Administrateur et Membre du Comité de Nomination et de Rémunération de Groupe Danone, Président du Conseil d'Administration d'Institut Europlace de Finance, Administrateur de Crédit Agricole Egypt SAE.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur Vice-Président de Banco Espirito Santo (Portugal), Président du Conseil d'Administration de Calyon, Vice-Président de Banca Intesa (Italie), Pacifica et Prédica, Président du Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais, Directeur Général et Président du Comité Exécutif du Crédit Agricole SA, Administrateur de Sofinco, Banque de Gestion Privée Indosuez, Union d'Etudes et d'Investissements, Crédit Agricole Asset Management, AMACAM, Rue Impériale et Banca Intesa (Italie), Membre du Conseil National du Crédit et du Titre, Président et Administrateur du Comité de Direction de Cedicam, Membre du Bureau de l'A.F.E.C.E.I. Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française, Membre du Conseil de l'Association Française des Banques et de Paris-Europlace, Président et Administrateur de Segespar.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 28 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Jean Laurent est Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation (depuis février 2007). Il a été successivement Directeur Central du Pôle Développement et Marchés (octobre 1993-janvier 1994), Directeur Général Adjoint (février 1994 - mai 1999) et Directeur Général (mai 1999 - septembre 2005) de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A. en novembre 2001, Administrateur (octobre 1999) et Président (octobre 2003 - novembre 2005) du Crédit Lyonnais, Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (2001 - septembre 2005 et Président janvier 2001 - juin 2002), Administrateur (1997 - 2007) et Président (mai 2000 - mai 2007) du Conseil d'Administration de Crédit Agricole Indosuez, devenu Calyon en mai 2004, Vice-Président de Banco Espirito Santo (depuis septembre 1999), Membre du Conseil de l'Association Française des Banques (2001 - septembre 2005), Membre du bureau de l'AFECEI (2001 - septembre 2005 et Président janvier 2001 - juin 2002), Vice-président de Pacifica (1994 - 1999), Vice-président de Prédica (1993 - 1999). Il a exercé différentes fonctions au sein des Caisses Régionales du Crédit Agricole de 1970 à 1993. Il a été Administrateur de plusieurs sociétés, et plus particulièrement de la SA Rue Impériale (2001 - 2003), de Banca Intesa (1999-2005 et Vice-président 1999-2004), du Crédit Agricole Asset Management (1997 - 2002), de la Banque de Gestion privée Indosuez (1998 - 2001) et de Sofinco (1998 - 1999). Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier du Mérite Agricole et Chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite. Il est Ingénieur Civil de l'Aéronautique (Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique) et titulaire d'un Master of Sciences (Wichita State University).</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Roland du Luart de Montsaulin Membre du Conseil de Surveillance	68 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Vice-Président du Sénat, Président du Conseil Général de la Sarthe, Président du Syndicat mixte du Parc d'Activités départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise (SMPAD PHS), du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans et du Syndicat du Pays du Perche Sarthois.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur de Rue Impériale, Gestion du Circuit des 24 H du Mans (S.E.M.).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 20 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Roland du Luart de Montsaulin est Sénateur (UMP) de la Sarthe, Vice-président du Sénat, Membre de la Commission des Finances, du Contrôle Budgétaire et des Comptes Economiques de la Nation, Rapporteur spécial du budget de la Justice, Membre Titulaire du Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire, Membre Titulaire (au titre du Sénat) du Conseil d'Administration de l'Etablissement public de financement et de restructuration, Membre Titulaire du Comité Consultatif du Secteur Financier. Il est également Membre de la Section Française de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Président du groupe d'amitié France-Amérique du Sud, Président (UMP) du Conseil Général de la Sarthe, Conseiller Général du canton de Tuffé, Maire-Adjoint du Luart et Président de l'Association des Maires et Adjoint de la Sarthe. Il a été Maire du Luart (1965 - 2001), Président de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe (1976 - 1998) et Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne sarthoise (1996 - mars 2006).</p>	
Olivier Merveilleux du Vignaux Membre du Conseil de Surveillance	51 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Gérant de MVM Search Belgium.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur de Lazard LLC (Etats-Unis), Gérant de MVM - Merveilleux du Vignaux Michaux.</p> <p>Monsieur du Vignaux est gendre de M. David-Weill.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 27 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Olivier Merveilleux du Vignaux a créé en 1993 le cabinet MVM, cabinet de recrutement par approche directe, dont il est le Gérant. Il a été Administrateur de SAFAA jusqu'en 1993, a créé et développé une structure de recrutement (1984 - 1992) avec un associé et a travaillé pour le cabinet Korn Ferry (1980 - 1984) où il avait une mission de recrutement de cadres dirigeants par approche directe. Il a effectué des études de commerce.</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Jean-Pierre Richardson Membre du Conseil de Surveillance	69 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président-Directeur Général de S.A. Joliette Matériel.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur d'Eurazeo, Directeur Général de SAS Richardson.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 32 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Jean-Pierre Richardson est Président-Directeur Général de la SA Joliette Matériel, holding familiale de contrôle et Président de la SAS Richardson. Il a rejoint en 1962 la société éponyme, à l'époque filiale à 51 % de la société d'Escaut et Meuse, par la suite fusionnée dans Eurazeo. Il en a assuré la direction opérationnelle de 1969 à 2003. Il a été juge au Tribunal de Commerce de Marseille de 1971 à 1979.</p>	
Jean-Pierre Rosso Membre du Conseil de Surveillance	67 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Administrateur de Medtronic, Bombardier et United Subcontractors Inc.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Chairman et Administrateur de CNH Global NV, Membre du Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais, Ryerson Tull et ADC Telecommunication.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 22 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Jean-Pierre Rosso est depuis avril 2006, Chairman of the World Economic Forum, USA. Jean-Pierre Rosso a été Chief Executive Officer (1994-2000) et Président du Conseil d'Administration (1996 - avril 2004) de Case Corporation et de CNH (Case New Holland). Il a été nommé Président et Chief Executive Officer en novembre 1999, lorsque Case Corporation et New Holland NV ont fusionné pour devenir CNH. Il a été Président (janvier 1992 - mars 1994) de la branche mondiale "Home and Building Control" de Honeywell Inc, Président de Honeywell Europe (1987 - 1991), Vice-Président Groupe de Information Systems International (1985 - 1986), Vice-président et General Manager de Honeywell Medical Electronics Division (1983 - 1984) et Vice-président of business development and operations pour Honeywell Europe (1981 - 1982). Il est diplômé en génie civil de l'Ecole Polytechnique de Lausanne en Suisse et est titulaire d'un Master en Business Administration de l'Université de Pennsylvanie, Wharton.</p>	

(*) Au 31 janvier 2008.

(1) Mandat de Censeur proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Marcel Roulet Membre du Conseil de Surveillance	75 ans	15/05/2002	2008 ¹	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Administrateur de HSBC France, Thomson, France Télécom, Représentant Permanent de TSA au Conseil d'Administration de Thalès, Président du Conseil de Surveillance de GIMAR Finance et Cie SCA, Censeur de Cap Gemini.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Administrateur d'Eurazeo, Censeur de Pages Jaunes.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 131 164**.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Marcel Roulet a été Président Directeur Général de THOMSON-CSF (1996 - 1998) et de THOMSON SA (1996 -1997), Président de France Telecom (1991 - 1995), Directeur Général des Télécommunications (1986 - 1990), Directeur Général des Postes (1984 - 1986), Directeur Général Adjoint des Télécommunications et Directeur des Programmes et Affaires Financières (1981 - 1984), Chef du service des Programmes et Affaires Financières à la Direction Générale des Télécommunications (1978 - 1981), Directeur Régional des Télécommunications à Clermont-Ferrand (1975 - 1977), Directeur Opérationnel des Télécommunications à Annecy (1973 - 1975), Ingénieur en Chef à la Direction Régionale des Télécommunications de Lyon (1969 - 1973), Chargé de mission au Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération (1968 - 1969), Directeur des Télécommunications du Sénégal (1962 - 1964) et de Côté d'Ivoire (1962 - 1964). Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique (promotion 1954), Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (promotion 1959).</p>	
Henri Saint Olive Membre du Conseil de Surveillance	64 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Conseil d'Administration de Banque Saint Olive, Enyo, Président du Conseil de Surveillance de Saint Olive et Cie, Saint Olive Gestion, Gérant de Segipa, CF Participations, Membre du Conseil de Surveillance de Prodith SCA, Monceau Générale Assurances (MGA), ANF, Administrateur de Vinci, Centre Hospitalier Saint Joseph et Saint Luc, Association de l'Hôpital Saint Joseph, Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), Compagnie Industrielle d'Assurance Mutuelle (CIAM).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président du Conseil d'Administration de C.I.A.R.L., Gérant de LP Participation, Administrateur de Sociétés du Groupe Monceau.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 32 100.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Au sein de la Banque Saint Olive depuis novembre 1969, Henri Saint Olive a été nommé Président du Directoire en décembre 1987, puis Président du Conseil d'Administration en juin 1989. Il est Officier de la Marine de réserve (CC) et diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC).</p>	
<p>(*) Au 31 janvier 2008. (**) Dont 91 164 euros en rémunération de prestations de services. (1) Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.</p>					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes		Rapports des CAC	
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion			
Théodore Zarifi Membre du Conseil de Surveillance	57 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président et Directeur Général de Zarifi Gestion SA, Romain Boyer SA, Administrateur de Zarifi & Associés SA, Zarifi Entreprise d'Investissement (filiale Zarifi & Associés), Maydream Luxembourg SA (Luxembourg), Gérant de Romain Immobilier SARL, Irénée SARL, Directeur Général Délégué de Zarifi & Associés, Somagip SA, Président de SAS HAB, SAS Z&Z, Représentant de Z&Z au Collège Directorial de SAS CFCA, Représentant de HAB au Collège Directorial de SAS CFCA, Représentant de Romain Boyer au Comité de Surveillance de SAS Calliscope, Membre du Conseil de Surveillance d'ANF SA.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président Directeur Général de Provence Moulage SA, Administrateur de SOMAGIP, Représentant de Maydream SA (Luxembourg) au Conseil d'Administration de Maydream SA (France).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 33 500.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Depuis décembre 1988, Théodore Zarifi a été successivement Fondé de Pouvoir puis Directeur Général (mars 1994) de Zarifi & Cie El., puis Directeur Général délégué (novembre 2002) de la même société devenue Zarifi & Associés SA, holding familial (25 septembre 2002 après l'apport partiel d'actifs à la société Oddo M&A, devenue Zarifi El de l'ensemble de ses activités réglementées). Il a été Directeur Administratif et Financier de Pennwalt France, division R.S.R (1987-1988), Attaché de Direction, Contrôleur de Gestion, Directeur Financier et Secrétaire du Conseil d'Administration de SA Les Raffineries de Soufre Réunion, Marseille (1976-1987). Il est titulaire d'une Licence en Sciences Economiques (Paris X, 1973) et d'un MBA de l'Université du Texas à Austin, Etats-Unis (1976).</p>			
(*) Au 31 janvier 2008.							

Activités	Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Censeurs				
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion
Bruno Roger Président d'honneur du Conseil de Surveillance	74 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président de Lazard Frères (SAS) et de Maison Lazard (SAS), Chairman of Global Investment Banking de Lazard Monde, Membre du Comité Exécutif de Lazard Frères Group, Managing Director de Lazard Frères Group, Administrateur de Cap Gemini, Censeur de Fonds Partenaires Gestion, Lazard Frères Banque,</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président du Conseil de Surveillance d'Eurazeo, Associé gérant de Lazard Frères et Compagnie et de Maison Lazard et Compagnie, Co-Chairman of European Investment Banking Committee of Lazard, Administrateur de Sofina (Belgique), Saint Gobain, PPR, AXA, Président d'Honneur de la Société Française des Analystes Financiers.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 28 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Bruno Roger a été notamment Gérant de Lazard (1973), puis Associé-Gérant (1978), Vice-Président Directeur Exécutif (2000-2001) et Président (depuis 2002). Il a été Associé Gérant de Maison Lazard et Cie (1976), Associé Gérant de Lazard Partners Ltd Partnership (1984 - 1999), Associé Gérant (1992) puis Managing Director de Lazard Frères and Co, New York (1995 - 2001), Co-Chairman du European Advisory Board de Lazard (2005 - 2006). Il est Président de Lazard Frères (depuis 2002), Chairman of Global Investment Banking de Lazard Monde (depuis 2005), Managing Director et Membre du Comité exécutif mondial de Lazard Monde. Après avoir été Vice-Président Directeur Général d'Eurafrance (1974 - 2001), Président Directeur Général de Financière et Industrielle Gaz et Eaux puis d'Azeo (1990 - 2002), il a été Président du Conseil de Surveillance (2002-2003) d'Eurazeo (après la fusion d'Azeo avec Eurafiance). Membre du Conseil de Surveillance d'UAP devenue Axa (1994 - 2005) et de Pinault- Printemps (1994 - 2005), Administrateur de Saint Gobain (1987 - 2005), de Thomson CSF devenue Thales (1992 - 2002), de Sofina (1989 - 2004), de Marine Wendel (1988 - 2002), de la S.F.G.I. (1987 - 2001), de Sidel (1993 - 2001). Il est administrateur de Cap Gemini (depuis 1983). Il est président du festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Bruno Roger est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris.</p>
(*) Au 31 janvier 2008.				

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Georges Ralli Censeur	59 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Deputy Chairman de Lazard Group LLC (Etats-Unis), Président de Maison Lazard (SAS), Vice Président - Directeur Général et Associé Gérant de Lazard Frères (SAS), Vice-Président-Directeur Exécutif et Associé Gérant de Compagnie Financière Lazard Frères (SAS), Président-Directeur Général de Lazard Frères Banque, Président de Lazard Frères Gestion (SAS), Administrateur de Chargeurs, Véolia Environnement, Fonds Partenaires-Gestion (FPG), Société Immobilière de Location pour l'Industrie et le Commerce (SILIC), Vente Location Gestion Immobilière (VLGI), Lazard Frères Banque, Chief Executive du European Investment Banking Business de Lazard Group LLC (Etats-Unis), Co-Chairman du European Investment Banking Committee de Lazard Group LLC (Etats-Unis), Membre du European Advisory Board de Lazard Group LLC (Etats-Unis), Membre du Comité Exécutif de Lazard Strategic Coordination Company LLC (Etats-Unis), Membre du Conseil d'Administration de Lazard & CO S.r.l (Italie).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Associé Commandité Gérant de Partena (SCS), Director de Crédit Agricole Lazard Financial Products Limited (Royaume Uni), Credit Agricole Lazard Financial Products Bank (Royaume Uni), Directeur Général Adjoint de Lazard Frères Banque, Administrateur de Lazard Régions, Eurazeo, Direct Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement, Eurazeo, Représentant Permanent de Lazard Frères Banque au Conseil d'Administration de Direct Finance, Associé-Gérant de Maison Lazard (SAS).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 16 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Au sein du Groupe Lazard depuis 1986, il a été Associé Gérant (1993) et co-responsable au niveau mondial des fusions et acquisitions de Lazard Group LLC (1999). Auparavant, de 1982 à 1985, il a été Directeur du Département des Affaires Financières du Crédit du Nord et, de 1970 à 1981, il a exercé diverses fonctions de direction au Crédit Lyonnais (contrôle de gestion, affaires comptables, exploitation, affaires financières). Georges Ralli est diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DESS de l'Université Paris V.</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion	
Jean-Philippe Thierry Censeur	59 ans	05/05/2004	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'AGF SA, Membre du Directoire d'Allianz SE, Président du Conseil de Surveillance d'Euler Hermès, Mondial Assistance AG (Suisse), Président du Conseil d'Administration – non Directeur Général de AGF Vie, AGF IART, AG Holding et Tocqueville Finance, Président de Allianz Holding France SAS, Administrateur d'AGF International, Société Foncière Financière de Participations et PPR, Membre du Conseil de Surveillance de Cie Financière Saint Honoré, Censeur de Baron Philippe de Rothschild SA, Paris Orléans.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Directeur Général de AGF Holding, Membre du Conseil de Surveillance de Allianz Nederland Groep, Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne), Administrateur de Allianz Global Risks Rückversicherung AG (Allemagne), Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Président du Conseil d'Administration de Château Larose Trintaudon.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 16 000.</p> <p>Expertise en matière de gestion : De 1978 à 1989, GPA Assurances dont il assure la présidence de 1989 à 2000. De 1989 à 1997, Worms & Cie (future Athéna Assurances) dont il devient président en 1997. De 1998 à 2000, Generali France dont il prend la présidence en 1999. Depuis 1996, Président de la FFSA et Vice-Président de la FFSA. Depuis 2001, Président Directeur Général d'AGF. Depuis 2006, membre du Directoire d'Allianz SE. Depuis le 4 septembre 2007, président non-exécutif de Tocqueville Finance. Jean-Philippe Thierry est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et diplômé d'Etudes supérieures en sciences économiques. Il est Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Chevalier du Mérite Agricole, Membre d'Honneur de l'Institut des Actuariers Français, Conseiller du Commerce Extérieur de La France.</p>	

(*) Au 31 janvier 2008.

Membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008

Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature Expertise en matière de gestion
Béatrice Stern	50 ans	14/05/2008 (proposition)	2014	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Vice-Présidente de Sotheby's New York, Administratrice du Lycée Français à New-York, Présidente du Comité chargé de la Levée des Fonds du Lycée Français de New-York, Administratrice de la Morgan Library, Membre du Conseil de la Frick Collection, New-York.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Chargée de l'élaboration du catalogue des peintres Latour et Caillebotte - Galerie Brame et Laurenceau, Assistant du Conservateur du XIX^e siècle du Musée des Arts Décoratifs, Directrice des Inventaires de Sotheby's France.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : -.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Elle a été chargée de l'élaboration du catalogue des peintres Fantin Latour et Caillebotte (1982 - 1984) Galerie Brame et Laurenceau, Assistant du Conservateur du XIX^e siècle du Musée des Arts Décoratifs (1994 - 1996), Directrice des Inventaires de Sotheby's France (1996 - 2000). Elle est Administratrice du Lycée Français de New-York, Présidente du Comité chargé de la Levée des Fonds du Lycée Français de New-York, Administratrice de la Morgan Library et fait partie d'un autre conseil de la "Frick Collection" à New York. Béatrice Stern est diplômée de l'Ecole du Louvre (1981).</p>
Jacques Veyrat	45 ans	14/05/2008 (proposition)	2014	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Conseil d'Administration de Neuf Cegetel, Directeur Général de Louis Dreyfus SAS , Louis Dreyfus Technologies SAS, Neuf Cegetel, Administrateur de Direct Energie SA, Neuf Cegetel, IRISE, TAJAN, IMERY, SHD SA, Membre du Conseil de Surveillance de Jet Multimedia et Altamir Amboise, Membre du Comité Stratégique de Jet Multimedia, Membre du Comité des Ressources Humaines de Jet Multimedia, Représentant de Neuf Cegetel, en qualité de Président de Neuf Distribution SAS, Représentant de Neuf Cegetel, en qualité de Président de Neuf Center SAS, Représentant de Louis Dreyfus en qualité de Président de Louis Dreyfus Grande Armée, SEC, KYOS, Foresti, Ressources Forestières et Ressources Forestières 2.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : -.</p> <p>Expertise en matière de gestion : Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris, Jacques Veyrat a exercé différentes fonctions de direction dans les sociétés du Groupe Louis Dreyfus depuis 1995, notamment au sein de Louis-Dreyfus Armateurs SNC. Avant de rejoindre le Groupe Louis Dreyfus, il a exercé des responsabilités au Ministère des Finances de 1989 à 1993, puis au cabinet du Ministre de l'Equipement de 1993 à 1995. En 1998 il crée LDCOM rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005.</p>

(*) Au 27 mars 2008.

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Membres du Directoire					
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Directoire	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature	
Patrick Sayer Président du Directoire	50 ans	15/02/2002	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ANF et de Rexel SA, Membre du Conseil de Surveillance de Groupe B&B Hotels, Administrateur de RedBirds Participations SA (Luxembourg), de Legendre Holding 20 (Holding d'acquisition d'ELIS), Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France, Membre de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH, Président du Conseil d'Administration de Legendre Holding 18, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de BlueBirds Participations SA (Luxembourg), Directeur Général de Legendre Holding 19, Administrateur d'Europcar Groupe SA, Administrateur de Colyzeo Investment Advisors (Royaume Uni), Président d'Eurazeo Partners (SAS), Représentant Permanent de ColAce SARL au Conseil de Surveillance de Groupe Lucien Barrière, Gérant d'Investco 3d Bingen (Société Civile), d'Euraleo (Italie), Administrateur de Gruppo Banca Leonardo (Italie) et d'Ipsos, Président du Comité des Nominations de Rexel, Président du Comité des Rémunérations et de Sélections d'ANF, Président du Comité du Patrimoine d'ANF, Président du Comité Stratégique et Financier de Rexel.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe B&B Hotels, Administrateur de Rexel Distribution SA, Administrateur d'Eutelsat SA et Eutelsat Communications, Membre du Conseil d'Administration de Ray Holding SAS (devenue Rexel SA), de Ray Acquisition (SAS), Président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), Président de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne), Président du Supervisory Board de AE Holding AG (Allemagne), Member of the Board de Lazard LLC (Etats-Unis), Associé Gérant de Lazard Frères (SAS), Maison Lazard (SAS), Partena, Managing Director de Lazard Frères & Co. LLC, Administrateur de Sovaclux (Luxembourg), Fonds Partenaires-Gestion (F.P.G.), d'Eurazeo (ex Azeo), IRR Capital et de Rexel, Gérant de BlueBirds Participations SARL (Luxembourg) devenue BlueBirds Participations SA, Co-Gérant de BlueBirds II Participations SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de SatBirds SAS (devenue Eutelsat Communications), Membre du Conseil de Surveillance d'Eutelsat, Président du Conseil de Surveillance de Fraikin SA et de Fraikin Groupe, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de François-Charles Oberthur Fiduciaire, Oberthur Card Systems, Infogrames Entertainment ; de Financière et Industrielle Gaz et Eaux au Conseil d'Administration de France Asie Participations ; de Lux Tiles SARL au Conseil de Gérance de Clay Tiles Sponsors (Luxembourg), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Financière Galaxie SAS et Galaxie SA, Président d'Eurazeo Editions (SAS), Président de l'Advisory Board de Perpetuum Beteiligungsgesellschaft mbH (devenue APCOA Parking Holdings GmbH) (Allemagne), Président du Supervisory Board de APCOA Parking Aktiengesellschaft (devenue AE Holding AG) (Allemagne), Gérant de Investco 1 Bingen (société civile).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 1 208 172.</p>	
(*) Au 31 janvier 2008.					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes	Rapports des CAC
Rapport du Directoire					
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Directoire	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature	
Bruno Keller Membre du Directoire Directeur général	53 ans	15/05/2002	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Directoire d'ANF, Président de La Mothe SAS, Rue Impériale Immobilier SAS et Société Immobilière Marseillaise SAS, Président du Conseil d'Administration de Société Française Générale Immobilière (SFGI), Administrateur d'Europcar Groupe et de Legendre Holding 18, Gérant de Eurazeo Real Estate Lux SARL (Luxembourg), de EREL Capital (Luxembourg), Investco 3d Bingen (Société Civile), Directeur Général de Legendre Holding 12 et LH APCOA, Membre du Conseil de Surveillance de Financière Truck (Investissement).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Vice-Président du Conseil de Surveillance de Fraikin Groupe, Administrateur de Clay Tiles Management SA (Luxembourg) et de BBS Finance, Président-Directeur Général d'ANF, Eloise Holding, Président d'Eurazeo Capital (SAS), Sovaclux SA (Luxembourg), Finameuse (Luxembourg), Azeo Ventures (SAS), Malesherbes (SAS), Catroux, Membre de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne), Gérant de Groupe Editions Holding 1 (Luxembourg), Groupe Editions Holding 2 (Luxembourg), Editions Finance Luxembourg (Luxembourg), Lux Tiles (Luxembourg), RedBirds SARL, Clay Tiles Sponsors SARL, Clay Tiles Investment SARL, Clay Tiles Financing SARL, Clay Tiles Participations SARL, RedBirds Participations SA, BlueBirds Participations SA, BlueBirds II Participations SARL (Luxembourg), Directeur-Général de Legendre Holding 9, Legendre Holding 10 et de Clay Tiles Europe SAS, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Fraikin SA, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de France Asie Participations, Président du Conseil d'Administration d'Objectif Sécurité, Membre de l'Advisory Board de Perpetuum Beteiligungsgesellschaft GmbH (devenue APCOA Parking Holdings GmbH) (Allemagne), Administrateur de Gruppo Banca Leonardo (Italie), Gérant de Investco 1 Bingen (société civile) et Investco 2 Bingen (société civile).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 818 813.</p>	
Comptes consolidés					
Comptes sociaux					
Autres informations					
(*) Au 27 mars 2008.					

Activités		Résultats		Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Directoire	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature	
Gilbert Saada Membre du Directoire Directeur des Investissements	44 ans	15/05/2002	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président du Conseil d'Administration d'Europcar Groupe, Président de Catroux SAS, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de LT Participations et de Cegid, Gérant de Clay Tiles Participations SARL (Luxembourg), Eurazeo Entertainment Lux (Luxembourg), Administrateur de BlueBirds Participations S.A, Président du Conseil d'Administration de RedBirds Participations SA (Luxembourg) et de Legendre Holding 20 (Holding d'acquisition d'ELIS), Gérant de Euraleo (Italie) et d'Eurazeo Italia (Italie), Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil de Surveillance de Rexel, Directeur Général et Administrateur de Legendre Holding 18.</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président de Legendre Holding 7 (devenue Quasarelis), de Legendre Holding 16, de Legendre Holding 19, de Legendre Holding 20, Président du Conseil d'Administration de Legendre Holding 17, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de CCMX, CCMX Holding, Président du Conseil d'Administration de SatBirds SAS, Administrateur d'IRR Capital, d'Eutelsat Communications, Eutelsat S.A, Gérant de Clay Tiles Sponsors (Luxembourg).</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 1 054 367.</p>	
Virginie Morgon Membre du Directoire Directeur des Investissements	38 ans	22/01/2008	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Présidente du Conseil de Surveillance de Groupe B&B Hotels, Présidente du Supervisory Board de APCOA Parking AG (anciennement AE Holding AG), Vice-Chairman de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne), Membre du Conseil d'Administration du Club L-Femmes Forum, Membre du Conseil d'Administration du Women's Forum (WEFCOS).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Néant.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : ⁽¹⁾.</p>	
<p>(*) Au 27 mars 2008. (1) Virginie Morgon a été nommée membre du Directoire le 22 janvier 2008. Elle n'a pas perçu de rémunération en qualité de membre du Directoire en 2007. En 2007, elle a reçu en qualité de salariée, des rémunérations et a bénéficié de prêts (voir tableau en section 3.5.1).</p>					

Eurazeo et ses actionnaires		Social et Environnement		Annexes		Rapports des CAC	
Nom	Age au 14 mai 2008	Date de nomination au Directoire	Année d'expiration du mandat	Autres mandats et fonctions* - Rémunérations de toute nature			
Philippe Audouin Membre du Directoire Directeur administratif et financier	51 ans	21/03/2006	2010	<p>Fonctions et mandats actuellement exercés : Président de RedBirds France SAS, Immobilière Bingen SAS, Ray France Investment SAS, Legendre Holding 8 SAS, Legendre Holding 11 SAS, Legendre Holding 12 SAS, LH APCOA (anciennement Legendre Holding 13 SAS), Legendre Holding 19 SAS, Legendre Holding 21 SAS, Legendre Holding 22 SAS, Vice-Président du Supervisory Board de AE Holding AG (Allemagne), Managing Director de APCOA Group GmbH, Perpetuum MEP Verwaltung (Allemagne), Membre de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne), Gérant de Legendre Holding 15, Membre du Conseil de Surveillance d'ANF, SatBirds Capital Participations SCA (Luxembourg), Membre du Conseil d'Administration de Legendre Holding 20 (Holding d'acquisition d'ELIS), Administrateur d'Europcar Groupe, Eurazeo Services Lux (Luxembourg), BlueBirds Participations SA (Luxembourg), Legendre Holding 18, Gérant d'Eurazeo Italia (Italie), Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de SFGI, Président des Comités d'Audit d'ANF, d'Europcar Groupe, d'ELIS Groupe et d'APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne).</p> <p>Autres fonctions et mandats exercés durant les 5 dernières années : Président-Directeur Général d'Eloise Holding, Membre du Conseil de Surveillance de Ray Acquisition SCA, Président et Administrateur de LAI. BV (Pays Bas), Directeur Général de Legendre Holding 14 SAS (devenue Europcar Groupe), Legendre Holding 18, Président du Conseil d'Administration de Luxstate (Luxembourg), de France Asie Participations, Administrateur de Legendre Holding 17, Compagnie de Gérance Foncière, Lux Tiles (Luxembourg), Sovaclux (Luxembourg), Intermarine Holdings BV (Pays Bas), Fraikin Groupe, Président de Legendre Holding 7 SAS (devenue Quasarelis), Legendre Holding 9 SAS, Legendre Holding 10 SAS, Legendre Holding 2 SAS, Legendre Holding 5 SAS, Legendre Holding 6 SAS, Eurasie SAS, Villiers SAS, SatBirds SAS, SatBirds 2 SAS, WhiteBirds France (anciennement dénommée Legendre Holding 3), Gérant de SatBirds Capital SARL (Luxembourg), SatBirds Finance SARL (Luxembourg), Membre de l'Advisory Board de Perpetuum Beteiligungsgesellschaft mbH (devenue APCOA Parking Holdings GmbH) (Allemagne), Managing Director de Perpetuum Holding Management GmbH (devenue APCOA Group GmbH) (Allemagne), Gérant de Investco 2 Bingen.</p> <p>Montant des rémunérations brutes perçues en euros en 2007 : 503 893.</p>			
<p>(*) Au 27 mars 2008.</p>							

3.4 Comités spécialisés

Trois comités ont été créés au sein du Conseil de Surveillance. Ces trois comités spécialisés sont permanents. La durée du mandat d'un membre de comité est égale à la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, étant entendu que le Conseil de Surveillance peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat d'un membre d'un comité. Les missions et règles de fonctionnement des trois comités sont définies par des chartes dont les principes sont repris ci-après.

3.4.1 Comité d'Audit

Composition : 5 membres dont 4 indépendants

Le Comité d'Audit est présidé par M. Didier Pfeiffer. Outre son Président, il réunit Messieurs Jean Gandois, Richard Goblet d'Alviella, Jean-Pierre Richardson et Marcel Roulet.

Ce Comité examine les comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés de la Société avant que ceux-ci ne soient présentés au Conseil de Surveillance.

Le Comité est associé au choix des Commissaires aux comptes de la Société et des Sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. Il contrôle leur indépendance, examine et valide en leur présence, leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites.

Le Comité est informé des règles comptables applicables au sein de la Société et il est saisi des éventuelles difficultés rencontrées dans la bonne application de ces règles. Il examine tout projet de changement de référentiel comptable ou de modification de méthodes comptables.

Le Comité est saisi par le Directoire ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif.

Le Comité peut demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. En ce cas, son Président en informe aussitôt le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Le Directoire lui présente chaque semestre une analyse des risques auxquels la Société peut être exposée. En outre, le Comité examine la situation de trésorerie de la Société lors de chaque réunion.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois. Le taux de présence au sein de ce Comité a été de 100%.

Le 15 mars 2007, le Comité a procédé à l'examen des comptes sociaux annuels et des comptes consolidés annuels clos le 31 décembre 2006, présentés conformément aux normes IFRS. Le Comité a été informé de la situation financière de la Société, a revu les documents portant sur la prévention des difficultés des entreprises conformément à la loi 84-148 de 1984 et a procédé à l'audition de l'équipe financière. Le Comité a également pris connaissance du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et a approuvé le programme de l'audit interne pour l'année 2007. Le Comité a pris note du plan d'action mis en œuvre en vue de faire face au raccourcissement des délais de production des comptes au 30 juin. Le Comité a pris connaissance des honoraires versés aux Commissaires aux comptes.

Le 28 juin 2007, le Comité a procédé à l'examen des comptes trimestriels sociaux au 31 mars 2007. Le Comité a été informé de la situation financière de la Société, de l'état d'avancement du processus de raccourcissement des délais de production des comptes ainsi que de l'état d'avancement des missions du contrôle interne. Le Comité a pris connaissance du budget des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2007, au titre de leur mission d'audit.

Le 27 août 2007, le Comité a procédé à l'examen des comptes semestriels sociaux et consolidés arrêtés au 30 juin 2007, dans un contexte de délais très serrés. Le Comité a examiné les informations requises au titre de la

prévention des difficultés des entreprises (loi 84-148 de 184). Il a également été informé de la situation financière de la Société et a effectué un examen des risques du Groupe Eurazeo. Le Comité a pris connaissance des honoraires versés par Eurazeo aux Commissaires aux comptes sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

Le 28 novembre 2007, le Comité a procédé à l'examen des comptes trimestriels sociaux au 30 septembre 2007, de la situation de la trésorerie et des comptes sociaux prévisionnels pour 2008. L'auditeur interne a présenté les résultats des missions effectuées, puis le Comité a arrêté le programme d'audit interne pour 2008. Le Comité a pris connaissance des honoraires versés aux Commissaires aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 septembre 2007. Enfin, le Comité a été informé de l'évolution du document de référence 2007, plus complet et conforme aux dernières recommandations légales et réglementaires.

Le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2007 attribués aux membres au prorata de la présence effective aux séances de ce Comité s'est élevé à 55 000 euros, soit en moyenne 10 000 euros par membre et 15 000 euros pour le Président.

3.4.2 Comité des Rémunérations et de Sélection

Composition : 2 membres indépendants.

Le Comité des Rémunérations et de Sélection, présidé par Monsieur Jean Gandois, est également composé de Monsieur Olivier Merveilleux du Vignaux.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les rémunérations de son Président, du Vice-Président et des membres du Directoire, le montant des jetons de présence soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire est fixée de façon individuelle. Le Comité détermine, sur la base d'éléments essentiellement qualitatifs liés à l'année écoulée, un montant variable de rémunération qui peut représenter de 0 % à 60 % de la rémunération totale. Un tableau récapitulatif, pour chaque membre du Directoire, la ventilation de la rémunération entre la partie fixe et la partie variable figure à la page 124 de ce document.

L'attribution individuelle de stock-options aux membres du Directoire et l'attribution globale de stock-options aux salariés d'Eurazeo font également l'objet d'un examen par ce Comité. Dans le cadre d'une politique de fidélisation des principaux cadres de la Société, Eurazeo a mis en place une politique régulière d'attribution de stock-options. Le montant fixé par individu s'appuie sur un rapport entre la plus-value potentielle liée à l'exercice des options et le salaire annuel des personnes concernées, après consultation avec un conseil externe spécialisé.

Le Comité formule en outre des recommandations pour la nomination, le renouvellement, ou la révocation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il est informé des recrutements et des rémunérations des principaux cadres de la Société.

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

Le Comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2007 et a notamment été consulté sur la mise en place du plan de stock-options pour 2007 et la rémunération des membres du Directoire pour 2008. Lors de sa séance du 4 septembre 2007, celui-ci a en outre approuvé le recrutement de Virginie Morgon au poste de Directeur des Investissements. Le taux de présence de ce Comité a été de 90 %.

Le montant des jetons de présence attribués aux membres de ce Comité au prorata de la présence effective aux séances s'élève à 8 250 euros, dont 4 500 euros pour son Président.

3.4.3 Comité Financier

Composition : 5 membres dont 1 indépendant.

Le Comité Financier, présidé par Monsieur Michel David-Weill, est en outre composé de Messieurs Jean Gandois, Jean Laurent, Marcel Roulet et Bruno Roger, ce dernier ayant la qualité de censeur.

Ce Comité examine et émet un avis sur certains projets d'investissements ou d'opérations soumis par la loi ou les statuts à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Comité Financier se réunit sur convocation de son Président chaque fois que cela est nécessaire. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence de ce Comité a été de 100 %.

Le montant des jetons de présence attribué aux membres de ce Comité au prorata, de la présence effective aux séances au titre de l'exercice 2007, s'élève à 33 000 euros.

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

3.5.1 Rémunérations et avantages en nature versés

(En euros)	2008			2007					2006				
	Total (1)	Partie fixe	Partie variable (2)	Total (1)	Partie fixe	Partie variable (2)	Avantages en nature	Charges sociales Part patronale	Total (1)	Partie fixe	Partie variable (2)	Avantages en nature	Charges sociales Part patronale
Patrick Sayer	1 500 000	700 000	800 000	1 208 172	600 000	600 000	8 172	389 508	1 206 672	600 000	600 000	6 672	352 245
Bruno Keller	960 000	500 000	460 000	818 813	400 000	415 000	3 813	284 654	758 874	400 000	355 000	3 874	266 419
Alain Hagelauer	-	-	-	-	-	-	-	-	(3) 287 776	134 776	153 000	-	116 189
Prime exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	(4) 75 000	-	75 000	-	-
Gilbert Saada	1 150 000	500 000	650 000	854 367	400 000	450 000	4 367	350 352	854 346	400 000	450 000	4 346	301 796
Prime exceptionnelle	-	-	-	200 000	-	200 000	-	-	(4) 125 000	-	125 000	-	-
Xavier Marin	-	-	-	(3) 754 960	304 960	450 000	-	267 569	854 653	400 000	450 000	4 653	270 996
Prime exceptionnelle	-	-	-	(4) 100 000	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Philippe Audouin	575 000	325 000	250 000	503 893	275 000	225 000	3 893	204 997	(5) 454 216	225 000	225 000	4 216	174 342
Virginie Morgon (3)	1 000 000	500 000	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 185 000	2 525 000	2 660 000	4 440 205	1 979 960	2 440 000	20 245	1 497 080	4 616 537	2 159 776	2 433 000	23 761	1 481 987
	(1) Salaires décidés lors du Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007.			(1) Salaires décidés lors du Conseil de Surveillance du 14 décembre 2006.					(1) Salaires décidés lors du Conseil de Surveillance du 13 décembre 2005.				
	(2) Les parties variables ont été payées en janvier 2008.			(2) Les parties variables ont été payées en janvier 2007.					(2) Les parties variables ont été payées en janvier 2006.				
	(3) Nommée membre du Directoire le 22 janvier 2008, Virginie Morgon n'a pas perçu de rémunération en qualité de membre du Directoire en 2007. En 2007, elle a reçu, en qualité de salariée, des rémunérations, et a bénéficié de prêts.			(3) Départ de la Société le 1 ^{er} juin 2007 (partie fixe annuelle : 400 000 € ; la partie fixe indiquée comprend le solde des congés).					(3) Départ de la Société le 31 mai 2006 (partie fixe annuelle : 275 000 € ; la partie fixe indiquée comprend le solde des congés).				
				(4) Primes exceptionnelles liées aux cessions de l'exercice 2006.					(4) Primes exceptionnelles liées aux cessions de l'exercice 2005.				
									(5) Entrée au Directoire par décision du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 (la rémunération indiquée est celle de l'année complète).				

3.5.2 Critère de calcul des rémunérations variables

Pour chaque membre du Directoire, la rémunération variable est déterminée en tenant compte de l'atteinte d'objectifs liés au travail accompli pendant l'année écoulée.

3.5.3 Engagements de toute nature pris par Eurazeo pour les mandataires sociaux

Lors du renouvellement des mandats des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 a approuvé les engagements suivants :

1. Monsieur Patrick Sayer, Président du Directoire

1.1. (a) Monsieur Patrick Sayer bénéficie, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a décidé de porter cette rémunération annuelle fixe à 700 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette rémunération est versée selon des modalités conformes aux pratiques de la Société pour les salariés (13 mois).

(b) En outre, Monsieur Patrick Sayer bénéficie, à la discrétion du Conseil de Surveillance et en fonction de critères d'évaluation arrêtés par celui-ci tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs assignés à Monsieur Patrick Sayer et de la performance globale de la Société, d'une rémunération variable dont le montant est déterminé de manière discrétionnaire par le Conseil de Surveillance de la Société.

Au titre de 2007, la partie variable se monte à 800 000 euros.

(c) Monsieur Patrick Sayer a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

1.2. Monsieur Patrick Sayer bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, de type additif, destiné à lui procurer un complément de retraite. Ce complément est fonction de sa rémunération et de l'ancienneté dans l'entreprise au moment du départ en retraite ; il est conditionné à l'achèvement de sa carrière dans l'entreprise.

La Société maintient au profit de Monsieur Patrick Sayer ou à celui de ses ayants-droits les assurances décès et invalidité souscrites au bénéfice du personnel d'Eurazeo dans des conditions au moins équivalentes à celles en vigueur à la date du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006.

Monsieur Patrick Sayer continue à bénéficier d'une couverture de type garantie sociale des chefs d'entreprises (dite "GSC") à laquelle la Société continue à cotiser pour son compte.

Monsieur Patrick Sayer continue à bénéficier également de tous autres droits et avantages appropriés compte tenu de ses fonctions de président du Directoire de la Société et notamment d'une assurance responsabilité civile couvrant ses actes accomplis en qualité de Président du Directoire pendant toute la durée de ses fonctions au sein d'Eurazeo ainsi que d'une voiture avec chauffeur.

1.3. Indemnité en cas de Révocation sans juste motif

Dans le cadre du présent paragraphe 1.3, une Révocation sans Juste Motif sera réputée intervenue en cas de révocation par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eurazeo pour tout motif qui ne serait pas considéré comme constituant au moins une faute grave s'il était imputé à un salarié.

Il en irait de même en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les actions d'Eurazeo, suivie par la révocation de Monsieur Patrick Sayer de ses fonctions de Président du Directoire d'Eurazeo.

En cas de Révocation sans Juste Motif avant l'expiration du délai de quatre (4) ans à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 (soit avant le 21 mars 2010), il est convenu ce qui suit :

a) Monsieur Patrick Sayer ne sera assujéti à aucune obligation de non-concurrence, non-sollicitation ou de quelque autre ordre que ce soit au titre de son activité future ;

b) Monsieur Patrick Sayer aura le droit au versement par la Société d'une indemnité compensatoire égale à deux (2) ans de rémunération, celle-ci étant égale à la rémunération telle que visée au paragraphe 1.1., versée au titre des douze derniers mois, sans préjudice de tous ses autres droits ;

Les critères d'application des indemnités de révocation ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 et sont détaillés au paragraphe 6.

c) Toutes les tranches de stock-options octroyées à Monsieur Patrick Sayer restant à exercer deviendraient exerçables par anticipation à la date de la Révocation sans Juste Motif.

2. Monsieur Bruno Keller, Directeur Général

2.1. Il est rappelé que Monsieur Bruno Keller était titulaire en qualité de directeur général adjoint salarié d'un contrat de travail à durée indéterminée avec la Société conclu le 25 avril 2001. Il est également rappelé que la nomination de Monsieur Bruno Keller comme membre du Directoire et Directeur Général de la Société a eu pour effet la suspension du contrat de travail avec la Société jusqu'à la date de cessation des fonctions de membre du Directoire de Monsieur Bruno Keller.

Les conditions de rémunération et les avantages et indemnités de Monsieur Bruno Keller en qualité de membre du Directoire de la Société indiquées ci-après s'appliqueront au contrat de travail de Monsieur Bruno Keller avec la Société à la date à laquelle ledit contrat de travail entrera à nouveau en vigueur, c'est-à-dire à la date à laquelle Monsieur Bruno Keller cessera d'exercer la fonction de membre du Directoire de la Société. Il est également précisé qu'à cette même date la clause de non-concurrence figurant actuellement dans l'avenant N°1 au contrat de travail de Monsieur Bruno Keller redeviendra applicable.

2.2. (a) Monsieur Bruno Keller bénéficie, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a décidé de porter cette rémunération annuelle fixe à 500 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette rémunération est versée selon des modalités conformes aux pratiques de la Société pour les salariés (13 mois).

(b) En outre, Monsieur Bruno Keller bénéficie, à la discrétion du Conseil de Surveillance et en fonction de critères d'évaluation arrêtés par celui-ci tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs assignés à Monsieur Bruno Keller et de la performance globale de la Société, d'une rémunération variable dont le montant sera déterminé de manière discrétionnaire par le Conseil de Surveillance de la Société.

Au titre de 2007, la partie variable se monte à 460 000 euros.

(c) Monsieur Bruno Keller a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

2.3. Monsieur Bruno Keller bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, de type additif, destiné à lui procurer un complément de retraite. Ce complément est fonction de sa rémunération et de l'ancienneté dans l'entreprise au moment du départ en retraite ; il est conditionné à l'achèvement de sa carrière dans l'entreprise.

La société Eurazeo maintient au profit de Monsieur Bruno Keller ou à celui de ses ayants-droits les assurances décès et invalidité souscrites au bénéfice du personnel d'Eurazeo dans des conditions au moins équivalentes à celles en vigueur à la date du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006.

Monsieur Bruno Keller continue à bénéficier d'une couverture de type garantie sociale des chefs d'entreprises (dite "GSC") à laquelle la Société continue à cotiser pour son compte.

Monsieur Bruno Keller continue à bénéficier également de tous autres droits et avantages appropriés compte tenu de ses fonctions de membre du Directoire et de directeur général d'Eurazeo et notamment d'une voiture ainsi que d'une assurance responsabilité civile couvrant ses actes accomplis en qualité de Directeur Général pendant toute la durée de ses fonctions au sein d'Eurazeo.

2.4. Indemnité en cas de Révocation sans juste motif

Dans le cadre du présent paragraphe 2.4, une Révocation sans Juste Motif sera réputée intervenue en cas de révocation par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eurazeo pour tout motif qui ne serait pas considéré comme constituant au moins une faute grave s'il était imputé à un salarié.

Il en irait de même en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les actions d'Eurazeo, suivie par la révocation de Monsieur Bruno Keller de ses fonctions de Directeur Général d'Eurazeo.

En cas de Révocation sans Juste Motif avant l'expiration du délai de quatre (4) ans à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 (soit avant le 21 mars 2010), il est convenu ce qui suit :

- a) Monsieur Bruno Keller sera assujetti à l'obligation de non-concurrence et de non-sollicitation figurant à son contrat de travail dès la date à laquelle celui-ci sera de nouveau applicable ;
- b) Monsieur Bruno Keller aura le droit au versement par Eurazeo d'une indemnité compensatoire égale à dix-huit (18) mois de rémunération (celle-ci étant égale à la rémunération versée au titre des douze derniers mois), sans préjudice de tous ses autres droits ;

Les critères d'application des indemnités de révocation ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 et sont détaillés au paragraphe 6.

- c) Toutes les tranches de stock-options octroyées à Monsieur Bruno Keller restant à exercer deviendraient exerçables par anticipation à la date de la Révocation sans Juste Motif.

3. Monsieur Philippe Audouin

3.1. Rémunération annuelle

Monsieur Philippe Audouin bénéficie, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a décidé de porter cette rémunération annuelle fixe à 325 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2008.

En outre, Monsieur Philippe Audouin bénéficie, en fonction de critères d'évaluation arrêtés par la Société tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs assignés à Monsieur Philippe Audouin et de la performance globale de la Société, d'une rémunération variable dont le montant sera déterminé de manière discrétionnaire par la Société en décembre de chaque année. Pour mémoire, cette partie variable s'est montée à 250 000 euros en 2007.

Enfin, Monsieur Philippe Audouin a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

3.2. Retraite Complémentaire

Monsieur Philippe Audouin bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, de type additif, destiné à lui procurer un complément de retraite. Ce complément est fonction de sa rémunération et de l'ancienneté dans l'entreprise au moment du départ en retraite ; il est conditionné à l'achèvement de sa carrière dans l'entreprise.

La Société maintient au profit de Monsieur Philippe Audouin ou à celui de ses ayants-droits les assurances décès et invalidité souscrites au bénéfice du personnel de la Société dans des conditions au moins équivalentes à celles en vigueur à la date du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006.

Monsieur Philippe Audouin bénéficie d'une voiture de fonction.

3.3. Licenciement

Sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, dans l'hypothèse où Monsieur Philippe Audouin ferait l'objet d'un licenciement avant l'expiration d'un délai de quatre (4) ans courant à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 (soit avant le 21 mars 2010) :

- a) Monsieur Philippe Audouin sera assujéti à une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de six (6) mois au titre de son activité future, dont les termes figurent à l'Avenant N° 1 à son contrat de travail ;
- b) Monsieur Philippe Audouin aura le droit au versement par la Société d'une indemnité compensatoire égale à un (1) an de rémunération (celle-ci étant égale à la rémunération versée au titre des douze derniers mois), sans préjudice de tous ses autres droits ;

Les critères d'application des indemnités de licenciement ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 et sont détaillés au paragraphe 6.

- c) toutes les tranches de stock-options octroyées à Monsieur Philippe Audouin restant à exercer deviendraient exerçables par anticipation à la date de la cessation de son contrat de travail ou bien de ses fonctions de membre du Directoire.

4. Monsieur Gilbert Saada

4.1. Rémunération annuelle

Monsieur Gilbert Saada bénéficie, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a décidé de porter cette rémunération annuelle fixe à 500 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2008.

En outre, Monsieur Gilbert Saada continue à bénéficier, en fonction de critères d'évaluation arrêtés par la Société tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs assignés à Monsieur Gilbert Saada et de la performance globale de la Société, d'une rémunération variable dont le montant sera déterminé de manière discrétionnaire par la Société en décembre de chaque année.

Au titre de 2007, la partie variable se monte à 650 000 euros.

Enfin, Monsieur Gilbert Saada a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

4.2. Retraite Complémentaire

Monsieur Gilbert Saada bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, de type additif, destiné à lui procurer un complément de retraite. Ce complément est fonction de sa rémunération et de l'ancienneté dans l'entreprise au moment du départ en retraite ; il est conditionné à l'achèvement de sa carrière dans l'entreprise.

La Société maintient au profit de Monsieur Gilbert Saada ou à celui de ses ayants-droits les assurances décès et invalidité souscrites au bénéfice du personnel de la Société dans des conditions au moins équivalentes à celles en vigueur à la date du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006.

Monsieur Gilbert Saada bénéficie d'une voiture de fonction.

4.3. Licenciement

Sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, dans l'hypothèse où Monsieur Gilbert Saada ferait l'objet d'un licenciement avant l'expiration d'un délai de quatre (4) ans courant à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 (soit avant le 21 mars 2010) :

- a) Monsieur Gilbert Saada sera assujéti à une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de six (6) mois au titre de son activité future, dont les termes figurent à l'Avenant N° 1 à son contrat de travail ;
- b) Monsieur Gilbert Saada aura le droit au versement par la Société d'une indemnité compensatoire égale à un (1) an de rémunération (celle-ci étant égale à la rémunération versée au titre des douze derniers mois), sans préjudice de tous ses autres droits ;

Les critères d'application des indemnités de licenciement ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 et sont détaillés au paragraphe 6.

5. Madame Virginie Morgon

Lors de la nomination de Madame Virginie Morgon comme membre du Directoire, le Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008 a approuvé les engagements suivants :

5.1. Rémunération annuelle

Madame Virginie Morgon bénéficiera, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'une rémunération annuelle fixe d'un montant brut de 500 000 euros.

En outre, Madame Virginie Morgon bénéficiera, en fonction de critères d'évaluation arrêtés par la Société, tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs assignés à Madame Virginie Morgon et de la performance globale de la Société, d'une rémunération variable dont le montant sera déterminé de manière discrétionnaire par la Société en décembre de chaque année. Il est précisé que cette partie variable sera de 500 000 euros en 2008 et qu'elle sera payée prorata temporis uniquement en cas de départ volontaire ou de licenciement pour faute grave ou lourde.

Madame Virginie Morgon aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

5.2. Avantages (retraite, assurances, voiture de fonction)

Madame Virginie Morgon bénéficiera d'un plan de retraite complémentaire à prestations définies (ou équivalent) lui permettant de bénéficier, si elle est toujours dans la Société au moment où elle fera valoir ses droits, de droits à retraite complémentaire.

La Société maintiendra au profit de Madame Virginie Morgon ou à celui de ses ayants-droits les assurances décès et invalidité souscrites au bénéfice du personnel de la Société dans des conditions au moins équivalentes à celles en vigueur à la date du Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008.

Madame Virginie Morgon bénéficiera d'une voiture de fonction.

5.3. Non-concurrence et non-sollicitation

En cas de démission (étant entendu que le départ au titre de la survenance d'un changement de contrôle ne sera pas assimilé à une démission), Madame Virginie Morgon sera assujettie à une obligation de non-concurrence d'une durée de six (6) mois au titre de son activité future, dont les termes figurent dans son contrat de travail. Cette interdiction s'applique sur le territoire de l'Union Européenne, la Suisse et les Iles Anglo-Normandes.

Pendant toute la période d'application de cette obligation, Madame Virginie Morgon bénéficiera d'une indemnité compensatrice brute mensuelle correspondant à 33 % de sa rémunération fixe et variable des 12 derniers mois. La Société aura la possibilité de se libérer de cette obligation et délier Madame Virginie Morgon de cette obligation de non-concurrence dans les quinze jours de la notification de la rupture.

Madame Virginie Morgon est par ailleurs soumise à une obligation de non sollicitation d'une durée d'un an, en cas de cessation de son contrat de travail.

Ces obligations s'appliqueront pendant une durée de 4 ans à compter de la signature du contrat de travail.

5.4. Indemnité spéciale de rupture

Sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, dans l'hypothèse où Madame Virginie Morgon ferait l'objet d'un licenciement, elle aura le droit au versement d'une indemnité compensatoire égale à :

- a) deux (2) ans de rémunération (celle-ci étant égale à la rémunération versée au titre des douze derniers mois), s'il est mis fin à ses fonctions au cours des deux premières années à compter de son arrivée dans la Société ; et
- b) un (1) an de rémunération (celle-ci étant égale à la rémunération versée au titre des douze derniers mois), s'il est mis fin à ses fonctions à compter de la troisième année depuis son arrivée dans la Société.

La rémunération totale, fixe plus variable, est prise en compte pour le calcul de cette indemnité.

Cette indemnité spéciale de rupture comprend les indemnités légales et conventionnelles qui pourraient lui être dues en tenant compte de la reprise de son ancienneté depuis le 1^{er} février 1992 et sera au moins égale à ces indemnités légales et conventionnelles.

Les critères d'application d'une indemnité spéciale de rupture ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 et sont détaillés au paragraphe 6.

5.5. Changement de contrôle

Pour le cas où viendrait à intervenir dans les quatre (4) ans à compter de l'entrée en fonctions de Madame Virginie Morgon un changement de contrôle, elle pourrait demander, pendant une période de six mois à compter du changement effectif de contrôle, à ce que la Société mette un terme au présent contrat selon les modalités précisées dans son contrat de travail (voir section 5.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat).

5.6. Stock options

Le Comité des Rémunérations s'est prononcé en faveur de l'octroi à Madame Virginie Morgon de 50 000 options d'achat d'actions de la Société dans les conditions juridiques applicables aux options attribuées aux membres du Directoire en 2007, sous réserve des points suivants :

- le prix de d'achat sera défini par le Directoire selon les critères prévus par l'Assemblée Générale du 3 mai 2007,
- ces options seront immédiatement acquises mais ne deviendront exerçables qu'à l'expiration d'une période de deux (2) ans, à la condition que Madame Virginie Morgon n'ait pas démissionné avant l'expiration de cette période, étant entendu qu'elles seront exerçables par anticipation en cas de survenance d'un changement de contrôle ou d'un licenciement autre que pour faute grave ou lourde.

Madame Virginie Morgon bénéficiera des éventuelles futures attributions de stock options dans des conditions identiques à celles des autres membres du Directoire et dans des montants cohérents avec le nombre de stock options qui seraient alloués auxdits membres.

Les stock options qui lui seront attribuées ultérieurement pourront être exercées par anticipation en cas de rupture ou de cessation de son contrat de travail (y compris en cas de survenance d'un changement de contrôle), sauf en cas de démission ou de licenciement pour faute grave ou lourde.

Conformément au contrat qui a été signé avec Madame Virginie Morgon, les 50 000 options d'achat d'actions lui ont été attribuées par le Directoire du 5 février 2008.

6. Critères d'application des indemnités en cas de révocation, de licenciement ou d'une indemnité spéciale de rupture.

Les critères d'application des indemnités de révocation, de licenciement ou d'une indemnité spéciale de rupture décrites ci-dessus pour chacun des membres du Directoire, ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007.

Le critère retenu permet de subordonner le versement de ces indemnités aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la Société.

Ces indemnités prévues pour chacun des membres du Directoire ne seront versées que si l'Actif Net Réévalué (ANR) par action a progressé entre la date de la dernière nomination de l'intéressé et la date de la fin de son mandat, de la manière suivante :

- Si la progression de l'ANR par action atteint au moins 6 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné percevra 100 % de l'indemnité ;
- Si la progression de l'ANR par action est comprise entre 4 % et 6 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné percevra entre 50 % et 100 % de l'indemnité, avec une progression linéaire entre 50 % et 100 % ;
- Si la progression de l'ANR par action est inférieure à 4 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné ne percevra que 50 % de l'indemnité de révocation prévue.

3.5.4 Montants des engagements de retraite et autres avantages

Le montant total des engagements au titre des contrats de retraite à prestations définies pour les membres du Directoire s'élève à 14 155 milliers d'euros.

3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital de la Société

Au 15 février 2008 Nom	Total actions	En % du capital	Total droits de vote	En % des droits de vote
Membres du Conseil de Surveillance				
M. Antoine Bernheim	2 685	0,005 %	5 370	0,007 %
M. Bruno Bonnell	353	0,001 %	353	0,000 %
M. Michel David-Weill	39 084	0,072 %	78 168	0,105 %
M. Noël Dupuy	363	0,001 %	726	0,001 %
M. Jean Gandois	364	0,001 %	728	0,001 %
M. Richard Goblet d'Alviella	370	0,001 %	740	0,001 %
M. Hervé Guyot	302	0,001 %	604	0,001 %
M. Jean Laurent	363	0,001 %	726	0,001 %
M. Roland du Luart	763	0,001 %	1 526	0,002 %
M. Olivier Merveilleux du Vignaux	321	0,001 %	321	0,000 %
M. Didier Pfeiffer	372	0,001 %	744	0,001 %
M. Jean-Pierre Richardson	389	0,001 %	778	0,001 %
M. Jean-Pierre Rosso	302	0,001 %	552	0,001 %
M. Marcel Roulet	480	0,001 %	851	0,001 %
M. Henri Saint Olive	2 100	0,004 %	3 988	0,005 %
M. Théodore Zarifi	5 110	0,009 %	8 360	0,011 %
Total	53 721	0,100 %	104 535	0,141 %
Censeurs				
M. Georges Ralli	1 832	0,003 %	3 664	0,005 %
M. Bruno Roger	201 299	0,373 %	346 726	0,466 %
M. Jean-Philippe Thierry	-	-	-	-
Total	203 131	0,376 %	350 390	0,471 %
Membres du Directoire				
M. Patrick Sayer (1)	346 425	0,642 %	346 425	0,466 %
M. Bruno Keller (2)	113 371	0,210 %	113 371	0,153 %
M. Philippe Audouin (3)	21 338	0,040 %	21 338	0,029 %
Mme Virginie Morgon	-	-	-	-
M. Gilbert Saada	7 981	0,015 %	7 982	0,011 %
Total	489 115	0,906 %	489 116	0,658 %
(1) Dont 129 066 actions détenues par les proches au sens de l'instruction de l'AMF du 28 septembre 2006.				
(2) Dont 102 032 actions détenues par les proches au sens de l'instruction de l'AMF du 28 septembre 2006.				
(3) Dont 13 790 actions détenues par les proches au sens de l'instruction de l'AMF du 28 septembre 2006.				

3.5.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Etat récapitulatif des opérations sur les titres de la Société mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice *.

Nom et fonction	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres
Patrick Sayer - Président du Directoire	Option de souscription	Exercice des options	207 009
Bruno Keller - Directeur Général	Option de souscription	Exercice des options	63 352
	Option d'achat d'actions	Exercice des options	60 674
	Action*	Vente	46 891
	Action*	Achat	1
Gilbert Saada - Membre du Directoire	Option d'achat d'actions	Exercice des options	56 100
	Action*	Vente	48 500
Philippe Audouin - Membre du Directoire	Option d'achat d'actions	Exercice des options	20 979
Roland du Luart - Membre du Conseil de Surveillance	Action	Achat	108
Bruno Roger - Censeur	Option d'achat d'actions	Exercice des options	53 211

(*) Y compris les opérations effectuées par des proches au sens de l'instruction de l'AMF du 28 septembre 2006.

4. Gestion des risques - Facteurs de risque et assurances

4.1 Risques environnementaux et sanitaires

Dans le cadre de ses activités, Eurazeo investit ses propres fonds ; elle est donc exposée aux risques inhérents à toute activité d'investissement en capital. La société est soucieuse de respecter les règles de déontologie les plus strictes et a recours, lorsque cela s'avère utile, aux services d'experts et de conseils ad hoc. Lors de l'instruction de projets d'investissement, il est tenu compte des risques spécifiques éventuels liés aux activités des sociétés cibles. En particulier des diligences sont réalisées si des risques spécifiques sont identifiés notamment en matière sanitaire ou en matière d'environnement.

Risques environnementaux

Au cours de l'analyse des opportunités d'investissements, les équipes procèdent à des diligences approfondies sur ces sujets. L'identification d'un risque significatif pourrait remettre en cause l'un de ces investissements.

Les filiales Europcar et ELIS sont exposées aux risques environnementaux.

• Groupe Europcar

Les implications environnementales de l'activité d'Europcar sont nombreuses et nécessitent des efforts constants en matière de protection de l'environnement.

Ainsi, la réglementation et la législation environnementales applicables à Europcar se réfèrent notamment :

- à l'exploitation et à l'entretien de ses voitures, camions et autres types de véhicules tels que les bus et mini-bus;
- à l'utilisation des réservoirs pour le stockage des produits pétroliers y compris l'essence, le diesel et le carburant usagé ;
- à l'utilisation, au stockage et à la manutention de substances dangereuses, y compris des carburants et lubrifiants ;
- à la régénération, au stockage, au transport et à la destruction de déchets, y compris des carburants usagés, produits de vidange, déchets de produits et d'eau de lavage et autres produits dangereux ;
- et à la propriété et l'exploitation des immeubles où Europcar opère.

Europcar fait et continuera de faire les dépenses nécessaires pour être en conformité avec la réglementation environnementale.

En particulier, chaque filiale a établi un programme de conformité de l'entretien et du remplacement des réservoirs d'essence par rapport à la législation locale. Malgré ces précautions, Europcar ne peut avoir l'assurance à tout moment de l'absence de fuite ou d'une mauvaise utilisation des installations.

L'utilisation des voitures et autres véhicules est sujette à de multiples réglementations gouvernementales visant à limiter des dégâts environnementaux, y compris les dégâts créés par le bruit et les émissions de CO2. En règle générale, ces obligations sont sous la responsabilité du fabricant, à l'exception de la maintenance et de la défaillance mécanique nécessitant la réparation par Europcar.

La législation et la réglementation environnementale ainsi que les obligations administratives ont changé rapidement au cours de ces dernières années. Il est fort probable que les obligations gouvernementales, ainsi que leur application deviennent plus rigoureuses et que les frais d'exploitation augmentent en conséquence. Europcar peut également être poursuivi par des agences gouvernementales ou par des institutions privées relevant de l'environnement. Bien qu'Europcar soit à ce jour en conformité avec la réglementation et les lois environnementales, maintenir cette conformité pourrait devenir plus onéreux à l'avenir et avoir un impact matériel sur les états financiers, le résultat opérationnel et les flux de trésorerie.

Europcar a obtenu le certificat ISO 14001 pour son système de management environnemental en Espagne et en Italie.

• Groupe ELIS

Les sites de production français d'ELIS sont des Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement, encadrés selon leur volume de production par un Arrêté Préfectoral d'Autorisation ou un Récépissé de Déclaration pour les plus petits sites.

Les blanchisseries industrielles traditionnelles d'ELIS présentent un risque de pollution chronique ou accidentel limité du fait des faibles quantités de produits à risques utilisées ou stockées :

- Tous les sites utilisent le gaz naturel pour leur production de vapeur à l'exception d'un site dont l'arrêt est prévu au premier trimestre 2008 qui utilise encore le fioul lourd.
- Les effluents industriels de l'activité de blanchisserie (principal impact de l'activité) sont qualitativement compatibles avec les effluents domestiques et les sites sont à ce titre raccordés au réseau collectif d'assainissement local.

Certains sites ELIS ont pu exercer dans le passé des activités à risque de pollution comme l'utilisation d'hydrocarbures ou de solvants notamment dans le cadre d'une activité de nettoyage à sec avec des solvants chlorés (Tétrachloroéthylène). Ces anciennes activités étant susceptibles d'avoir engendré des pollutions des sols ou des nappes, des précautions particulières sont prises lors des opérations de cessation d'activité ou de cession. L'arrêt d'activité d'un site est réalisé en coordination avec les autorités administratives compétentes.

Risques sanitaires

• ANF

Les immeubles de la Société peuvent être exposés à des problèmes liés à la santé publique ou à la sécurité, notamment l'amiante, la légionelle, les termites ou le plomb. En sa qualité de propriétaire de ces constructions, installations ou terrains, la Société pourra être engagée en cas de manquement à son obligation de surveillance et de contrôle des installations. Une telle mise en jeu de la responsabilité de la Société pourrait avoir un impact négatif sur son activité, ses perspectives et sa notoriété.

Afin de limiter ces risques la Société respecte scrupuleusement la réglementation applicable en la matière et adopte une politique préventive consistant à faire des diagnostics et, le cas échéant, des travaux de mises en conformité.

Les actifs immobiliers de la Société peuvent également être exposés à des risques naturels ou technologiques, ou faire l'objet d'avis défavorables de commissions de sécurité. De tels événements pourraient entraîner la fermeture totale ou partielle des locaux concernés et avoir un effet défavorable sur l'attractivité des actifs de la Société, son activité et ses résultats.

• Groupe B&B Hotels

B&B Hotels se conforme à la législation en vigueur dans l'industrie hôtelière. Des contrôles sont effectués conformément aux textes.

- Groupe ELIS

ELIS a fait réaliser pour chacun de ses bâtiments un Dossier Technique Amiante (DTA) conformément à la réglementation.

Depuis la mise en évidence du risque légionellose généré par l'utilisation de tours aéroréfrigérantes, ELIS n'a plus installé ce type d'équipement pour le refroidissement de ses effluents, et a pu supprimer trois des tours existantes. Huit blanchisseries sont encore équipées d'une tour, toutes déclarées ou autorisées par la préfecture. Les tours aéroréfrigérantes font l'objet d'un entretien préventif systématique et de contrôles mensuels ou trimestriels de l'effluent.

Certains services d'ELIS relèvent d'une activité sanitaire, en particulier le linge de bloc opératoire, certains vêtements classés Equipement de Protection Individuelle (EPI), les vêtements dits Ultra Propre (départiculés), et l'activité Boisson avec les fontaines à eau et les machines à café. Le suivi et la maîtrise de la conformité du service sont assurés et contrôlés au travers de Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) certifiés : ISO 9001 et ISO 13485 pour le linge de bloc, ISO 9001 pour les vêtements EPI et Ultra propre, et ISO 9001 pour l'activité Boisson.

4.2 Risques juridiques - Litiges

- AMF

Contre l'avis de son rapporteur, la Commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers a prononcé, le 16 septembre 2005, une sanction pécuniaire contre Eurafrance (devenue Eurazeo) et Bruno Keller, son secrétaire général de l'époque pour des faits remontant à février 2001. Le rapporteur avait conclu que ni Eurafrance, ni son collaborateur n'avaient commis d'infraction à la réglementation applicable, Eurafrance ayant été confrontée à des interventions sur le marché du titre qu'elle n'avait ni sollicitées, ni approuvées. A l'époque des faits, Bruno Keller était secrétaire général (non mandataire social) d'Eurafrance, auprès d'une équipe dirigeante différente de la direction actuelle d'Eurazeo. Le 16 décembre 2005, Eurazeo et l'ancien secrétaire général d'Eurafrance ont saisi la Cour d'appel de Paris d'un recours à l'encontre de la décision de la Commission des sanctions de l'AMF. La sanction a été confirmée par la Cour d'appel. Un pourvoi en cassation a été déposé le 10 novembre 2006. Eurazeo et Bruno Keller se sont désistés du pourvoi en juin 2007 sans reconnaître le bien fondé de la sanction prise à leur encontre.

- Directeur Général et Directeur Immobilier de la filiale ANF

Des procédures sont actuellement en cours, par suite de la révocation et du licenciement en avril 2006, du Directeur Général et du Directeur Immobilier de la filiale ANF :

- les salariés licenciés ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Paris de chefs de demande d'un montant de 4,6 millions d'euros pour l'ancien directeur général (3,4 millions d'euros au titre d'ANF et 1,2 million d'euros au titre d'Eurazeo) et de 1,0 million d'euros pour l'ancien directeur immobilier,
- de même une action commerciale devant le Tribunal de Commerce de Paris est dirigée contre ANF par l'ancien directeur général dans le cadre de son mandat social,
- une instance, devant ce même tribunal a également été engagée par un ancien fournisseur.

Avant l'introduction de ces procédures prud'homales et commerciales, ANF avait saisi le Juge d'Instruction de Marseille d'une plainte avec constitution de partie civile concernant des faits supposés commis par l'ancien fournisseur qui a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris et par ses deux anciens directeurs et autres intervenants.

L'instruction pénale est en cours et une commission rogatoire est confiée à la Police Judiciaire de Marseille.

L'ancien directeur général et l'ancien directeur immobilier d'ANF ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Il en est de même de l'ancien fournisseur qui a été placé plusieurs mois en détention provisoire.

Compte tenu du lien étroit entre le volet pénal et le volet social de ce dossier, le Conseil de Prud'hommes de Paris a procédé à la radiation provisoire du dossier et son retrait du rang des affaires en cours, lors de l'audience du 15 octobre 2007. Il en résulte que le litige opposant l'ancien Directeur Général aux sociétés ANF et Eurazeo ne sera réintroduit que lorsqu'il aura été définitivement statué sur les aspects pénaux du contentieux. De la même manière, le lien étroit entre les volets pénal et social du dossier ainsi que la mise en examen de l'ancien Directeur Immobilier d'ANF devraient aboutir à un sursis à statuer ou à une radiation provisoire avec retrait du rôle du Conseil de Prud'hommes de Paris.

Par ailleurs, avant le prononcé de la radiation et le retrait du rôle indiqué ci-dessus, par ordonnance en date du 9 février 2007, le Conseil de Prud'hommes de Paris a condamné solidairement les sociétés Eurazeo et ANF à verser à l'ancien Directeur Général d'ANF une somme de 50 000€ à titre de provision sur la prime variable sollicitée par ce dernier.

D'autre part, le Tribunal de Commerce de Paris à l'instar du Conseil des Prud'hommes a prononcé un sursis à statuer de la procédure engagée par l'ancien Directeur Général d'ANF devant cette juridiction, ceci par un jugement du 25 septembre 2007, dans l'attente de la décision pénale du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

- Procédures TPH – TOTI

ANF venant aux droits d'Eurazeo avait confié à Monsieur Philippe TOTI, entrepreneur individuel, (TPH) (le fournisseur cité ci-dessus), la rénovation d'une partie de son patrimoine immobilier situé à Marseille.

Parallèlement à l'introduction de sa procédure pénale devant le juge d'instruction de Marseille, dirigée notamment contre Philippe TOTI pour recel et complicité, ANF a pu constater que TPH ne mettait pas les moyens matériels et humains nécessaires pour respecter ses obligations contractuelles.

Un état d'abandon de chantiers a été constaté par huissier à la demande d'ANF.

Une assignation en référé d'heure à heure pour le 14 juin 2006 devant le Président du TGI de Marseille, a été délivrée par ANF à TPH. Cette assignation tendait à obtenir la désignation d'un expert judiciaire pour apprécier l'état d'avancement des chantiers, arrêter les comptes entre les parties et apprécier les préjudices subits par ANF. L'ordonnance rendue le 20 juin 2006, a désigné un expert pour cette mission.

Le 19 juin 2006, ANF suite à la constatation de l'abandon de chantier résiliait les marchés de travaux conclus avec TPH.

En vertu des conclusions de l'expertise rendue le 30 octobre 2007 le solde en faveur d'ANF s'établit à 500 004,63 euros.

Par ailleurs, le liquidateur de Philippe TOTI et Philippe TOTI (TPH) ont assigné ANF devant le TC de Paris le 29 décembre 2006.

Cette assignation vise à faire reconnaître le caractère prétendument abusif de la rupture des contrats conclu entre TPH et ANF. Cette assignation vise aussi à indemniser l'entreprise TPH et Philippe TOTI à titre personnel du préjudice résultant de cette rupture.

Cette procédure a fait l'objet d'un jugement tendant au sursis à statuer avec renvoi au rôle d'attente du fait des parties jusqu'à la décision à intervenir sur le plan pénal.

- Groupe B&B Hotels

Plusieurs litiges opposent les sociétés de Groupe B&B Hotels à certains anciens gérants mandataires. Ceux-ci demandent la requalification de leur contrat de gérance-mandat en contrat de travail. Le total des demandes s'élève à 48,2 millions d'euros. Le Groupe conteste ces demandes qui sont en cours d'instruction.

A la connaissance d'Eurazeo, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui pourraient avoir ou ont eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'Eurazeo et/ou du Groupe.

4.3 Risques de marché

Eurazeo est exposée au risque de marché, notamment au niveau de la gestion du coût de la dette, de la valeur de ses actifs cotés et du débouclage de ses transactions en devises. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

L'information sur les risques de marché, requise par la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", a fait l'objet d'un audit.

4.3.1 Risques de taux

Le risque de taux comprend les éléments suivants :

- Le risque de variation de juste valeur sur l'endettement net à taux fixe. Le Groupe n'ayant pas couvert ce type de risque, les passifs financiers sont maintenus à leur valeur initiale en cas de fluctuation des taux d'intérêt. Le risque de valeur est donc un risque de coût d'opportunité en cas de baisse des taux ;
- Le risque de flux futurs sur l'endettement à taux variable. Une fluctuation des taux d'intérêt a une incidence sur le résultat financier.

L'exposition du groupe Eurazeo au risque de taux d'intérêt concerne en particulier la dette moyen et long terme à taux variable.

Le groupe a pour politique de gérer son risque de taux avec un mixte de dette à taux fixe et de dette à taux variable. La politique du Groupe est de maintenir un taux de dette à taux fixe compris entre 70 et 80 % pour l'activité de "private equity". Au 31 décembre 2007, 74 % de la dette à plus de 6 mois est couverte ou à taux fixe. Dans ce cadre, le Groupe a contracté un certain nombre de swaps, selon lesquels Eurazeo s'est engagé à échanger à échéances données, la différence entre taux fixe et taux variable, sur la base d'un notionnel donné. Les conditions de financement des participations font l'objet d'un suivi régulier par les équipes d'Eurazeo, notamment dans le cadre des réunions mensuelles d'investissement.

Au 31 décembre 2007, la dette consolidée se détaille comme suit :

En milliers d'euros Société		31 déc. 2007	Taux fixe	Taux variable couvert	non couvert	Echéances	Couvertures
Eurazeo	Ligne de crédit	590 000	-	425 000	165 000	Juillet 2013	Swaps Eur, 3 mois vs 4,348 % / 4,349 %
Eurazeo	Pension livrée	426 846	-	-	426 846	Juin 2008	
Legendre Holding 11	Emprunt	567 854	-	555 592	12 262	Août 2010	Swaps Eur. 3 mois vs 4,41 %
	Autres dettes et intérêts courus	58 985	51 430	-	7 555	-	-
	Sous-total "Holding"	1 643 685	51 430	980 592	611 663		
APCOA	Emprunts	582 443	-	475 184	107 259	Avril 2014	Swaps Eur. 3 mois / Libor vs 4,47 % à 5,90 %
B&B Hotels	Obligations	27 850	27 850	-	-	Août 2015	
B&B Hotels	Emprunt	83 182	-	83 182	-	Juillet 2012/2014	Swap Eur. 3 mois vs 2,645 %
B&B Hotels	Emprunt	86 164	-	17 200	68 964	Août 2015	Swaps Eur. 3 mois vs 3,750 % à 2,87 %
Europcar	Obligations	787 037	368 231	-	418 807	Mai 2013/014	
Europcar	Ligne de financement de la flotte	2 363 233	39 083	1 498 640	825 510		Swap Eur. 1 mois vs 3,993 %
ELIS	Emprunt	1 824 936	-	1 500 000	324 936	Oct. 2014/Jan 2017	Swap Eur. 3 mois vs 4,319 %
	Autres dettes et intérêts courus	156 048	106 977	-	49 071		
	Sous-total private equity	5 910 893	542 141	3 574 206	1 794 547		
ANF / Imm. Bingen	Emprunt	396 404	12 579	312 000	71 825	Juin 2012/ Déc. 2014	Swap Eur. 3 mois vs 3,46 % à 4,55 %
	Autres dettes et intérêts courus	16 492	15 246	-	1 246		
	Sous-total immobilier	412 896	27 825	312 000	73 071		
Total dette consolidée		7 967 474	621 396	4 866 798	2 479 281		

Conformément à la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité à la variation des taux d'intérêt (+/- 100 points de base : choc instantané, parallèle sur toute la courbe, survenant le premier jour de l'exercice, puis aucun changement du niveau des taux postérieurement) est présentée en Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés. Cette analyse reflète la qualité de la stratégie de couverture mise en place par le Groupe :

- Si les taux d'intérêt avaient été de 100 points de base supérieurs aux taux constatés au cours de l'exercice, l'incidence sur les capitaux propres et le résultat consolidés (y compris intérêts minoritaires) aurait été de respectivement 1,3 % et 0,1 % ;
- Si les taux d'intérêt avaient été de 100 points de base inférieurs aux taux constatés au cours de l'exercice, l'incidence sur les capitaux propres et le résultat consolidés (y compris intérêts minoritaires) aurait été de respectivement - 1,2 % et - 0,3 %.

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt.

4.3.2 Risques des marchés actions

Eurazeo est exposé aux risques des marchés actions à hauteur du prix de revient de ses participations cotées, soit 2 150 millions d'euros au 31 décembre 2007 (y compris l'investissement dans Air Liquide à travers la société Legendre Holding 11 et hors participations consolidées, les autres filiales du groupe Eurazeo ne sont pas exposées de manière significative au marché actions). Au 31 décembre 2007, la Société a mis en place des instruments de couverture pour pallier un risque de baisse de la valeur des participations cotées qui lui semblaient exposées. En particulier, dans le cadre de la cession envisagée des titres Veolia Environnement, Eurazeo a mis en place une couverture partielle de sa ligne en vue de réduire les risques de marché.

Au 31 décembre 2007, les plus-values latentes sur les actifs cotés représentent 74 % de leur valeur comptable dans les comptes d'Eurazeo. Les participations d'Eurazeo font l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations ont été mises en place.

En milliers d'euros	Evaluation au 31/12/2007	Effet d'une variation de 10 % sur le cours de bourse ⁽¹⁾
Danone	1 716 252	171 625
Veolia	615 849	61 585
Air Liquide	1 354 402	135 440
Autres titres cotés	47 561	4 756
Titres cotés	3 734 064	373 406
(1) Y compris incidence des instruments de couverture.		

4.3.3 Risques de change

A l'exclusion de l'investissement d'Eurazeo dans Station Casinos via Colyzeo (200 millions de dollars, qui est couvert à 75 %), Eurazeo ne détient pas directement d'actifs dans des devises autres que l'euro. Certaines sociétés du Groupe ont néanmoins des activités hors zone Euro. Il s'agit principalement d'Europcar, APCOA, Rexel et Intercos.

Le Groupe limite son exposition au risque de change global en empruntant en livre sterling et en couronne norvégienne, en fonction du poids relatif de chacune de ces activités. Par ailleurs, des investissements en dollars peuvent faire l'objet d'une couverture de change.

4.4 Autres risques

L'information sur le risque de liquidité et sur le risque de crédit, requise par la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", a fait l'objet d'un audit.

4.4.1 Risques de liquidité

Le groupe Eurazeo doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante mais encore pour maintenir sa capacité d'investissement.

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. La gestion du risque de liquidité s'effectue dans le cadre du suivi des conditions de financement des participations.

Le Groupe gère par ailleurs avec prudence ses encours de trésorerie disponible (cf. § 4.4.2).

La dette consolidée d'Eurazeo au 31 décembre 2007 s'élève à 7 967 millions d'euros. Les contrats de prêt liés à ces dettes comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transactions et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non respect de ces engagements. Au 31 décembre 2007, tous ces engagements sont respectés avec une marge significative par rapport aux covenants. A la même date, la trésorerie nette disponible du groupe s'élève à 666,2 millions d'euros (732,6 millions d'euros compte tenu des actifs financiers de gestion de trésorerie).

Le suivi de la dette fait l'objet d'une attention particulière, une remontée sensible des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valorisation de certains actifs (Private Equity, Titres cotés, Immobilier). Par ailleurs, la dette consolidée d'Eurazeo est couverte ou à taux fixe pour 74 % (part de la dette à plus de 6 mois). Cette exposition au risque de marché est détaillée au § 4.3.2.

La dette de la société Eurazeo se limite à :

- Un tirage de 590 millions d'euros sur la ligne de crédit revolving de 1 milliard d'euros (marge 22,5 points de base) ;
- Une pension livrée de 430 millions d'euros en regard des titres Veolia (marge 0 point de base).

Ces chiffres doivent être appréciés en regard des capitaux propres d'Eurazeo S.A. qui s'élèvent à 3 250 millions d'euros et de ses actifs, dont la valeur dépasse 5 milliards d'euros. Ils illustrent la stratégie prudente mise en place par Eurazeo au cours des dernières années.

4.4.2 Risques de crédit

Chacune des filiales du groupe Eurazeo a développé un système de suivi des encours client adapté à son organisation et à son activité. Certaines filiales restent peu exposées au risque de crédit du fait du recouvrement immédiat des prestations (paiement des nuitées d'hôtel pour B&B Hotels, paiement des places de parking pour APCOA). Les autres filiales ont couramment recours à des sociétés d'assurance reconnues afin de réduire encore ce risque.

Les deux filiales les plus exposées au risque client sont Europcar (73 % des créances client et autres débiteurs consolidés) et ELIS (17 %). A l'exclusion des filiales du groupe Europcar, il n'existe pas de concentration significative du risque de crédit (poids significatif d'une ou plusieurs contreparties dans l'encours client).

Europcar a essentiellement deux types de clients : les constructeurs (qui disposent d'un rating AAA) et les clients "corporate". Ces derniers représentent 65 % de l'encours. Le suivi du recouvrement des créances est géré par les filiales. Par ailleurs, le Groupe Europcar exerce un contrôle précis du délai de recouvrement de chacun des pays.

Concernant les actifs liés à la flotte de véhicules d'Europcar (2 530,2 millions d'euros au 31 décembre 2007), ils font l'objet de procédures spécifiques de gestion des risques à travers la revue régulière du rating des constructeurs. La qualité de ces créances conditionne la compétitivité du financement de la flotte. Il est à noter que la rotation de la flotte est proche de 6 mois.

ELIS assure son risque client en France auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Les encours client sont gérés de façon décentralisée selon les principes de délégation et de subsidiarité, et font partie du système de reporting mensuel.

S'agissant du risque de crédit lié aux liquidités et aux valeurs mobilières de placement, le Groupe ne travaille qu'avec des banques reconnues sur le marché et a recours à des placements dont l'horizon est adapté à la prévision des besoins. Néanmoins, les placements de trésorerie sont encadrés par des limites, revues régulièrement, tant au niveau du risque de crédit que de la volatilité des supports de placement.

Dans la gestion de son encours de trésorerie, Eurazeo effectue un suivi permanent de la diversification de ses risques, au travers d'un outil informatique spécifique. Eurazeo utilise pour ses placements de trésorerie des Titres de Créances Négociables swappés, des parts de Sicav ou Fonds Communs de Placement (dont l'horizon maximum de placement est en général adapté à la prévision des besoins).

Les règles prudentielles mises en place pour préserver le capital contre les risques de taux et de contrepartie (défaillance) se situent à trois niveaux :

- Sélectivité des banques et des émetteurs (rating minimum A2/P2 – sauf approbation par le Comité de Trésorerie, composé notamment de trois membres du Directoire) ;
- Nature des placements autorisés (Sicav, TCN) ;
- Liquidité des placements (maximum 3 à 6 mois).

Le suivi très précis des supports de trésorerie a permis d'éviter toute perte en capital à l'occasion de la crise de liquidité des marchés pendant l'été 2007. Au cours de l'année 2007, la trésorerie d'Eurazeo a généré un retour égal à EONIA + 4 points de base.

5. Eurazeo et ses actionnaires

5.1 Informations relatives au capital

Evolution du capital :

Depuis le 4 janvier 2005, l'évolution du capital de la Société se présente de la façon suivante :

Date	Opérations	Montant de la variation du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
04/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation de capital résultant de l'exercice en 2004 de 21 336 options de souscription d'actions	65 075	46 783 381	142 689 315
15/03/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation de capital résultant de l'exercice en 2005 de 87 573 options de souscription d'actions	267 098	46 870 954	142 956 413
24/03/05	Réduction du capital social par annulation de 898 823 actions propres décidée par le Directoire du 15 mars 2005	(2 741 410)	45 972 131	140 215 003
17/05/05	Augmentation du capital social par attribution gratuite d'une action nouvelle pour 10 anciennes. (création de 4 597 213 actions, jouissance 01/01/2005)	14 021 500	50 569 344	154 236 503
13/02/06	Réduction du capital social par annulation de 1 134 783 actions propres décidée par le Directoire du 7 février 2006	(3 461 088)	49 434 561	150 775 415
18/05/06	Augmentation du capital social par attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes. (création de 2 471 728 actions, jouissance 01/01/2006)	7 538 771	51 906 289	158 314 186
12/12/06	Réduction du capital social par annulation de 647 879 actions propres décidée par le Directoire du 5 décembre 2006	(1 976 031)	51 258 410	156 338 155
02/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation de capital résultant de l'exercice en 2006 de 394 429 options de souscription d'actions	1 203 008	51 652 839	157 541 163
02/05/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation de capital résultant de l'exercice en 2007 de 255 455 options de souscription d'actions	779 138	51 908 294	158 320 301
10/05/07	Augmentation du capital social par attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes. (création de 2 595 414 actions, jouissance 01/01/2007)	7 916 013	54 503 708	166 236 314
03/09/07	Réduction du capital social par annulation de 567 070 actions propres décidée par le Directoire du 27 août 2007	(1 729 563)	53 936 638	164 506 751
29/01/08	Constatation par le Directoire de l'augmentation de capital résultant de l'exercice en 2008 de 26 885 options de souscription d'actions	81 999	53 963 523	164 588 750
02/04/08	Réduction du capital social par annulation de 768 499 actions propres décidée par le Directoire du 21 mars 2008	(2 343 922)	53 195 024	162 244 828

Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société à la suite d'exercices d'options de souscription :

	Date d'attribution	Date expiration potentielle	Prix exercice en euros	Décote/surcote	Par détenteur	Période d'exercibilité	
						Nombre d'actions	Dilution totale potentielle ⁽¹⁾
Option de souscription d'achat d'actions							
Plan 2002	01/07/02	30/06/12	37,80	0 %	30/06/06	48 576	0,09 %
(1) Sur la base de 53 963 523 actions en circulation au 15 février 2008.							

5.2 Actionnariat du Groupe

Nous vous rappelons, conformément à la loi, que les actionnaires détenant au 31 décembre 2007 un pourcentage du capital ou des droits de vote supérieur aux seuils de publication prévus par la loi sont :

(En pourcentage)	Du capital	Des droits de vote	Des droits de vote avec auto-contrôle
S.C Haussmann Percier et affiliés	23,68	34,42	33,65
Crédit Agricole	16,18	23,51	22,99
Groupe UBS Warburg	9,91	7,20	7,04

Modifications intervenues au cours de l'exercice :

- Par courrier du 24 janvier 2007, la société UBS AG, agissant pour son compte et celui de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2007, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 15 % du capital et de 10 % des droits de vote de la Société Eurazeo, sa participation représentant 10,84 % du capital et 7,55 % des droits de vote.
- Par courrier du 30 avril 2007, la société UBS AG (CH - 8098, Zurich, Suisse), agissant pour son compte et celui de clients, a déclaré avoir franchi :
 - en hausse, le 23 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions, les seuils de 10 % des droits de vote et de 15 % du capital de la Société Eurazeo, sa participation représentant 15,22 % du capital et 10,61 % des droits de vote ;
 - en baisse, le 25 avril 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 15 % du capital de la Société Eurazeo, sa participation représentant 14,50 % du capital et 10,11 % des droits de vote ;
 - en baisse, le 26 avril 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société Eurazeo, sa participation représentant 12,72 % du capital et 8,87 % des droits de vote.

- Par courrier du 10 juillet 2007, la société Rebelco SA, contrôlée à 100 % par la société Sofina, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 juillet 2007, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société Eurazeo et ne plus détenir individuellement aucun titre Eurazeo.

Ce franchissement de seuil résulte de la cession par la société Rebelco SA de l'intégralité de sa participation dans Eurazeo au profit de sa société mère, Sofina, qui a entraîné une perte de droits de vote double, la participation de cette dernière représentant 4,40 % du capital et 3,07 % des droits de vote.

- Par courrier du 30 octobre 2007, la société UBS AG a déclaré, par l'intermédiaire de ses filiales, avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 10 % du capital de la Société Eurazeo, sa participation représentant 9,14 % du capital et 6,50 % des droits de vote.
- Par courrier du 13 novembre 2007, la société UBS AG a déclaré, par suite d'une acquisition d'actions Eurazeo, avoir franchi indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, en hausse, le 7 novembre 2007, le seuil de 10 % du capital de la Société Eurazeo, sa participation représentant 10,28 % du capital et 7,30 % des droits de vote.
- Par courrier du 4 décembre 2007, la société UBS AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2007, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, par suite d'une cession d'actions Eurazeo, le seuil de 10 % du capital de la Société Eurazeo, sa participation représentant 9,91 % du capital et 7,04 % des droits de vote.
- Par courrier du 7 janvier 2008, M. Michel David-Weill, la succession de Mme Eliane David-Weill, la société Michel-David-Weill Trust 2001, la Fondation Atmer, la Fondation Bellema et la Société Civile Haussmann Percier (SCHP), ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 31 décembre 2007, les seuils de 50 % des droits de vote et 1/3 et 25 % du capital de la Société Eurazeo et détenir, de concert, 12 773 232 actions Eurazeo représentant 25 546 464 droits de vote, soit 23,68 % du capital et 33,65 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'échéance du pacte d'actionnaires qui liait les déclarants à Crédit Agricole SA.

- Par courrier du 21 janvier 2008, M. Michel David-Weill, la succession de Mme Eliane David-Weill, la société Michel-David-Weill Trust 2001, la Fondation Atmer, la Fondation Bellema et la Société Civile Hausmann Percier (SCHP), ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 15 janvier 2008, les seuils de 1/3 des droits de vote et 20 % du capital de la Société Eurazeo et détenir, de concert, 10 600 299 actions Eurazeo représentant 21 200 598 droits de vote, soit 19,65 % du capital et 28,57 % des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la SCHP a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 janvier 2008, le seuil de 15 % du capital de la société Eurazeo et détenir individuellement 7 771 704 actions Eurazeo représentant 15 543 408 droits de vote, soit 14,41 % du capital et 20,95 % des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent du retour à certains membres des familles Guyot et Meyer de titres Eurazeo précédemment détenus de façon indirecte au travers de SCHP et de la sortie partielle des Fondations Atmer et Bellema du pacte d'actionnaire conclu le 6 décembre 2007.

- Par courrier du 12 mars 2008, la société Sofina a déclaré avoir franchi en hausse le 10 mars 2008 le seuil de 5 % du capital de la société Eurazeo, sa participation représentant 5,004 % du capital et 3,63 % des droits de vote.

Part du capital détenue par des sociétés contrôlées par Eurazeo et/ou par les participations réciproques :

Néant.

Répartition actuelle du capital et des droits de vote :

• Nombre d'actionnaires

L'actionnariat (d'après l'étude T.P.I. au 15 février 2008) comprend plus de 22 761 actionnaires, dont 623 actionnaires au nominatif et 22 138 actionnaires au porteur identifiés.

Les actionnaires au nominatif (y compris les titres d'autocontrôle détenus par Eurazeo) représentent 47,92 % du capital et 62,19 % des droits de vote au 15 février 2008.

A la date du 15 février 2008, le capital social est fixé à la somme de 164 588 750 euros, divisé en 53 963 523 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie.

• Actions détenues par le personnel

Dans le cadre du Plan Epargne Groupe mis en place le 31 décembre 1997, les salariés d'Eurazeo détiennent des parts d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise partiellement investi en actions de la société Eurazeo. Au 15 février 2008, le FCPE détient 21 000 actions Eurazeo (0,04 %).

Activités	Résultats				Gouvernement d'entreprise					Gestion des risques				
Evolution de la répartition du capital (actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote) :														
	31/12/2006				31/12/2007					15/02/2008 ⁽⁴⁾				
	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	% des droits de vote*	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	% des droits de vote*
Titres nominatifs	23 664 725	45,81	45 792 239	62,07	27 468 879	50,93	47 757 201	64,34	65,13	25 858 530	47,92	44 497 409	61,29	62,19
Titres au porteur	27 988 114	54,19	27 988 114	37,93	26 467 759	49,07	26 467 759	35,66	34,87	28 104 993	52,08	28 104 993	38,71	37,81
Société Civile Hausmann Percier	9 018 702	17,46	18 037 404	24,45	9 469 637	17,56	18 939 274	25,52	24,95	7 771 704	14,40	15 543 408	21,41	20,91
Michel David-Weill 2001 Trust	1 142 134	2,21	2 284 268	3,10	1 199 240	2,22	2 398 480	3,23	3,16	1 199 240	2,22	2 398 480	3,30	3,23
M. Michel David-Weill	37 223	0,07	74 446	0,10	39 084	0,07	78 168	0,11	0,10	39 084	0,07	78 168	0,11	0,11
Succession Mme Eliane David-Weill	1 060 746	2,05	2 121 492	2,88	1 113 783	2,06	2 227 566	3,00	2,93	1 113 783	2,06	2 227 566	3,07	3,00
Fondation Atmer	390 436	0,76	780 872	1,06	409 957	0,76	819 914	1,10	1,08	209 957	0,39	419 914	0,58	0,56
Fondation Bellema	515 744	1,00	1 031 488	1,40	541 531	1,00	1 083 062	1,46	1,43	266 531	0,49	533 062	0,73	0,72
Total SCHP et affiliés	12 164 985	23,55	24 329 970	32,98	12 773 232	23,68	25 546 464	34,42	33,65	10 600 299	19,64	21 200 598	29,20	28,52
Crédit Agricole	8 309 446	16,09	16 618 892	22,52	8 724 918	16,18	17 449 836	23,51	22,99	8 724 918	16,17	17 449 836	24,03	23,47
Total sous concert SCHP et affiliés et Crédit Agricole (1)	20 474 431	39,64	40 948 862	55,50	21 498 150	39,86	42 996 300	57,93	56,64	-	-	-	-	-
Fondation Atmer (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	0,37	400 000	0,55	0,54
Fondation Bellema (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	275 000	0,51	550 000	0,76	0,74
UBS Investment Bank	8 340 032	16,15	8 340 032	11,30	5 343 710	9,91	5 343 710	7,20	7,04	5 343 710	9,90	5 343 710	7,36	7,19
Sofina (3)	2 100 000	4,07	3 693 900	5,01	2 400 000	4,45	2 400 000	3,23	3,16	2 400 000	4,45	2 400 000	3,31	3,23
Public	20 352 806	39,40	20 797 559	28,19	23 011 807	42,66	23 484 950	31,64	30,94	24 687 064	45,75	25 258 258	34,79	33,98
Eurazeo (4)	385 570	0,75	-	-	1 682 971	3,12	-	-	2,22	1 732 532	3,21	-	-	2,33
TOTAL	51 652 839	100,00	73 780 353	100,00	53 936 638	100,00	74 224 960	100,00	100,00	53 963 523	100,00	72 602 402	100,00	100,00
<p>(1) Concert entre SCHP & Affiliés et Crédit Agricole. Pacte rendu public par l'AMF le 29 avril 2005 (Décision et Information n° 205C0798). Le pacte est arrivé à échéance le 31 décembre 2007 et a été remplacé à compter du 1^{er} janvier 2008 par un Pacte entre SCHP et affiliés.</p> <p>(2) Actions hors concert, publication AMF 208C0154 du 22 janvier 2008.</p> <p>(3) Postérieurement au 15 février 2008, Sofina a déclaré avoir franchi en hausse le 10 mars 2008, le seuil de 5 % du capital de la société Eurazeo, sa participation représentant 5,004 % du capital et 3,63 % des droits de vote.</p> <p>(4) Titres d'autocontrôle détenus par Eurazeo.</p> <p>* Sur la base de l'ensemble des actions, y compris les actions privées de droit de vote conformément à l'article L 233-8-II du Code de commerce.</p>														
<p>La Société est détenue par la Société Civile Hausmann Percier, Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill Trust 2001, la succession de Madame Eliane David-Weill, la Fondation Atmer et la Fondation Bellema, agissant de concert conformément au pacte d'actionnaires décrit dans le présent document (cf section "Pactes déclarés auprès des autorités boursières") à hauteur de 19,64 % du capital et 28,52 % des droits de vote (au 15 février 2008).</p> <p>Au 15 février 2008, Eurazeo détenait 1 732 532 actions d'auto-contrôle représentant une valeur comptable brute de 168 082 048,52 euros.</p>														
5.3 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices														
5.3.1 Politique de distribution de dividendes														
<p>Le Directoire a le souci de proposer une distribution attractive pour ses actionnaires et compatible avec les performances de la Société. Ainsi, le Directoire d'Eurazeo proposera, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de porter le dividende à 1,20 euro par action.</p>														

Affectation du résultat

Le Directoire vous propose d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice de	€	680 785 354,85
Majoré du report à nouveau	€	117 345 408,26
Soit un total de	€	798 130 763,11
à la dotation à la réserve légale pour	€	77 914,10
au versement d'un dividende de 1,20 euro par action pour	€	63 834 028,80
au poste Réserve Générale pour	€	600 000 000,00
au poste Report à Nouveau pour	€	134 218 820,21
Soit un total de	€	798 130 763,11

Si, au moment du paiement du dividende, Eurazeo vient à détenir ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement majorer le report à nouveau.

Cette distribution est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2 ° du Code général des impôts, pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Ce dividende sera mis en paiement le 22 mai 2008.

5.3.2 Tableau des distributions de dividendes des 3 derniers exercices

Exercice clos le :	Nombre d'actions	Dividende net en euros
31/12/05	(1) 49 434 561	(2) 7,0
31/12/06	51 908 294	1,1
31/12/07	(3) 53 195 024	(4) 1,2

(1) Après annulation de 1 134 783 actions le 13 février 2006.
(2) Y compris une distribution exceptionnelle de 6 euros par actions prélevée sur les réserves.
(3) Après annulation de 768 499 actions le 2 avril 2008.
(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

5.4 Opérations afférentes aux titres de la Société

Cf. Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions en section 7.3.

5.5 Cours de bourse

La capitalisation boursière, au 20 mars 2008, sur la base du cours d'Eurazeo de 75,31 euros, s'élève à 4 064 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les variations du cours d'Eurazeo et celles du CAC 40 à différentes dates clés.

Performances depuis le :	Eurazeo	Evolution	CAC 40	Evolution
31/12/04	48,04	56,8 %	3 821,16	18,6 %
31/12/05	74,94	0,5 %	4 715,23	- 3,8 %
31/12/06	103,05	- 26,9 %	5 541,76	- 18,2 %
31/12/07	87,75	- 14,2 %	5 614,08	- 19,2 %
20/03/08	75,31	-	4 533,72	-

5.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

• Autorisation donnée au Directoire d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 14 mai 2008 de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 mai 2007 d'émettre, en cas d'offre publique visant les titres de la Société, des bons en une ou plusieurs fois, qui seront attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, et permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société.

Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis est égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant maximal nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des bons ainsi émis est de 165 000 000 euros, sous réserve d'éventuels ajustements.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007, soit jusqu'en novembre 2008. Si cette autorisation est renouvelée, elle expirera le 14 novembre 2009.

• Convention de crédit

Eurazeo a conclu avec un syndicat de banques le 26 janvier 2006 un prêt de 500 millions d'euros sur 5 ans étendu à un milliard d'euros le 6 juillet 2006. Les contrats de prêts comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transaction et prévoient la possibilité pour chaque banque, en cas de changement de contrôle, de notifier l'annulation de son engagement et l'exigibilité anticipée de sa participation dans les avances en cours.

• Contrats de *carried interest*

Conformément aux pratiques de capital-investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de "carried interest" au bénéfice des membres du Directoire et des équipes d'investissement.

A cet effet, Eurazeo a consenti à Investco 3d Bingen et Investco 4i Bingen (sociétés civiles contrôlées par les bénéficiaires) des droits sur les éventuelles plus-values qui seront réalisées par Eurazeo sur les investissements réalisés ou à réaliser entre 2005 et 2008.

Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé au plus tard le 31 décembre 2012 ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo. Le changement de contrôle est défini comme (i) la prise du contrôle d'Eurazeo (au sens de l'article L. 233-3 I du Code de commerce) par un ou plusieurs tiers agissant seul(s) ou de concert, à l'exception de la Société Civile Hausmann Percier et/ou des personnes agissant de concert avec elles, ou (ii) la révocation par un ou plusieurs tiers agissant seul(s) ou de concert du mandat de plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance d'Eurazeo à l'occasion d'une assemblée des actionnaires d'Eurazeo.

• Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP)

Dans le but d'augmenter son activité de gestion pour compte de tiers, Eurazeo a créé deux sociétés d'investissement en capital risque (ou SICAR) : Eurazeo Co-Investment Partners SCA SICAR et Eurazeo Co-Investment Partners B SCA SICAR, qui ont vocation à investir aux côtés d'Eurazeo. Le gérant de ces sociétés est Eurazeo Management Lux, SA.

Les documents constitutifs de ces deux sociétés prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'Eurazeo, sur décision des actionnaires dont le total des engagements d'investissement est d'un montant égal ou supérieur à deux tiers de l'engagement global, la période d'investissement pourra prendre fin et les actionnaires pourront décider de révoquer le gérant.

- **Contrat de co-entreprise à 50/50 conclu entre Eurazeo et Gruppo Banca Leonardo**

Cet accord, signé le 24 avril 2006 et modifié par avenant à effet au 1^{er} avril 2007, prévoit qu'en cas de cession de la majorité des actions de catégorie B émises par Gruppo Banca Leonardo, Eurazeo bénéficiera d'une option d'achat sur les titres détenus par Gruppo Banca Leonardo dans Euraleo, sous réserve qu'à la date d'exercice de l'option, Monsieur Gerardo Braggiotti n'occupe plus aucun des postes de Président, Directeur Général ou Administrateur de Gruppo Banca Leonardo. Réciproquement, en cas de changement de contrôle d'Eurazeo (i) Gruppo Banca Leonardo bénéficiera d'une option d'achat relative à l'intégralité de la participation d'Eurazeo dans Euraleo, et (ii) Gruppo Banca Leonardo devra, à la demande d'Eurazeo, faire ses meilleurs efforts pour acquérir ou faire acquérir par un tiers l'intégralité des titres détenus par Eurazeo dans Gruppo Banca Leonardo.

- **Options d'achat d'actions**

Dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2007 et au vu de l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007, le Directoire a décidé, lors de sa réunion en date du 4 juin 2007 d'attribuer des options d'achat d'actions de la Société.

Les caractéristiques des options d'achat consenties prévoient notamment qu'en cas de survenance de l'un des évènements suivants, l'intégralité des options seront acquises immédiatement et deviendront immédiatement exerçables nonobstant les conditions de présence et d'ancienneté :

(i) Le dépôt d'une offre publique visant les titres de la Société déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers ;

(ii) La prise du contrôle de la Société consistant en : (i) un changement de contrôle tel que défini à l'Article L 233-3 du Code de commerce ; (ii) un changement de la majorité des membres du Conseil de Surveillance en une seule fois et à l'initiative d'un nouvel actionnaire ou de nouveaux actionnaires agissant de concert ; (iii) la détention par une société, directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 30 % accompagnée, sur une période de neuf mois, d'un changement de plus de 20 % des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Dans l'hypothèse de la survenance de l'un des cas visés ci-dessus, les actions acquises sur exercice des options seront immédiatement cessibles nonobstant l'absence d'expiration de la période d'inaliénabilité.

- **Contrat de travail de Madame Virginie Morgon**

Pour le cas où viendrait à intervenir dans les quatre (4) ans à compter de l'entrée en fonctions de Madame Virginie Morgon un Changement de Contrôle (tel que ce terme est défini ci-après), elle pourrait demander, pendant une période de six mois à compter du changement effectif de contrôle, à ce que la Société mette un terme à son contrat, selon les modalités précisées dans son contrat de travail.

Par "Changement de Contrôle", on entend :

(i) Changement de la majorité des membres du Conseil de Surveillance en une seule fois et à l'initiative d'un actionnaire, ou d'actionnaires agissant de concert ;

(ii) Changement de contrôle tel que défini à l'Article L 233-3 (I) et L 233-3 (III) du Code de commerce ;

(iii) (a) La détention par une société, directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à quarante pour cent (40 %), alors qu'aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure à cette fraction, ou (b) la détention par une société, directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à trente pour cent (30 %), accompagnée, sur une période de neuf (9) mois, d'un changement de plus de vingt pour cent (20 %) des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

6. Informations sociales et environnementales

6.1 Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

Eurazeo, société-mère du Groupe, dispose d'une équipe de 46 personnes au 31 décembre 2007, qui intègre à la fois les personnes en charge du développement de l'activité, les membres de l'équipe d'investissement, mais également les services comptables, juridiques, et tous les supports de l'activité d'investissement. L'équipe d'investissement d'Eurazeo, animée par un Directoire de 5 personnes, est composée de 25 professionnels disposant d'un savoir-faire reconnu en matière d'ingénierie financière et d'expertise industrielle.

Les effectifs d'Eurazeo, au niveau social, ont évolué de la façon suivante au cours des trois dernières années :

Effectif présent (au 31 décembre)	2005 Paris			2006 Paris			2007 Paris		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadres	21	10	31	20	11	31	19	16	35
Non cadres	3	10	13	3	9	12	4	7	11
Total	24	20	44	23	20	43	23	23	46

Les données ci-dessus traduisent une répartition équilibrée des effectifs entre hommes et femmes avec une dominante de salariés cadres qui résulte de la technicité des travaux et des moyens mis en œuvre dans l'activité de la Société.

En 2007, 8 personnes ont été embauchées et 5 ont quitté la Société. Le taux d'absentéisme pour maladie et maternité est resté stable, passant de 1,31 % en 2006 à 1,16 % en 2007.

Les effectifs des principales sociétés du Groupe ont évolué de la façon suivante au cours des trois dernières années :

	2005	2006	2007
Eurazeo	44	43	46
Sociétés contrôlées			
Eurazeo Services Lux	-	3	2
ANF	45	50	56
APCOA	2 878	2 731	5 155
B & B	385	351	355
ELIS	12 657	12 997	13 395
Europcar	5 232	5 577	7 689
	21 197	21 706	26 652
Sociétés dans lesquelles Eurazeo a une influence notable			
Fraikin	3 136	3 447	3 492
Intercos	1 658	1 956	2 321
Rexel	21 009	25 354	25 596
Sirti	4 955	4 801	5 000
	30 758	35 768	36 409
Total sociétés	51 955	57 474	63 061
Total Groupe	51 999	57 517	63 107

6.1.2 Rémunérations

Un accord d'intéressement a été mis en place en juin 1998 et a été versé pour la première année en 1999. L'accord d'intéressement en vigueur actuellement a été signé le 19 juin 2007 et porte sur les exercices 2007, 2008 et 2009. L'objet de l'accord est d'associer l'ensemble du personnel aux résultats dégagés par la Société.

Les modalités de calcul de cet intéressement reposent sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres à l'activité de la Société. L'intéressement versé au titre des exercices clos en 2005, 2006 et 2007 a été respectivement de 386 948 euros, 405 768 euros et 445 960 euros.

Les cadres et collaborateurs non éligibles au plan de stock options en vigueur ont bénéficié, pour la première fois en 2007, d'actions gratuites.

Il n'y pas d'accord de participation en vigueur dans l'entreprise, Eurazeo n'ayant dépassé le seuil de 50 salariés qu'au cours de l'année 2004.

6.1.3 Politique de ressources humaines

Personnel intérimaire et stagiaires

Eurazeo fait ponctuellement appel à des entreprises de travail temporaire pour le remplacement de personnel en congés ou le fonctionnement du siège, ce qui correspond pratiquement à l'emploi d'une personne supplémentaire en 2007.

Eurazeo entretient des relations régulières avec les écoles et les universités, à travers notamment des forums, afin de faire connaître son métier. Les stages constituent également une voie privilégiée pour intégrer de nouveaux collaborateurs et de futurs cadres. Dans cet esprit, Eurazeo a accueilli 7 stagiaires en 2007. Ceux-ci ont collaboré à différentes missions, notamment au sein de l'équipe d'investissement et du service Trésorerie. Régulièrement et depuis plusieurs années, ces stages ont donné lieu à l'embauche de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs Eurazeo analyse de façon régulière de nouvelles candidatures afin de pouvoir accompagner le développement de ses activités et la complexité croissante des opérations d'investissement.

Développement des compétences et formation

Une des ambitions d'Eurazeo est d'offrir à ses collaborateurs la possibilité de suivre des parcours professionnels de qualité. Eurazeo favorise le développement des compétences en mettant en place des plans de formation et en soutenant également les salariés qui souhaitent compléter leur formation initiale en prenant en charge les coûts de formation complémentaires.

Le personnel d'Eurazeo a accès à des formations ponctuelles, techniques sur des thèmes en corrélation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier, sanctionnées par des diplômes, comme celui d'analyste financier.

Déontologie

Le règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise impose aux salariés certaines règles concernant notamment le respect de l'intégrité du marché (obligation d'abstention d'intervenir sur le marché, obligation de discrétion, mise au nominatif des actions Eurazeo détenues, etc.), le montant des cadeaux reçus de l'extérieur, la confidentialité.

Par ailleurs, une note de service est remise à chaque collaborateur intégré chez Eurazeo, rappelant les dispositions relatives aux infractions boursières (délit d'initié, délit de communication d'information privilégiée, manipulation de cours, etc.) et apportant des précisions concernant les règles légales et déontologiques que l'ensemble des collaborateurs de la Société doit respecter. Il est notamment rappelé aux collaborateurs qu'ils ne doivent pas se livrer ou prêter leur concours à des opérations, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être considérées comme ayant faussé le fonctionnement normal du marché et qu'au-delà du simple respect des interdictions légales, ils doivent s'efforcer en toute occasion d'adopter un comportement qui ne puisse pas prêter au simple soupçon.

En vertu d'une décision de la première réunion du Directoire (en mai 2002), les membres du Directoire qui exercent des mandats sociaux dans les sociétés du groupe Eurazeo ne perçoivent pas les jetons de présence relatifs à ces fonctions, qui sont directement versés à Eurazeo.

La liste des mandats exercés par ces personnes fait l'objet d'un suivi par le service juridique. Outre le contrôle de la conformité aux règles légales en matière de cumul de mandats, cela permet d'éviter d'éventuelles incompatibilités des mandats exercés par les membres du Directoire avec leurs mandats dans les sociétés du groupe Eurazeo.

Lors de sa séance du 7 décembre 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une charte de déontologie boursière dont l'objet est de définir les règles d'intervention des membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance et Censeurs sur les titres Eurazeo.

6.2 Informations environnementales

Cf. pages 134 et 135.

7. Annexes au Rapport du Directoire

7.1 Rapport Spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (article I. 225-184 du code de commerce)

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons que des options d'achat d'actions ont été attribuées au cours de l'exercice 2007, dans les conditions décrites ci-après :

	Plan 2007
Date de l'autorisation d'Assemblée Générale	03/05/07
Date du Directoire ayant décidé l'attribution (1)	04/06/07
Nature des options attribuées	Achat
Nombre total d'actions pouvant être achetées	194 842
Nombre total de personnes concernées	23
dont : nombre total d'actions pouvant être achetées par les membres du Directoire (dans sa composition actuelle) (2) (3)	140 112
dont : nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	40 050
Nombre de dirigeants (mandataires sociaux) concernés	4
Point de départ d'exercice	04/06/11
Date d'expiration	04/06/17
Décote	0%
Prix d'exercice (en euros)	110,46
Nombre total d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2007	194 842
En % du capital social au 31 décembre 2007	0,36%
(1) L'attribution de stock-options aux mandataires sociaux a été soumise à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 sur avis préalable du Comité des Rémunérations.	
(2) Chaque option donne droit à une action.	
(3) Dont 35 026 options avec conditions de performance.	

Conformément aux recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, les options ne seront définitivement acquises aux bénéficiaires que progressivement, par tranches, à l'issue de trois périodes d'acquisition successives sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein des effectifs de la Société à l'expiration de la période d'acquisition considérée :

- L'acquisition définitive du premier tiers des options interviendra à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 4 juin 2009.
- L'acquisition définitive du deuxième tiers des options interviendra à l'issue d'une période de trois ans, soit le 4 juin 2010.
- L'acquisition définitive du troisième tiers interviendra à l'issue d'une période de quatre ans, soit le 4 juin 2011.

En outre, dès lors que le bénéficiaire des options ne justifierait pas de quatre années d'ancienneté à la date d'expiration de l'une des périodes d'acquisition visées ci-dessus, les options correspondant à cette période d'acquisition ne seront définitivement acquises par le bénéficiaire qu'à compter du moment où ledit bénéficiaire justifiera de quatre années d'ancienneté au sein de la Société.

2. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux au 31 décembre 2007 :

	Total des options (1)	Prix moyen d'exercice	Dont attribuées en 2006 (1)	Dont attribuées en 2007
Patrick Sayer (2)	172 210	86,44	81 925	75 311 (3)
Bruno Keller	129 945	68,81	29 357	30 125 (4)
Philippe Audouin	38 232	80,14	13 654	12 082 (5)
Gilbert Saada	117 364	64,96	25 261	22 594 (6)

(1) Options d'achat ou de souscription, ajustées le cas échéant des opérations sur le capital.

(2) Options attribuées en 2002 définitivement, par tranches égales de 1/4, au premier juillet 2002, 2003, 2004 et 2005.

(3) Dont 18 827 options avec conditions de performance.

(4) Dont 7 531 options avec conditions de performance.

(5) Dont 3 020 options avec conditions de performance.

(6) Dont 5 648 options avec conditions de performance.

L'acquisition définitive des Options attribuées aux membres du Directoire au titre de la troisième tranche est par ailleurs subordonnée à une condition de performance boursière d'Eurazeo qui sera déterminée sur une période de quatre ans (courant à compter du 4 juin 2007 et expirant le 4 juin 2011).

La Performance Eurazeo sera comparée à la performance boursière sur la même période d'un panel ou d'un indice représentatif d'un panel de sociétés européennes proches d'Eurazeo sélectionnées par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection. Le Conseil de Surveillance du 2 juillet 2007 a sélectionné l'indice LPX Europe.

3. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice 2007 par Eurazeo, à ses mandataires sociaux :

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix ⁽⁴⁾ (en euros)	Dates d'échéances ou dates de levées	Plan
Options consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par Eurazeo				
Patrick Sayer	75 311	(1) 110,46	4/06/17	(2) Plan 2007
Bruno Keller	30 125	(1) 110,46	4/06/17	(2) Plan 2007
Philippe Audouin	12 082	(1) 110,46	4/06/17	(2) Plan 2007
Gilbert Saada	22 594	(1) 110,46	4/06/17	(2) Plan 2007
Options exercées durant l'exercice par les mandataires sociaux d'Eurazeo				
Bruno Keller	55 159	39,69	12/02/07	Plan 2002
Patrick Sayer	192 987	39,69	16/02/07	Plan 2002
Patrick Sayer	(3) 14 022	39,69	15/03/07	Plan 2002
Bruno Keller	(3) 8 193	41,14	15/03/07	Plan 2004
Philippe Audouin	(3) 7 189	41,14	15/03/07	Plan 2004
Gilbert Saada	(3) 7 600	34,65	6/04/07	Plan 2003
Gilbert Saada	48 500	33,00	4/06/07	Plan 2003
Philippe Audouin	13 790	33,00	18/06/07	Plan 2003
Bruno Keller	60 674	33,00	19/06/07	Plan 2003
(1) Prix d'exercice déterminé par référence à une moyenne de cours de bourse lors du Directoire du 4 juin 2007.				
(2) Après autorisation du Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 et sur proposition du Comité des Rémunérations.				
(3) Options levées à l'aide d'avoirs indisponibles du Plan Epargne Entreprise.				
(4) Après ajustements liés aux attributions gratuites d'actions et à la distribution exceptionnelle.				

En qualité de mandataire social d'ANF, Bruno Keller a bénéficié de l'attribution de 53 027 options d'achat d'actions ANF au prix de 47,00 euros.

En qualité de mandataire social d'Euraleo, Alessandro Foti a reçu 3 000 options d'achat d'actions Eurazeo au prix de 110,46 euros.

Au cours de l'exercice 2007, 262 168 actions ont été souscrites (plan 2002) et 145 946 options d'achat ont été exercées (plans 2003 et 2004) par les mandataires sociaux.

4. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice 2007 par Eurazeo aux 10 salariés non dirigeant sociaux dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé :

Au cours de l'année 2007, le Directoire du 4 juin 2007, a attribué 40 050 options d'achat d'actions aux 10 salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé avec un prix d'exercice de 110,46 euros et une échéance fixée au 4 juin 2017.

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (4) (en euros)	Dates d'échéances ou dates de levées	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par Eurazeo, aux dix salariés d'Eurazeo dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :	40 050	(1) 110,46	2/06/17	(2) Plan 2007
Options exercées durant l'exercice :	2 150	39,69	4/01/07	Plan 2002
	9 882	37,62	24/01/07	Plan 2000
	1 379	44,74	8/02/07	Plan 2001/2
	4 952	51,49	8/02/07	Plan 2001/1
	(3) 13 496	34,65	15/03/07	Plan 2003
	(3) 9 573	41,14	15/03/07	Plan 2004
	(3) 3 080	34,65	7/05/07	Plan 2003
	4 137	33,00	11/06/07	Plan 2003
	2 060	42,61	18/06/07	Plan 2001/2
	2 620	33,00	25/06/07	Plan 2003
	2 400	33,00	7/12/07	Plan 2003
(1) Prix d'exercice déterminé par référence à une moyenne de cours de bourse lors du Directoire du 4 juin 2007.				
(2) Après autorisation du Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 et sur proposition du Comité des Rémunérations.				
(3) Options levées à l'aide d'avoirs indisponibles du Plan Epargne Entreprise.				
(4) Après ajustements liés aux attributions gratuites d'actions et à la distribution exceptionnelle.				

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés d'Eurazeo par des sociétés ou groupements liés à Eurazeo dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à l'exception des 53 027 options d'achat consenties par ANF à Bruno Keller.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'action :

	Plan 2000	Plan 2001/1	Plan 2001/2	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Date d'Assemblée	08/06/98	25/04/01	25/04/01	15/05/02	15/05/02	05/05/04	04/05/05	04/05/05	03/05/07
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire (1)	09/03/00	28/05/01	18/12/01	01/07/02	03/06/03	25/06/04	05/07/05	27/06/06	04/06/07
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Sousc.	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées*	8 396	39 381	70 094	75 461	279 930	212 526	168 308	217 747	194 842
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 1 ^{er} février 2008	(8 396)	(10 118)	(4 881)	(26 885)	(231 970)	(26 202)	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(32 847)	-
Options de souscription ou d'achat restantes au 1^{er} février 2008	-	29 263	65 213	48 576	47 960	186 324	168 308	184 900	194 842
Nombre de personnes concernées	-	13	15	17	17	14	19	20	23
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du Directoire (2)	-	-	(3) 680 521	(4) 242 699	(5) 162 892	112 996	150 198	140 112	
Nombre de dirigeants concernés	-	2	3	5	4	4	4	4	4
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les 10 premiers attributaires salariés	-	52 506	14 636	77 318	90 046	56 828	58 837	30 267	40 050
Nombre de salariés concernés	-	10	10	12	10	10	10	9	10
Date de création des options	09/03/00	28/05/01	18/12/01	30/06/02	03/06/03	25/06/04	05/07/05	27/06/06	04/06/07
Date de début d'exercice	09/03/05	29/05/05	19/12/05	30/06/06	03/06/07	25/06/08	06/07/09	27/06/10	04/06/11
Date d'expiration	09/03/07	29/05/08	19/12/08	30/06/12	03/06/13	25/06/14	06/07/15	27/06/16	04/06/17
Décote	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix d'exercice (ajusté, en euros)	-	49,04	42,61	37,80	33,00	39,19	59,56	73,24	110,46
En % du capital social au 1^{er} février 2008 (6)	-	0,05 %	0,12 %	0,09 %	0,09 %	0,35 %	0,31 %	0,34 %	0,36 %

(*) Solde au 28/02/2007 (document de référence 2006, ajusté le cas échéant de l'attribution gratuite, 1 action pour 20).

(1) A partir du 15 mai 2002.

(2) Chaque option donne droit à une action.

(3) Options attribuées définitivement, par tranches égales de 1/4, au premier juillet 2002, 2003, 2004 et 2005.

(4) Options attribuées définitivement, par tranches égales de 1/3, au premier juillet 2003, 2004 et 2005.

(5) Options attribuées définitivement, par tranches égales de 1/2, au premier juillet 2004 et 2005.

(6) Sur la base de 53 963 523 actions en circulation au 15 février 2008.

7.2 Rapport Spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce

7.2.1 Description du plan d'attribution gratuite d'actions

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006 (neuvième résolution) a donné une autorisation au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 1 % du capital social de la Société au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois. Au cours de l'exercice 2007, le Directoire d'Eurazeo a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions, dont les modalités sont décrites ci-dessous, et a mis en œuvre la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006.

b) Caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions - 2007

Le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions prévoit notamment une "période d'acquisition" de deux ans, au terme de laquelle l'acquisition ne devient définitive que si le bénéficiaire est demeuré salarié de la Société, sauf cas de décès, de retraite ou d'invalidité.

La "période d'acquisition" est suivie d'une "période de conservation" de deux ans pendant laquelle le bénéficiaire ne peut pas céder les actions qui lui ont été attribuées. Le bénéficiaire a l'obligation d'inscrire les actions attribuées en compte nominatif pur avec mention de leur indisponibilité pendant la période de conservation.

Le règlement du plan prévoit également l'ajustement du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la Société afin de préserver les droits des bénéficiaires.

7.2.2 Attributions gratuites d'actions réalisées par Eurazeo au cours de l'exercice 2007

Le Directoire d'Eurazeo a décidé, au cours de sa réunion du 13 mars 2007, d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ayant le statut de cadres qui ne bénéficient pas par ailleurs de stock options et aux salariés ayant le statut de techniciens.

Au total, 708 actions gratuites, d'une valeur unitaire de 102,36 euros (cours au 13 mars 2007) et représentant 0,01 % du capital de la Société, ont été attribuées à dix-huit bénéficiaires, dont 484 ont été attribuées aux dix salariés dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Il n'a été attribué gratuitement aucune action aux mandataires sociaux de la Société par la Société, par celles qui lui sont liées et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

7.3 Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions

A. Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du code de commerce

I- Description du programme de rachat 2007

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 (sixième résolution) a autorisé le Directoire à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le "Programme de Rachat") conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2007, ce Programme de Rachat a été mis en œuvre par le Directoire d'Eurazeo qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous, et a procédé à des annulations d'actions conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte le 3 mai 2007 (septième résolution).

b) Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 3 novembre 2008. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 200 euros, porté à 190 euros, suite à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes, le 10 mai 2007.

Le Directoire était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital social d'Eurazeo à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire,
- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- la remise ou l'échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- la conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 (septième résolution) a autorisé le Directoire à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 et/ou de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006.

II- Rachats d'actions réalisés par Eurazeo au cours de l'exercice 2007

Eurazeo a acheté 3 362 613 actions au cours de l'exercice 2007 au prix moyen de 101,75 euros et pour un coût total de 342 142 182,28 euros.

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2007 au 2 avril 2008, Eurazeo a acheté 3 842 466 actions, dont 1 335 569 actions en vue de leur annulation, 1 474 204 actions en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité, et 1 032 693 actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Eurazeo a acheté 1 335 569 actions au prix moyen de 97,30 euros par action, en vue de leur annulation, pour un coût total de 129 947 385,73 euros, au titre de l'autorisation conférée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'Eurazeo dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 1 474 204 actions au prix moyen de 98,40 euros par action, pour un coût total de 145 056 570,84 euros.

256 831 de ces actions ont été acquises au prix moyen de 110,60 euros par action, pour un coût total de 28 405 996,69 euros, au titre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006, et 1 217 373 actions ont été rachetées par Eurazeo au prix moyen de 95,82 euros par action, pour un coût total de 116 650 574,15 euros au titre de l'autorisation conférée par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Eurazeo a acheté 1 032 693 actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions, au prix moyen de 100,43 euros par action, pour un coût total de 103 709 673,36 euros.

11 749 de ces actions ont été acquises au prix moyen de 105,46 euros par action, pour un coût total de 1 239 038,88 euros, au titre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006, et 1 020 944 actions ont été rachetées par Eurazeo au prix moyen de 100,37 euros par action, pour un coût total de 102 470 634,48 euros au titre de l'autorisation conférée par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Eurazeo n'a acheté aucune action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Eurazeo n'a acheté aucune action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III- Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Eurazeo a cédé 390 004 actions au prix moyen d'exercice de 35,78 euros par action, en raison de l'exercice d'options d'achat d'actions Eurazeo.

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 2 avril 2008, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'Eurazeo dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 1 458 446 actions au prix moyen de 97,81 euros par action, pour un coût total de 142 653 527,27 euros.

IV- Modalités des rachats d'actions

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2007 au 2 avril 2008, Eurazeo a acheté 2 368 262 actions au prix moyen de 98,66 euros par action, pour un coût total de 233 657 059,09 euros par achats directs sur le marché.

En outre, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 2 avril 2008, Eurazeo a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 1 474 204 actions, au prix moyen de 98,40 euros, pour un montant total de 145 056 570,84 euros.

Au cours de cette période, Eurazeo n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V- Annulations d'actions par Eurazeo

Eurazeo a procédé à l'annulation de 1 335 569 actions entre le 1^{er} janvier 2007 et le 2 avril 2008, soit 2,57 % du capital⁽¹⁾ :

- 768 499 actions représentant 1,48 % du capital d'Eurazeo⁽¹⁾ ont été annulées le 2 avril 2008 en vertu de l'autorisation conférée au Directoire par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007.

- 567 070 actions représentant 1,09 % du capital d'Eurazeo⁽¹⁾ ont été annulées le 3 septembre 2007 en vertu de l'autorisation conférée au Directoire par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007,

Par ailleurs, 647 879 actions représentant 1,31 % du capital d'Eurazeo⁽²⁾ ont été annulées le 12 décembre 2006 en vertu de l'autorisation conférée au Directoire par la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2006.

En l'état actuel de la législation, compte tenu des annulations préalablement réalisées et en raison de l'interdiction pour une société d'annuler plus de 10 % de son capital par période de 24 mois, Eurazeo ne pourra pas annuler avant le 12 décembre 2008 plus de 6,12 % de son capital, sous réserve des augmentations de son capital qui pourraient intervenir.

VI- Réallocations éventuelles

Les actions achetées par Eurazeo dans le cadre de l'autorisation conférée par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 ou dans le cadre de toute autre autorisation antérieure n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du programme de rachat 2008 soumis à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008 en application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2008 est appelée, dans sa vingtième résolution (reproduite dans la section "Résolutions" du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 2 avril 2008, la Société détient directement 1 056 734 actions représentant 1,99 %⁽³⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'Eurazeo.

Sur ces 1 056 734 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 19 628 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'Eurazeo dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,04 % du capital)⁽³⁾, et 1 037 106 sont affectées à l'attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société (soit 1,95 % du capital)⁽³⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de Rachat d'actions, énoncés dans la vingtième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 14 mai 2008 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. l'annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire,

(1) Sur la base de 51 908 294 actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007.

(2) Sur la base de 49 434 561 actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale du 12 mai 2006.

(3) Sur la base de 53 195 024 actions composant le capital au 2 avril 2008.

2. l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
3. l'attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
4. la remise ou l'échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société,
5. la conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
6. toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2007. La sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2007 est entièrement reproduite en pages 225-226 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n°D.07-311 en date du 12 avril 2007.

L'autorisation de rachat conférée au Directoire dans le cadre du programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 14 mai 2008. Sur la base du capital au 2 avril 2008, ce maximum serait de 5 319 502 actions.

Le prix de rachat maximum prévu par le programme de rachat d'actions est de 150 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 797 925 300 euros⁽⁴⁾. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2008 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 14 novembre 2009.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de Rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2007 au 2 avril 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions

	Flux bruts		Positions ouvertes au 2 avril 2008			
	Achats	Ventes (1)	Options d'achats achetées	Achats à terme	Options d'achats vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	(2) 3 842 466	(3) 1 458 446	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (en euros)	98,56	97,81	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (en euros)	378 713 629,93	142 653 527,27	-	-	-	-

(1) En ce non compris les cessions dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions.

(2) Dont 1 474 204 titres achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(3) Dont 1 458 446 titres cédés dans le cadre du programme de liquidité.

(4) Ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 14 mai 2008, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent programme de rachat d'actions.

7.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(Article 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales).

(En euros)	1/01/03 31/12/03	1/01/04 31/12/04	1/01/05 31/12/05	1/01/06 31/12/06	1/01/07 31/12/07
Capital en fin d'exercice					
Capital social	118 074 374	142 689 315	154 236 503	157 541 163	164 506 751
Nombre d'actions émises	38 712 909	46 783 381	50 569 344	51 652 839	53 936 638
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes*	46 337 832	171 245 112	239 472 468	232 940 813	404 485 386
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	17 602 190	168 684 854	51 547 571	175 944 384	773 393 085
Impôts sur les bénéfices	5 127 811	1 226 180	32 523 772	20 093 323	31 595 493
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	30 974 620	53 261 345	434 564 999	241 560 571	680 785 354
Montant des bénéfices distribués	(2) 19 127 962	44 865 526	46 827 688	56 827 624	(1) 63 834 029
Résultats par action					
Bénéfices après impôts, avant amortissements et provisions	0,32	3,58	0,38	3,02	13,75
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,80	1,14	8,59	4,68	12,62
Dividende net versé à chaque action en euros	1,00	1,00	1,00	1,10	(1) 1,20
Personnel					
Nombre de salariés	43	94	44	43	46
Montant de la masse salariale	7 016 065	12 381 499	10 361 003	10 037 086	10 794 652
Montant versé au titre des avantages sociaux	2 761 835	4 477 737	3 519 973	3 626 915	4 233 293

(1) Proposition de distribution ordinaire à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008, après annulation de 768 499 actions le 2 avril 2008.

(2) Après annulation de 19 265 667 actions propres reçues lors de la fusion Rue Impériale / Eurazeo le 5 mai 2004.

(*) Correspondant aux produits courants.

7.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 14^e résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, ont privé d'effet les 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2005 et ont autorisé le directoire à :

- augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport ;
- émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- fixer librement le prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel, dans la limite de 10 % du capital social ;
- émettre des valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- émettre des actions réservées aux adhérents d'un Plan Epargne d'Entreprise.

Ces autorisations sont valables pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de leur approbation, soit jusqu'au 3 juillet 2009.

L'autorisation d'émettre des actions aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise est à nouveau soumise à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 (suite au renouvellement de l'autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre(s) publique(s) visant les titres de la Société soumise à cette Assemblée Générale).

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, ou qui sont soumises à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 :

Date A.G.M.	Objet	N° de résolution	Durée
3/05/2007	Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	8	26 mois
3/05/2007	Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	9	26 mois
3/05/2007	Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.	10	26 mois
3/05/2007	Autorisation de fixer librement le prix d'émission en cas d'émission sans droit préférentiel dans la limite de 10 % du capital social.	11	26 mois
3/05/2007	Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	12	26 mois
14/05/2008*	Autorisation d'émettre des actions réservées aux adhérents d'un PEE.	23	26 mois
14/05/2008*	Autorisation en cas d'offre(s) publique(s) visant les titres de la Société, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires.	22	18 mois

(*) Renouvellement soumis à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.

Limitation du montant des augmentations de capital pouvant être décidées par le Directoire sur délégation :

- Le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu de la 8^e résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007 est de 500 millions d'euros.
- Le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu des 9^e à 12^e résolutions de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007 est de 100 millions d'euros.
- Le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu de la 14^e résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007 dont le renouvellement est soumis à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 est égal à 2,25 millions d'euros.
- Le montant maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à des actions par conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière (en vertu des 9^e à 12^e résolutions de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007) est égal à 1 milliard d'euros.

Depuis l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, le Directoire est habilité à émettre des obligations simples sans autorisation de l'Assemblée Générale.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des BSA émis en vertu de la 22^e résolution soumise à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 est de 165 000 000 euros.

7.6 Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Introduction : Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Conformément à la loi, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance (section I), les procédures de contrôle interne mises en place par Eurazeo (section II) ainsi que les diligences mises en œuvre et l'appréciation du dispositif de contrôle interne (section III).

La présentation relative au contrôle interne, requise depuis l'exercice 2003 par la loi de Sécurité Financière, décrit l'organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la Société et de ses filiales, conformément aux recommandations de l'AMF dans ses rapports 2005, 2006 et 2007 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

L'analyse des risques fait par ailleurs l'objet de développements dans le rapport annuel.

Les holdings détenues à 100% par Eurazeo suivent la politique définie par Eurazeo en matière de contrôle interne. Les procédures mises en place au sein des filiales opérationnelles consolidées font l'objet d'une brève description dans la section 2 de ce rapport.

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, Eurazeo a procédé à une analyse préliminaire de cohérence de ses procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable avec le cadre de référence de l'AMF. Cette première analyse a été réalisée sur la base des questionnaires de l'Annexe 1 de ce cadre.

Section 1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

A. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il rassemble des personnalités de premier plan dans différents secteurs de l'économie. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance détermine ses règles de fonctionnement et traite plus particulièrement de la participation au Conseil, des critères d'indépendance, de la tenue des réunions, des communications au Conseil, des autorisations préalables du Conseil pour certaines opérations, de la création des comités, de la rémunération des membres du Conseil et de la déontologie. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est reproduit en section 4.2 du document de référence.

A toute époque de l'année, le Conseil opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre. En 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois. Le taux de présence a été de 82,54 %.

Le Directoire communique mensuellement au Président du Conseil de Surveillance un état des participations, de la trésorerie, des opérations réalisées et de l'endettement éventuel de la Société.

Conformément aux statuts, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au Conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes sociaux trimestriels et les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux, les comptes consolidés, et son rapport à l'Assemblée. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Le Conseil de Surveillance du 5 mai 2004 a examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères recommandés par le rapport Bouton. Il a retenu l'ensemble de ces critères à l'exception du critère relatif à l'ancienneté. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a considéré que le critère relatif à un mandat exercé dans la société mère ne trouvait pas à s'appliquer, la société anciennement mère d'Eurazeo, Rue Impériale étant dissoute. Dans la continuité des appréciations précédentes, un membre du Conseil de Surveillance a été considéré comme indépendant, bien qu'un membre du Directoire d'Eurazeo ait été par le passé également administrateur de la société qu'il dirige. Enfin, deux membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants alors qu'ils sont également membres du Conseil de Surveillance d'ANF.

B. Les comités

Trois comités ont été créés par le Conseil de Surveillance. La mission et les règles de fonctionnement de chacun des comités sont définis par leurs chartes. Les avis de ces trois comités font l'objet d'un compte-rendu au Conseil de Surveillance.

- Le Comité Financier, composé de 5 membres dont 1 indépendant est plus particulièrement impliqué dans le contrôle de l'activité investissement.

Il est présidé par Monsieur Michel David-Weill. Les autres membres sont Messieurs Jean Gandois, Jean Laurent, Marcel Roulet et Bruno Roger, ce dernier ayant la qualité de censeur.

Ce comité examine et émet un avis sur tout projet d'opération, d'acte ou de proposition à l'Assemblée soumis par la loi ou les statuts à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Comité Financier se réunit sur convocation de son Président chaque fois que cela est nécessaire. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

En 2007, le Comité Financier s'est réuni 3 fois. Le taux de présence a été de 100 %.

- Le Comité d'Audit est composé de 5 membres dont 4 indépendants.

Il est présidé par Monsieur Didier Pfeiffer. Les autres membres sont Messieurs Jean Gandois, Richard Goblet d'Alviella, Jean-Pierre Richardson et Marcel Roulet.

Ce comité examine notamment les comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés de la Société avant qu'ils ne soient présentés au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit est associé au choix des Commissaires aux comptes. Il contrôle leur indépendance, examine et valide en leur présence, leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites.

Le Comité d'Audit est informé des règles comptables applicables au sein de la Société, il est saisi des éventuelles difficultés rencontrées et participe aux décisions en vue d'une bonne application de ces règles. Il examine tout

projet de changement de référentiel comptable ou de modification de méthodes comptables et examine la situation de la trésorerie.

Il est informé par le Directoire ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif. Le Directoire lui présente chaque année une revue des risques auxquels la Société peut être exposée.

Il peut demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Dans ce cas, son Président en informe aussitôt le Conseil de Surveillance et le Directoire. Il est informé des procédures de contrôle interne mises en place au niveau des différents services.

Le Comité d'Audit se réunit au moins 4 fois par an sur convocation de son Président. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

En 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois. Le taux de présence a été de 100 %.

Une procédure d'auto-évaluation du Comité d'Audit a été conduite en 2006, dont les résultats ont été très satisfaisants.

Lors des réunions du Comité d'Audit relatives à l'examen des comptes annuels et semestriels, le comité peut s'entretenir directement avec des membres de l'équipe financière (hors de la présence des membres du Directoire).

- Le Comité des Rémunérations et de Sélection est composé de 2 membres tous indépendants.

Le Comité des Rémunérations et de Sélection est composé de Monsieur Jean Gandois, président, et de Monsieur Olivier Merveilleux du Vignaux. Suite à la démission de Monsieur Alain Mérieux de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 3 mai 2007, ses fonctions au sein du Comité des Rémunérations et de Sélection ont pris fin à cette date et il n'a pas été remplacé.

Ce comité émet des recommandations au Conseil de Surveillance concernant les rémunérations de son Président, du Vice-Président et des membres du Directoire, le montant des jetons de présence soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions aux membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations et de Sélection a arrêté les principes suivants concernant les rémunérations et avantages accordés aux membres du Directoire : une rémunération fixe et une rémunération variable basée essentiellement sur une appréciation du travail accompli pendant l'année écoulée. Ces principes ont été retenus par le Conseil de Surveillance. A ce titre, la partie variable de la rémunération des membres du Directoire pour 2007 (versée début 2008) a été déterminée par le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 en tenant compte notamment de l'atteinte d'objectifs et de la performance globale de la Société.

Il formule en outre des recommandations pour la nomination, le renouvellement ou la révocation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il est informé des recrutements et des rémunérations des principaux cadres de la Société.

Ce comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. Il se réunit également à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire.

En 2007, le Comité des Rémunérations et de Sélection s'est réuni 4 fois. Le taux de présence a été de 90%.

C. Evaluation du fonctionnement du Conseil

En juin 2005, un processus d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance a été conduit et les membres du Conseil de Surveillance ont répondu à un questionnaire leur permettant de porter un jugement sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et de faire des suggestions. Les résultats de ce processus ont été analysés par le Conseil de Surveillance du 22 juin 2005.

Quatre points majeurs en sont ressortis :

1. Le caractère unanimement positif du jugement porté sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance, et en particulier la possibilité pour ses membres de s'exprimer dans de bonnes conditions.
2. Les relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ont également été jugées satisfaisantes.
3. La surveillance par le Conseil de Surveillance de l'information financière a été considérée comme très satisfaisante. Les informations fournies et les échanges ont été jugés de grande qualité.
4. Le Conseil de Surveillance a considéré qu'il était à même d'avoir une bonne compréhension des métiers et activités du Groupe, et que son implication dans les décisions d'investissement était satisfaisante.

Section 2. Les procédures de contrôle interne au sein d'Eurazeo et de ses filiales

Les procédures de contrôle interne sont adaptées aux risques identifiés par la Société, propres à son activité.

L'activité d'investissement par prise de participation dans des sociétés le plus souvent non cotées est l'activité principale d'Eurazeo.

Le principal risque identifié par la Société est le risque inhérent à l'investissement de ses propres fonds en capital ou quasi capital, à savoir le risque d'investir dans des sociétés dont les résultats peuvent ne pas être à la hauteur de ce que les investisseurs attendaient. S'agissant de l'activité LBO, une attention particulière est portée au risque relatif aux dettes des filiales.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'activité d'investissement visent à s'assurer que toutes les diligences ont été faites avant d'effectuer un investissement et que les décisions prises concernant un investissement effectué sont bien mises en œuvre au niveau de la participation en question.

Les autres procédures de contrôle interne visent les autres risques identifiés par la Société et décrits dans le rapport du Directoire :

- risques de marchés (actions, change, taux)
- risques de liquidité/endettement
- risques sociaux
- risques environnementaux
- risques sanitaires.

Les risques de marchés sont traités au niveau du Directoire (principalement marché actions) et au niveau du Comité de Trésorerie (risques de marchés change et taux). Les risques de liquidité / endettement sont traités au niveau du Comité de Trésorerie. Les risques sociaux et environnementaux dans les participations sont étudiés au niveau des "due diligences" réalisées avant les décisions d'investissement.

La présentation de ces procédures est faite de manière thématique en distinguant tout d'abord les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (A), ensuite les procédures relatives au fonctionnement général du groupe, notamment à l'activité d'investissement (B) et enfin les procédures mises en place au sein des filiales (C).

A. Les procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Procédure d'élaboration de la consolidation des comptes

La société Eurazeo procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations conformément à la loi du 3 janvier 1985 et au décret d'application du 17 février 1986. En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du groupe Eurazeo sont préparés

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
<p>depuis le 1^{er} janvier 2005, en conformité avec les normes IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne à la date de clôture.</p> <p>Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité d'Audit d'Eurazeo.</p> <p>Les mesures mises en place concernant le contrôle de l'élaboration des comptes consolidés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eurazeo a mis en place un cadre contenant les instructions détaillées concernant le processus de remontée des comptes des filiales. Ces instructions ont été considérablement enrichies en 2007. Elles servent non seulement pour la remontée des comptes dans le contexte de la préparation des comptes consolidés, mais également comme guide de référence lorsqu'une nouvelle société intègre le périmètre de consolidation. - Un calendrier relatif à la communication des comptes des filiales a été établi et les équipes financières s'assurent pendant tout le processus que ce calendrier est respecté. Si un risque de difficulté est identifié concernant une société, des mesures sont prises pour résoudre cette difficulté et aider la société en question à respecter le calendrier fixé. - Pour faciliter le contrôle des informations dans la totalité du périmètre de consolidation, en général l'un des Commissaires aux comptes d'Eurazeo est également nommé Commissaire aux comptes des filiales. - Dans les participations détenues majoritairement, un Comité d'Audit est mis en place et un représentant d'Eurazeo est systématiquement membre de ce Comité d'Audit. Le Directeur comptable et la Responsable de la Consolidation sont en outre invités à assister aux réunions de ces Comités d'Audit, ce qui leur permet d'avoir une vue détaillée des sujets traités. <p>La consolidation est effectuée par les équipes d'Eurazeo, si nécessaire avec l'appui de ressources externes. Les travaux de consolidation sont réalisés à l'aide d'un outil informatique dédié commun à l'ensemble des participations. Les comptes sont directement récupérés dans ce logiciel pour l'ensemble des filiales. Les autres participations transmettent leurs données chiffrées. La comptabilité des holdings intermédiaires est tenue par l'équipe comptable d'Eurazeo.</p> <p>A chaque arrêté, les auditeurs d'Eurazeo adressent aux auditeurs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation des instructions d'audit détaillées.</p> <p>Chaque liasse fait l'objet d'une certification par les auditeurs des filiales et participations consolidées. Lors de chacun des arrêts (annuels et semestriels), le reporting de consolidation de chacune des filiales fait l'objet d'une revue de la part de la Responsable Consolidation afin de s'assurer, notamment, que les principes et méthodes comptables du Groupe sont correctement appliqués.</p> <p>Par ailleurs, un Comité d'Audit se tient pour l'ensemble des sous-groupes consolidés.</p> <p>Le processus concernant la réduction du délai de publication des comptes (notamment semestriels) a été suivi par un groupe de travail, composé de l'équipe financière d'Eurazeo et des Commissaires aux comptes, et a fait l'objet de compte-rendus au Comité d'Audit. Cela a permis à Eurazeo de publier ses comptes semestriels au 30 juin 2007 dans les 60 jours, c'est-à-dire sans avoir recours aux dispositions transitoires prévues par la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle de la qualité des informations financières et comptables <p>Les principales informations financières et comptables résultent de l'activité d'investissement. L'interaction des différents services permet de contrôler ces informations.</p> <p>Lorsqu'un investissement est réalisé, le service trésorerie effectue les paiements correspondants au vu des pièces signées par les personnes habilitées. Les avis d'opéré sont transmis au service comptabilité.</p>			

Les informations financières et comptables relatives aux investissements réalisés sont transmises au service comptabilité par l'équipe investissement et par le service juridique.

Le service comptabilité effectue un contrôle des informations qui lui sont transmises en les croisant avec les pièces juridiques et comptables.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé par le service trésorerie.

Les informations financières et comptables résultent également des placements de trésorerie et des dépenses. Des procédures précises de reporting et l'interaction des services trésorerie et comptabilité permettent de contrôler ces informations.

- Suivi de la trésorerie

Un comité de trésorerie composé des personnes chargées de la gestion quotidienne des placements d'Eurazeo et de 3 membres du Directoire, dont le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier, se réunit une fois par mois.

La stratégie de placement de trésorerie consiste à optimiser le rendement de la trésorerie dans des conditions compatibles avec les besoins de l'activité investissement, dans le respect de règles prudentielles strictes et en application des principes de gestion suivants :

- éviter les risques en capital,
- privilégier la liquidité des placements et la diversification du portefeuille.

Des règles sont mises en oeuvre pour préserver le capital contre les risques de taux et de contrepartie. Elles concernent notamment la sélection des banques et des émetteurs, la nature des placements autorisés et la gestion des devises. Elles visent également la durée des encours.

Un reporting hebdomadaire permettant de suivre ces risques est établi et mis à la disposition du Directeur Général et du Directeur Administratif et Financier. Un suivi de la trésorerie est effectué quotidiennement.

- Procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats d'Eurazeo est soumis au service juridique qui répertorie les engagements qui en résultent. Le service juridique et le service comptabilité font une analyse croisée des informations qu'ils reçoivent et établissent conjointement une liste des engagements hors bilan.

Conformément aux dispositions légales, les statuts prévoient que la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 a autorisé, pour une durée d'un an, le Directoire à consentir des cautions, avals et garanties, pour un montant maximum de cent soixante quinze millions (175 000 000) d'euros et à constituer des sûretés pour un montant maximum de cent soixante quinze millions (175 000 000) d'euros et pour un montant maximum de cent millions (100 000 000) d'euros par opération. Ces autorisations ont été renouvelées pour une durée d'un an par le Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008. L'utilisation de ces autorisations fait l'objet d'un suivi par le service juridique.

B. Les procédures de contrôle relatives au fonctionnement général du Groupe

- Les procédures de contrôle de l'activité d'investissement

a) Au niveau du Conseil de Surveillance

Parmi les opérations soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en vertu des statuts et/ou de la loi, certaines concernent l'activité investissement, notamment :

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
<ul style="list-style-type: none"> - la cession totale ou partielle de participations, - la désignation du ou des représentants de la Société au sein de tous conseils de toutes sociétés françaises ou étrangères, dans laquelle la Société détient une participation d'une valeur au moins égale à cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros), - toute prise ou augmentation de participation dans tout organisme ou société, toute acquisition, tout échange, toute cession de titres, biens, créances ou valeurs, pour un montant d'investissement par la Société supérieur à cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros), - tout accord d'endettement, financement ou partenariat, dès que le montant de l'opération ou accord, en une ou plusieurs fois, dépasse cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros), <p>Pour l'appréciation du seuil de cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros), sont pris en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant de l'investissement effectué par la Société tel qu'il apparaîtra dans ses comptes sociaux, que ce soit sous forme de capital, ou instruments assimilés, ou de prêts d'actionnaires ou instruments assimilés ; - les dettes et instruments assimilés dès lors que la Société accorde une garantie ou caution expresse pour ce financement. Les autres dettes, souscrites au niveau de la filiale ou participation concernée ou d'une société d'acquisition ad hoc, et pour lesquelles la Société n'a pas donné de garantie ou de caution expresse ne sont pas prises en compte dans l'appréciation de ce seuil. <p>Par ailleurs, en vertu du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, par délégation du Conseil de Surveillance et sur avis conforme du Comité Financier, le président du Conseil de Surveillance peut, entre deux séances du Conseil de Surveillance et en cas d'urgence, autoriser le Directoire à réaliser les opérations décrites ci-dessus, seulement lorsque leur montant est compris entre cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros) et trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 euros) pour les opérations de prise de participation et d'endettement. Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à effectuer des cessions totales ou partielles de participations et des cessions d'immeubles par nature d'un montant inférieur à cent soixante-quinze millions d'euros (175 000 000 euros).</p> <p>Ces opérations font l'objet d'une présentation préparée par le Directoire et l'équipe investissement, au Comité Financier, émanation du Conseil de Surveillance.</p> <p>Un travail d'analyse des résultats des participations a été effectué au vu des "covenants" prévus dans les contrats relatifs aux dettes contractées pour l'acquisition de ces sociétés, pour déterminer quelle était la "marge de manœuvre" ou "headroom" disponible.</p> <p>Les résultats chiffrés de cette analyse pour chaque société concernée (Rexel/Hagemeyer, B&B, APCOA, ELIS, Fraikin et Station Casinos), "covenant" par "covenant" ont été présentés au Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008.</p>			
<p>b) Au niveau du Directoire et du Comité de Direction</p> <p>Le Directoire est composé de 5 membres. Il se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les décisions du Directoire sont prises de manière collégiale.</p> <p>Le Comité de Direction est composé des membres du Directoire et d'un directeur membre du Comité d'investissement. Il se réunit une fois par semaine.</p> <p>Entre chaque réunion du Directoire, le Comité de Direction effectue un travail de préparation des décisions du Directoire et, le cas échéant, prend des décisions concernant les investissements.</p> <p>Les réunions du Directoire et du Comité de Direction font l'objet d'un procès-verbal.</p> <p>Les décisions d'effectuer un investissement sont prises collégialement par le Directoire. Les documents juridiques matérialisant ces décisions sont signés par les personnes habilitées (Président du Directoire, Directeur Général, ou sur délégation de pouvoirs particulière, un membre du Directoire).</p>			

Le suivi de chaque dossier, qu'il concerne la réalisation d'un nouvel investissement, le suivi d'un investissement réalisé ou la cession d'un investissement, est confié à un ou plusieurs membres du Directoire qui s'assurent que les décisions prises ou les orientations données par le Comité de Direction et le Directoire sont mises en oeuvre par les équipes. Le ou les membres du Directoire concernés rapportent au Directoire l'évolution des dossiers dont ils ont la charge.

Les décisions relatives à la valorisation des investissements sont prises par le Comité de Direction.

Un ou plusieurs membres du Comité de Direction sont généralement nommés mandataires sociaux de la société dans laquelle un investissement est réalisé.

c) Au niveau du Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement est composé des membres du Directoire, des membres de l'équipe investissement et du Directeur juridique. Il se réunit une fois par semaine.

Il a pour fonction, sur une base collégiale, d'étudier les opportunités d'investissement présentées par les membres de l'équipe investissement, de discuter des développements relatifs aux dossiers en cours et d'assurer le suivi des investissements réalisés.

Les décisions du Comité d'Investissement font l'objet d'un compte-rendu.

Chaque nouvelle opportunité d'investissement est instruite par un ou plusieurs membres de l'équipe investissement selon des procédures définies sous la responsabilité d'un ou plusieurs membres du Comité de Direction. Aux différents stades de l'étude, leurs analyses et conclusions sont présentées au Comité d'Investissement qui décide s'il est souhaitable de poursuivre l'analyse du dossier.

Les développements relatifs aux dossiers pour lesquels le processus d'investissement est en cours (période entre le moment où la décision d'investir a été prise par le Directoire et le moment où la transaction est effectivement réalisée) et aux investissements réalisés font également l'objet d'un suivi par le Comité d'Investissement.

- Les procédures de contrôle relatives à la structure

a) Au niveau du Conseil de Surveillance

Certaines opérations qui ne concernent pas particulièrement l'activité investissement mais qui concernent la structure même d'Eurazeo sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, en vertu des statuts d'Eurazeo :

- la proposition à l'Assemblée Générale de toute modification statutaire,
- toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation ou une réduction du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres,
- toute mise en place d'un plan d'options, et toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'un programme de rachat d'actions,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende.

Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et de Sélection examinent plus particulièrement les questions relevant de leurs compétences respectives.

b) Au niveau du Directoire et du Comité de Direction

Tous les sujets relatifs à la vie de la Société sont traités collégalement par le Directoire ou le Comité de Direction. Si besoin est, un membre du Directoire est désigné pour suivre le dossier et s'assurer que les décisions prises ou les orientations données par le Directoire sont mises en oeuvre par le ou les services concernés.

Entre les réunions du Directoire, le Comité de Direction prend des décisions sur tous les sujets relatifs à l'activité de la Société et prépare les décisions du Directoire.

c) Organisation du contrôle interne relatif aux engagements pris par la Société

Contrôle des engagements pris par la Société et des délégations de pouvoir - Contrôle des dépenses - Signatures bancaires.

Tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société ne peuvent être signés que par le Président du Directoire ou le Directeur Général, sauf délégation de pouvoirs spécifique. Ils sont préalablement revus soit par le service juridique, soit par le membre du Directoire responsable du dossier.

Le service juridique revoit et centralise les contrats. Des tableaux de bord sont établis concernant certains accords récurrents (par exemple accords de confidentialité).

L'engagement de dépenses et leur paiement font l'objet de procédures précises (validation par le responsable du service qui a engagé la dépense, vérification par le Directeur Comptable au vu de la facture originale).

Le Président du Directoire est habilité à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier sont habilités à signer seuls jusqu'à des montants définis, au-delà desquels une signature conjointe du Directeur Général et d'un autre membre du Directoire est requise.

- Déontologie

Le règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise impose aux salariés certaines règles concernant notamment le respect de l'intégrité du marché (obligation d'abstention d'intervenir sur le marché, obligation de discrétion, mise au nominatif des actions Eurazeo détenues, etc.), le montant des cadeaux reçus de l'extérieur, la confidentialité.

Par ailleurs, une note de service est remise à chaque nouveau collaborateur, rappelant les dispositions légales relatives aux infractions boursières (délit d'initié, délit de communication d'information privilégiée, manipulation de cours, etc.) et apportant des précisions concernant les règles légales et déontologiques que l'ensemble des collaborateurs de la Société doivent respecter. Il est notamment rappelé aux collaborateurs qu'ils ne doivent pas se livrer ou prêter leur concours à des opérations, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être considérées comme ayant faussé le fonctionnement normal du marché et qu'au-delà du simple respect des interdictions légales, ils doivent s'efforcer en toute occasion d'adopter un comportement qui ne puisse même pas prêter au simple soupçon.

Lors de sa séance du 7 décembre 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une charte de déontologie boursière dont l'objet est de définir les règles relatives à l'intervention des membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance et censeurs sur les titres Eurazeo.

En vertu d'une décision de la première réunion du Directoire (en mai 2002), les membres du Directoire qui exercent des mandats sociaux dans les sociétés du groupe Eurazeo ne perçoivent pas les jetons de présence relatifs à ces fonctions, qui sont directement versés à Eurazeo.

La liste des mandats exercés par ces personnes fait l'objet d'un suivi par le service juridique. Outre le contrôle de la conformité aux règles légales en matière de cumul de mandats, cela permet d'éviter d'éventuelles incompatibilités des mandats exercés par les membres du Directoire avec leurs mandats dans les sociétés du groupe Eurazeo.

C. Les procédures de contrôle interne dans les participations opérationnelles détenues par Eurazeo en 2007 : Rexel, B&B, ANF, Europcar, APCOA et ELIS

Les sociétés opérationnelles dans lesquelles Eurazeo détient une participation indirecte disposent de processus de contrôle interne qui leur sont propres. Leurs activités respectivement dans le domaine de la distribution professionnelle de matériel électrique (Rexel), de l'hôtellerie économique (B&B Hotels), de l'immobilier (ANF), de la location de véhicules (Europcar), de l'exploitation de parkings (APCOA) et de la location-entretien de textiles et des services d'hygiène (ELIS) génèrent des risques différents de ceux d'une société d'investissement. Par conséquent, leurs procédures de contrôle interne se doivent d'être adaptées.

Le contrôle interne au sein de ces sociétés est décrit succinctement ci-dessous. Ces sociétés sont responsables de la production et de la présentation de leurs informations financières. Suite à la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, les sociétés qui ne font pas appel public à l'épargne, n'ont plus à établir un rapport sur le contrôle interne. ANF et Rexel demeurent soumises à l'obligation d'établir un tel rapport. Les autres sociétés dans lesquelles Eurazeo détient une participation continuent d'appliquer des procédures de contrôle interne, même si elles ne sont pas tenues d'établir un rapport les décrivant.

La méthodologie adoptée par le Groupe Rexel s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Par ailleurs, la Direction de l'Audit s'est assurée que le cadre de référence du groupe de Place réuni par l'AMF est pris en compte par les procédures et les directives de contrôle interne du Groupe.

Le Groupe Rexel appréhende le contrôle interne comme un processus continu de la société, qui contribue à la maîtrise des risques, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Direction de l'Audit du Groupe conduit un processus de cartographie et de gestion des risques. Utilisée à la fois comme outil d'identification et de suivi, cette « cartographie » a été enrichie par des entretiens avec la Direction Générale et le Comité Exécutif. La participation des Directions Fonctionnelles du siège et des Direction des Zones donne un éclairage sur les risques les plus techniques et sur les évolutions économiques. Elle permet également de partager la vision des risques entre les dirigeants, de comprendre les interactions entre différents facteurs et d'améliorer la connaissance des risques du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a conçu et diffusé à l'ensemble du management de ses filiales opérationnelles un manuel des directives du contrôle interne. Ce manuel présente, pour chacun des principaux processus, les éléments fondamentaux de gestion des risques et de contrôle interne, qui doivent être respectés et intégrés dans les procédures de fonctionnement.

A titre d'illustration, ce référentiel comprend pour une filiale opérationnelle environ 800 contrôles qui se répartissent parmi les processus suivants :

- processus stratégiques : croissance externe et développement, gouvernance, communication,
- processus opérationnels : ventes, achats et logistique,
- processus de support : systèmes d'information, ressources humaines, information financière et comptable, fiscalité, juridique, immobilier et assurances.

Ce manuel a été complété par des procédures (ressources humaines, juridique, systèmes d'information, consolidation et reporting).

Le Groupe Rexel s'est engagé dans une démarche d'amélioration de son contrôle interne. Pour cela, il a mis à disposition du management des filiales un outil d'auto évaluation de leur conformité au manuel des directives et de suivi des plans d'amélioration. Cette auto évaluation est partagée avec le Comité Exécutif, les directions opérationnelles et fonctionnelles et, de ce fait, contribue à sensibiliser les acteurs du contrôle interne et ne constitue pas simplement un outil de mesure. Les plans d'action sont définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction de chaque filiale. Les directions opérationnelles du siège apportent, le cas échéant, leur expertise et peuvent intervenir pour coordonner les différents projets et partager les bonnes pratiques.

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
<p>Au sein de B&B Hotels, le budget annuel consacré aux achats de terrains et d'immeubles est soumis à une procédure d'autorisation. Le service Contrôle de gestion vérifie que les investissements sont conformes aux autorisations qui ont été données. Des procédures sont mises en place pour vérifier que les données transmises par chaque hôtel correspondent à la réalité et que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.</p> <p>Au sein du groupe Europcar, certaines décisions clé, qu'il s'agisse de croissance externe ou de décisions stratégiques majeures, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration d'Europcar Groupe SA. Il existe un Comité d'Audit au sein du Conseil d'administration.</p> <p>Les procédures de contrôle interne relatives à l'activité opérationnelle du groupe concernent notamment les décisions d'engagement commercial et d'engagement des achats de véhicules. Des procédures ciblées, programmes de formation notamment, visent à s'assurer que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les organes internes de l'entreprise et dans le respect de la réglementation applicable. En outre, tous les contrats conclus avec les constructeurs ou les partenaires doivent être validés par la direction juridique avant signature.</p> <p>Enfin des procédures sont mises en place pour vérifier que les informations juridiques, comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du groupe Europcar. Le département Audit Interne, dont les missions sont validées par le Comité d'Audit, s'assure de cette sincérité en menant des investigations régulières au sein des opérations. A l'issue de chaque mission, des recommandations sont émises et les plans d'actions et processus de suivi adaptés sont mis en œuvre par les organes sociaux compétents.</p> <p>Au sein d'ANF, les procédures de contrôle interne sont décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne. Trois comités ont été créés lors de l'apport partiel d'actif à ANF de la branche d'activité autonome par Eurazeo: le Comité d'Audit, le Comité du Patrimoine et le Comité des Rémunérations.</p> <p>Les opérations d'acquisitions ou de cessions significatives du patrimoine ou d'endettement sont autorisées par le Conseil de Surveillance. Certaines autres opérations, qui ne concernent pas directement l'activité d'acquisition, de cession du patrimoine ou d'endettement, peuvent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.</p> <p>En 2007, ANF s'est attachée à renforcer les procédures et outils de contrôle interne, poursuivant ainsi la démarche d'amélioration initiée lors des exercices antérieurs. Les règles de contrôle mises en place reposent sur le principe général de la dissociation des tâches. Des procédures précises sont appliquées pour les engagements de dépenses (limitation des montants par personne) et leur paiement (non attribution de la signature bancaire aux personnes autorisées à engager des dépenses). L'outil de suivi de la rentabilité prévisionnelle et réelle, précédemment mis en place, est utilisé pour les décisions d'investissement relatives aux rénovations de lots ou aux opérations de construction.</p> <p>ANF s'est également attachée à la maîtrise des risques d'impayés par le suivi permanent des encours et des encaissements. La société prête une grande attention aux obligations légales du propriétaire d'immeubles et vérifie notamment la souscription des garanties nécessaires. Elle veille également à la diversification de ses fournisseurs.</p> <p>La société a instauré à compter du 1^{er} trimestre 2007, un processus d'audit interne permettant de revoir et valider périodiquement les procédures de chaque site.</p> <p>Au sein du groupe APCOA, la structure des organes de direction a évolué et l'organisation des pays a été modifiée notamment avec la mise en place de Managers Régionaux qui ont la responsabilité de plusieurs pays. Il est prévu de compléter les structures centrales afin d'assurer un meilleur contrôle du siège sur les filiales. Par ailleurs, le 20 Décembre 2007, l'Advisory Board de la holding contrôlant le groupe a adopté un Code de Conduite détaillant les règles applicables au groupe relatives notamment à l'éthique, aux dispositions anti-corruption, aux conflits</p>			

d'intérêts, au droit de la concurrence, aux marchés publics, à la confidentialité et la protection des biens tangibles et intangibles de la société, à la conservation des données comptables et autres documents de la société. Ce document résume également la répartition des compétences entre les différents organes et les autorisations requises pour certains actes.

ELIS a une politique de contrôle interne qui vise à mettre en place et à adapter en permanence les systèmes de management afin de s'assurer de la fiabilité de l'information financière, du respect des réglementations légales ou internes tout en assurant un fonctionnement efficace des principaux processus de l'entreprise. Ce contrôle est renforcé par la préparation et la mise en œuvre d'un plan annuel d'audits internes qui ont notamment pour objet la détection et l'identification des risques qui doivent être pris en compte et maîtrisés par les directions opérationnelles (risques d'erreurs et prévention des fraudes).

Les processus identifiés comme ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière, pour lesquels des contrôles clés ont été définis, relèvent des domaines financier (processus de tenue de la comptabilité et gestion de la fiscalité), juridique, contentieux commercial, achats (de l'appel d'offres à la comptabilisation des factures), informatique (gestion de la sécurité notamment), gestion de la paye, gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels ainsi que gestion de la trésorerie et des financements.

Les politiques et référentiels de la Société sont mis à la disposition des unités opérationnelles au travers de notes de méthodes administratives et comptables ou par le biais d'un site intranet.

Par ailleurs, certaines décisions sont soumises à l'autorisation du Conseil d'administration de la société holding ainsi que pour certaines d'entre elles aux organes compétents des sociétés du groupe concernées.

ELIS a également pris un certain nombre d'engagements dans le domaine du droit de la concurrence, dont la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte professionnelle. Dans ce cadre, ELIS a mis en place un contrôle interne spécifique concernant le respect de ces engagements.

Section 3. Diligences mises en œuvre concernant le contrôle interne et appréciation du dispositif

A. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Ce rapport a été préparé à partir du manuel des procédures internes et d'une analyse effectuée auprès des différents services concernés.

- Les services assurant une responsabilité dans le contrôle interne

Le service comptabilité est chargé de préparer les comptes. Il s'assure également du respect des procédures internes relatives à l'engagement des dépenses.

Le service trésorerie est chargé principalement (i) de procéder aux paiements matérialisant notamment les décisions d'investissement et (ii) de placer la trésorerie disponible et de suivre ces placements.

Le service juridique assiste l'équipe investissement dans l'étude et la réalisation des opérations d'investissement et dans le suivi des sociétés dans lesquelles Eurazeo investit. Il centralise les contrats et autres documents relatifs aux investissements et à leur suivi juridique.

L'interaction entre ces différents services est décrite dans la section 2.A relative au contrôle de la qualité des informations financières et comptables.

Concernant les filiales du groupe au Luxembourg, chaque mois le Directeur Comptable et le Directeur Juridique d'Eurazeo qui sont employés à temps partiel par Eurazeo Services Lux passent plusieurs jours à Luxembourg pour superviser l'activité de ces sociétés.

Par ailleurs, un salarié d'Eurazeo, non-membre du Directoire, a été désigné par le Directoire pour remplir à temps partiel les fonctions d'auditeur interne également chargé de la déontologie.

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de procédures <p>Un Manuel de procédures détaille les procédures applicables à plusieurs fonctions. L'auditeur interne est chargé de s'assurer du respect de ces procédures. Seules les procédures les plus importantes sont présentées dans ce rapport. Le manuel de procédures décrit par ailleurs les procédures relatives au système d'information, à la sécurité de l'immeuble et aux engagements en matière sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diligences effectuées en 2007 <p>Le processus de contrôle interne a fait l'objet de diligences particulières au cours de l'exercice 2007.</p> <p>Le Comité d'Audit du 15 mars 2007 a examiné le projet de rapport du Président sur le contrôle interne pour 2006. Le programme de l'auditeur interne pour 2007, tel qu'approuvé par le Comité d'Audit du 11 décembre 2006 prévoyait :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une revue des procédures relatives au suivi des programmes de rachat d'actions ; le Comité d'Audit a souhaité que ce premier point soit complété d'une revue des procédures relatives au suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions ; 2) une revue de la comptabilisation des cessions ; le Comité d'Audit a souhaité que cette revue comprenne notamment la revue de la comptabilisation de la cession des fonds d'investissements. <p>Lors du Comité d'Audit du 28 juin, l'auditeur interne a présenté les vérifications effectuées concernant les procédures relatives au suivi des programmes de rachat d'actions et les procédures relatives au suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions. Puis ont été présentées les vérifications effectuées concernant les procédures d'enregistrement comptables au vu des pièces juridiques des cessions des participations dans 33 fonds d'investissement, dans Eutelsat et dans Fraikin.</p> <p>Lors du Comité d'Audit du 27 août 2007, un point a été fait concernant les principaux risques relatifs à Eurazeo, société mère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de change : du fait de la cession des fonds d'investissement, il n'y a plus de risques de change directs. Des risques indirects existent dans les investissements d'Eurazeo qui ont une activité significative hors zone Euro : Rexel, Europcar, Fraikin et APCOA principalement. - Risque des marchés actions : les participations cotées d'Eurazeo font l'objet d'un suivi quotidien et peuvent faire l'objet de couvertures le cas échéant. - Risque de liquidité : la répartition des placements de trésorerie a été détaillée par support de placement et un point a été fait sur la performance de la trésorerie depuis le début de l'exercice compte tenu de l'évolution des marchés dans un contexte de crise liée aux prêts "subprime". <p>Sur ce sujet, un point a été présenté sur les événements de l'été et les décisions prises par Eurazeo, qui ont permis d'anticiper les risques éventuels sur certains supports de placement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de crédit et de taux : l'endettement des sociétés stratégiques (LBO) fait l'objet de couvertures comprises entre 79 % et 100 % des montants financés sur des durées de 3 à 5 ans. Le niveau moyen de couverture est élevé et correspond à 84 % de l'endettement. - Risques sociaux et environnementaux : du fait de la taille et de l'activité d'Eurazeo, ces risques ne sont pas significatifs. <p>Lors du Comité d'Audit du 28 novembre 2007, l'Auditeur interne a présenté les résultats de la mission effectuée concernant les procédures dans les structures Luxembourgeoises du Groupe.</p> <p>Le programme 2008 de l'audit interne a été présenté au Comité d'Audit du 28 novembre 2007. Il comprend notamment la revue de la situation d'Eurazeo au regard du nouveau cadre de référence publié par l'AMF sur le contrôle interne.</p>		

B. Appréciation du dispositif de contrôle interne

Aucune défaillance ou insuffisance grave de contrôle interne n'a été identifiée.

C. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Eurazeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eurazeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gerard Hautefeuille

Ernst & Young Audit

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

7.7 Ordre du jour et résolutions de l'Assemblée Générale

- Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008

Les résolutions qui sont soumises à votre approbation, sont pour certaines de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autres de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous proposons d'approuver, dans le cadre des résolutions ordinaires, au vu des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, d'approuver le versement d'un dividende de 1,20 euro par action, d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, d'approuver le renouvellement des mandats de plusieurs membres du Conseil de Surveillance et des fonctions d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer un Commissaire aux comptes suppléant, de nommer deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance et d'autoriser un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

Dans le cadre des résolutions extraordinaires, il vous est proposé :

- de renouveler l'autorisation donnée au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions achetées en vertu des programmes de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % par période de 24 mois ;
- de renouveler l'autorisation donnée l'année dernière au Directoire, en cas d'offre(s) publique(s) visant les titres de la Société, d'émettre des bons de souscription d'actions de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires ;
- de renouveler l'autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et 225-138-1 du Code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail pour un montant maximal de 2,25 millions d'euros. Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. La loi impose à la Société de soumettre cette autorisation à l'Assemblée Générale.

- Ordre du jour

Résolutions ordinaires

1. Rapports du Directoire, observations du Conseil de Surveillance et rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes ; approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
2. Affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende.
3. Rapports du Directoire, observations du Conseil de Surveillance et rapports des Commissaires aux comptes ; approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Michel David-Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Antoine Bernheim en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean Gandois en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Richard Goblet d'Alviella en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
9. Renouvellement du mandat de Monsieur Marcel Roulet en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
10. Nomination de Madame Béatrice Stern en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
11. Nomination de Monsieur Jacques Veyrat en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
12. Nomination de Monsieur Jean-Pierre Richardson en qualité de censeur.
13. Renouvellement des fonctions d'un Commissaire aux comptes titulaire.

14. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.
15. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Patrick Sayer.
16. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Bruno Keller.
17. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Philippe Audouin.
18. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Madame Virginie Morgon.
19. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Gilbert Saada.
20. Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

Résolutions extraordinaires

21. Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions.
22. Autorisation au Directoire, en cas d'offre(s) publique(s) visant les titres de la Société, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires.
23. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
24. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

- Projet de résolutions

Résolutions ordinaires

1^{ère} résolution : Rapports du Directoire, observations du Conseil de Surveillance et rapports des Commissaires aux comptes ; approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2^e résolution : Affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du Rapport Général des Commissaires aux comptes, décide d'affecter de la manière suivante :

- Le résultat de l'exercice de	€	680 785 354,85
- Majoré du report à nouveau de	€	117 345 408,26
Soit un total de	€	798 130 763,11
- A la dotation de la réserve légale pour	€	77 914,10
- Au versement d'un dividende de 1,20 euro par action pour	€	63 834 028,80
- Au poste Réserve Générale pour	€	600 000 000,00
- Au poste Report à Nouveau pour	€	134 218 820,21
Soit un total de	€	798 130 763,11

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Cette distribution est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Ce dividende sera mis en paiement le 22 mai 2008.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents les montants suivants de dividende par action :

(En euros)	Exercice clos le 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2005 (2)	Exercice clos le 31/12/2006
Dividende	1,00	1,00	1,10
Abattement prévu à l'article 158.3.2° du CGI (1)	Distribution éligible pour sa totalité à l'abattement de 50 %	Distribution éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 %	Distribution éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 %
Revenu global	1,00	1,00	1,10
(1) Dans les conditions et limites légales.			
(2) Complété d'une distribution exceptionnelle de réserves de 6 euros par action.			

3^e résolution : Rapports du Directoire, observations du Conseil de Surveillance et rapports des Commissaires aux comptes ; approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

4^e résolution : Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport et les conventions dont il fait état, et prend acte de ce que les autres conventions réglementées conclues ou exécutées pendant l'exercice écoulé ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales.

5^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Michel David-Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Michel David-Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

6^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Antoine Bernheim en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Antoine Bernheim en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

7^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Jean Gandois en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean Gandois en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

8^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Richard Goblet d'Alviella en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Richard Goblet d'Alviella en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

9^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Marcel Roulet en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Monsieur Marcel Roulet en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

10^e résolution : Nomination de Madame Béatrice Stern en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Madame Béatrice Stern en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

11^e résolution : Nomination de Monsieur Jacques Veyrat en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Monsieur Jacques Veyrat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

12^e résolution : Nomination de Monsieur Jean-Pierre Richardson en qualité de censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Monsieur Jean-Pierre Richardson en qualité de censeur de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

13^e résolution : Renouvellement des fonctions d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

14^e résolution : Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Etienne Boris, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

15^e résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Patrick Sayer

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Patrick Sayer, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

16^e résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Bruno Keller

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Bruno Keller, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

17^e résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Philippe Audouin

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Philippe Audouin, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

18^e résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Madame Virginie Morgon

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce conclues avec Madame Virginie Morgon, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

19^e résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Gilbert Saada

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Gilbert Saada, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

20^e résolution : Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorités des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2007 par le vote de sa sixième résolution, autorisant le Directoire à acheter des actions de la Société,

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
<p>- autorise le Directoire à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.</p> <p>Le prix maximum d'achat par action est fixé à 150 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 797 925 300 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.</p> <p>L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.</p> <p>La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire, - animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, - attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, notamment au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, - remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société, - conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, - toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur. <p>Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.</p> <p>Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.</p> <p>Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par le Directoire pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.</p> <p>La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.</p> <p>L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.</p>			

Résolutions extraordinaires

21^e résolution : Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la 20^e résolution de la présente Assemblée, et/ou de la 6^e résolution de l'Assemblée générale Mixte du 3 mai 2007, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

22^e résolution : Autorisation au Directoire, en cas d'offre(s) publique(s) visant les titres de la Société, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Directoire sa compétence, conformément aux dispositions des articles L. 233-32 (II) et L. 233-33 du Code de commerce à l'effet de :

- Décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, des bons qui seront attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société.

Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis, sera égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant maximal nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des bons ainsi émis est de 165 000 000 euros. Cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus. Il est en outre précisé que la mise en œuvre de l'autorisation conférée au titre de la présente résolution ne s'imputera pas sur les plafonds de 500 et 100 millions d'euros prévus à la 13^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2007.

Activités	Résultats	Gouvernement d'entreprise	Gestion des risques
<ul style="list-style-type: none"> • Fixer les conditions d'exercice de ces bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons. Dans les limites définies ci-dessus, le Directoire aura tous pouvoirs notamment à l'effet de : <ul style="list-style-type: none"> - arrêter les conditions de la ou des émission(s) de bons, - déterminer le nombre de bons à émettre, - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, <ul style="list-style-type: none"> - fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, - arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital nécessaires pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés audits bons, - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisée(s) pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés, - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois, - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toute mesure et effectuer toutes les formalités utiles à l'émission ou à l'attribution des bons émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts. <p>Ces bons de souscription d'actions deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. Il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum des bons pouvant être émis indiqué ci-dessus.</p> <p>L'autorisation ainsi conférée au Directoire au titre de la présente résolution est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique visant la Société et qui serait déposée dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.</p>			
<p>23^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</p>			
<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,</p>			
<ol style="list-style-type: none"> 1. délègue au Directoire la compétence de décider l'augmentation du capital social de la Société d'un montant global nominal maximal de 2 250 000 euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, souscrivant directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds commun de placement d'entreprise, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ; 2. autorise le Directoire, dans le cadre de ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 alinéa 4 du Code du travail ; 3. décide de supprimer au profit de ces salariés le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions nouvelles concernées et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ; 			

4. décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
5. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
 - fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
 - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois ans ;
 - imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes y relatives ;
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

La présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 14ème résolution votée par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2007, est consentie pour une durée de 26 mois à compter de ce jour.

24^e résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Directoire, à son ou ses mandataires, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

7.8 Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire

Vu l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Directoire.

8. Rapports des Commissaires aux comptes

8.1 Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Exercice clos le 31 décembre 2007.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Avec le holding d'acquisition d'APCOA

(Personnes concernées : Patrick Sayer, Xavier Marin, Philippe Audouin)

Le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services entre Eurazeo et le holding d'acquisition d'APCOA, en vertu duquel ce holding verserait un montant correspondant à 1 % de la valeur d'entreprise, soit environ 8,9 millions d'euros, en rémunération des prestations de conseils effectuées par Eurazeo dans le cadre de l'acquisition d'APCOA. Le montant facturé en 2007 à ce titre, soit 8 850 000 euros HT, n'a été encaissé au 31 décembre 2007.

- Avec ANF

(Personnes concernées : Patrick Sayer, Bruno Keller, Philippe Audouin, Henri Saint Olive, Théodore Zarifi)

Le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 a autorisé la modification de la rémunération versée par ANF à Eurazeo en vertu d'un contrat de prestation de services entre Eurazeo et ANF. A ce titre, un montant global de 526 755,85 euros HT a été versé à Eurazeo en 2007 (au titre de l'année 2006).

Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a autorisé la modification de la rémunération versée par ANF à Eurazeo en vertu d'un contrat de prestation de services entre Eurazeo et ANF. Cette rémunération a été portée à 730 000 euros HT pour 2007. La rémunération prévue au titre de l'année 2008 est de 1 021 000 euros.

- Avec Sofina SA

(Personne concernée : Richard Goblet d'Alviella)

Le Conseil de Surveillance du 19 juillet 2007 a autorisé un éventuel investissement de Sofina SA (ou de toute société du groupe Sofina) dans Legendre Holding 11, société détenue à 100 % par Eurazeo, qui a investi dans les

titres Air Liquide, cet investissement pouvant être effectué par le biais notamment d'une cession de créances en compte courant.

Cette convention est devenue sans objet et n'a pas eu d'effet.

- **Avec Euraleo**

(Personnes concernées : Patrick Sayer, Gilbert Saada)

Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a autorisé, en tant que de besoin, la conclusion de conventions entre Eurazeo et Euraleo par lesquelles Euraleo verserait à Eurazeo des commissions de montage ou de rémunérations de prestations de services, à l'occasion d'investissements réalisés par Euraleo.

- **Avec Ray France Investment SAS**

(Personnes concernées : Eurazeo, Philippe Audouin)

Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention entre Eurazeo et Ray France Investment SAS dont l'objet est le suivant : dans le cadre de l'opération de Rexel sur Hagemayer N.V., les différents associés de la holding Ray Investment S.à.r.l, dont Ray France Investment SAS, se sont engagés à faire en sorte que Rexel réalise une augmentation de capital et chacun s'est engagé à y souscrire pour une part supérieure à sa part dans le capital de Rexel de telle sorte que la totalité des engagements couvre la part du public dans Rexel. Cet engagement qui pourrait ne pas être utilisé si les cessions d'actifs d'Hagemeyer prévues génèrent suffisamment de liquidités était une condition posée par les banques de financement de Rexel.

Rexel et Ray France Investment SAS ont conclu en 2007 une convention permettant de rémunérer cet engagement. Dans ce cadre, Ray France Investment SAS et Eurazeo ont conclu une convention aux termes de laquelle (i) Eurazeo s'est engagée à mettre à la disposition de Ray France Investment SAS 97,01 % des sommes qui seraient susceptibles d'être dues par cette dernière en cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription qu'elle a souscrit à l'égard de Rexel, et (ii) Ray France Investment SAS a accepté de reverser à Eurazeo 97,01 % de toute somme qu'elle percevra de la part de Rexel en rémunération de l'engagement de souscription pris à son égard.

Le montant de l'engagement souscrit par Ray France Investment SAS à ce titre en 2007 s'élève à 262 230 000 euros.

- **Avec les membres du Directoire bénéficiant d'un contrat de travail avec la Société**

(Personnes concernées : Bruno Keller, Gilbert Saada, Philippe Audouin)

Le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007 a modifié les rémunérations des membres du Directoire, qui bénéficient d'un contrat de travail avec la Société, de la manière suivante :

- pour Monsieur Bruno Keller : une rémunération annuelle fixe d'un montant brut de 500 000 euros et une partie variable de 460 000 euros,
- pour Monsieur Gilbert Saada : une rémunération annuelle fixe d'un montant brut de 500 000 euros et une partie variable de 650 000 euros,
- pour Monsieur Philippe Audouin : une rémunération annuelle fixe d'un montant brut de 325 000 euros et une partie variable de 250 000 euros.

Les autres avantages autorisés par le Conseil de Surveillance du 21 mars 2006 n'ont pas été modifiés.

- Avec les membres du Directoire

(Personnes concernées : Patrick Sayer, Bruno Keller, Virginie Morgon, Gilbert Saada, Philippe Audouin)

Les critères d'application des indemnités de révocation, de licenciement ou d'une indemnité spéciale de rupture pour chacun des membres du directoire ont été déterminés par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008 afin que ces indemnités soient en conformité avec l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007.

Le critère retenu permet de subordonner le versement de ces indemnités aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société Eurazeo.

Ces indemnités prévues pour chacun des membres du Directoire ne seront versées que si l'Actif net Réévalué (ANR) par action a progressé entre la date de la dernière nomination de l'intéressé et la date de la fin de son mandat, de la manière suivante :

- si la progression de l'ANR par action atteint au moins 6 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné percevra 100 % de l'indemnité,
- si la progression de l'ANR par action est comprise entre 4 % et 6 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné percevra entre 50 % et 100 % de l'indemnité, avec une progression linéaire entre 50 % et 100 %,
- si la progression de l'ANR par action est inférieure à 4 % par an en moyenne sur la période concernée, le membre du Directoire concerné ne percevra que 50 % de l'indemnité de révocation prévue.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec les membres du Directoire bénéficiant d'un contrat de travail avec la Société

Ces conventions, autorisées par le Conseil de Surveillance du 21 mars 2006, ont continué de produire leurs effets, le montant des rémunérations ayant été modifié par le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007.

- Avec Europcar Groupe

Ce contrat cadre de prestations de services entre Eurazeo et Europcar Groupe, autorisé par le Conseil de Surveillance du 21 mars 2006, a continué de produire ses effets, étant observé qu'aucune somme n'a été versée à Eurazeo à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Avec France Asie Participations

Le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la conclusion par Eurazeo d'un "deed of assignment" entre France Asie Participations et ses actionnaires.

Le Deed of Assignment signé le 30 novembre 2006 entre France Asie Participations et ses actionnaires n'a pas produit d'effet en ce qui concerne les sommes reçues de Distacom le 2 avril 2007, car à cette date la liquidation de France Asie Participations n'était pas close. La liquidation de France Asie Participation étant intervenue le 4 mai 2007, ce Deed of Assignment pourrait s'appliquer si des sommes résiduelles étaient perçues.

- Avec la société holding d'acquisition de Rexel

Au titre du contrat de prestation de services entre Eurazeo et la société holding d'acquisition de Rexel, autorisé par le Conseil de Surveillance du 17 mars 2005, un montant de 225 467 euros HT a été versé à Eurazeo en 2007.

- Avec Groupe B&B Hotels

Le contrat de prestation de services, autorisé par le Conseil de Surveillance du 22 septembre 2005, a cessé de produire ses effets.

- Avec les membres du Directoire

- Mise en œuvre du programme de "carried interest" portant sur les investissements de 2003 et 2004

Le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2003 et du 17 mars 2005 a autorisé la mise en place d'un mécanisme de « carried interest » au bénéfice des membres du Directoire (les "bénéficiaires") portant sur les investissements de 2003 et 2004.

Eurazeo a consenti à Investco 1 Bingen, une société civile contrôlée par les "Bénéficiaires", une promesse de vente permettant à cette société d'acquérir, au prix de revient initial pour Eurazeo, des actions des holdings de chacune des sociétés Fraikin, Eutelsat et Terreal représentant 5 % du nombre de titres détenus par Eurazeo dans ces holdings.

Suite à la cession de l'investissement dans Eutelsat, Investco 1 Bingen a exercé le 5 mai 2006 la promesse de vente qui lui a été consentie par Eurazeo ainsi que son droit de sortie conjointe. Suite à la cession de l'investissement dans Fraikin, Investco 1 Bingen a exercé le 19 décembre 2006 la promesse de vente qui lui a été consentie par Eurazeo, et a exercé le 1^{er} février 2007 son droit de sortie conjointe.

Suite à la cession par Eurazeo de l'ensemble des investissements inclus dans le programme 2003-2004 et à l'exercice des promesses de vente par Investco 1 Bingen, la convention a cessé de produire ses effets le 15 février 2007.

- Mise en œuvre du programme de "carried interest" portant sur les investissements 2005 à 2008

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2005 et du 19 février 2006, a continué de produire ses effets.

En mars 2007, Eurazeo a consenti à Investco 3d Bingen, une société civile contrôlée par les membres du Directoire, une promesse de vente permettant à cette société d'acquérir, au prix de revient initial pour Eurazeo, des actions supplémentaires d'Europcar Groupe et de Financière Truck, représentant 5 % du nombre de titres détenus à ce jour par Eurazeo dans cette société.

En août 2007, Eurazeo a consenti à Investco 3d Bingen, une promesse de vente permettant à cette société d'acquérir, au prix de revient initial pour Eurazeo, des actions supplémentaires de Groupe B&B Hotels.

En novembre 2007, Eurazeo a consenti à Investco 3d Bingen, une promesse de vente permettant à cette société d'acquérir, au prix de revient initial pour Eurazeo, des actions (i) de Legendre Holding 20 (le holding détenant l'investissement dans ELIS), (ii) de tout holding détenant l'investissement dans Station Casinos, (iii) de tout holding détenant l'investissement dans Intercos et (iv) de tout holding détenant l'investissement dans Sirti, représentant 5 % du nombre de titres détenus à ce jour par Eurazeo dans cette société.

En contrepartie des engagements d'Eurazeo au titre de ces promesses de vente, Investco 3d Bingen a versé à Eurazeo, à la date des dites promesses, un montant correspondant à la valeur des options résultant des promesses.

- Avec la société France Télécom

Au cours de sa réunion du 13 mars 2003, votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires et d'un "Shareholder Undertaking and Subordination Agreement" auquel France Télécom est également partie (dans le cadre du rachat de la participation dans Eutelsat).

Cette convention a cessé de produire ses effets en 2007.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gerard Hautefeuille

Ernst & Young Audit

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

8.2 Rapport Spécial des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eurazeo et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées en application des programmes de rachat d'actions (21^e résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Votre assemblée du 3 mai 2007 (6^e résolution) avait déjà autorisé l'acquisition d'actions. Une nouvelle autorisation d'achat, qui met fin à la précédente autorisation, est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (20^e résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées en application des programmes de rachat d'actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée pour les actions à acquérir que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

2. Rapport sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription en cas d'offre publique visant la Société (22^e résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 165 millions d'euros et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons. La présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L.233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

3. Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (23^e résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 2 250 000 euros et réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l' (des) augmentation(s) de capital qui serait (seraient) décidée (s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serai(en)t réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gerard Hautefeuille

Ernst & Young Audit

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

Comptes consolidés

Au 31/12/2007

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2007 net	31 déc. 2006 retraité ⁽¹⁾ , net
Ecarts d'acquisition	1	3 648 371	701 032
Immobilisations Incorporelles	2	1 179 901	784 768
Immobilisations Corporelles	3	894 717	266 098
Immeubles de Placement	4	930 396	678 291
Participations dans les entreprises associées	5	883 196	610 440
Actifs disponibles à la vente	5	4 258 386	2 630 364
Autres actifs non courants	13	39 006	10 694
Actifs d'impôt différé	20	127 680	48 240
Total des actifs non courants		11 961 653	5 729 927
Stocks		46 128	10 569
Clients et autres débiteurs	6	1 356 784	885 623
Actifs d'impôt exigibles	6	32 511	44 133
Actifs disponibles à la vente	5	3 471	153 393
Flotte de véhicules	7	2 530 243	2 168 196
Autres actifs	15	101 852	39 685
Actifs financiers de gestion de trésorerie	8	66 278	110 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	666 288	472 897
Total des actifs courants		4 803 555	3 885 360
Actifs détenus en vue de la vente		60 182	1 583 421
TOTAL ACTIF		16 825 390	11 198 708

(1) Effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs et autres retraitements.

Passif et capitaux propres

(En milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2007	31 déc. 2006 retraité ⁽¹⁾
Capital émis		164 506	157 542
Primes liées au capital		65 850	122 181
Réserves de juste valeur		1 646 167	1 397 083
Réserves de couverture		18 653	20 685
Réserves sur paiements en actions		27 775	7 447
Réserves de conversion		(30 466)	3 468
Titres d'autocontrôle		(164 352)	(2 509)
Résultats accumulés non distribués		3 701 728	2 842 202
Capitaux propres - Part du Groupe	9	5 429 861	4 548 099
Intérêts minoritaires	9	549 026	259 047
Capitaux propres		5 978 887	4 807 146
Intérêts relatifs au fonds de "limited partnership"		225 950	50 094
Provisions	10	38 619	16 991
Passifs liés aux avantages au personnel	10-11	91 257	65 629
Emprunts et dettes financières	12	5 118 875	1 448 067
Passifs d'impôt différés	20	675 470	455 477
Autres passifs non courants	13	4 349	-
Total des passifs non courants		5 928 570	1 986 164
Provisions - part à moins d'un an	10	144 938	87 832
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	10-11	2 852	5 791
Dettes d'impôt exigible	15	148 811	63 092
Fournisseurs et autres créditeurs	14	971 695	695 274
Autres passifs	15	574 948	233 692
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	12	2 848 599	2 136 480
Total des passifs courants		4 691 843	3 222 161
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		140	1 133 143
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		16 825 390	11 198 708

(1) Effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs et autres retraitements.

Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	2007	2006 retraité ⁽¹⁾
Produits de l'activité ordinaire	17	2 993 382	1 889 147
Autres produits de l'activité	17	1 267 334	301 097
Achats consommés		(415 572)	(206 988)
Impôts et taxes		(58 470)	(50 390)
Charges de personnel	18	(573 580)	(350 395)
Charges externes		(1 545 059)	(828 277)
Dotations aux amortissements		(157 495)	(259 293)
Dotations ou reprises de provisions		(29 272)	(16 160)
Variation de stocks de produits en cours et de produits finis		(2 814)	4
Autres produits et charges d'exploitation		9 415	10 269
Résultat opérationnel courant		1 487 869	489 014
<i>dont économie d'amortissements liée à l'application de IFRS 5</i>		<i>39 047</i>	<i>15 847</i>
Autres produits et charges opérationnels		(8 969)	(7 489)
Résultat opérationnel		1 478 900	481 525
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19	(2 606)	8 562
Coût de l'endettement financier brut	19	(350 914)	(162 123)
Coût de l'endettement financier net	19	(353 520)	(153 561)
Autres produits et charges financiers	19	(7 567)	(11 425)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5	106 233	101 081
Charge d'impôt	20	(73 199)	(65 798)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 150 847	351 822
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		54	-
RESULTAT NET		1 150 901	351 822
Intérêts minoritaires	9	239 451	45 748
Résultat part du Groupe		911 450	306 074
Résultat par action	21	17,30	5,80
Résultat dilué par action	21	17,28	5,77

(1) Effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs.

Etat des produits et des charges comptabilisés

Un nombre important de normes et d'interprétations imposent ou permettent que certains profits et pertes soient comptabilisés directement en tant que variation des capitaux propres. Conformément à IAS 19, § 93 A, Eurazeo est tenu de présenter un état des produits et des charges comptabilisés, qui se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	2007	2006 retraité
Résultat net de la période	1 150 901	351 822
Gains (pertes) avant impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	249 087	534 887
Réserves de couverture	5 933	23 732
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres	14 606	12 724
Réserves de conversion	(38 520)	(18 604)
Effets impôt	(28 187)	(16 872)
Total des produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres	202 919	535 867
Total des produits et charges reconnus sur la période	1 353 820	887 689
Attribuables aux :		
- actionnaires d'Eurazeo	1 117 467	838 694
- intérêts minoritaires	236 353	48 995

La variation des capitaux propres (part du Groupe et intérêts minoritaires) est présentée en Note 9 de l'annexe.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	2007	2006 retraité ⁽¹⁾
Flux nets de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net consolidé		1 150 901	351 822
Dotations nettes aux amortissements et provisions		191 119	242 124
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(203 941)	(156 079)
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		3 901	2 760
Autres produits et charges calculés		10 445	(810)
Plus et moins-values de cession		(868 125)	55 234
Profits et pertes de dilution		(55 826)	-
QP de résultats liée aux sociétés mises en équivalence		(106 233)	(101 081)
Dividendes (titres non consolidés)		(242)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		121 999	393 970
Coût de l'endettement financier net		353 574	153 561
Charge d'impôt		73 221	65 798
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		548 794	613 329
Impôts versés		(55 989)	(160 515)
Variation du B.F.R lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		181 804	60 213
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		674 609	513 027
Flux nets de trésorerie liés aux investissements			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(14 474)	(14 870)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		7 939	167
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(222 069)	(423 599)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		20 408	16 229
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants			
- Titres de participation		(2 289 759)	(1 204 684)
- Créances rattachées à des participations		(41 038)	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		(1 304 430)	(514 949)
- Créances rattachées aux T.I.A.P		-	-
- Autres actifs financiers non courants		(70 354)	(16 741)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Titres de participation		1 281 714	26 329
- Créances rattachées à des participations		-	123
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		152 428	65 229
- Créances rattachées aux T.I.A.P		-	-
- Autres actifs financiers non courants		4 076	-
Incidence des variations de périmètre		5 038	2 261
Incidence de l'application de la norme IFRS 5		36 359	(107 017)
Dividendes reçus des participations associées		242	29 673
Subventions d'investissement		300	-
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie		40 277	254 543
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 393 343)	(1 887 306)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
- versées par les actionnaires de la société mère		-	-
- versées par les minoritaires des sociétés intégrées		429 085	7 488
- versées par les "Limited Partners" du fonds ECIP		186 884	52 367
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		10 139	15 655
Rachats et reventes d'actions propres		(209 728)	(48 023)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
- versés aux actionnaires de la société mère		(56 828)	(340 392)
- versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(259 334)	(17 833)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 357 251	1 140 097
Remboursement d'emprunts		(2 230 397)	(27 020)
Intérêts financiers nets versés		(324 678)	(146 341)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		1 902 394	635 998
Variation de trésorerie		183 660	(738 281)
Trésorerie à l'ouverture		462 252	1 204 719
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		(10 612)	(4 186)
Trésorerie à la clôture (nette des comptes courants créditeurs)	8	635 300	462 252

(1) Effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs.

Annexe aux comptes consolidés

Contexte général et modalités d'établissement des comptes consolidés

I – Base de préparation

Les comptes consolidés du groupe Eurazeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés tiennent compte de l'adoption par l'Union Européenne des nouvelles normes ou amendements de normes (précisés en Note 25). L'application de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation des comptes consolidés du groupe Eurazeo mais en modifie la présentation.

Ainsi, toutes les normes et interprétations d'application obligatoire en 2007, ayant déjà été adoptées par l'Union Européenne, ont été appliquées dans les états financiers au 31 décembre 2007 ; en revanche, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2007.

II – Affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs et autres retraitements

Les travaux d'évaluation de la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels du Groupe Europcar acquis en date du 31 mai 2006 ont été achevés. L'affectation du prix d'acquisition concerne essentiellement la marque Europcar pour un montant de 674,3 millions d'euros et le logiciel de gestion de la flotte de véhicules pour un montant de 81,8 millions d'euros. Une information détaillée de l'affectation de l'écart d'acquisition est donnée en Note 1 – Ecarts d'acquisition, des Notes explicatives.

Conformément à IFRS 3, § 62, les comptes des exercices comparatifs présentés ont été retraités comme si l'affectation avait été achevée à la date d'acquisition.

Par ailleurs, comme indiqué dans les "Estimations et jugements comptables déterminants", les fonds apportés dans le cadre de la syndication des investissements réalisés par Eurazeo ne répondant pas à la définition des instruments de capitaux propres, ils ont été reclassés dans une catégorie distincte du bilan "Intérêts relatifs au fonds de Limited Partnership".

L'incidence des retraitements correspondants se détaille comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2006 publié	Effets de l'affectation de l'écart d'acquisition	Intérêts des "LPs" dans le fonds ECIP	31/12/2006 retraité
Actif				
Ecarts d'acquisition	1 200,5	(499,4)	-	701,0
Immobilisations Incorporelles	33,9	750,9	-	784,8
Immobilisations Corporelles	264,2	1,9	-	266,1
Autres actifs non courants	3 978,0	-	-	3 978,0
Clients et autres débiteurs	876,1	9,6	-	885,6
Autres actifs courants	2 416,0	-	-	2 416,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	62,2	48,7	-	110,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie	469,1	3,8	-	472,9
Actifs détenus en vue de la vente	1 583,4	-	-	1 583,4
Total actif	10 883,4	315,3	-	11 198,7
Passif et capitaux propres				
Capitaux propres - part du Groupe	4 547,3	0,8	-	4 548,1
Intérêts minoritaires	309,0	0,1	(50,1)	259,0
Intérêts relatifs au fonds de "Limited partnership"	-	-	50,1	50,1
Passif d'impôt différé	200,2	255,3	-	455,5
Provisions	1,4	15,6	-	17,0
Autres passifs non courants	1 513,7	-	-	1 513,7
Provisions - part à moins d'un an	45,6	42,2	-	87,8
Fournisseurs et autres créiteurs	694,0	1,3	-	695,3
Autres passifs courants	2 439,1	-	-	2 439,1
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	1 133,1	-	-	1 133,1
Total passifs et capitaux propres	10 883,4	315,3	-	11 198,7
Compte de résultat				
Produits de l'activité ordinaire	1 889,1	-	-	1 889,1
Résultat opérationnel	482,3	(0,8)	-	481,5
Charge d'impôt	(67,6)	1,8	-	(65,8)
Résultat net	350,8	1,0	-	351,8
Intérêts minoritaires	45,6	0,1	-	45,7
Résultat part du Groupe	305,2	0,8	-	306,1
Tableau des flux de trésorerie				
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	504,3	8,7	-	513,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 882,4)	(4,9)	-	(1 887,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	636,0	-	-	636,0
Trésorerie à la clôture	458,5	3,8	-	462,3

III – Arrêté des comptes consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire d'Eurazeo du 21 mars 2008. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 25 mars 2008 ainsi que par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2008.

Périmètre de consolidation

I - Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées

Le périmètre de consolidation est présenté à la Note 24 "Filiales et entreprises associées".

Sociétés non consolidées

Les participations non consolidées par Eurazeo ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

De même, les entités ad hoc non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

II - Mouvements sur le périmètre de consolidation

Entrées dans le périmètre de consolidation

- Acquisition d'APCOA

Eurazeo a annoncé le 26 avril 2007 l'acquisition d'APCOA, premier opérateur européen pour la gestion de parkings, pour une valeur d'entreprise de 885 millions d'euros, sur la base de la dette au 31 décembre 2006.

Principales données sur la transaction

Les actifs et passifs du groupe APCOA à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	26/04/2007
Bilan	
Immobilisations incorporelles	1,6
Immobilisations corporelles	64,5
Autres immobilisations	8,1
Impôt différé actif	7,0
Autres actifs courants	44,5
Trésorerie et équivalents	17,6
Impôt différé passif	(1,3)
Dettes financières	(214,7)
Provisions et autres dettes	(82,0)
Actifs et passifs identifiés (valeurs comptables)	(154,7)
Ecart d'acquisition avant affectation	878,1
Prix d'acquisition des titres	723,4

Le prix d'acquisition des titres inclut des frais d'acquisition à hauteur de 7,4 millions d'euros. Il n'existe pas de clause d'ajustement de ce prix.

L'affectation de l'écart d'acquisition du groupe APCOA est achevée au 31 décembre 2007. Le détail de l'affectation de l'écart d'acquisition est présenté en Note 1 "Ecart d'acquisition" de l'annexe.

Par ailleurs, suite à la syndication de cet investissement dans le cadre du fonds Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP) et après prise en compte d'une augmentation de capital réservée à la société des managers, Eurazeo détient 81,79 % du groupe APCOA.

Données consolidées d'APCOA

APCOA a contribué au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du Groupe à concurrence respectivement de 413,4 millions d'euros et 11,4 millions d'euros pour la période comprise entre le regroupement d'entreprise et le 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés d'Eurazeo intègrent huit mois d'activité d'APCOA. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2007, APCOA aurait contribué à hauteur de 588,8 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé d'Eurazeo et à hauteur de 14,0 millions d'euros au résultat opérationnel consolidé, compte tenu de l'amortissement des contrats clients valorisés dans le bilan d'acquisition (amortissement calculé à compter du 1^{er} janvier 2007, pour 8,6 millions d'euros).

• Acquisition d'ELIS

Eurazeo a réalisé le 4 octobre 2007 l'acquisition du groupe ELIS, leader européen de la location et de l'entretien de textiles, et des services d'hygiène.

Principales données sur la transaction

Les actifs et passifs du groupe ELIS à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	04/10/2007
Bilan	
Immobilisations incorporelles	106,8
Immobilisations corporelles	433,9
Autres actifs non courants	7,0
Impôt différé actif	12,6
Actifs courants	293,5
Trésorerie et équivalents	70,9
Impôt différé passif	(87,5)
Dettes financières	(1 472,8)
Provisions et autres dettes	(356,0)
Intérêts minoritaires	(2,5)
Actifs et passifs identifiés (valeurs comptables)	(994,1)
Ecart d'acquisition	1 902,8
Prix d'acquisition des titres	908,7

Le prix d'acquisition des titres inclut des frais d'acquisition à hauteur de 11,3 millions d'euros. Il n'existe pas de clause d'ajustement de ce prix.

L'affectation de l'écart d'acquisition du groupe ELIS n'est pas achevée au 31 décembre 2007. Ainsi, l'écart d'acquisition, les actifs et les passifs d'ELIS intégrés dans le groupe Eurazeo au 31 décembre 2007 sont susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

Par ailleurs, suite à la syndication de cet investissement dans le cadre du fonds Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP) et après prise en compte d'une augmentation de capital réservée à la société des managers, Eurazeo détient 83,19 % du groupe ELIS.

Données consolidées d'ELIS

ELIS a contribué au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du Groupe à concurrence de 251,5 millions d'euros et de 29,7 millions d'euros pour la période comprise entre le regroupement d'entreprise et le 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés d'Eurazeo intègrent trois mois d'activité d'ELIS et l'écart d'acquisition n'a pas encore été affecté. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2007, ELIS aurait contribué à hauteur de 992,9 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé d'Eurazeo et à hauteur de 160,9 millions d'euros au résultat opérationnel consolidé.

- Prise de participation dans Financière Truck (Investissement)

Confiant dans la poursuite du développement et de la croissance de Fraikin, Eurazeo a décidé d'investir en date du 13 février 2007 dans Financière Truck (Investissement), la nouvelle structure de LBO créée par CVC dans le cadre de son acquisition de Fraikin Groupe.

Ainsi, Eurazeo et Eurazeo Co-Investment Partners ont investi ensemble 58,1 millions d'euros et détiennent 15,65 % du groupe, les 84,35 % restants étant détenus principalement par des fonds conseillés par CVC Capital Partners et le management.

Le pourcentage de contrôle d'Eurazeo s'élève 19,91 % et Financière Truck (Investissement) est consolidé par mise en équivalence, compte tenu de l'influence notable exercée.

- Prises de participation au travers de la filiale italienne Euraleo

Eurazeo, ECIP et Euraleo (société d'investissement italienne, conjointement détenue par Gruppo Banca Leonardo et Eurazeo) ont réalisé les investissements suivants :

- acquisition d'une participation de 40 % dans Intercos, leader mondial de la sous-traitance pour les grandes marques de cosmétiques ;
- acquisition d'une participation de 35,71 % dans SIIT, holding détenant le contrôle de Sirti, acteur majeur de la conception et de la réalisation de réseaux de systèmes et de solutions à hauts contenus technologiques (réseaux de télécommunications, installations électriques et transports en commun).

Le pourcentage de contrôle d'Eurazeo dans ces deux participations étant respectivement de 40 % et de 35,71 %, elles sont consolidées par mise en équivalence.

Cessions et opérations de dilution

- Fraikin Groupe

Eurazeo a annoncé le 7 décembre 2006 la signature d'un accord en vue de la cession de sa participation dans le groupe Fraikin pour 346 millions d'euros. Cette cession a été constatée le 15 février 2007 (date du "closing"). En effet, au 31 décembre 2006, la transaction restait soumise aux autorisations des autorités de la concurrence.

En conséquence, en conformité avec la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Fraikin Groupe ont été reclassés à compter du 7 décembre 2006 en "Actifs détenus en vue de la vente" et en « Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente », la cession étant devenue hautement probable.

Le sous-groupe Fraikin Groupe est sorti du périmètre de consolidation en date du 15 février 2007. La plus-value de cession (nette d'impôt) résultant de cette opération s'élève à 205,1 millions d'euros. La part du Groupe dans cette plus-value s'élève à 193,2 millions d'euros.

- Eutelsat Communications

Eurazeo a annoncé le 7 décembre 2006 la signature d'un accord de cession de ses actions Eutelsat Communications pour 614 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, cette transaction était soumise à la condition suspensive de l'obtention préalable des autorités de la concurrence. Néanmoins, suite à cet accord, la participation dans Eutelsat Communications a été classée en "Actifs détenus en vue de la vente" et en "Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente", dans la mesure où la vente a été jugée hautement probable.

La plus-value de cession des titres Eutelsat Communications s'élève à 576,2 millions d'euros (nette d'impôt) et a été comptabilisée à la date de transfert effectif des droits et obligations attachés à leur détention, à savoir le 15 février 2007. La part du Groupe dans cette plus-value s'élève à 411,2 millions d'euros.

- Introduction en Bourse de Rexel

Les actions de Rexel ont été admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext à compter du 4 avril 2007. Le prix de l'offre a été fixé à 16,50 euros par action représentant un produit d'émission d'un montant brut d'un milliard d'euros. Le profit de dilution constaté dans les comptes consolidés d'Eurazeo s'est élevé à 67 millions d'euros (63,3 millions d'euros part du groupe).

- Opération sur le capital d'ANF

La société d'investissements immobiliers cotée ANF (initialement filiale à 89,8 % d'Eurazeo) a réalisé en date du 31 octobre 2007 l'acquisition d'un portefeuille de 159 murs d'hôtels pour un montant de 471 millions d'euros (y compris les frais de transaction) auprès B&B Hotels, troisième acteur sur le marché français de l'hôtellerie économique et elle aussi filiale du groupe Eurazeo.

S'agissant d'une opération intragroupe, la plus-value de cession réalisée par B&B Hotels a été éliminée (71,7 millions d'euros dans les comptes consolidés) et la valeur historique des hôtels cédés a été maintenue au bilan consolidé. Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'immeubles de placement pour ANF, ces hôtels restent des actifs d'exploitation (évalués au coût amorti) pour le groupe Eurazeo.

L'opération a été financée pour 53 % en fonds propres par le biais d'une augmentation de capital d'un montant global de 328 millions d'euros, et le solde par endettement bancaire au niveau d'ANF.

L'augmentation de capital d'ANF a entraîné la dilution d'Eurazeo dans sa filiale immobilière (pourcentage d'intérêt après opération : 62,84 %), et la comptabilisation d'un profit de dilution de 56 millions d'euros.

Méthodes comptables et notes explicatives

I – Méthodes et principes comptables

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Eurazeo et de ses filiales ou entreprises associées, préparés au 31 décembre. En ce qui concerne les filiales ou entreprises associées qui clôturent leurs comptes annuels à une autre date que le 31 décembre, l'établissement des comptes consolidés est effectué d'après une situation comptable couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. Les états financiers des filiales et des entreprises associées sont donc préparés pour le même exercice que la société mère, en utilisant les mêmes méthodes comptables. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables qui peuvent exister.

Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés, Eurazeo doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Eurazeo revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

- Estimations et hypothèses comptables déterminantes

- Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement (930,4 millions d'euros au 31 décembre 2007) est déterminée à l'aide de rapports d'experts indépendants. La méthodologie, les hypothèses retenues par les experts ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont décrites en Note 4.

- Détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition

Dans le cadre des travaux d'affectation de l'écart d'acquisition des sociétés acquises, le Groupe est conduit à estimer la juste valeur des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels, à la date d'acquisition. La Note 1 détaille les travaux d'affectation réalisés au cours de l'exercice et justifie l'existence éventuelle d'un écart d'acquisition résiduel non affecté.

En particulier, le Groupe a été conduit à estimer la juste valeur de la marque Europcar (674,3 millions d'euros) à la date d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée sur la base de la méthode des royalties, à l'aide d'un rapport d'un expert indépendant. La méthodologie, les hypothèses retenues par l'expert ainsi qu'une analyse de sensibilité sont décrites en Note 2.

- Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition (3 648,4 millions d'euros au 31 décembre 2007) et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (marques : 823,9 millions d'euros) à un test annuel de dépréciation,

conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs". Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Ces estimations ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont présentées en Note 1, pour les écarts d'acquisition.

- Passifs liés aux avantages au personnel

La valeur actualisée des obligations liées aux avantages au personnel est issue d'un calcul actuariel fondé sur différentes hypothèses. Le taux d'actualisation compte parmi les hypothèses retenues pour le calcul du coût net des retraites. Toute modification de ces hypothèses a une incidence sur la valeur comptable des obligations de retraite.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque clôture. Il s'agit du taux d'intérêt qui doit être utilisé pour calculer la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie nécessaires pour s'acquitter des obligations de retraite. Lorsqu'il détermine le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'emprunts d'entreprises de première catégorie qui sont libellés dans la monnaie de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation concernée.

Les autres hypothèses importantes utilisées pour le calcul des obligations et de la juste valeur des régimes liés aux avantages au personnel sont basées sur des conditions de marché. La Note 11 donne de plus amples informations à ce propos.

• Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Afin de préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, Eurazeo a fait des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

- Comptabilisation des intérêts détenus par les "Limited Partners" ("LPs") dans le cadre du fonds ECIP

Comme indiqué dans le paragraphe "Intérêts relatifs au fonds de limited partnership", les fonds apportés dans le cadre de la syndication des investissements réalisés par Eurazeo sont des passifs ne répondant pas, au regard des normes IFRS, à la définition des instruments de capitaux propres. Ils sont présentés dans une catégorie distincte au bilan et sont évalués par référence à la valeur au bilan consolidé des actifs qui seront distribués en rémunération des apports lors de la liquidation du fonds.

- Comptabilisation des actifs relatifs à la location courte durée de véhicules

Comme indiqué dans le paragraphe "Flotte de véhicules donnés en location simple de courte durée", les véhicules couverts par un contrat de rachat sont comptabilisés en contrat de location simple.

Les contrats avec les constructeurs ont été analysés au regard de l'interprétation IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location" et Eurazeo a conclu qu'il s'agissait en substance de contrats de location simple, dans la mesure où le constructeur ne transfère pas les risques et avantages liés à la détention des véhicules :

- Europcar utilise les véhicules sur une courte période, comparée à la durée de vie de l'actif ;
- La valeur résiduelle à l'échéance du contrat est significative ;
- Europcar n'est pas exposé à un risque résiduel significatif.

La différence entre le paiement initial et la valeur finale de rachat (l'obligation du constructeur) est considérée en charge constatée d'avance relative à ce contrat de location. Une créance relative aux contrats de rachat est enregistrée séparément pour une valeur correspondant à la valeur finale de rachat.

Méthodes de consolidation

- Sociétés consolidées en intégration globale

Les sociétés sont intégralement consolidées lorsque le Groupe en détient le contrôle, généralement en raison d'une participation majoritaire. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

- Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition. L'écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition net (positif) est inclus dans le calcul du résultat de cession.

L'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de celle-ci et est présenté sur la ligne "Participations dans les entreprises associées".

- Transactions avec les minoritaires

Le Groupe a pris l'option de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes du Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et de gains comptabilisés au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

Les gains et les pertes de dilution sont comptabilisés au compte de résultat.

Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du groupe exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen. Les différences de change sont imputées en capitaux propres et présentées sur une ligne spécifique ("Réserve de conversion").

Information sectorielle

L'information sectorielle est établie selon les critères liés à l'activité et à la zone géographique. Le premier niveau d'information sectorielle est lié à l'activité dans la mesure où il est représentatif de la structure de gestion du groupe et de l'évolution de ses activités. L'information sectorielle géographique (second niveau) n'est pas présentée dans la mesure où elle ne constitue pas une information pertinente pour le Groupe.

Immobilisations incorporelles (hors marques)

Les immobilisations incorporelles (hors marques) sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'ensemble des immobilisations incorporelles a une durée de vie finie et les amortissements sont comptabilisés en charge, généralement selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées :

- Brevets et licences : 12 mois
- Dessins : 3 ans
- Logiciels : 12 mois à 5 ans
- Logiciel de gestion de la flotte de véhicules loués : 5 à 10 ans, selon les composants
- Droit au bail : 10 ans
- Relations clientèle : 25 ans

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien.

Marques

Seules les marques acquises, dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable, identifiables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée de vie. Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation ainsi qu'en cas d'indices de perte de valeur.

Le classement d'une marque à durée d'utilité finie ou indéterminée résulte en particulier des critères suivants :

- Positionnement global de la marque sur son marché en terme de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété ;
- Perspectives de rentabilité à long terme ;
- Degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- Evènement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- Ancienneté de la marque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles de placement détenus par ANF et évalués à la juste valeur, figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations. En particulier, les travaux d'amélioration ou de rénovation des installations consentis dans le cadre de l'obtention ou du renouvellement de contrats de location de parking sont des éléments constitutifs du coût des agencements et installations.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés en actif immobilisé et sont

amortis en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Le coût des immobilisations inclut les coûts initiaux directement liés à l'obtention du contrat de bail (frais de négociation, honoraires de conseil ou légaux...). Les engagements financiers qui découlent de ces contrats figurent dans les dettes financières.

Les biens donnés en location pour lesquels les contrats ne transfèrent en substance pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur (contrats de location simple) sont inscrits en immobilisation. Pour les autres contrats (opérations de location financement), les actifs sont présentés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Parkings : 50 ans
- Constructions : application de la méthode par composants
 - Structure - gros œuvre - charpente - couverture : 20 ans à 50 ans selon le type de construction
 - Plomberie - sanitaires - menuiserie extérieure : 20 ans
 - Climatisation - étanchéité - ravalement : 10 ans
 - Peinture intérieure - carrelage - moquette : 5 ans
- Matériel de production du groupe ELIS : 10, 15 ou 30 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Véhicules : 4 à 8 ans
- Agencements et installations : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Articles donnés en location (initialement comptabilisés en stocks et transférés en immobilisations lors de leur affectation au site du Groupe qui en assure la location) :
 - Articles textiles : 2 à 3 ans
 - Appareils et autres articles loués : 2 à 5 ans

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

Flotte de véhicules donnés en location simple de courte durée

La majorité des véhicules donnés en location de courte durée par le Groupe (contrats de location simple) fait l'objet de contrats avec engagements de rachat de la part du constructeur ("buy-back"). Ces véhicules sont comptabilisés en tant qu'actif courant dans la mesure où il s'agit en substance de contrats qui courent généralement sur une période inférieure à 12 mois.

La différence entre le paiement initial et le prix de rachat final (obligation du constructeur) est considérée comme une charge constatée d'avance de location (simple) de véhicules. Les loyers de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat et sont calculés linéairement sur la durée de location. Un actif correspondant au prix de rachat du véhicule est par ailleurs reconnu.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale. Ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains ou pertes résultant des variations de juste valeur des immeubles de placement sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

La valorisation des immeubles de placement est déterminée à partir de rapports d'experts indépendants.

Dépréciation d'actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, elles font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Les indicateurs externes de perte de valeur sont constitués d'études de marché qui sont effectuées dans le cadre de l'instruction des dossiers d'investissement et dont les principaux indicateurs sont mis à jour dans le courant de l'investissement. En particulier, l'évolution de la position concurrentielle de chaque activité est analysée par pays. Les indicateurs internes de perte de valeur sont essentiellement constitués par le reporting : une baisse importante du chiffre d'affaires/de la rentabilité ou la non réalisation du budget sont des indicateurs de perte de valeur.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

De la même manière, des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués à chaque clôture annuelle ou en cas d'indicateur de perte de valeur, pour l'ensemble des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Néanmoins, les pertes de valeur éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou groupes d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

Actifs et Passifs financiers

• Comptabilisation des actifs et des passifs financiers

A la date d'entrée au bilan, l'instrument est enregistré à son coût constitué de la juste valeur de ce qui est donné (pour les actifs) ou reçu (pour les passifs). La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour les transactions comparables. En l'absence de prix du marché, la juste valeur est calculée par actualisation des flux futurs de l'opération ou par un modèle. L'actualisation n'est pas nécessaire si son incidence est négligeable. Aussi, les créances et dettes à court terme nées du cycle d'exploitation ne sont pas actualisées.

Les coûts directement liés à la transaction (frais, commissions, honoraires, taxes...) sont ajoutés à la valeur d'entrée des actifs et déduits de celle des passifs. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Comptabilisation des emprunts obligataires convertibles

Certaines participations d'Eurazeo ont émis des emprunts obligataires convertibles et des emprunts obligataires remboursables en actions nouvelles et en obligations convertibles. Ces OCA et ces ORANE sont des instruments financiers hybrides constitués à la fois d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

En date d'émission, la composante dette figure en dettes financières pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette sans option de conversion, à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au "spread" de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires. A chaque clôture, ce passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est inscrite en fonds propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la valeur de la composante dette actualisée dans les conditions décrites ci-dessus.

Enfin, un impôt différé passif est constaté sur la composante capitaux propres des instruments hybrides.

- Evaluation ultérieure du portefeuille titres

Le portefeuille de titres est réparti en quatre catégories :

- Actifs à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- Actifs disponibles à la vente ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat sont désignés comme tels s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Ils sont classés en actifs courants. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur dont la variation est portée au compte de résultat.

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidité. Ils sont classés en actifs non courants, à moins que la Société n'ait l'intention de les garder moins de douze mois (comptabilisés en actifs courants). Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, nettes d'impôt différé.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la Société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont classés en actifs non courants (à l'exception des titres arrivant à échéance dans les douze mois qui sont des actifs courants). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une provision pour dépréciation au titre du risque de crédit peut, le cas échéant, être constatée concernant les actifs détenus jusqu'à l'échéance. Pour les titres à revenu variable, en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession de ces titres.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments non éligibles au traitement comptable de couverture sont comptabilisées en résultat financier ;

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

- Transferts d'actifs et de passifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier arrivent à expiration, lorsque la Société renonce à ses droits, ou bien lorsque la Société transfère ses droits et qu'elle n'a plus la plupart des risques et bénéfices attachés.

La société décomptabilise un passif financier lorsque le passif est éteint. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme. Ils sont comptabilisés et évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le groupe Eurazeo a retenu les critères de volatilité et de sensibilité proposés par l'AMF dans son Communiqué du 17 mars 2006, afin de différencier ces actifs de la "trésorerie et équivalents". De ce fait et bien qu'immédiatement disponibles, ces placements sont considérés d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, alors qu'ils demeurent des placements de trésorerie pour la Société d'un point de vue opérationnel.

Trésorerie et équivalents

La rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les emprunts, en passifs courants.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont directement reconnus dans les capitaux propres consolidés.

Reconnaissance des produits

- Contrats de location simple (en tant que bailleur)

Les revenus au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en produits au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

- Prestations de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction le cas échéant du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

- Vente de biens

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Impôts

La rubrique impôt sur le résultat comprend les impôts sur les bénéfices, les ajustements de taux d'impôts d'années précédentes et les variations d'impôts différés. Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Des impôts différés sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception de l'écart d'acquisition non déductible. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles.

Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain, découlant de restructuration, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque les plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

Intérêts relatifs au fonds de "limited partnership"

Dans le cadre du fonds de co-investissement Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP), des "Limited Partners" ("LPs") ont décidé de co-investir auprès d'Eurazeo.

Compte tenu de la durée de vie limitée de ces entités, les intérêts des co-investisseurs sont présentés hors des capitaux propres dans une rubrique spécifique du passif "Intérêts relatifs au fonds de 'limited partnership'".

Du fait des clauses de liquidation du fonds de co-investissements (ECIP), qui prévoient in fine la distribution en nature aux associés des investissements qui n'auront pu être cédés précédemment, ces intérêts sont évalués par référence à la valeur au bilan consolidé d'Eurazeo desdits actifs qui seront distribués en rémunération de ces apports.

Co-investissement des équipes de direction des participations du secteur "Private Equity"

Dans le cadre de l'acquisition de certaines participations, Eurazeo a convenu de partager avec le management des sociétés acquises les gains et les risques liés à l'investissement. Ainsi, les dirigeants concernés sont invités à investir des sommes significatives au regard de leur propre patrimoine aux côtés d'Eurazeo. Les instruments financiers concernés sont souscrits à la juste valeur et évalués selon des modèles classiques, adaptés aux instruments concernés.

Ces investissements ne sont générateurs de gains qu'à partir d'un certain niveau de rentabilité de l'investissement pour Eurazeo. Ils représentent dès lors un risque élevé pour les cadres dirigeants dans la mesure où en dessous de ce seuil, les sommes investies par eux peuvent être partiellement ou en totalité perdues. Eurazeo limite en revanche son engagement à une rétrocession de la plus-value réalisée (au-delà d'un taux de retour minimum défini à l'origine) sur les actions concernées, à l'occasion d'une cession ou d'une introduction en bourse. En conséquence, les plus-values correspondantes sont enregistrées nettes de la rétrocession aux bénéficiaires.

Par ailleurs, il convient de noter que l'engagement pris par Eurazeo envers le management des participations n'a de valeur pour les bénéficiaires que dans la mesure où les titres sont cédés, ou introduits en bourse, décisions qui relèvent discrétionnairement d'Eurazeo. Ainsi, Eurazeo dispose d'un droit inconditionnel de se soustraire à la remise d'actifs financiers en règlement de son obligation contractuelle et ces instruments ont été inscrits en capitaux propres.

Il est néanmoins tenu compte de l'éventuel engagement d'Eurazeo de racheter aux dirigeants leurs actions de la société détentrice de ces instruments financiers, dans certains cas de départ. Le cas échéant, une dette est reconnue à ce titre, à hauteur de l'engagement contractuel.

Sur la base de la rentabilité moyenne attendue par Eurazeo de son investissement dans ces sociétés (soit un Taux de Rentabilité Interne de 20 % ou un multiple de fonds propres de 2), la dilution potentielle liée à l'exercice des instruments financiers est comprise entre 2 % et 9,2 % du capital selon les participations, avec une hypothèse d'évènement de liquidité dans les 5 ans.

Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé sur la moyenne pondérée du nombre d'actions, évaluée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode suppose, d'une part l'exercice des options de souscription existantes dont l'effet est dilutif, et d'autre part l'acquisition des titres par le Groupe, au cours du marché pour un montant correspondant à la trésorerie reçue en échange de l'exercice des options, augmenté de la charge des stock-options restant à amortir.

Lorsqu'il y a division du nominal ou attribution d'actions gratuites, le résultat net par action des années antérieures est ajusté en conséquence.

Contrats de "carried interest"

Par analogie avec la pratique habituelle des fonds d'investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de "carried interest" au bénéfice des membres du Directoire et des équipes d'investissement.

Aux termes des accords conclus entre Eurazeo et les sociétés regroupant les bénéficiaires, ces derniers pourront bénéficier, au prorata de la participation acquise, et au-delà d'une rémunération d'un rendement minimum préférentiel de 6 % par an ("hurdle") sur la somme des investissements garantie à Eurazeo, de l'éventuelle plus-value globale nette réalisée sur les investissements concernés lors de la cession du dernier investissement. La plus-

value constatée par Eurazeo est dès lors comptabilisée nette de la rétrocession aux bénéficiaires. Dans ce cadre, l'admission d'un investissement sur un marché réglementé français ou étranger peut être assimilée à une cession. Les modalités de ce programme ont été précisées et approuvées lors du Conseil de Surveillance du 19 février 2006, selon les modalités suivantes :

- Les principaux termes du contrat initial (concernant les investissements 2003) et de son avenant (concernant les investissements réalisés en 2004) sont repris pour les investissements d'Eurazeo au titre de la période de quatre ans 2005-2008.
- Le partage de l'éventuelle plus-value n'interviendra qu'après que le bénéfice net réalisé sur les investissements de cette période ait garanti à Eurazeo un rendement préférentiel de 6 %.
- Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé au plus tard le 31 décembre 2012 ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo. Cependant, étant donné la faible probabilité de survenance d'un tel évènement, il a été considéré que cet engagement ne constituait pas une dette à la clôture.
- Le montant total des promesses de vente consenties par Eurazeo aux membres du Directoire est fixé à un pourcentage représentant 5 % de la participation détenue par Eurazeo. Le montant total des promesses de vente consenties aux équipes d'investissement peut représenter au plus 5 % de cette participation.

II – Notes explicatives

Note 1 - Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur brute	701 032	305 306
Cumul des pertes de valeur	-	-
Valeur nette comptable à l'ouverture	701 032	305 306
Acquisitions	2 960 273	489 079
Ajustement résultant de l'identification ou de changement de la valeur des actifs et passifs identifiables postérieurement à l'acquisition	(5 100)	(1 196)
Cessions	-	-
Différences de conversion	(7 834)	206
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	(92 363)
Variations sur montant brut	2 947 339	395 726
Ajustement résultant de l'identification ou de changement de la valeur des actifs et passifs identifiables postérieurement à l'acquisition	-	-
Pertes de valeur	-	-
Différences de conversion	-	-
Autres	-	-
Variations pertes de valeur	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	3 648 371	701 032
Valeur brute	3 648 371	701 032
Cumul des pertes de valeur	-	-

- Europcar Groupe

L'acquisition d'Europcar International par Europcar Groupe en date du 31 mai 2006 a dégagé un écart d'acquisition initial de 955,5 millions d'euros. Cet écart d'acquisition a été affecté dans les délais requis par la norme, et conformément à IFRS 3, § 62, les comptes des exercices comparatifs présentés ont été retraités comme si l'affectation avait été achevée à la date d'acquisition. Les incidences de cette affectation sont présentées à la Note "II - Affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs et autres retraitements" du "Contexte général et modalités d'établissement des comptes consolidés".

L'écart d'acquisition d'Europcar Groupe a été affecté comme suit :

(En milliers d'euros)	Bilan initial	Affectation	Actifs acquis et passifs assumés
Europcar			
Immobilisations incorporelles	3 145	756 100	759 245
- <i>Marque Europcar</i>	-	674 300	-
- <i>Logiciel de gestion de la flotte de véhicules</i>	-	81 800	-
Immobilisations corporelles	70 084	1 878	71 962
- <i>Constructions</i>	-	1 878	-
Autres actifs non courants	8 891	-	8 891
Impôt différé actif	26 769	-	26 769
Flotte de véhicules	2 479 900	-	2 479 900
Actifs courants	890 249	9 996	900 245
- <i>Créances clients de la captive d'assurance</i>	-	9 996	-
Trésorerie, équivalents et actifs financiers de gestion de trésorerie	213 456	43 755	257 211
- <i>Actifs financiers de gestion de trésorerie de la captive d'assurance</i>	-	41 494	-
- <i>Trésorerie et équivalents de la captive d'assurance</i>	-	2 261	-
Impôt différé passif	(3 116)	(257 075)	(260 191)
Dettes financières	(2 107 727)	-	(2 107 727)
Provisions et autres dettes	(1 255 275)	(55 217)	(1 310 492)
- <i>Provisions techniques de la captive d'assurance</i>	-	(35 625)	-
- <i>Dettes fournisseurs de la captive d'assurance</i>	-	(17 792)	-
- <i>Passif éventuel</i>	-	(1 800)	-
Intérêts minoritaires	(25)	-	(25)
Actifs et passifs identifiés	326 351	499 437	825 788
Ecart d'acquisition	955 499	(499 437)	456 062
Prix d'acquisition des titres	1 281 850	-	1 281 850

Par ailleurs, l'écart d'acquisition de Vanguard (acquisition 2007) a lui aussi été affecté au cours de la période :

(En milliers d'euros)	Bilan initial	Affectation	Actifs acquis et passifs assumés
Vanguard			
Immobilisations incorporelles	1 813	80 800	82 613
- <i>Marque National</i>	-	67 700	-
- <i>Logiciel de gestion de la flotte de véhicules</i>	-	13 100	-
Immobilisations corporelles	23 578	3 495	27 073
- <i>Constructions</i>	-	3 495	-
Autres actifs non courants	2 070	-	2 070
Impôt différé actif	730	-	730
Flotte de véhicules	523 519	-	523 519
Actifs courants	103 520	-	103 520
Trésorerie, équivalents et actifs financiers de gestion de trésorerie	50 636	-	50 636
Impôt différé passif	(17 382)	(23 627)	(41 009)
Dettes financières	(413 142)	-	(413 142)
Provisions et autres dettes	(198 442)	-	(198 442)
Actifs et passifs identifiés	76 900	60 668	137 568
Ecart d'acquisition	152 072	(60 668)	91 404
Prix d'acquisition des titres	228 972	-	228 972

- APCOA

L'acquisition d'APCOA en date du 26 avril 2007 a dégagé un écart d'acquisition initial de 878,1 millions d'euros. Les données relatives à la transaction sont présentées dans la partie "II - Mouvements sur le périmètre de consolidation". Cet écart d'acquisition a été affecté dans les délais requis par la norme.

L'écart d'acquisition d'APCOA a été affecté comme suit :

(En milliers d'euros)	Bilan initial	Affectation	Actifs acquis et passifs assumés
APCOA			
Immobilisations incorporelles	1 661	241 755	243 416
- <i>Marque APCOA</i>	-	23 185	-
- <i>Marque EuroPark</i>	-	3 957	-
- <i>Contrats clients et relations clientèle</i>	-	214 613	-
Immobilisations corporelles	64 545	-	64 545
Autres actifs non courants	8 105	-	8 105
Impôt différé actif	7 099	-	7 099
Actifs courants	44 491	-	44 491
Trésorerie, équivalents et actifs financiers de gestion de trésorerie	17 514	-	17 514
Impôt différé passif	(1 391)	(81 227)	(82 618)
Dettes financières	(214 714)	-	(214 714)
Provisions et autres dettes	(82 044)	(119)	(82 163)
Actifs et passifs identifiés	(154 734)	160 409	5 675
Ecart d'acquisition	878 073	(160 409)	717 664
Prix d'acquisition des titres	723 339	-	723 339

- ELIS

L'acquisition d'ELIS en date du 4 octobre 2007 a dégagé un écart d'acquisition initial de 1 902,8 millions d'euros. Les données relatives à la transaction sont présentées dans la partie "II - Mouvements sur le périmètre de consolidation". En particulier, il a été précisé que l'affectation de cet écart d'acquisition n'est pas achevée au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition, les actifs et les passifs d'ELIS intégrés dans le groupe Eurazeo au 31 décembre 2007 étant susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

- Autres acquisitions de la période

Les investissements de l'exercice ont notamment conduit le Groupe à constater les écarts d'acquisition suivants :

- Acquisition du groupe Villages Hôtel (par B&B) : 148,4 millions d'euros.
- Acquisition du groupe Betacar (par Europcar) : 25,3 millions d'euros.
- Acquisition du groupe CPS (par APCOA) : 48,7 millions d'euros.
- Acquisition des groupes RPS et WISAG (par APCOA) : 20,4 millions d'euros.

A l'exception de Villages Hôtel dont l'écart d'acquisition a été affecté pour partie aux ensembles immobiliers, l'affectation de ces écarts d'acquisition n'est pas achevée au 31 décembre 2007 ; dès lors, ces écarts d'acquisition, les actifs et les passifs intégrés dans le groupe Eurazeo à la clôture sont susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

- Ecarts d'acquisition non affectés

Les écarts d'acquisition non affectés correspondent à des éléments non identifiables comme le capital humain ainsi qu'aux bénéfices futurs attendus de l'acquisition, notamment à la capacité du Groupe de renouveler les contrats, aux développements commerciaux et à l'amélioration potentielle des conditions d'exploitation.

- Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, le groupe Eurazeo a affecté ses écarts d'acquisition à des "Unités Génératrices de Trésorerie" (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

Ainsi, le test de dépréciation de ces écarts d'acquisition est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- Estimation des cash-flows futurs attendus basés sur les business plans à cinq ans, établis par la direction de chaque UGT et validés par le management de la société mère de la participation testée. Une période explicite supérieure à cinq ans peut être retenue lorsque les cash-flows peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité (contrats long terme offrant des revenus récurrents). Les projections des cash-flows futurs sont réalisées avec des hypothèses raisonnables de croissance, cohérentes avec le plan d'investissement retenu ;
- Les cash-flows sont calculés selon la méthode des discounted cash-flows (Ebitda (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- La valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- L'actualisation des cash-flows se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital, déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque soit de nature sectorielle sur le marché dans lequel évolue le groupe, soit propres au groupe testé.

L'évaluation d'une UGT peut être complétée par un rapport d'expert pour certains éléments spécifiques au secteur.

Les UGT correspondent à des zones géographiques. Les tests de perte de valeur réalisés au niveau des 2 UGT de B&B Hotels, des 7 UGT d'Europcar, des 12 UGT d'APCOA et des 9 UGT d'ELIS, n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

La sensibilité globale des tests réalisés est la suivante :

	Sensibilité au WACC		
	- 100 bp	0 bp	+ 100 bp
B&B Hotels	9,05 %	10,05 %	11,05 %
Excédent valeur recouvrable des actifs utilisés / valeur comptable	77 %	43 %	17 %
Europcar	6,00 %	7,00 %	8,00 %
Excédent valeur recouvrable des actifs utilisés / valeur comptable	54 %	23 %	2 %
APCOA	6,92 %	7,92 %	8,92 %
Excédent valeur recouvrable des actifs utilisés / valeur comptable	62 %	33 %	13 %
ELIS	6,65 %	7,65 %	8,65 %
Excédent valeur recouvrable des actifs utilisés / valeur comptable	23 %	0 %	- 15 %

Note 2 - Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Amortissement
Marque Europcar	674 300	674 300	Non amortie
Marques du groupe ELIS	101 799	-	Non amorties
Marques National/Alamo/Guy Salmon	57 610	-	Linéaire 10 ans
Marques APCOA/EuroPark	27 214	-	Non amorties
Marque B&B Hotels	20 553	20 553	Non amortie
Total marques	881 476	694 853	-
Contrats commerciaux	206 703	-	-
Autres immobilisations incorporelles	91 722	89 915	-
Total immobilisations incorporelles	1 179 901	784 768	-

Les immobilisations incorporelles comprennent les contrats clients APCOA (214,6 millions d'euros amortis sur 25 ans) ainsi que les logiciels de gestion de la flotte de véhicules du groupe Europcar (70,9 millions d'euros).

Les logiciels de gestion de la flotte de véhicules Europcar sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, selon les composants.

- Travaux d'évaluation des marques

- Méthode d'évaluation

Les marques du groupe Europcar (Europcar, National, Alamo et Guy Salmon) et la marque APCOA ont été évaluées selon la méthode des royalties. Cette méthode donne à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation. Ainsi, les flux de redevances sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous la marque et sont actualisés à un horizon de temps infini.

- Hypothèses d'évaluation

Les hypothèses retenues dans le cadre des évaluations des principales marques du groupe Eurazeo sont les suivantes :

	Europcar	National Alamo Guy Salmon	APCOA EuroPark
Taux d'actualisation	9,0 %	10,0 %	9,1 %
Taux de croissance du chiffre d'affaires réalisé sous la marque	5,3 % à 6,6 %	2,0 %	1,0 % à 4,0 %
Taux de croissance à l'infini	2,0 %	1,5 %	1,0 %
Taux de redevances	2,1 %	1,4 %	0,5 % et 0,2 %

- Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité de la valorisation de la marque Europcar, en fonction du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation se détaille comme suit :

Europcar Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini				
	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
8,0 %	695	738	788	847	918
8,5 %	648	685	727	776	834
9,0 %	607	638	674	716	764
9,5 %	571	598	629	664	705
10,0 %	538	562	589	619	654

• Travaux de valorisation des contrats et des relations clientèles

- Méthode d'évaluation

Dans le cadre des travaux d'affectation de l'écart d'acquisition APCOA, des contrats clients ont été valorisés pour un montant global de 214,6 millions d'euros selon la méthode des surprofits. L'actif reconnu correspond à la marge dégagée par les contrats existants à la prise de contrôle en prenant en compte, le cas échéant, une hypothèse de renouvellement.

- Hypothèses d'évaluation

	APCOA
Taux d'actualisation	11,0 %
Taux de croissance des contrats (selon les segments)	3 % à 4 %
Taux de croissance à l'infini	1 %

• Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La marque Europcar Groupe ainsi que les autres marques du Groupe Eurazeo ont fait l'objet d'un test de perte de valeur à la clôture. La valeur recouvrable de ces actifs a été estimée selon la même méthodologie que celle utilisée lors de l'évaluation de leur juste valeur, dans le cadre des travaux d'affectation de l'écart d'acquisition.

Ainsi, la valeur recouvrable de la marque Europcar a été évaluée selon la méthode des royalties (valeur actuelle des royalties nets après impôt, estimés sur 5 ans auxquels on ajoute une valeur terminale calculée sur la base d'une rente à l'infini).

Ce test n'a conduit à constater aucune perte de valeur.

Note 3 - Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations corporelles en propre	832 814	252 633
Immobilisations corporelles détenues dans le cadre d'un contrat de location	61 903	13 465
Total immobilisations corporelles	894 717	266 098

Bilan	Résultats	Flux de trésorerie	Annexe		
-------	-----------	--------------------	--------	--	--

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels	Autres	Total
Valeur brute	316 799	1 425 659	24 189	56 978	1 823 625
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(88 148)	(657 448)	(14 762)	(21 832)	(782 190)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2006	228 651	768 211	9 427	35 146	1 041 435
Investissements	9 507	340 392	3 018	70 408	423 325
Immobilisations générées en interne	-	-	-	-	-
Variations du périmètre de consolidation	30 138	25 518	(1 236)	52 501	106 921
Mises hors service et cessions	(51 318)	(47 902)	(1 861)	(887)	(101 968)
Amortissements de l'exercice	(15 872)	(219 752)	(1 283)	(13 761)	(250 668)
Pertes de valeur (nettes des reprises)	-	-	-	-	-
Différences de conversion	-	3 000	-	-	3 000
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente*	(22 118)	(877 001)	-	(14 356)	(913 475)
Autres mouvements	12 916	7 534	169	(63 091)	(42 472)
Valeur brute	271 454	-	22 122	195 444	489 020
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(79 550)	-	(13 888)	(129 484)	(222 922)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	191 904	-	8 234	65 960	266 098
Investissements	31 452	-	15 554	119 928	166 934
Immobilisations générées en interne	-	-	-	-	-
Variations du périmètre de consolidation	326 058	-	136 490	205 191	667 739
Mises hors service et cessions	(25 054)	-	(2 587)	(11 012)	(38 653)
Amortissements de l'exercice	(25 461)	-	(39 491)	(26 010)	(90 962)
Pertes de valeur (nettes des reprises)	-	-	-	-	-
Différences de conversion	(1 531)	-	(163)	(23)	(1 717)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(19 456)	-	3 323	(58 588)	(74 721)
Valeur brute	638 562	-	216 958	461 887	1 317 407
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(160 650)	-	(95 598)	(166 441)	(422 689)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	477 912	-	121 360	295 446	894 717

* Reclassement des immobilisations du groupe Fraikin.

Les hôtels B&B apportés à ANF sont maintenus dans le poste immobilisations corporelles dans la mesure où ils demeurent des actifs d'exploitation au niveau du groupe Eurazeo (et bien que constituant des immeubles de placement pour ANF).

Note 4 - Immeubles de placement

Les immeubles détenus par le groupe Immobilière Bingen/ANF ont été évalués au 31 décembre 2007 à la juste valeur sur la base de la valeur d'expertise. Comme indiqué à la Note 3 - Immobilisations corporelles, les hôtels apportés par B&B à ANF sont exclus des immeubles de placement.

(En milliers d'euros)	Valeur comptable selon la méthode du coût*	Ecart de réévaluation	Valeur comptable réévaluée
Valeur au 31 décembre 2006	90 830	587 461	678 291
Investissements	63 095	-	63 095
Cessions	(9 847)	(8 282)	(18 129)
Création de valeur	-	207 139	207 139
Valeur au 31 décembre 2007	144 078	786 318	930 396
* Sans prise en compte de la réévaluation constatée dans les comptes sociaux d'ANF dans le cadre du passage au régime S.I.I.C.			

- Description des expertises

Le patrimoine a été valorisé par deux cabinets indépendants Jones Lang LaSalle et Atis Real.

Cette valorisation a été réalisée selon plusieurs approches différentes :

- la méthode de la capitalisation des revenus locatifs pour les patrimoines haussmanniens de Lyon et de Marseille ;
- la méthode de l'approche par comparaison pour les patrimoines haussmanniens de Lyon et de Marseille ;
- la méthode du bilan promoteur pour les terrains.

Pour le patrimoine de Lyon et Marseille, une valeur médiane entre les valeurs obtenues par les deux méthodes de valorisation, est retenue.

1 - Méthodologie d'évaluation par la capitalisation des revenus locatifs

Les experts ont retenu deux méthodologies différentes pour l'approche par capitalisation des revenus locatifs :

- Les revenus locatifs actuels sont capitalisés jusqu'au terme du bail en vigueur. La capitalisation du loyer actuel jusqu'à la date de révision/terme est additionnée à la capitalisation à perpétuité du loyer de renouvellement. Cette dernière est actualisée à la date d'expertise en fonction de la date de commencement de la capitalisation à perpétuité. Eu égard à l'historique des changements locatifs, un ratio moyen a été retenu entre les "libérations" et les "renouvellements".

La prise en compte du loyer de marché peut être différée d'une période variable de vide locatif qui correspond à une éventuelle franchise de loyer, travaux de rénovation, durée de commercialisation... suite au départ du locataire en place.

- Pour chaque lot valorisé, est renseigné un ratio locatif exprimé en euros/m²/an permettant de calculer le loyer de marché annuel (Ratio x SUP).

Un "Loyer Considéré" est estimé et sert de base de calcul à la méthode par le revenu (loyer capitalisé). Il est déterminé en fonction de la nature du lot et de ses conditions d'occupation et est capitalisé à un taux de rendement proche du taux de marché, taux cependant qui intègre un potentiel de revalorisation, s'il y a lieu.

Les taux de rendement bas considérés intègrent le potentiel de revalorisation locative soit dans le cas du départ du locataire en place, ou dans le cadre d'un déplaçonnement du loyer pour modification des facteurs locaux de commercialité.

Des taux de rendement différents par affectation et également différents entre les revenus locatifs actuels et les loyers de renouvellement ont été retenus. Les expertises tiennent également compte de dépenses nécessaires aux travaux d'entretien du patrimoine (rénovation des façades, cages d'escalier...).

L'évolution des taux de rendements retenus dans le cadre des expertises se détaille comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Lyon		
Taux de rendement "commerces"	4,00 % à 6,00 %	5,75 % à 6,50 %
Taux de rendement "bureaux"	5,75 % à 6,25 %	6,25 % à 6,50 %
Taux de rendement "logements"	1,75 % à 4,15 %	3,75 % à 4,25 %
Marseille		
Taux de rendement "commerces"	5,50 % à 7,00 %	6,00 % à 7,50 %
Taux de rendement "bureaux"	6,00 % à 6,75 %	6,25 % à 7,00 %
Taux de rendement "logements"	1,75 % à 4,50 %	3,75 % à 5,50 %

2 - Méthodologie d'évaluation par la comparaison

Pour chaque lot valorisé est attribué un prix moyen par m² hors droits, libre, basé sur les exemples de transactions du marché portant sur des biens de même nature, s'agissant des lots à usage d'habitation.

Concernant l'immobilier d'entreprise et en particulier les locaux commerciaux (non déplaçonnables), le ratio du prix moyen par m² est étroitement lié aux conditions d'occupation.

Pour chaque lot valorisé dans le patrimoine haussmannien est ainsi exprimée, pour chacune des deux approches, une valeur après travaux, une valeur après travaux sur parties privatives, une valeur après travaux sur parties communes et une valeur en l'état.

La valeur arrêtée pour chaque lot, en l'état, correspond, sauf indication de l'expert, à la moyenne des deux approches. La valeur finale hors droits est convertie en valeurs droits inclus (application des droits à 6,20 % pour les immeubles anciens et à 1,80 % pour les immeubles neufs) permettant de faire apparaître le taux de rendement effectif de chaque lot (rapport entre le revenu brut constaté et la valeur droits inclus).

3 - Méthode du Bilan Promoteur pour les terrains à re-développer :

Cette méthode consiste à reconstituer un bilan prévisionnel financier d'un promoteur, en appliquant les recettes des ventes prévisibles et en déduisant les différents coûts pour aboutir par un compte à rebours à la valeur du terrain. La méthode par le Bilan Promoteur est fine, car elle permet de déduire ce qu'un promoteur raisonnable serait prêt à verser pour acquérir un terrain. Cette méthode a l'avantage d'être précise, car elle repose sur des hypothèses les plus réalistes possibles.

Pour les terrains à bâtir, l'expert distingue ceux bénéficiant d'une autorisation administrative et/ou d'un projet établi et probable, de ceux ne faisant pas l'objet d'un projet défini clairement et dont l'étude est avancée. Dans le premier cas, l'expert considère le projet dans le cadre d'une opération de promotion. Pour les simples réserves foncières, il pratique une approche s'appuyant sur la valeur métrique du terrain à construire par référence au prix du marché.

- Analyse de sensibilité

La valeur vénale du patrimoine a été calculée en faisant varier les taux de rendement. La sensibilité de la valeur vénale du patrimoine évaluée selon la méthode de la capitalisation des revenus locatifs est la suivante :

	Valeurs d'expertise	Taux - 20 bp	Taux - 10 bp	Taux + 10 bp	Taux + 20 bp
Lyon	349 630	5,10 %	2,53 %	- 2,25 %	- 4,48 %
Marseille	580 766	5,38 %	2,63 %	- 2,47 %	- 4,85 %

- Taux d'impôt différé retenu

Dans la mesure où ANF a adopté le régime S.I.I.C. (Société d'Investissements Immobiliers Cotée) depuis le 1^{er} janvier 2006, ANF n'est plus redevable de l'impôt sur les plus-values de cession des immeubles soumis à ce régime. En revanche elle est désormais tenue de distribuer 50 % des plus-values réalisées à ses actionnaires qui seront, quant à eux, redevables de l'impôt au taux de droit commun au titre de ces distributions. En conséquence, il a été constaté un impôt différé de 34,43 % à hauteur de 50 % de la variation de juste valeur des immeubles de placement dans les comptes d'Immobilier Bingen, société mère d'ANF, compte tenu de son droit sur les dividendes (pourcentage d'intérêts 62,84 %).

Note 5 - Actifs financiers non courants

- Actifs disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur à l'ouverture	2 783 757	1 675 815
Acquisitions	1 426 610	742 329
Cessions	(199 715)	(229 923)
Variations de périmètre	2 762	2 055
Effets de change	(644)	(483)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	(14 395)
Dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente*	-	(3 686)
Reprises de provision sur des dépréciations durables* / actifs cédés	-	77 158
Variations de juste valeur**	249 087	534 887
Juste valeur à la clôture	4 261 857	2 783 757
Non courants	4 258 386	2 630 364
Courants	3 471	153 393

* Variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

** Variations de juste valeur par le biais des capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Danone	1 716 252	1 604 444
Air Liquide	1 354 402	175 505
Véolia Environnement	615 849	511 920
Autres titres cotés	47 561	69 062
Titres cotés	3 734 064	2 360 931
Gruppo Banca Leonardo	186 386	104 796
Station Casinos	137 090	-
Colyzeo - Collife	127 407	153 922
Obligations Financière Truck Investissement	40 880	-
Produits à recevoir sur la cession des fonds d'investissement	-	128 010
Autres actifs non cotés	36 030	36 098
Titres non cotés	527 793	422 826
Actifs disponibles à la vente	4 261 857	2 783 757
dont Actifs financiers donnés en garantie	1 354 402	-

Les titres cotés sont évalués sur la base du dernier cours de bourse à la date de référence.

Les investissements non cotés sont valorisés à la "Fair Value" (juste valeur ou valeur à laquelle des acteurs du marché accepteraient d'effectuer une transaction) en conformité avec les recommandations préconisées par l'EVCA, l'AFIC et la BVCA en privilégiant la référence à une (des) transaction(s) récente(s) et l'évaluation de l'actif net.

Les valeurs ainsi obtenues tiennent compte des spécificités juridiques des investissements (subordination, engagements...).

Les fonds d'investissement "limited partnerships" sont évalués en fonction de leurs actifs sous-jacents c'est-à-dire investissement par investissement :

- les investissements cotés sont évalués en fonction du cours de clôture constaté le dernier jour du mois de la période, en tenant compte de la faible liquidité éventuelle ou du "lock up",
- les investissements non cotés sont évalués par les managers des fonds.

- Participations dans les entreprises associées

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Ray Investment / Rexel	727 393	610 440
Intercos	92 664	-
SIIT / Sirti	44 599	-
Financière Truck (Investissement)	17 478	-
Eutelsat Communications (*)	-	-
Autres	1 062	-
Participations dans les entreprises associées	883 196	610 440

* Reclassés en actifs détenus en vue de la vente à compter du 7 décembre 2006, pour un montant de 266 482 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	2007	2006
Ray Investment / Rexel	106 191	70 870
Intercos	2 246	-
Financière Truck (Investissement)	(930)	-
SIIT / Sirti	(1 641)	-
Eutelsat Communications	-	30 211
Autres	367	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	106 233	101 081

La quote-part dans le résultat des entreprises associées comprend le profit de dilution constaté par Ray Investment à l'occasion de l'introduction en bourse de sa filiale Rexel (67 millions d'euros).

Données consolidées de Ray Investment :

(en millions d'euros)	31/12/2007
Bilan	
Ecart d'acquisition	2 608,3
Autres immobilisations	1 034,9
Impôts différés	127,4
Actifs courants	3 585,7
Trésorerie et équivalents	516,3
Actif	7 872,6
Capitaux propres (hors résultat)	2 034,8
Résultat net (part du groupe)	348,8
Intérêts minoritaires	844,6
Dettes financières	1 999,1
Provisions et autres dettes	2 645,3
Passif et capitaux propres	7 872,6
Compte de résultat	
Produits de l'activité ordinaire	10 704,4
Résultat opérationnel	569,7
Résultat financier	(87,7)
Impôt sur les bénéfices	(107,8)
Intérêts des minoritaires dans le résultat	(25,4)
Résultat net	348,8

Note 6 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Clients et effets à recevoir (bruts)	726 919	767 386
(-) dépréciations des créances	(52 930)	(30 061)
Clients et effets à recevoir	673 989	737 325
Autres créances	715 306	192 431
Total des créances et autres débiteurs	1 389 295	929 756
dont le recouvrement est attendu dans moins d'un an	1 389 295	929 756
dont le recouvrement est attendu dans plus d'un an	-	-

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

- Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans le rapport de gestion. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients et autres débiteurs au bilan consolidé. Les principales filiales susceptibles d'être exposées au risque de crédit sont Europcar (73 % des créances clients et autres débiteurs) et ELIS (17 %). Au 31 décembre 2007, 72% des créances étaient non échues.

L'échéance des créances clients et autres débiteurs se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeur brute	31/12/2007 Dépréciation	Valeur nette
Non échu	984 580	(24 092)	960 488
Echus depuis moins de 180 jours	315 334	(7 754)	307 580
Echus entre 180 jours et 360 jours	26 053	(10 539)	15 514
Echus depuis plus de 360 jours	72 810	(23 961)	48 849
Clients et autres débiteurs	1 398 777	(66 346)	1 332 431
Créances d'impôt exigible	32 511	-	32 511
Autres créances exclues au champ d'application de IFRS 7	24 353	-	24 353
Total des créances et autres débiteurs	1 455 641	(66 346)	1 389 295

(En milliers d'euros)	Valeur brute	31/12/2006 Dépréciation	Valeur nette
Non échu	626 468	(12 756)	613 712
Echus depuis moins de 180 jours	221 240	(2 384)	218 856
Echus entre 180 jours et 360 jours	32 290	(9 410)	22 880
Echus depuis plus de 360 jours	32 207	(11 584)	20 623
Clients et autres débiteurs	912 205	(36 134)	876 071
Créances d'impôt exigible	44 133	-	44 133
Autres créances exclues au champ d'application de IFRS 7	9 552	-	9 552
Total des créances et autres débiteurs	965 890	(36 134)	929 756

Note 7 - Flotte de véhicules

Comme indiqué dans les principes comptables, les actifs relatifs à la flotte de véhicules sont comptabilisés en actifs courants dans la mesure où il s'agit de contrats qui courent sur une période inférieure à 12 mois. La différence entre le paiement initial et le prix de rachat final est considérée comme une charge constatée d'avance de location. Au 31 décembre 2007, l'actif correspondant à l'accord de "buy-back" se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Prix de rachat des véhicules	2 387 013	2 091 827
Charge constatée d'avance de location	143 230	76 369
Total actifs relatifs à la flotte de véhicules	2 530 243	2 168 196

Note 8 - Actifs financiers de gestion de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Comptes à vue	362 381	253 048
Dépôt à terme et valeurs mobilières de placement	303 907	219 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	666 288	472 897
Comptes courants créditeurs	(30 988)	(10 645)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au passif	(30 988)	(10 645)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, net	635 300	462 252
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66 278	110 864
Total actifs financiers de gestion de trésorerie, trésorerie et équivalents	701 578	573 116

Rappports des CAC											
Note 9 - Capitaux propres											
• Variation des capitaux propres consolidés - part du Groupe											
(En milliers d'euros)	Capital émis	Primes liées au capital	Réserves de réévaluation	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves sur paiements en actions	Ecart actuariels	Titres d'auto-contrôle	Impôt différé	Résultats accumulés non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2006	154 237	252 183	862 196	851	21 078	3 590	(6 832)	(85 798)	(124 004)	3 001 409	4 078 910
Augmentations de capital	8 742	6 913	-	-	-	-	-	-	-	-	15 655
Réductions de capital	(5 437)	(136 915)	-	-	-	-	-	142 896	-	(544)	-
Titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	(59 607)	(4 025)	11 689	(51 943)
Variation de la juste valeur sur actifs disponibles à la vente	-	-	534 887	-	-	-	-	-	(4 239)	-	530 648
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(340 394)	(340 394)
Autres variations	-	-	-	19 834	(17 610)	3 857	10 158	-	(10 410)	3 320	9 149
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	306 074	306 074
Solde au 31 décembre 2006	157 542	122 181	1 397 083	20 685	3 468	7 447	3 326	(2 509)	(142 678)	2 981 554	4 548 099
Augmentations de capital	8 694	1 445	-	-	-	-	-	-	-	-	10 139
Réductions de capital	(1 730)	(57 776)	-	-	-	-	-	59 679	-	(173)	-
Titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	(221 522)	(4 095)	11 894	(213 723)
Variation de la juste valeur sur actifs disponibles à la vente	-	-	249 084	-	-	-	-	-	(12 993)	-	236 091
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(56 828)	(56 828)
Autres variations	-	-	-	4 759	(33 066)	19 972	13 046	-	(15 531)	5 453	(5 367)
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	(6 791)	(868)	356	(5 347)	-	4 610	8 040	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	911 450	911 450
Solde au 31 décembre 2007	164 506	65 850	1 646 167	18 653	(30 466)	27 775	11 025	(164 352)	(170 687)	3 861 390	5 429 861

Rapport du Directoire

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Autres informations

Dans le cadre des délégations données par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Directoire du 2 mai 2007 a décidé l'attribution de 2 595 414 actions gratuites. L'augmentation de capital correspondante a été réalisée par incorporation de la prime de fusion pour un montant de 7 916 milliers d'euros et par incorporation des autres réserves pour un montant de 792 milliers d'euros.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2007 a décidé la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action. La distribution ainsi proposée aux actionnaires s'est élevée à 56 828 milliers d'euros.

Les autres variations sur le capital résultent de l'exercice d'options de souscription d'actions.

- Intérêts minoritaires

(En milliers d'euros)	Total
Solde au 1^{er} janvier 2006	216 780
Résultat net de la période	45 748
Autres variations de périmètre	5 714
Distributions de dividendes	(17 310)
Réserves de couverture	3 897
Réserves de conversion	(994)
Ecart actuariels	2 566
Impôt différé	(2 223)
Autres mouvements sur les intérêts minoritaires	4 869
Solde au 31 décembre 2006	259 047
Résultat net de la période	239 451
Autres variations de périmètre	(110 836)
Distributions de dividendes et remboursement d'actions	(211 826)
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	371 952
Réserves de couverture	1 174
Réserves de conversion	(5 454)
Ecart actuariels	1 560
Impôt différé	381
Réserve de paiements en actions	1 500
Autres mouvements sur les intérêts minoritaires	2 077
Solde au 31 décembre 2007	549 026

Les contributions des participations aux intérêts minoritaires sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Eutelsat Communications	-	83 005
Fraikin Groupe	-	63 960
France Asie Participations	-	997
Immobilière Bingen / ANF	396 382	58 996
Euraleo	39 671	-
Ray France (Rexel)	36 575	30 781
Intercos	19 253	-
APCOA	13 920	-
B&B Hotels	14 062	12 444
ELIS	9 568	-
Sirti	8 112	-
Europcar Groupe	11 856	8 822
Eurazeo Management Lux	-	43
FTI	(372)	-
Intérêts minoritaires	549 026	259 047

• Autres informations sur le capital

Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2007	51 652 839
Augmentations de capital :	
- Levées d'options de souscription	255 455
- Attribution gratuite 1/20	2 595 414
- Annulation du 3 septembre 2007	(567 070)
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	53 936 638
Nombre d'actions autorisées	53 936 638
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	53 936 638
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	3,05
Actions de l'entité détenue par elle-même	1 682 971
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	1 054 548
Nombre d'actions en circulation (hors actions propres)	52 253 667
Nombre moyen pondéré d'actions	52 673 929
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	52 734 667

Au 31 décembre 2007, le capital social était de 164 506 milliers d'euros, divisé en 53 936 638 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie.

L'activité d'Eurazeo ne nécessite pas la mise en place d'une procédure de gestion du capital.

Les capitaux propres – part du Groupe par actions s'élevaient à 103,9 euros par action au 31 décembre 2007.

Bilan	Résultats	Flux de trésorerie	Annexe			
-------	-----------	--------------------	--------	--	--	--

Note 10 - Provisions

(En milliers d'euros)	Passifs liés aux avantages au personnel	Sinistres/ Remise en état	Litiges	Autres	31/12/2007	31/12/2006
A l'ouverture	71 421	78 589	6 819	19 415	176 243	49 961
Augmentations / Dotations de l'exercice	7 109	68 678	2 985	39 115	117 887	65 412
Variations de périmètre	31 116	22 556	3 684	25 855	83 211	167 769
Reductions / Reprises de provisions consommées	(7 424)	(55 706)	(2 340)	(13 756)	(79 226)	(66 012)
Réductions / Reprises de provisions excédentaires ou devenues sans objet		(7 550)	(1 805)	(3 229)	(12 584)	(3 466)
Reclassements / Ecart de conversion / Ecart actuariels	(8 113)	(3 277)	(46)	3 570	(7 866)	(37 421)
A la clôture	94 109	103 290	9 297	70 970	277 666	176 243
Part à moins d'un an	2 852	90 738	9 297	44 903	147 790	93 623
Part à plus d'un an	91 257	12 552	-	26 067	129 876	82 620

L'augmentation des provisions s'explique essentiellement par les variations de périmètre.

- Passifs liés aux avantages au personnel

La Note 11 détaille la nature ainsi que les principales hypothèses d'évaluation des passifs liés aux avantages au personnel.

- Provisions pour Sinistres (55,6 millions d'euros) / Remise en état (35,7 millions d'euros) – Europcar

Les filiales opérationnelles du Groupe situées en France, en Espagne, au Royaume-Uni, au Portugal et en Belgique souscrivent une police Flotte de Véhicules à Moteur auprès d'une filiale d'AIG, qui réassure les risques auprès d'Euroguard, une entreprise d'assurance et de réassurance structurée en cellules protégées. Le Groupe détient une seule cellule d'Euroguard, qui est consolidée dans les états financiers du groupe.

Une provision, déterminée de façon actuarielle, est constituée au titre de la valeur estimée des pertes non assurées découlant de sinistres connus et inconnus. Lorsqu'il est anticipé que ces sinistres seront réglés sur une longue période, la provision constituée représente la valeur actualisée des dépenses estimées nécessaires pour éteindre l'obligation. Les paiements versés aux courtiers d'assurance pour régler les sinistres futurs sont des charges constatées d'avance comptabilisées dans les créances. Le caractère recouvrable de tout excédent de primes versées d'avance sur les passifs estimés est évalué et une provision est constituée si nécessaire.

La flotte de véhicule détenue dans le cadre du contrat de "buy-back" fait l'objet d'une provision pour remise en état.

- Provisions pour litiges

Eurazeo a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.

En particulier, à ce jour plusieurs litiges opposent les sociétés du Groupe B&B Hotels à certains anciens gérants mandataires. Ceux-ci demandent la requalification de leur contrat de gérance-mandat en contrat de travail. Le total des demandes s'élève à 48,2 millions d'euros. Le Groupe conteste ces demandes qui sont en cours d'instruction.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du management, au regard du risque et de sa probabilité de réalisation, compte tenu des éléments à sa disposition à la date d'arrêt des comptes consolidés.

- Autres provisions

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour mise en conformité environnementale du groupe ELIS (10,8 millions d'euros). Ces provisions sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. Elles représentent le montant des études et de travaux de remise en état dont le Groupe aura à supporter le coût pour respecter ses obligations environnementales. Elles concernent des sites ou des catégories de travaux dont la réalisation devrait être entreprise dans un délai prévisible.

Les autres provisions intègrent par ailleurs des provisions pour dommages corporels non couverts par la captive d'assurance (Europcar – 21,6 millions d'euros).

Note 11 - Passifs liés aux avantages au personnel

- Régimes à cotisations définies

Le Groupe cotise dans le cadre des diverses obligations légales ou, sur la base du volontariat, dans le cadre d'un accord contractuel. L'obligation du Groupe se limite alors au versement de la cotisation.

- Régimes à prestations définies

- Groupe Europcar

Le groupe Europcar contribue à hauteur de 63,7 millions d'euros aux engagements postérieurs à l'emploi. Ces derniers sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite, d'invalidité et de dépendance. Les avantages accordés par le groupe dépendent du cadre légal, fiscal et économique du pays concerné et, habituellement, de la durée du service et de la rémunération des salariés. Les sociétés du Groupe fournissent des avantages postérieurs à l'emploi à travers des régimes à contribution définie et des régimes à prestations définies.

- Groupe ELIS

Le groupe ELIS contribue à hauteur de 27,3 millions d'euros aux engagements postérieurs à l'emploi. Les engagements d'ELIS en terme de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont pour l'essentiel consentis par les filiales françaises et portent sur :

- des compléments de retraite versés à une catégorie de cadres supérieurs. Ce régime complémentaire dont tous les bénéficiaires sont retraités est actuellement fermé ;
- des indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ à la retraite conformément aux règles françaises habituelles.

Les engagements de même nature des autres filiales européennes sont non significatifs.

- Eurazeo

Eurazeo a souscrit un contrat d'assurances collectives visant à couvrir les indemnités qu'elle devra verser lors du départ en retraite de ses salariés, au titre des obligations découlant de la convention collective des Banques. Ces avantages sont fournis dans le cadre d'un régime à prestations définies. Les cotisations sont directement inscrites en charge.

- Evaluation des passifs liés au personnel

L'évaluation des engagements correspondants est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,8 % à 5,6 %	4,5 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,0 % à 3,6 %	2 % à 2,5 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,0 % à 3,1 %	1,5 % à 2,0 %

Les taux d'actualisation sont déterminés au niveau des zones géographiques.

Les engagements du Groupe sont partiellement couverts par des fonds extérieurs et des provisions sont inscrites au bilan pour la différence. La variation du passif comptabilisée au bilan du groupe Eurazeo se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	Obligation	Juste valeur du régime	Passif
31 décembre 2006	72 551	(1 130)	71 421
Coût des services rendus au cours de la période	6 684	(2 555)	4 129
Coût financier	2 861	10	2 871
Cotisations des participants au régime	(7 309)	801	(6 508)
Coût des services passés	2 743	(2 791)	(48)
Ecart actuariels	(9 026)	918	(8 108)
Effet des réductions de régime	(759)		(759)
Variations de périmètre	72 026	(40 910)	31 116
Effets de la variation des devises	(46)	41	(5)
31 décembre 2007	139 725	(45 616)	94 109

Note 12 - Endettement net

- Dette consolidée

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Obligations B&B Hotels	27 850	32 771
Obligations Europcar	787 037	567 141
Emprunts obligataires	814 887	599 912
Emprunt Eurazeo	590 000	428 441
Emprunt Eurazeo (pension livrée)	426 846	-
Emprunt B&B Hotels	169 346	229 336
Emprunt ANF / Immobilière Bingen	396 404	156 738
Lignes de financement de la flotte Europcar	2 363 233	2 170 120
Emprunt ELIS	1 824 936	-
Emprunt APCOA	582 443	-
Emprunt Legendre Holding 11 (Air Liquide)	567 854	-
Autres emprunts et intérêts courus	231 525	-
Emprunts	7 152 587	2 984 635
Emprunts et dettes financières	7 967 474	3 584 547
Dont part des dettes financières à moins d'un an	2 848 599	2 136 480
Dont part des dettes financières à plus d'un an	5 118 875	1 448 067
Actifs financiers de gestion de trésorerie, trésorerie et équivalents	732 566	583 761
Solde endettement net	7 234 908	3 000 786
Répartition par devises des emprunts et dettes financières		
EUR	7 184 810	3 584 547
GBP	670 353	-
NOK	89 475	-
Autres	22 836	-

- Engagements liés à la dette consolidée

Le remboursement des emprunts souscrits par les sociétés du Groupe pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non respect de leurs obligations au titre du contrat.

Ces emprunts comprennent des clauses de défauts conventionnelles basées sur des ratios de couverture de la dette et des frais financiers. Ces clauses peuvent par ailleurs intégrer un ratio "Loan To Value" (LTV) qui se calcule en rapportant la dette à la valeur réévaluée des actifs.

Eurazeo et ses filiales respectant l'ensemble de ses engagements au titre des emprunts au 31 décembre 2007, l'échéancier des dettes a été établi sur la base des dates de remboursements prévues à ce jour. En particulier, la dette relative au financement de la flotte Europcar a été considérée comme un passif courant dans la mesure où il est prévu qu'elle soit remboursée à l'éventuelle mise en place d'une titrisation.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées pour un montant global de 675 millions d'euros.

- Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce notamment à l'utilisation de lignes de crédit.

Bilan	Résultats	Flux de trésorerie	Annexe
-------	-----------	--------------------	--------

Les échéances prévues de remboursement de la dette consolidée au 31 décembre 2007 et de versement des intérêts afférents à cette dette se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	Devise	Flux de trésorerie 2008			Flux de trésorerie 2009-2012			Flux de trésorerie 2013 et au-delà			31/12/2007	
		Nominal*	Intérêts à taux fixes**	Intérêts à taux variables	Nominal*	Intérêts à taux fixes**	Intérêts à taux variables	Nominal*	Intérêts à taux fixes**	Intérêts à taux variables	Nominal à rembourser	Cumul des intérêts à verser
Obligations Europcar	Eur	-	30,5	33,8	-	121,9	129,4	800,0	50,1	8,1	800,0	373,8
Emprunt Eurazeo	Eur	535,0	25,7	18,8	485,0	29,2	8,7	-	-	-	1 020,0	82,4
Emprunt Legendre Holding 11	Eur	-	31,2	-	555,6	49,0	-	-	-	-	555,6	80,2
Emprunt B&B Hotels	Eur	1,6	5,7	7,4	30,0	9,4	45,0	163,5	19,9	34,1	195,0	121,5
Emprunt ANF / Immobilière Bingen	Eur	31,6	14,6	3,6	102,8	56,3	8,2	262,0	20,6	4,0	396,4	107,3
Emprunts ELIS	Eur	7,3	74,6	18,4	34,9	447,8	31,9	2 035,0	-	400,9	2 077,3	973,6
Lignes de financement de la flotte Europcar	Eur/GBP	-	64,2	23,2	-	256,8	68,5	2 230,3	-	-	2 230,3	412,7
Emprunts APCOA	Eur	-	21,7	3,7	22,8	79,8	20,6	372,3	9,5	22,3	395,0	157,6
Emprunts APCOA	GBP	-	6,8	1,3	7,5	24,5	7,2	98,9	2,8	8,3	106,4	50,9
Emprunts APCOA	NOK	-	5,4	1,0	6,0	19,2	5,4	85,7	1,8	5,9	91,7	38,7
Autres emprunts		52,0	2,4	1,0	8,4	7,0	2,0	177,7	12,5	-	238,1	24,9
Total emprunts et dettes financières		627,5	282,7	112,3	1 252,9	1 100,9	326,9	6 225,4	117,2	483,6	8 105,8	2 423,6

* Y compris remboursement des intérêts capitalisés.

** Compte tenu de l'incidence des instruments de couverture.

Les flux futurs contractuels sont présentés sur la base des encours au bilan à la clôture, sans présumer de toute décision de gestion ultérieure pouvant modifier de manière significative la structure de la dette financière du Groupe ou la politique de couverture. Les intérêts à verser correspondent au cumul des intérêts à verser jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement prévue de la dette.

Note 13 - Dérivés et autres actifs et passifs non courants

- Dérivés de taux

Le groupe Eurazeo est exposé au risque de taux d'intérêt. La Direction gère activement cette exposition au risque. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela semble approprié, les fluctuations de flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts.

Le tableau ci-après détaille l'incidence des dérivés de taux sur les comptes consolidés d'Eurazeo (sociétés en intégration globale) :

(En milliers d'euros)	Nominal	Justes valeurs au 31/12/2007	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier*	Impact capitaux propres
Swap Euribor 3 mois / 4,3475 % (Eurazeo)	125 000	123	(270)	470	(740)
Swap Euribor 3 mois / 4,3475 % (Eurazeo)	75 000	73	(175)	277	(452)
Swap Euribor 3 mois / 4,3475 % (Eurazeo)	100 000	99	(256)	376	(632)
Swap Euribor 3 mois / 4,348 % (Eurazeo)	100 000	98	(262)	368	(630)
Swap Euribor 3 mois / 4,349 % (Eurazeo)	25 000	24	(61)	93	(154)
Swap Euribor 1 mois / 3,993 % (Europcar)	1 498 640	12 361	12 499	138	12 361
Swap Euribor 3 mois / 3,945 % (ANF)	22 000	431	394	(57)	451
Swap Euribor 3 mois / 3,980 % (ANF)	28 000	557	517	(2)	519
Swap Euribor 3 mois / 2,645 % (B&B Hotels)	88 280	3 552	(464)	-	(464)
Swap Euribor 1 ou 6 mois / 4,319 % (ELIS)	1 500 000	5 941	5 941	-	5 941
Autres swaps de taux (ELIS)	1 054 000	757	(2 306)	(2 306)	-
Autres swaps de taux (B&B)	16 575	1 121	(4 383)	-	(4 383)
Total des dérivés actifs non courants	-	25 137	-	-	-
Swap Libor 3 mois / 5,904 % (APCOA)	26 928	(849)	(849)	(6)	(843)
Swap Libor 3 mois / 5,8840 % (APCOA)	36 807	(743)	(743)	(38)	(705)
Swap Libor 3 mois / 5,904 % (APCOA)	22 032	(695)	(695)	(5)	(690)
Swap Euribor 3 mois / 4,470 % (APCOA)	173 800	(347)	(347)	(5)	(342)
Swap Euribor 3 mois / 4,545 % (ANF)	65 000	(302)	(302)	-	(302)
Autres swaps de taux (APCOA)	215 618	(487)	(488)	(8)	(480)
Total des dérivés passifs non courants	-	(3 423)	-	-	-
Total des dérivés de taux éligibles à la comptabilité de couverture	-	21 714	7 750	(705)	8 455
Swap Euribor 3 mois / 3,455 % (Immobilière Bingen)	50 000	1 966	611	611	-
Swap Euribor 3 mois / 3,455 % (Immobilière Bingen)	50 000	1 966	597	597	-
Autres swaps de taux (ANF/ B&B Hotels)	214 900	157	119	119	-
Total des dérivés actifs courants	-	4 089	-	-	-
Autres swaps de taux (Europcar / Legendre Holding 11)	563 431	(207)	(160)	(160)	-
Total des dérivés passifs courants	-	(207)	-	-	-
Total des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	-	3 882	1 167	1 167	-

* Part inefficace / effet de la restructuration de dérivés pour les instruments éligibles à la comptabilité de couverture, variation de juste valeur pour les autres dérivés.

- Autres instruments dérivés

Dans le cadre de la restructuration du portefeuille de titres cotés (renforcement dans Air Liquide et mise en place d'une protection portant sur les titres Véolia), Eurazeo a conclu des contrats dont certaines composantes ont été qualifiées de dérivés. Les autres instruments dérivés se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	Justes valeurs au 31/12/2007	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
"Equity swap" associé au financement structuré du renforcement dans Air Liquide	41 736	70 807	70 807	-
Puts vendus sur 301,567 actions Air Liquide à 160 euros	-	(374)	(374)	-
Autres dérivés de change	1 408	1 361	1 361	-
Total des autres dérivés actifs courants	43 144			
Dérivé incorporé associé au financement structuré du renforcement dans Air Liquide	(32 363)	(73 352)	(73 352)	-
Dérivé associé à la couverture des titres Veolia	(32 978)	(27 861)	(27 861)	-
Total des autres dérivés passifs courants	(65 341)			
Total des autres dérivés des sociétés en intégration globale	(22 197)	(29 419)	(29 419)	-
Variation de la réserve de couverture Ray Investment				(2 520)
Total des dérivés des sociétés mises en équivalence				(2 520)

- Autres actifs et passifs non courants

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Instruments dérivés actifs non courants	25 137	10 694
Autres actifs non courants	13 869	-
Autres actifs non courants	39 006	10 694
Instruments dérivés passifs non courants	3 423	-
Autres passifs non courants	926	-
Autres passifs non courants	4 349	-

Note 14 - Fournisseurs et autres créditeurs

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	966 053	694 849
Avances reçues des clients	3 416	425
Autres créditeurs	2 226	-
Total des fournisseurs et autres créditeurs	971 695	695 274

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par l'entrée dans le périmètre du groupe Vanguard (acquisition du groupe Europcar) et du groupe ELIS.

Note 15 - Autres actifs et passifs

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charges constatées d'avance	51 123	36 548
Autres actifs	50 729	3 137
Total des autres actifs	101 852	39 685
Dettes sociales	139 909	66 232
Dettes fiscales	148 812	63 092
Autres dettes	435 039	167 460
Total des autres passifs	723 759	296 784

Note 16 - Information sectorielle

L'activité du groupe Eurazeo peut être répartie en 3 secteurs distincts :

- activité "Holding" :
 - Eurazeo ;
 - Sociétés du fonds ECIP ;
 - Euraleo et holdings d'investissement italiennes.

- activité "Immobilier" :
 - ANF ;
 - Autres sociétés portant des investissements à caractère immobilier.

- activité "Private Equity" :
 - ELIS ;
 - Europcar ;
 - APCOA ;
 - B&B Hotels ;
 - Rexel, FTI (Investissement), Sirti, Intercos.

La Note 24 – Filiales et Entreprises associées précise le secteur d'appartenance de chacune des sociétés consolidées.

• Information sectorielle au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Activité Holding	Activité immobilière	Private equity	Total
Ecart d'acquisition	2,2	156,7	3 489,4	3 648,4
Immob.Corp-Incorp.	6,1	207,4	1 861,1	2 074,6
Immeubles de placement	-	930,4	-	930,4
Actifs disponibles à la vente	3 978,0	265,0	15,3	4 258,4
Autres actifs	39,7	1,0	125,9	166,7
Part. dans les entreprises associées	-	-	883,2	883,2
Actifs non courants	4 026,1	1 560,6	6 375,0	11 961,7
Autres actifs	55,5	55,9	4 019,8	4 131,2
Actifs de trésorerie	195,8	61,1	475,7	732,6
Actifs courants	251,3	116,9	4 495,5	4 863,7
Actif	4 277,4	1 677,5	10 870,5	16 825,4
Capital et réserves	4 705,9	460,3	(483,4)	4 682,8
Titres d'autocontrôle	(164,4)	-	-	(164,4)
Résultat 2007	9,3	206,3	695,8	911,5
Capitaux Propres	4 550,9	666,6	212,4	5 429,9
Intérêts minoritaires	39,6	396,4	113,0	549,0
Intérêts relatifs fonds Ltd Partnership	226,0	-	-	226,0
Provisions (y/c Impôts)	188,3	88,0	825,7	1 101,9
Dettes financières	1 643,7	411,9	5 911,9	7 967,5
Autres passifs	109,1	19,6	1 422,5	1 551,1
Passif et capitaux propres	6 757,5	1 582,5	8 485,4	16 825,4

(En millions d'euros)	Activité Holding	Activité immobilière	Private equity	Total
Produits de l'activité	71,6	47,4	2 874,4	2 993,4
Autres produits de l'activité	18,9	297,4	951,0	1 267,3
Charges courantes	(40,0)	(40,8)	(2 511,9)	(2 592,7)
Dotations / reprises	(0,7)	(2,4)	(183,7)	(186,8)
Autres opérationnels	(10,1)	(1,1)	17,8	6,6
Autres éléments	3,1	(1,2)	(10,8)	(9,0)
Résultat opérationnel	42,8	299,3	1 136,8	1 478,9
Coût de l'endettement net	(67,5)	(5,3)	(280,7)	(353,5)
Charge d'impôt	8,0	(21,0)	(60,2)	(73,2)
Autres produits et charges	12,7	0,8	(21,0)	(7,5)
Mises en équivalence			106,2	106,2
Résultat net	(4,0)	273,8	881,1	1 150,9
Groupe	9,3	206,3	695,8	911,5
Minoritaires	(13,4)	67,5	185,3	239,5

• Information sectorielle au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	Activité Holding	Activité immobilière	Private equity	Total
Ecart d'acquisition	-	2,8	698,3	701,1
Immob.Corp-Incorp.	5,5	1,7	1 043,8	1 051,0
Immeubles de placement	-	678,2	-	678,2
Actifs disponibles à la vente	2 486,8	129,7	13,9	2 630,4
Autres actifs	9,2	0,1	49,6	58,9
Part. dans les entreprises associées	-	-	610,4	610,4
Actifs non courants	2 501,5	812,5	2 416,0	5 730,0
Autres actifs	165,5	46,3	4 673,3	4 885,1
Actifs de trésorerie	279,3	5,1	299,2	583,6
Actifs courants	444,8	51,4	4 972,5	5 468,7
Actif	2 946,3	863,9	7 388,5	11 198,7
Capital et réserves	3 770,4	362,1	112,0	4 244,5
Titres d'autocontrôle	(2,5)	-	-	(2,5)
Résultat 2006	60,2	126,3	119,6	306,1
Capitaux Propres	3 828,1	488,4	231,6	4 548,1
Intérêts minoritaires	1,0	59,0	198,9	258,9
Intérêts relatifs fonds Ltd Partnership	50,1	-	-	50,1
Provisions (y/c Impôts)	140,6	83,9	470,3	694,8
Dettes financières	467,1	156,7	2 960,7	3 584,5
Autres passifs	106,7	15,3	1 940,3	2 062,3
Passif et capitaux propres	4 593,6	803,3	5 801,8	11 198,7

(En millions d'euros)	Activité Holding	Activité immobilière	Private equity	Total
Produits de l'activité	59,0	24,4	1 805,8	1 889,2
Autres produits de l'activité	58,6	160,7	81,8	301,1
Charges courantes	(33,7)	(16,9)	(1 391,9)	(1 442,5)
Dotations / reprises	4,5	3,4	(279,0)	(271,1)
Autres opérationnels	(8,2)	(0,2)	0,9	(7,5)
Autres éléments	0,3	(0,8)	12,8	12,3
Résultat opérationnel	80,5	170,6	230,4	481,5
Coût de l'endettement net	(12,0)	(1,1)	(140,4)	(153,5)
Charge d'impôt	(17,4)	(26,0)	(22,4)	(65,8)
Autres produits et charges	10,0	0,5	(21,9)	(11,4)
Mises en équivalence	-	-	101,1	101,1
Résultat net	61,1	144,0	146,8	351,8
Groupe	60,2	126,4	119,6	306,1
Minoritaires	0,9	17,6	27,2	45,7

Note 17 - Résultat opérationnel

- Produits de l'activité ordinaire

Les produits de l'activité ordinaire se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	Euros/act		12/2007	2006
	2007	2006		
Danone	2,00	1,70	27 952	22 909
Pearson Plc	-	0,25	-	117
Air liquide	2,00	1,93	10 187	2 038
Gruppo Banca Leonardo	0,10	-	2 840	-
Veolia Environnement	1,05	0,85	9 204	7 451
Dividendes récurrents			50 183	32 515
Prestations de services			133	1 487
Chiffre d'affaires Fraikin Groupe			132 433	769 381
Chiffre d'affaires B&B Hotels			150 313	90 903
Chiffre d'affaires Europcar			1 926 534	945 282
Chiffre d'affaires APCOA			413 439	-
Chiffre d'affaires ELIS			251 535	-
Revenus de l'immobilier			30 197	24 334
Produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction			16 741	23 616
Autres produits			21 874	1 629
Produits de l'activité ordinaire			2 993 382	1 889 147

- Autres produits et charges de l'activité

(En milliers d'euros)	2007	2006
Plus ou moins-values sur le portefeuille titres (1)	928 315	54 289
Autres plus-values (moins-values) et frais de cessions	(6 360)	3 668
Dotations provisions durables	(51)	(3 686)
Variation de juste valeur des immeubles de placement (Note 4)	207 139	159 285
Economie d'amortissement sur Fraikin Groupe	-	15 847
Autres produits et charges	138 291	71 694
Autres produits de l'activité	1 267 334	301 097

(1) Dont 39 047 milliers d'euros d'économie d'amortissements sur Fraikin Groupe.

- Plus ou moins-values sur le portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2007

(En milliers d'euros)	Prix de cession brut	Coût historique	Plus ou moins-value brute	Reprises de provisions	Plus ou moins-value nette
Colyzeo	63 411	(32 318)	31 093	-	31 093
Cegid	8 689	(4 371)	4 318	-	4 318
LF Strategic II L.P.	503	-	503	-	503
F.C.P.R. Partenaires Midcap	4 841	(4 385)	456	-	456
Managinvest	470	(17)	453	-	453
Meritech Capital Partners L.P.	189	-	189	-	189
Index Ventures II	14	-	14	-	14
Autres titres	126 420	(126 109)	311	-	311
Plus-values sur actifs disponibles à la vente	204 537	(167 200)	37 337	-	37 337
Meritech Capital Partners II L.P.	-	(41)	(41)	-	(41)
Signal Equity II	811	(908)	(97)	93	(4)
Concentra	312	(426)	(114)	-	(114)
Baker Communications Fund II L.P.	-	(173)	(173)	-	(173)
General Atlantic Partners L.Ps	7 565	(10 791)	(3 226)	3 212	(14)
Lazard Capital Partners L.P.	594	(5 637)	(5 043)	5 039	(4)
Autres titres	50	(1 500)	(1 450)	600	(850)
Moins-values sur actifs disponibles à la vente	9 332	(19 476)	(10 144)	8 944	(1 200)
Total plus-values	213 869	(186 676)	27 193	8 944	36 137

(En milliers d'euros)	Plus ou moins-value brute	Reprises de provisions	Plus ou moins-value nette
Plus-values sur actifs disponibles à la vente	27 193	8 944	36 137
Fraikin Groupe	246 564	-	246 564
Eutelsat Communications	589 410	-	589 410
ANF (profit de dilution)	56 204	-	56 204
Sociétés consolidées	892 178	-	892 178
Total plus-values	919 371	8 944	928 315

Les plus-values sur les sociétés consolidées excluent le profit de dilution constaté par Ray Investment à l'occasion de l'introduction en bourse de sa filiale Rexel. Le groupe Ray Investment étant consolidé par équivalence, ce produit de 67 millions d'euros est inclus dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées (cf. Note 5 - Actifs financiers non courants).

Les plus-values réalisées en 2006 sur le portefeuille titres étaient essentiellement liées à la cession des fonds.

- Dotations / Reprises sur le portefeuille titres sur l'exercice 2007

(En milliers d'euros)	2007		2007
	Dotations provisions durables	Reprises sur cessions	
General Atlantic Partners L.Ps	-	3 212	-
Lazard Capital Partners L.P.	-	5 039	-
Signal Equity II	-	93	-
Autres	(51)	600	-
Dotations/Reprises sur le portefeuille	(51)	8 944	-

* Reprises par capitaux propres.

Note 18 - Frais de personnel et effectifs

- Frais de personnel

(En milliers d'euros)	2007	2006
Salaires et traitements	439 435	256 033
Charges sociales	116 374	79 417
Participation/intéressement des salariés	10 344	7 981
Paievements en actions	7 335	2 760
Avantages à long terme du personnel	92	4 204
Total des frais de personnel	573 580	350 395

- Effectifs

(En nombre de personnes)	2007	2006
Ingénieurs et cadres	2 898	2 360
Techniciens et agents de maîtrise	1 405	315
Employés	7 815	5 040
Ouvriers	14 580	1 758
Total effectif par catégorie	26 698	9 473
France	13 761	4 932
Europe hors France	12 937	4 541
Total effectif	26 698	9 473

L'effectif total du groupe Eurazeo, y compris les sociétés mises en équivalence s'élève à 63 107 personnes.

Note 19 - Résultat financier

(En milliers d'euros)	2007	2006
Charges financières sur emprunts	(350 914)	(162 123)
Total coût de l'endettement financier brut	(350 914)	(162 123)
Produits et charges résultant de la négociation de dérivés	(28 957)	7 720
Variation juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions	(829)	(4 965)
Autres produits et charges financiers	27 180	5 807
Total revenu de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(2 606)	8 562
Total coût de l'endettement financier net	(353 520)	(153 561)
Différences négatives de change	(8 213)	(648)
Différences positives de change	10 151	1 856
Autres	(9 505)	(12 633)
Total autres produits et charges financiers	(7 567)	(11 425)
Résultat financier	(361 087)	(164 986)

Note 20 - Impôts

(En milliers d'euros)	2007	2006
Résultat net consolidé	1 150 901	351 822
Sociétés mises en équivalence	(106 233)	(101 081)
Impôt courant	125 268	54 174
Impôt différé	(52 069)	11 624
Résultat avant impôt	1 117 867	316 539
Taux théorique	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	384 882	108 984
Impôt réel	73 199	65 798
Ecart	311 683	43 186
Justification de l'écart		
Différences de taux d'impôts et opérations imposées à taux réduit	42 148	32 057
Bases non taxables (déductibles)	271 923	(589)
Différences permanentes	(13 662)	4 163
Reports déficitaires non constatés	(9 114)	(1 325)
Utilisation de déficits reportables non activés	20 006	9 048
Exit tax sur les réserves spéciales de plus values à long terme	-	(7 692)
Annulations d'impôts différés passifs (actifs)	(2 890)	9 271
Impositions forfaitaires et autres différences	3 272	(1 747)

Bilan	Résultats	Flux de trésorerie	Annexe
-------	-----------	--------------------	--------

Les sources de l'impôt différé actif et passif sont les suivantes (en impôt) :

(En milliers d'euros)	31/12/2006 net	Variations de périmètre	Reclassement en impôt courant	Résultat	Autres éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres	31/12/2007 net
Immobilisations incorporelles	(261 851)	(137 619)	-	14 868	1 633	(382 969)
Immobilisations corporelles	(7 101)	(65 647)	(1 832)	40 945	314	(33 321)
Immeubles de placement	(29 655)	-	-	(23 097)	-	(52 752)
Actifs disponibles à la vente	(137 195)	-	-	2	(12 993)	(150 186)
Flotte de véhicules et autres actifs	(14 901)	(12 164)	-	7 067	1 153	(18 845)
Instruments dérivés actifs	(4 694)	(1 784)	-	(58)	(18 748)	(25 284)
Capitaux propres	-	-	-	-	(266)	(266)
Emprunts et dettes financières	(11 503)	1 063	-	(14 740)	6 576	(18 604)
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	10 497	6 746	-	(1 422)	(3 101)	12 720
Provisions	1 896	4 962	-	(892)	(17)	5 949
Instruments dérivés passif	48	-	-	10 757	11 618	22 423
Autres passifs courants	(1 071)	1 069	(46)	4 948	202	5 102
Autres	13 713	1 536	-	2 167	(4 584)	12 832
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés / Conso. Déficit activés	34 580	30 332	-	11 523	(1 024)	75 411
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	(407 237)	(171 506)	(1 878)	52 069	(19 237)	(547 790)
Actifs d'impôts différés	48 240	-	-	-	-	127 680
Passifs d'impôts différés	(455 477)	-	-	-	-	(675 470)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

L'analyse de l'activation des déficits fiscaux se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	Antériorité des déficits				Total
	ant. 2004	2005	2006	2007	
Pertes fiscales (en base)	71 284	11 433	158 612	50 517	291 846
Pertes fiscales activées	65 434	10 076	122 629	42 100	240 239
Date limite d'utilisation des déficits	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	-
Actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales	20 421	3 366	37 380	14 245	75 411
<i>Soit un taux moyen d'impôt de</i>	<i>31,21 %</i>	<i>33,41 %</i>	<i>30,48 %</i>	<i>33,84 %</i>	<i>31,39 %</i>
Déficits fiscaux pour lesquels il n'a pas été reconnu d'actifs d'impôt (base)	5 850	1 357	35 983	8 417	51 607

Note 21 - Résultat par action

(En milliers d'euros)	Note	2007	2006
Résultat net part du Groupe		911 450	306 074
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9	52 673 929	50 231 400
Résultat de base par action publié		17,30	6,09
Résultat de base par action ajusté des attributions d'actions gratuites		-	5,80
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	9	52 734 667	50 558 722
Résultat dilué par action publié		17,28	6,05
Résultat dilué par action ajusté des attributions d'actions gratuites		-	5,77

Note 22 - Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers

- Juste valeur et valeur comptable des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros)	31/12/2007		Ventilation par catégorie d'instrument financier					Autres*
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Actifs disponibles à la vente (non courants)	4 258	4 258	-	4 258	-	-	-	-
Autres actifs non courants	39	39	-	-	2	2	25	9
Clients et autres débiteurs	1 357	1 357	-	-	1 355	-	-	2
Actifs disponibles à la vente (courants)	3	3	-	3	-	-	-	-
Flotte de véhicules	2 530	2 530	-	-	2 530	-	-	-
Autres actifs	102	102	-	-	51	-	42	9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66	66	66	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666	666	619	-	47	-	-	-
Actifs	9 022	9 022	686	4 262	3 985	2	67	20
Emprunts et dettes financières	5 119	5 026	-	-	-	5 083	-	36
Fournisseurs et autres créditeurs	971	971	-	-	971	-	-	-
Autres passifs	579	579	-	-	481	21	69	8
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	2 849	2 852	2	-	-	2 843	-	4
Passifs	9 518	9 429	2	-	1 453	7 947	69	47

* Actifs et passifs exclus du champ d'application IFRS 7 (non revalorisés).

Bilan	Résultats		Flux de trésorerie				Annexe	
(En millions d'euros)	31/12/2006		Ventilation par catégorie d'instrument financier					Autres*
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Actifs disponibles à la vente (non courants)	2 630	2 630	-	2 630	-	-	-	-
Autres actifs non courants	11	11	-	-	-	-	11	-
Clients et autres débiteurs	886	886	-	-	886	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (courants)	153	153	-	153	-	-	-	-
Flotte de véhicules	2 168	2 168	-	-	2 168	-	-	-
Autres actifs	39	39	-	-	36	-	3	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	111	111	111	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	473	473	473	-	-	-	-	-
Actifs	6 470	6 470	584	2 783	3 090	-	14	-
Emprunts et dettes financières	1 448	1 357	-	-	-	1 448	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	695	695	-	-	695	-	-	-
Autres passifs	234	234	-	-	234	-	-	-
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	2 136	2 136	-	-	-	2 136	-	-
Passifs	4 513	4 422	-	-	929	3 584	-	-

* Actifs et passifs exclus du champ d'application IFRS 7 (non revalorisés).

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés sont évalués par référence à leur prix de marché pour les instruments cotés ou par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...);
- les actifs disponibles à la vente sont évalués par référence à leur cours de bourse (titres cotés) ou par référence à des transactions récentes ou à l'évaluation de l'actif net ;
- les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). La juste valeur présentée intègre l'évolution des taux d'intérêts pour la dette à taux fixe et l'éventuelle évolution du risque crédit du Groupe pour l'ensemble de la dette ;
- la juste valeur des créances (y compris la flotte de véhicules) et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

• Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est présenté dans le cadre d'une analyse de sensibilité en conformité avec IFRS 7. Il reflète l'impact de l'évolution des taux d'intérêts sur la charge financière, sur le résultat net et sur les capitaux propres.

L'analyse de la sensibilité aux taux d'intérêts s'analyse selon les hypothèses suivantes :

- L'évolution de la courbe des taux n'a pas d'impact sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux d'intérêt fixe, s'ils sont évalués au coût amorti ;
- L'évolution de la courbe des taux a une incidence sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux variable, dans le cas où ils ne sont pas désignés comme élément couvert. Une variation des taux a une incidence

sur le coût de l'endettement financier brut et est donc inclus dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux ;

- L'évolution de la courbe des taux a une incidence sur la juste valeur d'un instrument financier dérivé éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. La variation de juste valeur de l'instrument affecte la réserve de couverture dans les capitaux propres. Cet effet est donc inclus dans le calcul de la sensibilité des capitaux propres au risque de taux ;
- L'évolution de la courbe de taux a une incidence sur les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêts, caps,...) qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où cela affecte leur juste valeur dont la variation est comptabilisée en compte de résultat. Cet impact est donc inclus dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux.

Sous ces hypothèses, l'incidence d'une variation de +/- 100 points de base des taux d'intérêts (choc instantané, parallèle sur toute la courbe, survenant le premier jour de l'exercice, puis aucun changement du niveau des taux postérieurement), sur les résultats du groupe Eurazeo se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	+ 100 bp Réserve de couverture	Résultat financier	- 100 bp Réserve de couverture	Résultat financier
Instruments financiers désignés comme instruments de couverture	112 305	-	(107 224)	(66)
Instrument financiers non dérivés, à taux variable (non couverts)	-	(16 174)	-	16 174
Dérivés de taux (non éligibles à la comptabilité de couverture)	-	18 420	-	(22 140)
Impact total (avant impôt)	112 305	2 246	(107 224)	(6 032)
<i>Sensibilité des capitaux propres à la variation des taux</i>	<i>+ 100 bp</i>	<i>1,3 %</i>	<i>- 100 bp</i>	<i>- 1,2 %</i>
<i>Sensibilité du résultat net consolidé à la variation des taux</i>	<i>+ 100 bp</i>	<i>0,1 %</i>	<i>- 100 bp</i>	<i>- 0,3 %</i>

- Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les critères pour une décomptabilisation

Dans le cadre de la cession envisagée des titres Veolia, Eurazeo a conclu un contrat de pension livrée des titres accompagné d'un financement de 430 millions d'euros à 0 point de base. Cette opération n'a pas donné lieu à la décomptabilisation des actifs concernés, le Groupe ayant conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux titres.

La valeur comptable au bilan des titres Veolia, objets de la pension livrée, et de la dette associée s'élèvent respectivement à 615,8 millions d'euros et 434,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 23 - Informations relatives aux parties liées

Eurazeo n'a pas d'engagement financier au titre des entreprises liées autres que ceux indiqués dans cette présente annexe.

Les membres du Directoire constituent les principaux dirigeants d'Eurazeo au sens de la norme IAS 24. Sur l'exercice 2007, le montant perçu au titre des contrats de co-investissement s'est établi à 75 486 milliers d'euros dont 38 271 milliers d'euros au titre des co-investissements des principaux dirigeants (directoire dans sa composition au 31 décembre 2007), dans les investissements de Private Equity réalisés par Eurazeo en 2003 et 2004. Ce montant correspond à la quote-part de plus-value sur la cession des investissements dans Fraikin

Groupe, Eutelsat Communications et Terreal. Sur ces trois investissements, Eurazeo a enregistré des produits (dividendes, plus-values) d'un montant cumulé de 879 065 milliers d'euros.

Par ailleurs, les principaux dirigeants ont perçu en 2007 des rémunérations pour un montant global de 3 585 milliers d'euros. Ils bénéficient d'une retraite "chapeau" qui ne sera acquise que si le bénéficiaire est présent dans la Société au moment de son départ à la retraite. La charge de l'exercice relative à cet avantage s'élève à 2 292 milliers d'euros.

Enfin, la charge de l'exercice relative aux paiements en actions attribués aux principaux dirigeants s'élève à 2 882 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2007, les soldes dans les comptes sociaux inscrits au bilan et au compte de résultat relatifs aux entreprises liées (entreprises associées seulement) sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Société détentrice	Prix de revient	Provisions	Net
Financière Truck (Investissement)				
Titres de participation	Eurazeo	16 587	-	16 587
Titres de participation	ECIP	1 028	-	1 028
Obligations Convertibles	Eurazeo	31 826	-	31 826
Obligations Convertibles	ECIP	1 923	-	1 923
Intérêts sur OC	Eurazeo	959	-	959
Bilan		52 324	-	52 324
(En milliers d'euros)				Produits courants
Financière Truck (Investissement)				
Intérêts sur OC	Eurazeo			959
Résultat				959
(En milliers d'euros)	Société détentrice	Prix de revient	Provisions	Net
Ray Investment Sàrl (Rexel)				
Titres de participation Ray France Investment SAS		489 374	-	489 374
Bilan		489 374	-	489 374
(En milliers d'euros)				Produits courants
Ray Investment Sàrl (Rexel)				
Prestations de services	Eurazeo			225
Résultat				225
(En milliers d'euros)	Société détentrice	Prix de revient	Provisions	Net
Intercos				
Titres de participation	Broletto 1	90 720	-	90 720
Bilan		90 720	-	90 720
(En milliers d'euros)	Société détentrice	Prix de revient	Provisions	Net
SIIT (Sirti)				
Titres de participation	Broletto 2	47 200	-	47 200
Bilan		47 200	-	47 200

Au 31 décembre 2007, Eurazeo détenait indirectement (via Ray France et Ray Investment) 54 883 705 actions Rexel. Le cours de bourse de ces titres à la clôture s'établissait à 12,50 euros, soit une valorisation de la participation de 686 millions d'euros.

Note 24 - Filiales et entreprises associées

Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Société Mère						
Eurazeo	Paris	France				
Activité "Holding"						
France Asie Participations	Paris	France	I.G.	96,51 %	96,51 %	Sortie
Legendre Holding 11	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	
Legendre Holding 15	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	
Catroux	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	
Eurazeo Management Lux	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	
Eurazeo Services Lux	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
Eurazeo Co-Investment Partners	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	7,25 %	
ECIP Europcar	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	3,71 %	
ECIP B	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	6,21 %	Entrée
ECIP Italia	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	16,23 %	Entrée
ECIP ELIS	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	6,61 %	Entrée
BlueBirds Participations	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
Euraleo	Milan	Italie	I.G.	50,00 %	50,00 %	Entrée
Eurazeo Italia	Milan	Italie	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
Activité "Immobilier"						
Immobilière Bingen	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	
ANF	Paris	France	I.G.	62,84 %	62,84 %	
Eurazeo Real Estate Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	
Legendre Holding 8	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
Eurazeo Entertainment Lux	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
RedBirds Participations	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
Activité "Private equity"						
Palier B&B Hotels						
Groupe B&B Hotels SAS	Brest	France	I.G.	83,24 %	74,13 %	
Financière B&B Hotels SAS	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	
B&B Hotels SNC	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	
Boscotel SAS	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	
Francitel SARL	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	
B&B Hotels GmbH	Wiesbaden Nord.	Allemagne	I.G.	100,00 %	74,13 %	
JC Morgan's Hotel SARL	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Quentin's Hotel SARL	Brest	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Aix Pont de l'Arc Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Angers Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Annecy Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Aser Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Avignon Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Beaune Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Bourges Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

Bilan		Résultats		Flux de trésorerie		Annexe
Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Activité "Private equity"						
Palier B&B Hotels						
Brignoles Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Brives Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Bussy Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Caen Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Calais Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Chartres Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Chateauroux Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Colmar Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Dijon Pouilly Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Elysees Lyon Gambetta SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Eurhotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Freyming Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Frouard Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Gerzat Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Goussainville Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Harfleur Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
La Villette Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Laxou Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Le Mans Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Les Lisses Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Lezennes Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Limoges Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Lyon Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Marsannay Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Maurepas Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Metz Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Mezrieu Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Moneteau (ex-Montbelliard) Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Montélimar Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Montpellier Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Mulhouse Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Narbonne Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Noisy le Grand Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Ollioules Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Paray le Monial Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Perpignan Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Poitiers Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Rennes Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Roquebrune Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Savigny Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Saumaty Seon Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Semecourt Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Saint Michel sur Orge Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Saint Sebastien sur Loire Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Strasbourg Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Tours Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Troyes Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Valence Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Vendenheim Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Villeneuve-Loubet Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
Villepinte Hotel SNC	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée
APJ SARL	Dijon	France	I.G.	100,00 %	74,13 %	Entrée

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

Rapports des CAC

Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Activité "Private equity"						
Palier Europcar						
Europcar Groupe	Guyancourt	France	I.G.	85,08 %	85,08 %	
Europcar International	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Europcar information Services GEIE	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Europcar Holding	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Europcar France	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Delta Services Auto	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Parcoto Services	Rouen	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Securitifleet France	Guyancourt	France	I.G.	100,00 %	4,25 %	
Monaco Auto Location	Monaco	France	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Europcar International SA&CO OHG	Hambourg	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Europcar Autovermietung	Hambourg	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Interent Immobilien	Hambourg	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Securitifleet Germany	Hambourg	Allemagne	I.G.	100,00 %	4,25 %	
PremierFirst Rental (German Holdings)	Wiesbaden	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFirst Rental	Wiesbaden	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFirst Automvermietung	Wiesbaden	Allemagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFirst Rental Switzerland	Zurich	Suisse	I.G.	100,00 %	85,06 %	Entrée
Europcar Italia	Rome	Italie	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Securitifleet Italy	Rome	Italie	I.G.	100,00 %	5,10 %	
Europcar UK	Watford	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	
PremierFisrt Car Rental EMEA Holdings	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental (Holdings)	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental (Group)	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Diplema 272	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Diplema 274	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Provincial Assessors	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental (Properties)	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental Pension Scheme Trustees	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental UK	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	73,00 %	62,11 %	Entrée
Provincial Securities	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental (Franchising)	Leicester	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental (Holland)	La Haye	Pays-Bas	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
PremierFisrt Rental Insurances Guernsey	St Peter Port	Guernesey	I.G.	99,60 %	84,74 %	Entrée
Europcar Internacional Aluger de Automovies	Lisbonne	Portugal	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Europcar IB	Madrid	Espagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Securitifleet Spain	Madrid	Espagne	I.G.	100,00 %	3,40 %	
Ultramar Car Rental	Palma de Mallorca	Espagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Solcar	Palma de Mallorca	Espagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Auto Ibiza Rent a Car	Ibiza	Espagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Pitiusas Taller de Reparaciones	Ibiza	Espagne	I.G.	100,00 %	85,08 %	Entrée
Europcar Belgium	Zaventen	Belgique	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Keddy	Zaventen	Belgique	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Euroguard	Gibraltar	Gibraltar	I.G.	100,00 %	85,08 %	
Palier APCOA						
LH APCOA	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	Entrée
APCOA Group GmbH	Stuttgart	Allemagne	I.G.	84,54 %	84,54 %	Entrée
APCOA Parking Holdings GmbH ("BidCo")	Stuttgart	Allemagne	I.G.	85,50 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Holdings GmbH	Leinfelden-Echterdingen	Allemagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Parking Holding Zwei GmbH	Leinfelden-Echterdingen	Allemagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

Bilan		Résultats		Flux de trésorerie		Annexe
Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Activité "Private equity"						
Palier APCOA						
AE Holding AG	Leinfelden-Echterdingen	Allemagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Autoparking GmbH	Leinfelden-Echterdingen	Allemagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Parcon Gesellschaft für Parkraummanagement und Consulting mbH	Hamburg	Allemagne	I.G.	51,00 %	41,71 %	Entrée
OPG - Parking GmbH	Osnabrück	Allemagne	I.G.	51,00 %	41,71 %	Entrée
APCOA Parking Service GmbH (WPS)	Francfort	Allemagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Austria GesmbH	Vienne	Autriche	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
STPM Parkraummanagement Gesellschaft m.b.H	Vienne	Autriche	M.E.E	49,00 %	40,08 %	Entrée
APCOA d.o.o.	Rijeka	Croatie	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Parking Holdings (UK) Limited	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking (UK) Limited	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
First Management Group Limited	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
FMG (Harrow) Limited	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Services UK Limited (CPS of UK)	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Ireland	Lucan Village	Irlande	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Holding Italia S.r.l.	Mantova	Italie	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Italia S.p.A.	Mantova	Italie	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Central Parking System Parco Leonardo	Rome	Italie	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark Scandinavia	Oslo	Norvège	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark AS	Oslo	Norvège	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Interpark AS	Oslo	Norvège	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark Svenska AB	Stockholm	Suède	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark Väst AB	Stockholm	Suède	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark Öst AB	Stockholm	Suède	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Garage AB Heimdal	Stockholm	Suède	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Rationell Parkeringservice RPS AB	Stockholm	Suède	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
P-Smart AB	Stockholm	Suède	I.G.	89,90 %	73,53 %	Entrée
Parking Holding Danmark ApS	Vejle	Danemark	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
EuroPark A/S	Vejle	Danemark	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Parkingi Polska Sp. z o.o.	Warschau	Pologne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Nederland B.V.	Rotterdam	Pays-Bas	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Central Parking Netherlands B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Belgium N.V.	Antwerpen	Belgique	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Mobile-for N.V.	Antwerpen	Belgique	I.G.	70,00 %	57,25 %	Entrée
APCOA Parking Switzerland AG	Zürich	Suisse	I.G.	51,00 %	41,71 %	Entrée
APCOA Parking Service Switzerland AG	Bienne	Suisse	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Hellas	Athènes	Grèce	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
APCOA Parking Espana	Madrid	Espagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Central Parking System Madrid	Madrid	Espagne	I.G.	100,00 %	81,79 %	Entrée
Palier ELIS						
Legendre Holding 20	Paris	France	I.G.	83,19 %	83,19 %	Entrée
Novalis	Puteaux	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
M.A.J.	Pantin	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Les Lavandières	Avrillé	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Régionale de Location et Services Textiles	Marcq en Baroeul	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Pierrette - T.B.A.	Malzeville	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Le Jacquard Français	Gerardmer	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
G.I.E. ELIS	Puteaux	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Société d'Equipements Textiles	Ivry sur Seine	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

Rapports des CAC

Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Activité "Private equity"						
Palier ELIS						
Thimeau	Meaux	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Grenelle Service	Gennevilliers	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Cassiopée	Nanterre	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Société de Nettoyage et de désinfection d'Ivry	Vitry sur Seine	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Maison de Blanc Berrogain	Anglet	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.O.C.	Vitry sur Seine	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Location Blanchet	Lecousse	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Blanchisserie Poulard	Nanterre	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Palace Services	Nanterre	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
AD3	Dardilly	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Holdelis	Paris	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Francine	Cergy Pontoise	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.C.I. Compans	Pantin	France	I.G.	50,00 %	41,60 %	Entrée
S.C.I. Château de Jeanville	Puteaux	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Quasar	Puteaux	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Lovetra	Cergy Pontoise	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
G.I.E. Eurocal Partners	Villeurbanne	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Blanchisserie Moderne	Montlouis sur Loire	France	I.G.	96,34 %	80,15 %	Entrée
S.C.I. La Forge	Bondoufle	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Société de Participations Commerciales et Industrielles	Cergy Pontoise	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.C.I. 2 Sapins	Grenoble	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.Q.U.A.	Bois de Nefles - Saint Paul	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
HTS France	Décines Charpieu	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
CWS France	Décines Charpieu	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Molinel	Frelinghien	France	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Guston Molinel France	Frelinghien	France	M.E.E.	50,00 %	41,60 %	Entrée
Delta Textilservice	Rehburg-Loccum	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Spies Wäscherei-Chemische Reinigung	Mörtenbach	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
RWW Textilservice GMBH & Co KG	Rehburg-Loccum	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
RWW Textilservice Beteiligungs	Rehburg-Loccum	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Schäfer Wäsche-Vollservice	Ibbenbüren	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Lavita Textilservice	Hannover	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.S.B. G.B.R.	Mörtenbach	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Rolf Und Horst Sschäfer OHG	Ibbenbüren	Allemagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Hades	Bruxelles	Belgique	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.N.D.I (Suisse)	Brüg	Suisse	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Kennedy Hygiene Products	Uckfield	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Kennedy Exports	Uckfield	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Rentex	Milan	Italie	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
S.N.D.I S.R.O.	Slavkov u Brna	Rep. Tchèque	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
ELIS Manomatic	Barcelonne	Espagne	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Auxiliar Hotelera Arly	Andorre	Andorre	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Arly les Valls	Andorre	Andorre	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Spast	Samora Correira	Portugal	I.G.	100,00 %	83,19 %	Entrée
Palier Eutelsat Communications						
RedBirds France	Paris	France	I.G.	100,00 %	100,00 %	Sortie
RedBirds Participations	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Sortie
BlueBirds Participations	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Sortie
BlueBirds II Participations	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	100,00 %	Sortie
Eutelsat Communications (groupe consolidé)	Paris	France	M.E.E.	25,58 %	18,13 %	Sortie

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

Bilan	Résultats	Flux de trésorerie	Annexe			
Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Variations de périmètre
Activité "Private equity"						
Palier Fraikin						
Fraikin Groupe	La-Défense	France	I.G.	55,11 %	55,11 %	Sortie
Fraikin	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Fraikin Locamion	La-Défense	France	I.G.	99,99 %	55,10 %	Sortie
Fraikin Locatime	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Immobilière Fraikin	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Locamion	La-Défense	France	I.G.	99,94 %	55,07 %	Sortie
FLM	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,08 %	Sortie
Fraikin Assets	Genevilliers	France	I.G.	100,00 %	55,10 %	Sortie
Fraikin Services	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Fraikin Capital	La-Défense	France	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Financière Adkarr	Ris Orangis	France	I.G.	99,99 %	55,09 %	Sortie
Locafroid	Kersaint-Plabennec	France	I.G.	99,99 %	55,09 %	Sortie
SCI Plateau de Mauves	Kersaint-Plabennec	France	I.G.	99,99 %	55,09 %	Sortie
Fraikin Limited	Londres	Royaume-Uni	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Fraikin Belgium	Bruxelles	Belgique	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Fraikin Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Fraikin Alquiler	Barcelonne	Espagne	I.G.	100,00 %	55,11 %	Sortie
Palier Financière Truck Investments						
Financière Truck Investments (groupe consolidé)	La-Défense	France	M.E.E	19,91 %	13,23 %	Entrée
Palier Intercos						
Broletto 1	Milan	Italie	I.G.	80,03 %	46,39 %	Entrée
Intercos Groupe (groupe consolidé)	Milan	Italie	M.E.E	40,00 %	18,56 %	Entrée
Palier Sirti						
Broletto 2	Milan	Italie	I.G.	79,80 %	41,59 %	Entrée
Sistemi Tecnologici Holding (groupe consolidé)	Milan	Italie	M.E.E	35,70 %	14,85 %	Entrée
Palier Rexel						
Ray France Investment	Paris	France	I.G.	95,01 %	95,01 %	
Ray Investment (groupe consolidé)	Luxembourg	Luxembourg	M.E.E	30,60 %	29,07 %	

I.G. : Intégration globale. M.E.E. : Mise en équivalence.

- Informations sur les entités non consolidées

Les sociétés non consolidées sont des sociétés sans activité ou dont la consolidation n'aurait pas un impact matériel sur les comptes consolidés.

Note 25 - Nouvelles normes, amendements de normes et nouvelles interprétations

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements de normes IFRS, ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentées ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires, incluant dans certains cas, une révision des méthodes comptables.

- IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRS 7 : Instruments financiers - Informations à fournir, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 7 : Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes ;
- IFRIC 8 : Champ d'application d'IFRS 2, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006 ;
- IFRIC 9 : Réexamen des dérivés incorporés, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006 ;
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006.

Concernant les informations requises par la norme IFRS 7, il convient également de se rapporter au rapport de gestion.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2007.

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- IAS 23, amendements relatifs aux coûts d'emprunts, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRS 8 : Segments opérationnels, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRIC 14 : Limite des avantages économiques liés au surfinancement du régime et obligations de financement minimum, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008 ;
- IFRIC 12 : Concessions de services, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intragroupes, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007.

Le processus de détermination par Eurazeo de la date d'application de ces normes et interprétations et des impacts potentiels de leur application sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Eurazeo n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

Note 26 - Autres informations

Les informations relatives à la politique de gestion des risques et au risque de taux et de crédit figurent dans le rapport de gestion du Directoire.

(En millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly,...)	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		
- Titres ANF (cours moyen du mois de décembre)	599,0	669,5
- Titres Air Liquide (cours moyen du mois de décembre)	1 331,4	-
- Actifs immobiliers	255,0	7,9
- Contrats de "buy-back" Europcar	864,1	742,0
- Autres nantissements	321,9	-
Avals, cautions et garanties données	319,1	328,9
Contrats de location simple		
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à moins d'un an)	298,2	28,3
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (entre 1 et 5 ans)	503,3	28,0
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à plus de 5 ans)	709,7	5,1
Garanties de passif	5,7	-
Autres engagements donnés		
- Colyzeo I et II	123,7	166,1
- Fonds d'investissement et ECIP	16,9	25,3
- Immobilier	13,0	18,8
Engagement reçus		
Engagement de souscription des "limited partners" de ECIP/ECIP B	243,7	289,0
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Cautions reçues de clients Fraikin	-	6,1
Avals, cautions et garanties reçues	77,4	187,4
Garanties de passif	9,9	
Autres engagements reçus	675,0	732,9

Activité "holding"

- Engagements d'Eurazeo

L'ensemble des engagements significatifs du groupe Eurazeo selon les normes comptables en vigueur, à l'exception des engagements liés à des pactes d'actionnaires couverts par une obligation de confidentialité, sont décrits ci-après :

- Eurazeo, au travers d'Eurazeo Real Estate Lux, s'est engagée à investir 78,0 millions d'euros dans le fonds Colyzeo, fonds immobilier créé en partenariat avec Colony Capital. L'engagement résiduel au 31 décembre 2007 s'élève à 11,0 millions d'euros. Eurazeo s'est par ailleurs engagée à investir au travers de cette même filiale 150,0 millions d'euros dans le fonds en création Colyzeo II. L'engagement résiduel s'élève à 112,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- Le 18 avril 2007, Eurazeo a donné une garantie à Colyzeo Capital LLP d'un montant maximum de 60 millions d'euros afin de garantir les engagements d'Eurazeo Real Estate Lux pendant la durée du Partnership Agreement Colyzeo Capital LLC.
- Eurazeo s'est engagée à investir 25 millions d'euros dans le fonds Eurazeo Co-Investment Partners SCA, Sicar. Au 31 décembre 2007, l'engagement résiduel est de 12,3 millions d'euros compte tenu des appels de fonds versés au titre de l'exercice 2007.
- Eurazeo s'est engagée à investir 9,6 millions d'euros dans le fonds Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, Sicar. Au 31 décembre 2007, l'engagement résiduel est de 4,6 millions d'euros compte tenu des appels de fonds versés.
- Le 26 janvier 2006, Eurazeo a obtenu d'un syndicat de banques un prêt de 500 millions d'euros sur 5 ans, étendu à un milliard d'euros en juillet 2006. Au 31 décembre 2007, 590 millions d'euros ont été tirés. L'engagement reçu d'Eurazeo s'élève à 410 millions d'euros.
- Dans le cadre du contrat de cession par Eurazeo et d'autres cédants des titres de Fraikin Groupe, des représentations et garanties ont été données par Eurazeo et les autres cédants à Financière Truck (Investissement) SAS ("FTI"). En vertu de ce contrat, les cédants agissent conjointement mais pas solidairement et la garantie de chaque cédant est limitée à sa quote-part du prix de cession. La garantie expire le 15 février 2008, sauf pour les représentations et garanties concernant la capacité des cédants et la propriété des titres cédés, pour lesquelles la garantie expire à la fin de la période de prescription applicable.
- En vertu d'un pacte signé le 15 février 2007 par les associés de FTI, Eurazeo s'est engagée à conserver ses titres FTI pendant une période de 4 ans. Par ailleurs, en cas de perte par Financière Truck Sarl (actionnaire majoritaire de FTI) et Eurazeo du contrôle de FTI, Financière Truck Sarl peut forcer, sous certaines conditions, la cession par Eurazeo de ses titres FTI, aux prix, termes et conditions offerts par le cessionnaire potentiel.
- Dans le cadre de la cession de portefeuilles, Eurazeo a conclu avec AIG, Liquid et Permal trois principaux accords (les "Accords" ou, séparément, "l'Accord") régissant les modalités de cession des différents portefeuilles et contenant à cet égard un certain nombre de déclarations et garanties habituelles dans ce contexte. Par ailleurs, Eurazeo a conclu certains accords supplémentaires concernant les portefeuilles qui ont été exclus du périmètre de cession au profit d'AIG, soit en raison d'un refus d'agrément de cession, soit dans le cadre d'une préemption exercée par un autre investisseur dans le fonds concerné. (Ces fonds sont les suivants: Signal, Pragma, LF Capital Partners, Baker II et Partenaires Midcap).
 - (i) L'Accord avec AIG (conclu le 30 novembre 2006) : hormis certaines exceptions, aucune réclamation pour indemnisation concernant la violation d'une déclaration ou garantie contenue dans l'Accord ne peut être soulevée après le deuxième anniversaire de la date de réalisation de la cession (ayant eu lieu le 28 février 2007), soit le 28 février 2009.
 - (ii) L'Accord avec Liquid (conclu le 14 décembre 2006) : aucune réclamation pour indemnisation concernant la violation d'une déclaration ou garantie contenue dans l'Accord ne peut être soulevée après le deuxième anniversaire de la date de réalisation de la cession (ayant eu lieu le 22 janvier 2007), soit le 22 janvier 2009.
 - (iii) L'Accord avec Permal (conclu le 6 décembre 2006) : l'Accord ne prévoit pas de clause spécifique en matière d'indemnisation.
 - (iv) L'Accord concernant LF Capital Partners (conclu le 21 février 2007) : aucune déclaration ou garantie n'est prévue au-delà de la date de réalisation de la cession.
 - (v) L'Accord concernant Baker II : il n'existe pas de limite temporelle spécifique concernant les clauses d'indemnisation. Cependant, aucune réclamation ne peut dépasser le montant de la transaction.
 - (vi) Concernant tous les FCPR cédés, il convient de noter que légalement, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du montant non libéré des parts cédées. Cette disposition légale survit deux ans après le virement de compte en compte des parts cédées.

- Eurazeo s'est engagée dans le cadre du financement de l'acquisition d'actions Air Liquide à conserver pour la durée du financement, soit jusqu'au 29 août 2010, le contrôle direct ou indirect d'au moins 51 % du capital et des droits de vote de Legendre Holding 11.
- Dans le cadre du prêt de 100 millions d'euros souscrit par sa filiale immobilière Bingen, Eurazeo s'est engagée à conserver directement au moins 95 % du capital et des droits de vote d'Immobilière Bingen.

- Engagements de Legendre Holding 11
 - La société Legendre Holding 11 a consenti un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 13.305.844 actions Air Liquide pour la durée du financement, soit jusqu'au 29 août 2010.

- Engagements des sociétés du fonds Eurazeo Co-Investment Partners (ECIP)
 - Dans le cadre du premier closing, ECIP a reçu des engagements de souscription de ses actionnaires pour un montant total de 169,5 millions d'euros (nets des appels de fonds) au 31 décembre 2007.
 - Dans le cadre du premier closing, ECIP B a reçu des engagements de souscription de ses actionnaires pour un montant total de 74,2 millions d'euros (nets des appels de fonds) au 31 décembre 2007.

- Engagement des sociétés du fonds Eurazeo Italia et ECIP Italia
 - Dans le cadre d'un contrat de cession de parts sociales conclu avec la Compagnie Nationale de Portefeuille ("CNP") en date du 27 décembre 2007, Eurazeo Italia et ECIP Italia se sont engagées à acquérir les participations de CNP dans les sociétés Broletto 1 et Broletto 2 pour un montant global de 30 millions d'euros. La cession et l'acquisition des parts a eu lieu le 10 janvier 2008.

Activité "Immobilier"

- Engagements d'ANF

Engagements reçus

- Le 21 novembre 2005, ANF a obtenu conjointement des banques HSBC et Calyon un prêt de 150 millions d'euros sur 7 ans. Compte tenu du nombre et de l'importance des nouveaux projets identifiés, cet emprunt a été porté le 27 juillet 2007 à 250 millions d'euros obtenus conjointement des banques HSBC, Calyon, BECM et Société Générale. Les fonds sont versés sur demande de l'emprunteur. Au 31 décembre 2007, 71 millions d'euros ont été tirés.
- Le 30 octobre 2007, ANF a obtenu conjointement des banques Natixis, BECM et Société Générale un prêt de 288 millions d'euros sur 7 ans. Les fonds seront versés sur demande de l'emprunteur. Au 31 décembre 2007, 212,8 millions d'euros ont été tirés.

Les engagements reçus par ANF s'élèvent à 254 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Engagements donnés

- En contrepartie de l'emprunt de 250 millions d'euros sur 7 ans accordé par les banques HSBC, Calyon, BECM et Société Générale, les garanties suivantes ont été données :
 - Nantissement des comptes courants bancaires ;
 - Cession "Daily" des primes d'assurance des immeubles.

- En contrepartie de l'emprunt de 288 millions d'euros sur 7 ans accordé par les banques Natixis, BECM et Société Générale, les garanties suivantes ont été données :
 - Sûretés hypothécaires sur les immeubles financés ;
 - Cession "Daily" des créances relatives à tout revenu d'ANF afférent aux immeubles (notamment les loyers, les indemnités d'assurance "perte de loyer", le contrat de couverture, les recours au titre des actes d'acquisition des immeubles) ;
 - Cession "Daily" de la créance de TVA ;
 - Nantissement de créances (en cas de conclusion d'un contrat de couverture avec une Partie) ;
 - Gage-espèces (en cas de remboursement anticipé).

- Engagements d'Immobilière Bingen

Engagements reçus

Dans le cadre de l'acquisition par Immobilière Bingen des titres de la société ANF, une convention de garantie d'actif et de passif a été conclue le 1^{er} mars 2005 entre Finaxa, cédant des titres ANF et Eurazeo (Immobilière Bingen s'étant substituée à Eurazeo). En vertu de cette convention, la garantie est limitée à 73 millions d'euros, sauf en ce qui concerne notamment certains biens immobiliers pour lesquels la garantie n'est pas limitée.

La garantie expire :

- pour tous dommages en matières fiscales, parafiscales, de sécurité sociale et douanière, à l'expiration des prescriptions légales applicables en ces matières augmentées d'un délai de 30 jours ;
- pour le paiement de toutes autres sommes, le 24 mars 2007, sauf en ce qui concerne notamment certains biens immobiliers pour lesquels la garantie n'est pas limitée dans le temps.

Engagements donnés

- En garantie de ses obligations au titre du Contrat de prêt qu'elle a conclu le 21 novembre 2005 avec HSBC et Calyon, Immobilière Bingen a consenti les sûretés suivantes :
 - (i) nantissement sur les soldes de ses comptes bancaires ;
 - (ii) nantissement du compte d'instruments financiers sur lequel sont inscrites les actions qu'elle détient dans le capital social d'ANF ;
 - (iii) délégation des sommes dues ou qui pourraient être dues par la banque de couverture au titre de tout instrument de couverture de taux conclu par Immobilière Bingen dans le cadre du Prêt ;
 - (iv) cession Daily des indemnités dues ou qui pourraient être dues par Finaxa à Immobilière Bingen au titre de la garantie d'actif et de passif consentie par Finaxa dans le cadre de l'acquisition des actions composant le capital social de ANF par Immobilière Bingen (décrite ci-dessus).
- Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par la société ANF, Immobilière Bingen s'est engagée auprès de BNP Paribas et ce jusqu'au 17 avril 2008 à ne procéder à aucun transfert, ni procéder à aucune opération sur les titres qu'elle détient de la société ANF.

Activité "Private Equity"

- Engagements des sociétés du Groupe B&B Hotels

- En garantie de ses obligations au titre du financement du LBO, Groupe B&B Hotels a donné à la banque Natixis les garanties suivantes :

- (i) nantissement de premier rang des comptes d'instruments financiers du Groupe B&B Hotels ;
- (ii) nantissement du prêt intragroupe consenti par Groupe B&B Hotels à Financière B&B Hotels ;
- (iii) délégation imparfaite de la garantie d'actifs et de passifs relative à la transaction ;
- (iv) nantissement du compte courant bancaire de Groupe B&B Hotels ;
- (v) nantissement de créances.

- En garantie des financements seniors immobiliers, les sociétés du Groupe B&B Hotels ont donné les garanties suivantes :

- (i) cautionnement personnel et solidaire ;
- (ii) nantissement de premier rang des comptes d'instruments financiers ;
- (iii) nantissement des fonds de commerce ;
- (iv) délégation des assurances ;
- (v) nantissement des comptes courants.

- Engagements des sociétés du groupe Europcar

Dans le cadre de l'acquisition des actions Europcar International, Europcar Groupe S.A. a reçu de Volkswagen AG une garantie qui comporte principalement une garantie destinée à couvrir les risques généraux, plafonnée à 12,5 % du prix d'achat des titres et devant être exercée dans les 18 mois de la réalisation de l'acquisition effective des titres (qui est intervenue le 31 mai 2006) ;

Europcar Groupe et certaines de ses filiales Europcar ont fourni des garanties dans le cadre normal de l'activité, notamment pour l'obtention de lignes de crédits. Au 31 décembre 2007, le montant total des garanties accordées s'élevait à 102,7 millions d'euros. Europcar a des engagements relatifs aux baux des agences (contrats de location simple) à hauteur de 254,9 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements donnés dans le cadre des contrats d'achat de la flotte de véhicules s'élèvent à 864,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 pour l'ensemble du groupe, y compris les filiales PremierFirst.

Enfin, Europcar Groupe a nanti 100 % des actions Europcar International au titre du financement de l'acquisition.

La liste des sûretés et garanties consenties par la Société et l'ensemble de ses filiales le 31 mai 2006 et le 15 novembre 2007 en garantie des différents prêts bancaires mis en place est la suivante :

- Sûretés consenties par Europcar Groupe, Europcar International et Europcar Holding

En garantie du Bridge to Asset Financing Facility et/ou du Senior Revolving Facility Agreement et/ou des documents de couverture (ISDA Master Agreement) et du tirage sur la tranche additionnelle du Senior Revolving Facility Agreement, les sûretés suivantes sont notamment mises en place, selon le cas, par les sociétés :

Type de garanties accordées	Europcar Groupe	Europcar International	Europcar Holding
Acte de délégation imparfaite de droit allemand	oui	-	-
Acte de cautionnement solidaire	-	oui	-
Contrat de nantissement de comptes bancaires	oui	oui	oui
Contrat de nantissement de marque	-	oui	-
Contrat de nantissement de comptes d'instruments financiers	oui	oui	oui
Contrat de cession de créances professionnelles	oui	oui	-
Contrat de garantie à première demande	-	oui	-
Signature en qualité de caution solidaire et irrévocable d'un contrat de prêt relais	-	oui	oui
Signature en qualité de caution solidaire et irrévocable d'une convention de crédit	-	oui	oui
Signature en qualité de tiers convenu des actes de natissements	-	oui	oui

- Sûretés portant sur les filiales Europcar françaises, allemandes, portugaises, espagnoles, belges et italiennes

En garantie du Bridge to Asset Financing Facility et/ou du Senior Revolving Facility Agreement et/ou des documents de couverture (ISDA Master Agreement) et du tirage sur la tranche additionnelle du Senior Revolving Facility Agreement, les sûretés suivantes sont notamment mises en place, selon le cas, par les sociétés :

Type de garanties accordées	Filiales Europcar					
	France	Allemagne	Portugal	Espagne	Belgique	Italie
Contrat cadre de cession de créances professionnelles à titre de garantie	oui	oui	oui	-	-	oui
Contrat de nantissement des parts sociales	oui	oui	-	-	-	-
Contrat de nantissement d'actions	-	oui	oui	oui	oui	oui
Contrat de nantissement de créances	-	-	-	oui	oui	-
Contrat de nantissement de comptes d'instruments financiers	oui	-	-	-	-	-
Contrat de nantissement de comptes bancaires	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Contrat de nantissement de fonds de commerce	oui	-	-	-	oui	-
Contrat de nantissement d'actifs mobiliers	-	oui	-	-	-	-
Contrat de délégation	oui	-	-	-	-	-
Signature en qualité de caution solidaire et irrévocable d'un contrat de prêt relais	oui	-	-	-	-	-
Signature en qualité de caution solidaire et irrévocable d'une convention de crédit	oui	-	-	-	-	-

- Sûretés portant sur les filiales PremierFirst

En garantie du tirage sur la tranche additionnelle (Additional Tranche) du Senior Revolving Facility Agreement tel que modifié par avenant en date du 28 février 2007 (Amendment and Restatement Agreement) signé le 15 novembre 2007, les sûretés suivantes ont notamment été mises en place:

- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Limited ;
- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental Holdings Limited ;
- la signature d'un nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental Group Limited ;
- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental Limited ;
- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental Properties Limited ;
- la signature d'un nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental Franchising Limited ;
- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental UK Limited ; et
- nantissement des actions de la société PremierFirst Vehicle Rental German Holdings Limited.

Le financement de la flotte en leasing au Royaume-Uni est garanti par les actifs de la société mère PremierFirst Rental EMEA.

Le financement de la flotte en Allemagne est garantie par les sociétés PremierFirst Rental EMEA, et PremierFirst Ops UK Limited.

- Sûretés portant sur Euroguard

En garantie du fonds vers la société d'assurance AIG, Euroguard a mis en place un nantissement de 5 millions d'euros. Ce montant a été porté à 9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2008 pour tenir compte de l'arrivée dans l'Europrogramme de Europcar Italia SpA, PremierFirst Vehicle Rental UK et PremierFirst Vehicle Rental Switzerland AG, et sera porté à 13 millions d'euros au 1^{er} avril 2008 pour tenir compte de l'arrivée d'Europcar Autovermietung GmbH.

• Engagements des sociétés du groupe APCOA

Dans le cadre de l'acquisition du groupe APCOA par la société Perpetuum Beteiligungsgesellschaft GmbH ("Bidco") le 25 avril 2007, le cédant Investcorp s'est engagé à ne pas avoir d'activité concurrente de celle d'APCOA, telle qu'exercée au moment de l'acquisition, en Allemagne, Scandinavie, au Royaume-Uni et en France, et à ne pas solliciter les clients, ni les employés clés d'APCOA. Ces engagements ont une durée de 2 ans et expirent le 24 avril 2009.

Au 31 décembre 2007, le montant total des loyers à régler jusqu'à l'échéance des baux s'élevait à 1 220,9 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre des "Facilities Agreement" (accord de financement) en date du 23 avril et 10 août 2007, les sociétés suivantes du groupe APCOA ont accordé des nantissements et des délégations de créances :

Sociétés du groupe APCOA	Délégations de créances	Comptes bancaires nantis	Titres nantis
Perpetuum Beteiligungsgesellschaft GmbH	oui	oui	-
APCOA Parking Holdings GmbH	oui	oui	oui
AE Holding GmbH	oui	oui	oui
APCOA Autoparking GmbH	oui	oui	oui
APCOA Parking Holdings (UK) Limited	oui	oui	oui
APCOA Parking UK Limited	oui	oui	oui
APCOA Holdings Italia Srl	oui	oui	oui
APCOA Parking Italia S.p.A	-	-	oui
Europark Scandinavia AS, Norway	oui	oui	oui
Europark AS, Norway	oui	oui	oui
APCOA Belgium NV	oui	oui	oui
Parking Holding Danmark APS	oui	oui	oui
Europark A/S Danmark	oui	oui	oui
Parking A/S Danmark	oui	oui	oui
Parking Holdings Zwei GmbH	oui	oui	oui
Parking Holdings GesmbH	oui	oui	oui
Central Parking Systems of UK Ltd	oui	oui	oui

- Engagement des sociétés du groupe ELIS

Engagements donnés

- En garantie d'un financement par un pool financier représenté par la BNP Paribas de l'acquisition par la société Legendre Holding 20 des actions de la société Novalis, les engagements suivants ont été donnés :

Sociétés du groupe ELIS	Titres nantis	Comptes bancaires nantis	Autres engagements
Legendre Holding 20		oui	(1)
Novalis	oui	oui	(3)
Quasar	oui		
Holdelis	oui	oui	(3)
M.A.J.	oui	oui	(2) / (3) / (4)
S.P.C.I.	oui		
Pierrette T.B.A.	oui		
Grenelle Service	oui		
Les Lavandières	oui		
R.L.S.T.	oui		
Hadès	oui		
Kennedy Hygiène Products	oui		

(1) Legendre Holding 20 a nanti sa créance sur les vendeurs des actions Novalis ; (2) M.A.J. a consenti un nantissement portant sur la marque ELIS. (3) Novalis, ELIS et M.A.J. ont chacune conclu un acte de cession de créances professionnelles portant sur les prêts et avances en comptes courants au bénéfice des sociétés du groupe Legendre Holding 20 ; (4) M.A.J. a conclu un acte de cession de créances commerciales qu'elle détient vis-à-vis de ses clients.

- La société S.E.T. a nanti au bénéfice de Calyon un compte d'instruments financiers sur lequel sont inscrites des SICAV CPR Opticash Plus en contrepartie de la garantie à première demande consentie par Calyon à la SNCF d'un montant de 2 millions d'euros.
- M.A.J. a octroyé une garantie au bénéfice de Barclays en garantie des facilités bancaires (ligne de crédit renouvelable) consenties par cette dernière à Kennedy Hygiene Products.
- M.A.J. a octroyé une garantie de paiements des loyers au bénéfice du propriétaire des locaux occupés par ELIS Manomatic à Parets del Valles (Barcelone).
- En garantie de la dette foncière contractée par Schäfer Wäschevollservice auprès de la Volksbank, Rolf u. Horst Schäfer OHG a consenti une hypothèque portant sur ses locaux.
- En garantie du compte courant souscrit par Schäfer Wäschevollservice auprès de la Volksbank, Rolf u. Horst Schäfer OHG a consenti une hypothèque portant sur ses locaux.
- Delta Textil-Service a consenti un aval au bénéfice de Commerzbank en garantie du paiement du prix d'acquisition des titres de Lavita GmbH.
- Delta Textil-Service s'est portée caution au bénéfice de MMV Leasing en contrepartie du contrat de crédit-bail mobilier de matériels industriels conclu par Schäfer Wäschevollservice.
- La société Les Lavandières est débitrice d'une garantie de passif octroyée au bénéfice de Mewa SARL à l'occasion de la cession à cette dernière des titres des sociétés Euronet et Hamoise-Euronet pour un montant maximum de 4 696 000 euros.
- La société Hadès est débitrice d'une garantie de passif octroyée en faveur de Mewa Servibel SA à l'occasion de la cession à cette dernière des titres de la société LN Service pour un montant maximum de 976 000 Euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés HTS France, CWS France et CWS Espana, la Société de Participations Commerciales et Industrielles, Kennedy Hygiene Products Ltd et ELIS Manomatic bénéficient d'une garantie de passif accordée par les vendeurs au titre des demandes adressées à ces derniers dans un délai de 12 mois à compter du 2 mai 2007 ; l'indemnisation maximum s'élève à 7,4 millions d'euros.
- Dans le cadre de l'acquisition des parts sociales de la société AD3 par Francine, cette dernière bénéficie d'une garantie de passif sans plafond accordée par les vendeurs qui prend fin à la date de prescription en matière fiscale, sociale et douanière.
- Suite à l'acquisition de la société Blue River par M.A.J., les vendeurs ont octroyé une garantie de passif d'un montant maximum de 2,5 millions d'euros.
- Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Delta Textil-Service par Pierrette T.B.A., la garantie qui avait été accordée, sous certaines conditions et sans plafond, a expiré, à l'exception des réclamations portant notamment sur des déclarations frauduleuses ou consécutives à certains engagements non respectés dont la garantie expire le 30 avril 2013.

• Engagement de Ray France

Dans le cadre de l'offre publique d'achat de Rexel S.A. sur Hagemeyer N.V., les différents associés de la holding Ray Investment S.à r.l., dont Ray France Investment, se sont engagés à faire en sorte que Rexel S.A. réalise une augmentation de capital dans certaines circonstances (si le montant de la Facility C du contrat de prêt conclu le 19 décembre 2007 par Rexel S.A. et Kelium en tant qu'emprunteurs et un pool de banques n'est pas intégralement remboursé à sa date d'échéance, telle que celle-ci peut être retardée sur demande de Rexel S.A. aux termes dudit contrat de prêt, étant précisé que la Facility C doit être remboursée au moyen des produits nets de cession de certains actifs à Sonepar identifiés dans des accords conclus entre Rexel S.A. et cette dernière) et chacun s'est

engagé à y souscrire pour une part supérieure à sa part dans le capital de Rexel S.A. de telle sorte que la totalité des engagements couvre la part de capital du public dans Rexel S.A. Le montant de l'engagement souscrit par Ray France Investment à ce titre s'élève à 262 230 000 euros.

Cet engagement (qui pourrait ne pas être utilisé si les cessions d'actifs d'Hagemeyer N.V. prévues génèrent suffisamment de liquidités) était une condition posée par les banques de financement de Rexel S.A.

Eurazeo, d'une part, et La Financière Patrimoniale d'Investissement ("LFPI"), LFPI1 et Rexinvest, d'autre part, se sont engagées à mettre à la disposition de Ray France Investment l'ensemble des sommes qui seraient susceptibles d'être dues par cette dernière en cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription qu'elle a souscrit à l'égard de Rexel (à hauteur de 97,01 % pour Eurazeo et de 2,99 % pour LFPI, LFPI1 et Rexinvest). En contrepartie de cet engagement, Ray France Investment a accepté de reverser à Eurazeo, LFPI, LFPI1 et Rexinvest l'ensemble de la rémunération qu'elle percevra de la part de Rexel S.A. au titre de son engagement de souscription (à hauteur de 97,01 % pour Eurazeo et de 2,99 % pour LFPI, LFPI1 et Rexinvest).

- Engagement de Ray Investment

Un Accord Particulier a été conclu le 13 février 2007 entre Ray Investment S.à r.l., CD&R, Eurazeo, MLGPE, Caisse de Dépôt et de Placement du Québec et Citigroup Venture Capital Equity Partners L.P. afin d'organiser leurs relations dans le cadre du projet d'introduction en bourse de Rexel S.A. En outre, les parties à l'Accord Particulier ont conclu le 4 avril 2007, un accord intitulé "Second Amended and Restated Shareholders Agreement" afin d'organiser la gouvernance de la société Ray Investment S.à r.l. et les transferts de parts de Ray Investment S.à r.l. (le "Pacte Ray Investment").

Aux termes de l'Accord Particulier et du Pacte Ray Investment, tout associé de Ray Investment S.à r.l. partie au Pacte Ray Investment a le droit de demander à Ray Investment S.à r.l. de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2008, au rachat de l'intégralité des parts qu'il détiendra alors dans Ray Investment S.à r.l. en échange de la quote-part correspondante d'actions Rexel S.A. détenues par Ray Investment S.à r.l.

En outre, dans l'hypothèse où Ray Investment S.à r.l. procéderait à une réduction de capital par voie de rachat de parts sociales financée par le produit des cessions d'actions Rexel S.A., chacun des associés de Ray Investment S.à r.l. pourra demander à participer à cette réduction de capital à due proportion de sa participation dans Ray Investment S.à r.l. et à recevoir, en contrepartie de ses parts, soit un prix en numéraire, soit des actions Rexel S.A. détenues par Ray Investment S.à r.l.

Information pro forma

Conformément à l'instruction AMF n°2007-05 du 2 octobre 2007 relative à la présentation des informations financières pro forma, l'information pro forma est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les impacts sur le bilan consolidé des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2007 sont indiqués dans les différentes notes de l'annexe. Ces variations concernent essentiellement l'acquisition des groupes APCOA et ELIS.

La contribution des groupes APCOA et ELIS aux comptes consolidés d'Eurazeo 2007 est la suivante :

(En millions d'euros)	Eurazeo Consolidé	ELIS Contribution	%	APCOA Contribution	%
Total actifs au 31 décembre 2007	16 825,4	2 317,0	14 %	880,5	5 %
Chiffre d'affaires 2007	2 993,4	251,0	8 %	413,4	14 %
Résultat opérationnel	1 478,9	30,4	2 %	11,4	1 %

Les impacts sur les comptes consolidés de ces deux acquisitions majeures ont conduit le Groupe à établir un compte de résultat pro forma. Ce compte de résultat a été établi conformément aux normes comptables du groupe Eurazeo au 31 décembre 2007. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Acquisitions réputées au 1^{er} janvier 2007 ;
- Constatation du coût d'acquisition et des dettes liées au 1^{er} janvier 2007 ;
- Constatation de la charge financière liée à la dette ainsi déterminée ;
- Constatation de l'écart d'acquisition en résultant.

Les informations pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Compte de résultat consolidé pro forma

(En millions d'euros)	2007 Publié	ELIS 1 ^{er} janvier- 3 oct. 2007	Frais endettement	1 ^{er} janvier- 25 avril 2007	APCOA Frais endettement	Autres ajustements	2007 Pro forma
Produits de l'activité ordinaire	2 993,4	741,0	-	176,0	-	-	3 910,5
Autres produits de l'activité	1 267,4	(0,6)	-	-	-	-	1 266,7
Achats consommés	(415,6)	(105,3)	-	(117,1)	-	-	(638,0)
Impôts et taxes	(58,5)	(18,6)	-	-	-	-	(77,1)
Charges de personnel	(573,6)	(291,4)	-	(32,3)	-	-	(897,3)
Charges externes	(1 545,1)	(86,9)	-	(21,9)	-	-	(1 653,9)
Dotations aux amortissements	(157,5)	(106,9)	-	(4,2)	-	(2,9)	(271,5)
Dotations ou reprises de provisions	(29,2)	5,2	-	1,0	-	-	(23,0)
Variation stocks de produits en cours et de produits finis	(2,8)	(0,2)	-	-	-	-	(3,0)
Autres produits et charges d'exploitation	9,4	0,3	-	4,1	-	-	13,7
Résultat opérationnel courant	1 487,9	136,7	-	5,5	-	(2,9)	1 627,2
Autres produits et charges opérationnels	(9,0)	(5,5)	-	-	-	-	(14,5)
Résultat opérationnel	1 478,9	131,2	-	5,5	-	(2,9)	1 612,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(2,6)	1,7	-	0,1	-	-	(0,8)
Coût de l'endettement financier brut	(350,9)	(77,9)	(30,3)	(3,9)	(11,9)	-	(474,8)
Coût de l'endettement financier net	(353,5)	(76,2)	(30,3)	(3,8)	(11,9)	-	(475,6)
Autres produits et charges financiers	(7,6)	(1,2)	-	0,2	-	-	(8,6)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	106,2	0,2	-	0,2	-	(0,2)	106,4
Charge d'impôt	(73,2)	(20,0)	10,4	(0,8)	4,1	0,9	(78,6)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 150,8	34,0	(19,9)	1,3	(7,8)	(2,2)	1 156,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Résultat net	1 150,8	33,8	(19,9)	1,3	(7,8)	(2,2)	1 156,1
Intérêts minoritaires	239,4	7,1	(3,3)	0,2	(1,4)	(0,4)	241,6
Résultat - part du Groupe	911,5	26,7	(16,5)	1,1	(6,4)	(1,8)	914,6
Résultat par action	17,30	-	-	-	-	-	17,36
Résultat dilué par action	17,28	-	-	-	-	-	17,34

Rapport du Directoire

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Autres informations

Notes annexes au compte de résultat consolidé pro forma :

I - Informations utilisées pour l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma

La base d'établissement de l'information pro forma est constituée par la combinaison des comptes de résultat consolidés 2007 du groupe Eurazeo (12 mois), du groupe APCOA (du 1^{er} janvier au 25 avril 2007) et du groupe ELIS (du 1^{er} janvier au 3 octobre 2007) établis en normes IFRS.

Ainsi, le compte de résultat consolidé pro forma a été établi à partir des éléments suivants :

- Les comptes consolidés du groupe Eurazeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, préparés selon les normes IFRS ;
- Le compte de résultat consolidé du groupe APCOA pour la période du 1^{er} janvier au 25 avril 2007 ;
- Le compte de résultat consolidé du groupe ELIS pour la période du 1^{er} janvier au 3 octobre 2007.

II - Principes comptables

Le compte de résultat consolidé pro forma a été établi en conformité avec les modes d'évaluation des normes IAS/IFRS adoptées au 31 décembre 2007, en vue de leur application dans l'Union Européenne.

III - Convention d'établissement du compte de résultat consolidé pro forma

Acquisition du groupe APCOA

Pour l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma, l'acquisition du groupe APCOA a été réputée réalisée au 1^{er} janvier 2007, avec les modalités suivantes :

- Comptabilisation de l'endettement ayant permis de financer l'acquisition des titres au 1^{er} janvier 2007 et comptabilisation de la charge financière afférente ;
- Comptabilisation de l'écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2007, sur la base de son montant déterminé au 26 avril 2007 et comptabilisation de la charge d'amortissement relative aux actifs amortissables auxquels l'écart d'acquisition a été affecté (contrats clients).

Acquisition du groupe ELIS

Pour l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma, l'acquisition du groupe ELIS a été réputée réalisée au 1^{er} janvier 2007, avec les modalités suivantes :

- Comptabilisation de l'endettement ayant permis de financer l'acquisition des titres au 1^{er} janvier 2007 et comptabilisation de la charge financière afférente ;
- Comptabilisation de l'écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2007, sur la base de son montant déterminé au 4 octobre 2007. Néanmoins, comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, l'affectation définitive de l'écart d'acquisition a été reportée au plus tard au 4 octobre 2008.

Coût du financement de l'acquisition des titres

Le compte de résultat pro forma inclut la charge financière (nette d'impôt) sur l'endettement destiné à financer l'acquisition des titres d'APCOA et d'ELIS qui en aurait résulté au 1^{er} janvier 2007 (en tenant compte des conditions de couverture obtenues dans le cadre du financement de l'acquisition).

Les charges financières incluent par ailleurs les frais de montage de la dette qui font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie attendue de l'emprunt.

Imposition

Tous les retraitements de l'exercice 2007 ont été fiscalisés à un taux de 34,43 %.

Variations de périmètre

L'information pro forma intègre uniquement la variation de périmètre résultant de l'acquisition des groupes APCOA et ELIS par Eurazeo et n'anticipe par ailleurs aucune évolution du périmètre du nouveau Groupe, liée à des acquisitions ou à des cessions annoncées.

Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eurazeo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Méthodes et estimations comptables

- Comme exposé dans le paragraphe "Estimations et jugements comptables déterminants" de l'annexe, la direction de votre Société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables notamment en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement (note 4 - "Immeubles de placement"), la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition (note 1 - "Écarts d'acquisition"), de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (note 2 - "Immobilisations incorporelles") et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition non affectés (note 1 - "Écarts d'acquisition").

Par ailleurs, les méthodes et principes retenus pour la comptabilisation et l'évaluation ultérieure des titres non consolidés sont présentés dans le paragraphe "Évaluation ultérieure du portefeuille titres" ainsi que dans la note 5 - "Actifs financiers non courants".

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées, à revoir, le cas échéant, les rapports d'expertise indépendante, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent les estimations et à s'assurer que les notes annexes des comptes consolidés donnent une information appropriée. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly Sur Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gerard Hautefeuille

Ernst & Young Audit

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

Comptes sociaux

Au 31/12/2007

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2007			31/12/2006	31/12/2005
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Actif immobilisé						
Actionnaires - Capital souscrit		-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1	455	397	58	85	118
Immobilisations corporelles	1	11 668	6 000	5 668	5 177	3 612
Terrains		1 258	-	1 258	1 255	1 642
Constructions		4 960	4 538	422	840	1 521
Autres immobilisations corporelles		5 348	1 462	3 886	1 045	399
Immobilisations corporelles en cours		102	-	102	2 038	50
Immobilisations financières (1)	2	4 258 606	37 532	4 221 074	3 063 769	1 779 588
Participations		2 934 088	37 237	2 896 850	1 708 946	824 727
Créances rattachées aux participations	3	18 906	-	18 906	174 786	101 285
T.I.A.P.		983 963	291	983 672	933 035	649 339
Créances rattachées aux T.I.A.P.	3	113	-	113	128 124	124
Autres titres immobilisés		260 198	4	260 194	117 163	110 667
Prêts	3	1 576	-	1 576	322	9 071
Actions propres		59 142	-	59 142	355	83 448
Autres immobilisations financières		620	-	620	1 039	927
Total I		4 270 730	43 929	4 226 801	3 069 031	1 783 318
Actif circulant						
Créances (2)	3	16 752	38	16 714	25 168	21 283
Autres comptes débiteurs		16 752	38	16 714	9 972	21 283
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-	15 196	-
Actions propres	4	105 210	8 192	97 018	2 147	2 351
Valeurs mobilières de placement	4	168 021	-	168 021	252 898	1 429 889
Titres		167 732	-	167 732	252 376	1 428 057
Intérêts courus		289	-	289	522	1 832
Disponibilités	4	1 314	-	1 314	10 523	12 848
Charges constatées d'avance		1 086	-	1 086	379	209
Total II		292 383	8 230	284 153	291 115	1 466 580
Total général		4 563 113	52 159	4 510 954	3 360 146	3 249 898
(1) Dont à moins d'un an :				480	328 318	119 464
(2) Dont à plus d'un an :				néant	néant	néant

Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2007 avant répartition	31/12/2006 avant répartition	31/12/2005 avant répartition
Capitaux propres	5			
Capital		164 507	157 541	154 237
Primes d'émission, de fusion, d'apport		65 850	122 182	252 183
Réserve légale		9 310	8 571	8 334
Réserve légale plus-values nettes à long terme		7 063	7 063	7 063
Réserves réglementées plus-values nettes à long terme		1 436 172	1 436 172	1 743 864
Réserves générales		769 208	702 733	237 931
Report à nouveau		117 345	-	71 412
Résultat de l'exercice		680 785	241 560	434 565
Total I		3 250 241	2 675 822	2 909 589
Provisions pour risques et charges	6			
Provisions pour risques		28 166	1 253	10 880
Provisions pour charges		339	353	353
Total II		28 505	1 605	11 233
Dettes (1)	3			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		596 296	428 441	-
Emprunts et dettes financières divers		437 555	-	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 713	11 301	7 872
Dettes fiscales		13 799	10 758	38 554
Dettes sociales		2 014	1 652	1 724
Autres dettes		167 516	230 212	280 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 316	-	-
Produits constatés d'avance		-	354	225
Total III		1 232 208	682 719	329 076
Total général		4 510 954	3 360 146	3 249 898
(1) Dont à moins d'un an :		642 208	257 365	317 051

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	01/01/2007 31/12/2007	01/01/2006 31/12/2006	01/01/2005 31/12/2005
Opérations de gestion				
Produits courants	7	404 485	232 941	239 472
Revenus des titres de participation		341 126	173 544	157 590
Revenus des T.I.A.P.		38 239	31 145	26 842
Revenus des valeurs mobilières de placement		8 287	7 785	9 182
Revenus immobiliers		19	57	439
Autres produits		16 814	20 409	45 419
Charges courantes	8	(72 966)	(44 783)	(38 714)
Charges de personnel		(15 028)	(13 664)	(13 881)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 368)	(2 735)	(1 819)
Autres achats et charges externes		(16 339)	(13 487)	(9 089)
Charges financières		(40 231)	(14 896)	(13 925)
Marge sur opérations courantes		331 520	188 158	200 759
Eléments exceptionnels sur opérations de gestion		441	1 205	(1 556)
Différence de change		(11)	(145)	(46 832)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9	8 428	16 228	2 765
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(957)	(444)	(500)
Dotations aux provisions		(38)	(31)	(14)
Reprises de provisions		131	35	991
Impôt	14	(3 405)	(4 093)	(3 705)
Résultat des opérations de gestion		336 109	200 913	151 908
Opérations sur immobilisations financières				
Plus-values de cessions de titres de participation	10	356 939	3 867	109 730
Moins-values de cessions de titres de participation	10	(81)	(7)	(159 127)
Plus-values de cessions de T.I.A.P.	10	6 019	24 484	70 034
Moins-values de cessions de T.I.A.P.	10	(8 695)	(69 023)	(133 966)
Plus-values de cessions autres immobilisations financières	10	73 796	8	37
Moins-values de cessions autres immobilisations financières	10	-	-	(1 487)
Frais sur cessions d'immobilisations financières		(2 319)	(6)	(173)
Frais sur investissements		(10 962)	(9 080)	(14 415)
Autres produits et charges financiers		4 239	4 057	3 364
Dotations aux provisions	11	(34 417)	(4 967)	(11 143)
Reprises de provisions	11	9 973	85 889	430 793
Impôt	14	(31 789)	(8 503)	(22 419)
Résultat des opérations sur immobilisations financières		362 703	26 720	271 227
Opérations exceptionnelles				
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles		(61)	5 140	16 118
Produits exceptionnels		15 403	12 400	7 281
Charges exceptionnelles		(1 263)	(1 342)	(984)
Reprises de provisions	11	18	5 246	661
Dotations aux provisions	11	(35 724)	(18)	(5 246)
Impôt	14	3 599	(7 497)	(6 400)
Résultat des opérations exceptionnelles		(18 027)	13 928	11 430
Résultat net comptable		680 785	241 560	434 565

Annexe aux comptes sociaux

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général refonte 1999 et aux principes généralement admis.

La présentation des comptes est conforme à celle recommandée dans le document n° 63 de janvier 1987 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux sociétés de portefeuille.

2. Méthodes appliquées

Immobilisations corporelles

La société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements transposant dans le Plan Comptable Général les dispositions des avis du Conseil National de la Comptabilité sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (règlement du CRC N° 2002-10 du 12 décembre 2002 ; règlement du CRC N° 2003-07 du 12 décembre 2003 et règlement du CRC N° 2004-06 du 23 novembre 2004, arrêté du 24-12-2004).

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées suivantes :

- Constructions : 25 à 30 ans,
- Autres : 10 ans,
- Ascenseur, climatisation, cloisons, réseau informatique, suivis techniques, architecte : 10 ans,
- Agencements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ou 5 ans
- Mobilier : 5 ou 10 ans

Figure à ce poste le prix d'acquisition, T.V.A. non récupérable comprise.

Frais d'acquisition des immobilisations

Le règlement CRC n°2004-06 sur les actifs prévoit la comptabilisation des frais supportés lors de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles et des titres immobilisés et titres de placement à l'actif du Bilan ou sur option de maintenir ces frais en charges.

Eurazeo a choisi d'appliquer la méthode simplifiée prospective permettant de ne pas modifier les immobilisations antérieurement activées.

Eurazeo a exercé l'option prévue de maintenir les frais d'acquisition des immobilisations en charges pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les titres immobilisés et les titres de placement.

Titres de Participation, Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P), Autres Titres Immobilisés et Valeurs mobilières de Placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ces postes sont enregistrés pour leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat.

Les Titres de Participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, déduction faite, le cas échéant, des provisions pour dépréciation jugées nécessaires pour les ramener à leur valeur d'usage (quote-part d'actif net, valeur de rendement, évaluation boursière). Les cessions de Titres de Participation sont déterminées sur la base du prix de revient moyen pondéré des titres.

Les T.I.A.P. sont évalués à la clôture de chaque exercice en retenant une valeur d'inventaire qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise dont les titres sont détenus et qui est fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Si cette valeur est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constatée.

Les Autres Titres Immobilisés et les Valeurs Mobilières de Placement figurent dans le bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport, corrigé, le cas échéant, des provisions pour dépréciation calculées en fonction de la valeur intrinsèque ou boursière en fin d'exercice.

En cas de cession, les T.I.A.P, les Autres Titres Immobilisés et les Titres de Placement les plus anciens d'une même société sont réputés vendus les premiers.

Traitement des contrats de co-investissement ("Carried interest")

En application des engagements décrits dans la note 15, l'exercice des options de promesse de vente initiale par Investco 3d Bingen et Investco 4i Bingen se manifeste par la signature des ordres de mouvements sur les titres à l'occasion d'un événement de liquidité (achat des titres par Investco 3d Bingen et Investco 4i Bingen au prix de revient et vente de ces titres à Eurazeo à la valeur découlant de l'événement de liquidité).

L'exercice de ces options est comptabilisé dans les comptes sociaux par une augmentation du prix des titres de la société holding détenus en direct par Eurazeo, à savoir :

- Groupe B&B pour l'investissement B&B Hotels ;
- Ray France Investissement pour l'investissement Rexel ;
- Europcar Groupe pour l'investissement Europcar ;
- LH APCOA pour l'investissement dans APCOA ;
- Legendre Holding 20 pour l'investissement ELIS ;
- RedBirds Participations pour l'investissement dans Station Casinos ;
- Eurazeo Italia pour les investissements dans Intercos et Sirti ;

La contrepartie du coût d'acquisition des titres à la valeur découlant de l'événement de liquidité est une dette envers Investco 3d Bingen et Investco 4i Bingen. Lors de la dissolution des sociétés holdings, le résultat de la liquidation tient compte du prix de revient des titres déterminé tel que ci-dessus.

Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères ainsi que les valeurs mobilières et les droits sociaux libellés en devises sont inscrits en comptabilité sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'opération.

En fin d'exercice, elles sont évaluées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences résultant de l'actualisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises sont portées au bilan en "Ecart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour l'intégralité de leur montant d'une provision pour risques.

Distributions acquises

Les dividendes, votés par les Assemblées annuelles des sociétés dont Eurazeo détient des titres et non encore encaissés à la clôture de l'exercice, sont pris en compte à la date de leur vote par l'Assemblée.

3. Informations complémentaires

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2007	Valeurs brutes		Autres Flux	Amortissement et dépréciation		31/12/2007
		Acquisitions	Cessions		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles							
Valeurs brutes	485	32	(61)	-	-	-	455
Amortissements et provisions	(399)	-	-	-	(59)	61	(397)
Valeurs nettes	85	32	(61)	-	(59)	61	58
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	10 269	1 514	(115)	-	-	-	11 667
Terrains	1 255	4	-	-	-	-	1 258
Constructions	5 117	17	-	(174)	-	-	4 960
Autres immobilisations corporelles	1 859	118	(5)	3 376	-	-	5 349
Immobilisations corporelles en cours	2 038	1 375	(110)	(3 202)	-	-	102
Amortissements	(5 092)	-	-	-	(911)	4	(6 000)
Constructions	(4 278)	-	-	-	(262)	2	(4 538)
Autres immobilisations corporelles	(815)	-	-	-	(649)	2	(1 462)
Valeurs nettes	5 177	1 514	(115)	-	(911)	4	5 668

Les autres flux des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 3 202 milliers d'euros concernent principalement les travaux et aménagements du nouveau siège d'Eurazeo situé au 32, rue de Monceau à Paris 8^e qui ont été immobilisés au cours de l'exercice.

Note 2 - Immobilisations financières

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	01/01/2007	Acquisitions	Cessions	Autres flux	31/12/2007
Participations	1 712 865	607 936	(263 181)	876 468	2 934 088
Créances rattachées aux participations	174 786	1 295 852	(584 055)	(867 676)	18 906
T.I.A.P.	941 593	68 348	(25 978)	-	983 963
Créances rattachées aux T.I.A.P.	128 124	-	(128 010)	-	113
Autres titres immobilisés	117 167	266 063	(126 207)	3 175	260 198
Prêts	322	1 575	(320)	-	1 576
Actions propres en voie d'annulation	-	116 411	-	(59 678)	56 733
Actions propres	363	-	(119 985)	122 030	2 409
Autres immobilisations financières	1 039	121 612	-	(122 030)	620
Total	3 076 258	2 477 797	(1 247 737)	(47 711)	4 258 606

Les principales acquisitions et cessions de l'exercice sont commentées dans le Rapport du Directoire.

1 - Les autres flux des postes "Participations" concernent principalement :

- la capitalisation de l'avance consentie à Legendre Holding 11 pour un montant de 676 650 milliers d'euros,
- la capitalisation de l'avance consentie à Legendre Holding 8 pour un montant de 150 000 milliers d'euros,
- la capitalisation de l'avance consentie à Euraleo pour un montant de 37 274 milliers d'euros,
- l'apport de la participation de RedBirds Participations pour 11 966 milliers d'euros, lors de la dissolution de RedBirds France par transmission universelle de son patrimoine.

2 - Les autres flux des postes "Créances rattachées aux participations" concernent les capitalisations de créances pour 865 425 milliers d'euros en "Participations" et 2 251 milliers d'euros en "Autres Titres Immobilisés".

3 - Les autres flux du poste "Autres Titres Immobilisés" et "Créances rattachées aux participations" concernent la capitalisation de la créance sur Groupe B&B pour 2 251 milliers d'euros et le reclassement de titres du poste Participations au poste "Autres Titres Immobilisés" pour 927 milliers d'euros.

4 - Le poste "Actions propres en voie d'annulation" au 31 décembre 2007 est constitué de 601 475 actions Eurazeo, représentant 1,1 % du capital social, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2007.

Le mouvement autres flux du poste "Actions propres en voie d'annulation" représente l'annulation de 567 070 actions Eurazeo le 3 septembre 2007.

Provisions (En milliers d'euros)	01/01/2007	Dotations	Reprises	Autres flux	31/12/2007
Participations	(3 918)	(34 341)	1 022	-	(37 237)
T.I.A.P.	(8 559)	(76)	8 344	-	(291)
Autres titres immobilisés	(4)	-	-	-	(4)
Actions propres	(8)	-	8	-	-
Total	(12 489)	(34 417)	9 373	-	(37 532)

Les mouvements des provisions sur les immobilisations financières intervenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2007 concernent :

- une dotation de 31 375 milliers d'euros sur la participation dans BlueBirds Participations représentant le prix de revient versé lors de l'exercice des options de vente par les sociétés Investco 1 Bingen et Investco 2 Bingen,
- une reprise de 570 milliers d'euros sur la participation dans Catroux,
- une reprise de 452 milliers d'euros sur la participation dans France Asie Participations. Cette société a été liquidée au cours de l'exercice,
- une reprise de 8 344 milliers d'euros sur les fonds d'investissement suite à leurs cessions.

Par ailleurs, la valeur estimative des T.I.A.P. est la suivante :

(En milliers d'euros)	A l'ouverture de l'exercice			A la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Portefeuille évalué : au cours de bourse moyen	914 158	914 158	2 153 953	964 781	964 781	2 351 795
au prix de revient (1)	27 434	18 876	18 876	19 182	18 892	18 892
Total	941 593	933 035	2 172 829	983 962	983 673	2 370 687

(1) Dans un souci de prudence, tous les investissements non cotés sont retenus au prix de revient net de provisions.

La variation du portefeuille de T.I.A.P. s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeur comptable nette	Valeur estimative
A l'ouverture de l'exercice	933 035	2 172 829
Acquisition de l'exercice	68 348	68 348
Cession de l'exercice (en prix de vente)	(23 521)	(23 521)
Moins-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	(8 477)	(8 477)
Plus-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	6 019	6 019
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	8 269	-
Variation des plus-values ou moins-values latentes	-	155 489
A la clôture de l'exercice	983 673	2 370 687

S'agissant des TIAP, les principales acquisitions de l'exercice pour 68 millions d'euros concernent essentiellement le renforcement dans Veolia pour 54 millions d'euros et les appels de fonds des fonds ECIP et ECIP B pour 14 millions d'euros. Les cessions de l'exercice concernent essentiellement le prix de cession du solde de la position dans les fonds d'investissement de type L.P. pour 15 millions d'euros et la cession partielle de 157 997 actions Cegid pour 8 689 millions d'euros.

Note 3 - Créances et dettes

Créances

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Actif immobilisé	20 596	480	20 116	-
Créances rattachées aux participations	18 906	480	18 426	-
Créances rattachées aux T.I.A.P.	113	-	113	-
Prêts	1 576	-	1 576	-
Actif circulant	16 752	16 752	-	-
Clients et comptes rattachés	10 145	10 145	-	-
Autres créances	6 607	6 607	-	-
Total	37 348	17 232	20 116	-

Les créances rattachées aux participations sont principalement composées de l'avance consentie à LH APCOA pour 18 744 milliers d'euros.

Dettes

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	596 296	6 296	590 000	-
Emprunts et dettes financières diverses	437 555	437 555	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 713	13 713	-	-
Dettes fiscales et sociales	15 812	15 812	-	-
Dettes sur immobilisations	1 316	1 316	-	-
Autres dettes	167 516	167 516	-	-
Total	1 232 208	642 208	590 000	-

Eurazeo a mis en place, le 26 janvier 2006 une ligne de crédit confirmée de 500 millions d'euros sur 5 ans, étendue à 1 milliard d'euros en juillet 2006, de maturité cinq ans, avec deux options d'extension d'un an chacune, dont 590 millions d'euros ont été tirés au 31 décembre 2007. Ce contrat a fait l'objet d'une première prolongation le 31 mai 2007.

Eurazeo et Nexgen ont signé le 17 août 2007 un contrat de pension livrée portant sur les titres Veolia, d'un montant de 430 millions d'euros. A l'échéance, soit 25 juin 2008, Eurazeo aura la possibilité de rembourser en espèces ou de livrer sous certaines conditions des titres Veolia.

Le poste "Autres dettes" est constitué au 31 décembre 2007 principalement des comptes courants des filiales dans le cadre des conventions de trésorerie groupe.

Note 4 - Trésorerie

(En milliers d'euros)	Valeur comptable 01/01/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur comptable 31/12/2007	Valorisation au 31/12/2007
Titres de placement	1	-	-	1	1
Instrument de trésorerie	252 376	14 436 682	(14 521 327)	167 732	167 920
Intérêts courus	522	289	(522)	289	289
Valeurs mobilières de placement	252 899	14 436 971	(14 521 849)	168 021	168 209
Disponibilités	10 523	1 314	(10 523)	1 314	1 314
Actions propres	2 147	103 704	(641)	105 210	97 018
Total	265 567	14 541 989	(14 533 012)	274 545	266 542

Pour le placement de sa trésorerie, la Société utilise essentiellement des titres de créances négociables et des Sicav. Le poste "Instrument de trésorerie" comprend pour 120 millions d'euros de placements à taux fixe swapés contre EONIA, comptabilisés comme des produits synthétiques à échéance 2007.

Le poste "Actions propres" est constitué de 1 054 548 actions Eurazeo qui représentent 1,95 % du capital social. Ces actions sont conservées en vue de servir certains plans de stock options. Les options levées au cours de l'exercice ont généré un produit exceptionnel de 12,07 millions d'euros sur la base du prix de revient historique des titres détenus. Une provision pour dépréciation de 8 191 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres Eurazeo sur la base du cours moyen de décembre 2007.

Note 5 - Capitaux propres (en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2006	51 652 839 actions	2 675 822
Distribution d'un dividende ordinaire au titre de l'exercice	-	(57 099)
Distribution relative aux actions propres	-	271
Augmentation de capital par levée d'options	255 455	10 139
Annulation d'actions propres ⁽¹⁾	(567 070)	(59 678)
Attribution d'actions gratuites	2 595 414	-
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2007	-	680 785
Capitaux propres au 31 décembre 2007	53 936 638 actions	3 250 241

(1) Annulation de 567 067 actions Eurazeo le 3 septembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les actionnaires connus détenant 5 % au moins des actions ou des droits de vote d'Eurazeo, sont :

(En pourcentage)	du capital	des droits de vote	des droits de vote avec autocontrôle
S.C. Haussmann Percier et affiliés	23,68	34,42	33,65
Crédit Agricole	16,18	23,51	22,99
Groupe UBS Warburg	9,91	7,20	7,04

Par courrier du 21 janvier 2008, M. Michel David-Weill, la succession de Mme Eliane David-Weill, la société Michel-David-Weill Trust 2001, la Fondation Atmer, la Fondation Bellema et la Société Civile Haussmann Percier (SCHP), ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 15 janvier 2008, les seuils de 1/3 des droits de vote et 20 % du capital de la Société Eurazeo et détenir, de concert, 10 600 299 actions Eurazeo représentant 21 200 598 droits de vote, soit 19,65 % du capital et 28,57 % des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la SCHP a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 janvier 2008, le seuil de 15 % du capital de la société Eurazeo et détenir individuellement 7 771 704 actions Eurazeo représentant 15 543 408 droits de vote, soit 14,41 % du capital et 20,95 % des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent du retour à certains membres des familles Guyot et Meyer de titres Eurazeo précédemment détenus de façon indirecte au travers de SCHP et de la sortie partielle des Fondations Atmer et Bellema du pacte d'actionnaire conclu le 6 décembre 2007.

Par courrier du 12 mars 2008, la société Sofina a déclaré avoir franchi en hausse le 10 mars 2008, le seuil de 5 % du capital de la société Eurazeo, sa participation représentant 5,004 % du capital et 3,63 % des droits de vote.

Note 6 - Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	01/01/2007	Dotations	Reprises utilisées non utilisées	31/12/2007
Provisions pour risques liés aux investissements	(600)	-	600	-
Autres provisions pour risques	(653)	(27 532)	18	(28 166)
Provisions pour charges	(353)	-	14	(339)
Total	(1 605)	(27 532)	632	(28 505)

Sur l'exercice, un complément de provision pour risques sur les actions propres détenues par Eurazeo en vue de l'attribution aux salariés a été constatée, pour couvrir le risque de perte existant entre le prix de revient des titres et le prix d'exercice lors de la levée des stocks options.

Les autres provisions pour risques, correspondent à des litiges en cours, provisionnés par prudence.

Note 7 - Produits courants

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
BlueBirds Participations (1)	299 435	12 147
RedBirds Participations (1)	14 992	8 032
Catroux	-	138 188
Immobilière Bingen	-	8 485
Gruppo Banca Leonardo	2 840	-
Autres	23 859	6 692
Revenus des titres de participation	341 126	173 544
Danone	27 952	22 909
Pearson Plc	-	117
Veolia Environnement	9 204	7 451
Autres	1 083	668
Revenus des T.I.A.P.	38 239	31 145
Revenus des valeurs mobilières de placement	8 287	7 785
Revenus immobiliers	19	57
Autres produits	16 814	20 409
Total	404 485	232 941

(1) Remontée de la plus-value réalisée lors de la cession d'Eutelsat.

Note 8 - Charges courantes

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charges de personnel	(15 028)	(13 664)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 368)	(2 735)
Autres achats et charges externes	(16 339)	(13 487)
Charges financières	(40 231)	(14 896)
Intérêts emprunts	(21 605)	(9 645)
Intérêts pension Veolia	(7 555)	-
Intérêts convention de trésorerie filiales	(11 070)	(5 252)
Total	(72 966)	(44 783)

Note 9 - Cessions de valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits nets de cessions sur Sicav	8 428	16 228
Produits nets de cessions sur titres de placement	-	-
Total	8 428	16 228

Note 10 - Cessions d'immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Prix de cession	Prix d'achat	Plus ou moins-values brutes
Plus-values	701 097	(264 343)	436 754
RedBirds France	241 101	(42 834)	198 267
Fraikin Groupe (actions)	224 792	(67 602)	157 190
Fraikin Groupe (obligations)	105 101	(31 615)	73 486
Cegid	8 689	(3 835)	4 855
Europcar Groupe	24 264	(23 250)	1 014
LF Strategic Realty Investors II L.P.	503	-	503
F.C.P.R Partenaires Midcap	4 841	(4 385)	456
Managinvest	470	(17)	453
Meritech Capital Partners LP	189	-	189
Eureka Participations	1 134	(956)	178
Dirinvest 1	540	(413)	127
Index Ventures II	14	-	14
Autres titres	89 458	(89 436)	21
Moins-values⁽¹⁾	37 246	(46 022)	(8 776)
Lazard Capital Partner L.P.	594	(5 637)	(5 043)
General Atlantic Partners L.Ps	7 565	(10 791)	(3 227)
Baker Communications Fund II L.P.	-	(173)	(173)
Concentra actions et obligations	312	(426)	(114)
Signal Equity II	811	(908)	(97)
France Asie Participations	27 964	(28 046)	(81)
Autres titres	-	(41)	(41)
Total	738 343	(310 365)	427 978

(1) Les moins-values sur titres font l'objet de reprises de provisions détaillées dans la note 11.

Note 11 - Dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières et exceptionnelles

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises
General Atlantic Partners L.Ps	-	3 212
Lazard Capital Partners L.L.C.	-	5 039
Signal Equity Partners II	-	93
Sous-total Fonds d'investissement	-	8 344
Concentra	(76)	-
Sous-total TIAP investissements directs	(76)	-
France Asie Participations	-	452
Catroux SAS	-	570
BlueBirds Participations	(31 375)	-
RedBirds Participations	(2 965)	-
Sous-total Participations	(34 341)	1 022
Provisions dépréciation des actions propres	(8 192)	8
Provisions pour risques sur investissements	-	619
Provisions pour risques sur actions propres	(27 532)	-
Total	(70 140)	9 992

Note 12 - Entreprises liées

(En milliers d'euros)	Participations	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés	Autres dettes	Autres produits financiers	Produits des participations	Charges financières
BlueBirds Participations	31 574	-	-	-	-	299 435	-
Groupe B&B Hotels	29 792	-	-	-	3 966	-	-
Catroux	39 093	-	-	36 443	-	-	1 325
RedBirds Participations	15 583	-	-	-	-	14 992	63
Immobilière Bingen	17 863	-	-	57 124	-	-	1 917
Legendre Holding 11	676 687	-	-	-	12 838	-	-
Eurazeo Real Estate Lux	72 548	-	-	-	299	-	-
Ray France Investment	463 773	-	-	337	1	-	10
Europcar Groupe	657 770	-	-	-	-	-	-
LH APCOA	312 777	18 744	-	-	489	-	-
Legendre Holding 20	176 430	-	220 322	-	4 167	-	-
Banca Leonardo	165 739	-	-	-	-	2 840	-
Euraleo	39 779	-	-	-	-	-	-
Financière Truck	16 587	-	34 069	-	2 027	-	-
Legendre Holding 15	50 005	-	-	50 690	-	-	1 889
Legendre Holding 8	137 766	4	-	-	-	-	-
Total	2 903 767	18 748	254 391	144 596	23 788	317 267	5 205

Note 13 - Effectif moyen et rémunérations des dirigeants

Rémunérations des dirigeants

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations allouées aux membres du Directoire	4 439	4 340
Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance	547	584

Effectif moyen

	31/12/2007	31/12/2006
Effectif moyen	44	43

Note 14 - Impôt

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Sur opérations de gestion		
Impôt français :		
• Taux de droit commun	(3 298)	(3 967)
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %	(107)	(126)
Sous-total	(3 405)	(4 093)
Sur opérations financières		
Impôt au taux de droit commun	(30 778)	(8 241)
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %	(1 011)	(261)
Sous-total	(31 789)	(8 503)
Sur opérations exceptionnelles		
Impôt au taux de droit commun	4 209	(7 271)
Redressement fiscal	(745)	-
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %	135	(226)
Sous-total	3 599	(7 497)
Total	(31 595)	(20 093)

La charge d'impôt est comptabilisée en fonction des bases fiscales propres à chaque niveau de résultat.

Eurazeo a constitué un groupe fiscal depuis le 1^{er} janvier 2001.

Les bases imposables des sociétés intégrées au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

(En euros)	Sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration
Sociétés	31/12/2007
La Mothe	61 999
Eurazeo Partners	(3 162)
Catroux	1 419 806
Immobilière Bingen	1 115 089
Ray France Investment	(831 711)
Legendre Holding 11	(11 668 056)
Legendre Holding 8	-
Legendre Holding 12	(3 268)
LH APCOA	23 352

Chacune de ces sociétés comptabilise la charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée.

Le bénéfice d'intégration fiscale jugé temporaire (déficits générés par les filiales susceptibles d'être utilisés ultérieurement, plus values internes en sursis d'imposition...) est neutralisé au niveau de la société mère et n'est donc pas constaté en résultat.

Au 31 décembre 2007, le groupe intégré formé par Eurazeo et ses filiales ne dispose plus de déficit reportable.

Note 15 - Engagements hors bilan

Procédure d'inventaire des engagements hors bilan : l'ensemble des contrats d'Eurazeo est soumis au service juridique qui répertorie les engagements qui en résultent. Le service juridique et le service comptabilité font une analyse croisée des informations qu'ils reçoivent et établissent conjointement une liste des engagements hors bilan.

L'ensemble des engagements significatifs d'Eurazeo selon les normes comptables en vigueur, à l'exception des engagements liés à des pactes d'actionnaires couverts par une obligation de confidentialité, sont décrits ci-après :

- Eurazeo, au travers de Eurazeo Real Estate Lux, s'est engagée à investir 78,0 millions d'euros dans le fonds Colyzeo, fonds immobilier créé en partenariat avec Colony Capital. L'engagement résiduel au 31 décembre 2007 s'élève à 11,0 millions d'euros. Eurazeo, au travers de Eurazeo Real Estate Lux, s'est engagée à investir 150,0 millions d'euros dans le fonds Colyzeo II. L'engagement résiduel au 31 décembre 2007 s'élève à 112,7 millions d'euros.

- Eurazeo s'est engagée à investir 25 millions d'euros dans le fonds Eurazeo Co-Investments Partners. Au 31 décembre 2007, l'engagement résiduel est de 12,3 millions d'euros compte tenu des appels de fonds versés au titre de l'exercice 2007.

Eurazeo s'est engagée à investir 9,6 millions d'euros dans le fonds Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, Sicar. Au 31 décembre 2007, l'engagement résiduel est de 4,6 millions d'euros compte tenu des appels de fonds versés au titre de l'exercice 2007.

Dans le cadre des accords relatifs au fonds Eurazeo Co-Investments Partners SCA et Eurazeo Co-Investments Partners B SCA, Eurazeo s'est engagée à permettre à ces fonds de participer à chaque nouvel investissement d'Eurazeo à hauteur de 16,67 % (20/120^e) de l'investissement en fonds propres effectués par Eurazeo et le fonds.

- Le 18 avril 2007, Eurazeo a donné une garantie à Colyzeo Capital LLC d'un montant maximum de 60 millions d'euros afin de garantir les engagements d'Eurazeo Real Estate Lux pendant la durée du Partnership Agreement Colyzeo Capital LLC.
- Le 26 janvier 2006, Eurazeo a obtenu d'un syndicat de banques un prêt de 500 millions d'euros sur 5 ans, étendu à un milliard d'euros en juillet 2006, avec deux options d'extension de un an. Au 31 décembre 2007, 590 millions d'euros étaient tirés. L'engagement reçu d'Eurazeo s'élève à 410 millions d'euros. Ce contrat a fait l'objet d'une première prolongation le 31 mai 2007.
- Promesses de vente consenties à Investco 3d Bingen et à Investco 4i Bingen :
Par analogie avec les pratiques habituelles des fonds d'investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de co-investissement au bénéfice des membres du Directoire et des équipes d'investissement.

Aux termes des accords conclus entre Eurazeo et les sociétés regroupant les bénéficiaires, ces derniers pourront bénéficier, au prorata de la participation acquise, et au-delà d'une rémunération d'un rendement minimum préférentiel de 6 % par an ("hurdle") sur la somme des investissements garantie à Eurazeo, de l'éventuelle plus-value globale nette réalisée sur les investissements concernés lors de la cession du dernier investissement. La plus-value constatée par Eurazeo est dès lors comptabilisée nette de la rétrocession aux bénéficiaires. Dans ce cadre, l'admission d'un investissement sur un marché réglementé français ou étranger peut être assimilée à une cession.

Dans la continuité des dispositions arrêtées pour le programme 2003-2004, le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2005 a examiné le principe d'un programme de co-investissement pour les membres du Directoire et pour les membres des équipes d'investissement, portant sur les investissements réalisés ou à réaliser par Eurazeo entre 2005 et 2008.

Les modalités de ce programme ont été précisées et approuvées lors du Conseil de Surveillance du 19 février 2006, selon les modalités suivantes :

- Les principaux termes du contrat initial (concernant les investissements 2003) et de son avenant (concernant les investissements réalisés en 2004) sont repris pour les investissements d'Eurazeo au titre de la période de quatre ans 2005-2008.
- Le partage de l'éventuelle plus-value n'interviendra qu'après que le bénéfice net réalisé sur les investissements de cette période ait garanti à Eurazeo un rendement préférentiel de 6 %.
- Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé au plus tard le 31 décembre 2012 ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo. Cependant, étant donné la faible probabilité de survenance d'un tel évènement, il a été considéré que cet engagement ne constituait pas une dette à la clôture.
- Le montant total des promesses de vente consenties par Eurazeo aux membres du Directoire est fixé à un pourcentage représentant 5% de la participation détenue par Eurazeo. Le montant total des promesses de vente consenties aux équipes d'investissement peut représenter au plus 5 % de cette participation.

- Dans le cadre de la cession des actions Sandinvest, Eurazeo a donné :

1) une garantie au profit de l'acquéreur qui porte principalement sur les éléments suivants :

a) Garantie de passif destinée à couvrir les risques généraux, plafonnée (i) à 1 034 milliers d'euros jusqu'au 3 juin 2008, pouvant être ramenée à 804 milliers d'euros après recours auprès des cédants minoritaires, (dont 402 milliers d'euros sont d'ores et déjà sous séquestre), puis (ii) à 517 milliers d'euros jusqu'au 3 juin 2010 pouvant être ramenée à 402 milliers d'euros après recours auprès des cédants minoritaires (dont 201 milliers d'euros seront conservés sous séquestre jusqu'à l'extinction de la garantie).

Durée : (i) jusqu'au 3 juin 2010 (ou toute date antérieure correspondant à la prescription) pour tous risques fiscaux, sociaux et douaniers (ou prescription si plus tôt), (ii) pour tous autres risques. La garantie a expiré le 3 juin 2007.

L'acquéreur a notifié aux garants en octobre 2005, au titre de cette garantie générale, une réclamation d'un montant de 9 millions d'euros pour perte de marge brute de la filiale Groupe Mondial Tissus pendant la période intermédiaire. En réponse à la contestation de cet appel en garantie par les garants, l'acquéreur a porté ce litige devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'obtenir la nomination d'un expert chargé d'évaluer le préjudice. Cette procédure est en cours et aucune date de plaidoiries n'a été fixée. Dans le cas où l'acquéreur aurait gain de cause, la quote-part d'Eurazeo au titre de cet appel en garantie serait d'un montant maximum de 1 million d'euros et compte tenu des sommes déjà séquestrées (0,4 million d'euros), Eurazeo ne pourrait être appelée en complément que pour 0,6 million d'euros.

b) Garantie de passif destinée à couvrir des risques spécifiques, plafonnée à 1 099 milliers d'euros, pouvant être ramenée à 854 milliers d'euros après recours auprès des cédants minoritaires (dont 322 milliers d'euros sont d'ores et déjà sous séquestre).

Durée : jusqu'au 3 juin 2010.

c) Garantie de passif destinée à couvrir les risques liés aux fusions des holdings Sandinvest, Sandinco et SCCC : cette garantie ne se traduit pas par un engagement hors bilan supplémentaire mais permet à l'acquéreur, en cas de révélation d'un risque lié aux fusions, d'appeler la garantie à hauteur du montant cumulé des plafonds des garanties générales (cf. a)) et des garanties spécifiques (cf. b)).

2) Une garantie de passif au profit des acquéreurs de Chantemur Centrale, destinée à couvrir essentiellement les risques liés au détournage Chantemur, d'un montant de 2 millions d'euros et ce, jusqu'au 3 juin 2009.

En cas de mise en jeu de cette garantie, Eurazeo pourra se retourner contre les autres garants solidaires afin de limiter son engagement à sa quote-part de 339 milliers d'euros.

- Eurazeo a souscrit un contrat d'assurances collectives le 19 janvier 2000 avec effet au 1^{er} janvier 1999 visant à couvrir les indemnités qu'elle devra verser lors du départ à la retraite de ses salariés, au titre des obligations découlant de la convention collective nationale des Banques.

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite ne donnent pas lieu, par conséquent à constitution de provision et ne sont pas pris en compte dans les engagements hors bilan.

Le montant de la cotisation de l'exercice 2007 s'élève à 24 milliers d'euros.

- La société Eurazeo, a conclu le 17 août 2007 avec Nexgen Capital Limited des contrats à terme sur les actions Veolia. Ces contrats prévoient la vente par Nexgen à Eurazeo et par Eurazeo à Nexgen d'options de vente portant sur un nombre maximum de 9 861 469 actions Veolia à un prix d'exercice compris entre 38,5 euros et 49,5 euros, ainsi que la vente par Eurazeo à Nexgen d'options d'achat portant sur un nombre maximum de 4 342 005 actions Veolia au prix d'exercice de 55 euros. La date d'échéance est le 25 juin 2008. La société Eurazeo peut déboucler ces opérations soit en espèces, soit sous certaines conditions en procédant à la livraison d'actions Véolia.

- Eurazeo s'est engagée dans le cadre du financement de l'acquisition d'actions Air Liquide à conserver jusqu'au 29 août 2010, le contrôle direct ou indirect d'au moins 51 % du capital et des droits de vote de Legendre Holding 11, sauf en cas de remboursement anticipé.

- Dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 19 décembre 2007, Eurazeo a cédé 157 997 actions Cegid à Groupama et s'est engagée à ne pas céder le solde de ses actions à un concurrent de Groupama. Par ailleurs, Groupama bénéficie d'un droit de préférence en cas de cession sur le marché par Eurazeo d'actions Cegid Group représentant plus de 3 % du capital de la société. Le nombre de titres vendus à Groupama est susceptible de faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution des cours de bourse. Ainsi, entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2009, le mécanisme d'ajustement pourrait conduire Eurazeo à compléter à hauteur d'un maximum de 27 807 actions Cegid Group le nombre d'actions cédées à Groupama. Le montant définitif de l'ajustement sera rendu public au plus tard le 15 juillet 2009. Pour permettre cet ajustement, Eurazeo s'est engagée à ne procéder à aucune opération de cession ou d'acquisition d'actions Cegid Group sur le marché Eurolist d'Euronext Paris entre le 31 mars et le 30 juin 2009.

- Dans le cadre de la cession du portefeuille de fonds, Eurazeo a conclu avec AIG, Liquid et Permal trois principaux accords (les "Accords" ou, séparément, l' "Accord") régissant les modalités de cession des différents portefeuilles et contenant à cet égard un certain nombre de déclarations et garanties habituelles dans ce contexte. Par ailleurs, Eurazeo a conclu certains accords supplémentaires concernant les portefeuilles qui ont été exclus du périmètre de cession au profit d'AIG, soit en raison d'un refus d'agrément de cession, soit dans le cadre d'une préemption exercée par un autre investisseur dans le fonds concerné. (Ces fonds sont les suivants : Signal, Pragma, LF Capital Partners, Baker II et Partenaires Midcap).

(i) l'Accord avec AIG (conclu le 30 novembre 2006) : hormis certaines exceptions, aucune réclamation pour indemnisation concernant la violation d'une déclaration ou garantie contenue dans l'Accord ne peut être soulevée

après le deuxième anniversaire de la date de réalisation de la cession (ayant eu lieu le 28 février 2007), soit le 28 février 2009.

(ii) l'Accord avec Liquid (conclu le 14 décembre 2006) : aucune réclamation pour indemnisation concernant la violation d'une déclaration ou garantie contenue dans l'Accord ne peut être soulevée après le deuxième anniversaire de la date de réalisation de la cession (ayant eu lieu le 22 janvier 2007), soit le 22 janvier 2009.

(iii) l'Accord avec Pernal (conclu le 6 décembre 2006) : l'Accord ne prévoit pas de clause spécifique en matière d'indemnisation.

(iv) l'Accord concernant LF Capital Partners (conclu le 21 février 2007) : aucune déclaration ou garantie n'est prévue au-delà de la date de réalisation de la cession.

(v) l'Accord concernant Baker II : il n'existe pas de limite temporelle spécifique concernant les clauses d'indemnisation. Cependant, aucune réclamation ne peut dépasser le montant de la transaction.

(vi) Concernant tous les FCPR cédés, il convient de noter que légalement, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du montant non libéré des parts cédées. Cette disposition légale survit deux ans après le virement de compte en compte des parts cédées.

- Fraikin Groupe

Dans le cadre du contrat de cession par Eurazéo et d'autres cédants des titres de Fraikin Groupe, des représentations et garanties ont été données par Eurazéo et les autres cédants à Financière Truck (Investissement) SAS ("FTI"). En vertu de ce contrat, les cédants agissent conjointement mais pas solidairement et la garantie de chaque cédant est limitée à sa quote-part du prix de cession. La garantie expire le 15 février 2008, sauf pour les représentations et garanties concernant la capacité des cédants et la propriété des titres cédés, pour lesquelles la garantie expire à la fin de la période de prescription applicable.

- Financière Truck Investissement

En vertu d'un pacte signé le 15 février 2007 par les associés de FTI, Eurazéo s'est engagée à conserver ses titres FTI pendant une période de 4 ans. Par ailleurs, en cas de perte par Financière Truck Sarl (actionnaire majoritaire de FTI) et Eurazéo du contrôle de FTI, Financière Truck Sarl peut forcer, sous certaines conditions, la cession par Eurazéo de ses titres FTI, aux prix, termes et conditions offerts par le cessionnaire potentiel.

- Groupe B&B Hôtels

Dans le cadre de son investissement dans le groupe B&B, Eurazéo et les cadres dirigeants de Groupe B&B Hotels se sont consentis des promesses d'achat et de vente d'actions portant sur les actions qu'ils détiennent dans les sociétés Diriginvest 1 et Diriginvest 2, ces sociétés étant elles-mêmes actionnaires de Groupe B&B Hotels. Ces promesses peuvent être exercées par Eurazéo ou par les bénéficiaires notamment s'ils cessent toutes fonctions au sein de groupe B&B avant le 1^{er} août 2012.

- ANF

Dans le cadre du prêt de 100 millions d'euros souscrit par sa filiale Immobilière Bingen, Eurazeo s'est engagée à conserver directement au moins 95 % du capital et des droits de vote d'Immobilière Bingen.

- Europcar

Dans le cadre de son investissement dans le groupe Europcar, Eurazeo et les cadres dirigeants du groupe Europcar se sont consentis des promesses d'achat et de vente portant sur les actions qu'ils détiennent dans la société Eureka Participation ; cette société étant elle-même actionnaire d'Europcar Groupe SA. Ces promesses peuvent être exercées par Eurazeo ou par les bénéficiaires notamment s'ils cessent d'exercer leurs fonctions au sein du groupe Europcar avant le 31 mai 2009.

- Rachat par Ray Investment S.à r.l. des parts de ses associés en échange d'actions Rexel S.A.

Un Accord Particulier a été conclu le 13 février 2007 entre Ray Investment S.à r.l., CD&R, Eurazeo, MLGPE, Caisse de Dépôt et de Placement du Québec et Citigroup Venture Capital Equity Partners L.P. afin d'organiser leurs relations dans le cadre du projet d'introduction en bourse de Rexel S.A. En outre, les parties à l'Accord Particulier ont conclu le 4 avril 2007, un accord intitulé "Second Amended and Restated Shareholders Agreement" afin d'organiser la gouvernance de la société Ray Investment S.à r.l. et les transferts de parts de Ray Investment S.à r.l. (le "Pacte Ray Investment").

Aux termes de l'Accord Particulier et du Pacte Ray Investment, tout associé de Ray Investment S.à r.l. partie au Pacte Ray Investment a le droit de demander à Ray Investment S.à r.l. de procéder, à compter du 1er janvier 2008, au rachat de l'intégralité des parts qu'il détiendra alors dans Ray Investment S.à r.l. en échange de la quote-part correspondante d'actions Rexel S.A. détenues par Ray Investment S.à r.l.

En outre, dans l'hypothèse où Ray Investment S.à r.l. procéderait à une réduction de capital par voie de rachat de parts sociales financée par le produit des cessions d'actions Rexel S.A., chacun des associés de Ray Investment S.à r.l. pourra demander à participer à cette réduction de capital à due proportion de sa participation dans Ray Investment S.à r.l. et à recevoir, en contrepartie de ses parts, soit un prix en numéraire, soit des actions Rexel S.A. détenues par Ray Investment S.à r.l.

- Equity Commitment de Ray France Investment à l'égard de Rexel S.A.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat de Rexel S.A. sur Hagemeyer N.V., les différents associés de la holding Ray Investment S.à r.l., dont Ray France Investment, se sont engagés à faire en sorte que Rexel S.A. réalise une augmentation de capital dans certaines circonstances (si le montant de la Facility C du contrat de prêt conclu le 19 décembre 2007 par Rexel S.A. et Kelium en tant qu'emprunteurs et un pool de banques n'est pas intégralement remboursé à sa date d'échéance, telle que celle-ci peut être retardée sur demande de Rexel S.A. aux termes dudit contrat de prêt, étant précisé que la Facility C doit être remboursée au moyen des produits nets de cession de certains actifs à Sonepar identifiés dans des accords conclus entre Rexel S.A. et cette dernière) et chacun s'est engagé à y souscrire pour une part supérieure à sa part dans le capital de Rexel S.A. de telle sorte que la totalité des engagements couvre la part de capital du public dans Rexel S.A. Le montant de l'engagement souscrit par Ray France Investment à ce titre s'élève à 262 230 000 euros.

Cet engagement (qui pourrait ne pas être utilisé si les cessions d'actifs d'Hagemeyer N.V. prévues génèrent suffisamment de liquidités) était une condition posée par les banques de financement de Rexel S.A.

Eurazeo, d'une part, et La Financière Patrimoniale d'Investissement ("LFPI"), LFPI1 et Rexist, d'autre part, se sont engagées à mettre à la disposition de Ray France Investment l'ensemble des sommes qui seraient susceptibles d'être dues par cette dernière en cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription qu'elle a souscrit à l'égard de Rexel (à hauteur de 97,01 % pour Eurazeo et de 2,99 % pour LFPI, LFPI1 et Rexist). En contrepartie de cet engagement, Ray France Investment a accepté de reverser à Eurazeo, LFPI, LFPI1 et Rexist l'ensemble de la rémunération qu'elle percevra de la part de Rexel S.A. au titre de son engagement de souscription (à hauteur de 97,01 % pour Eurazeo et de 2,99 % pour LFPI, LFPI1 et Rexist).

Nantissement d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Néant.

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan donnés :

(En millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
• Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
• Créances cédées non échues (bordereaux Dailly...)	-	-
• Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-
• Avals, cautions et garanties donnés	63,4	38,7
• Autres engagements donnés		
- Colyzeo et Colyzeo 2	123,7	166,1
- Fonds d'investissement	-	4,4
- Eurazeo Co-investments Partners	12,3	20,9
- Eurazeo Co-investments Partners B	4,6	-
- Ray France Investment	254,4	-

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan reçus :

(En millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
• Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
• Créances cédées non échues (bordereaux Dailly...)	-	-
• Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
• Avals, cautions et garanties reçues	1,7	1,7
• Autres engagements de financement reçus	410,0	575

Tableau de financement

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Marge sur opérations courantes	331 520	188 158	200 759
Différence de change	(11)	(145)	(46 832)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 428	16 228	2 765
Plus-values nettes sur cessions de titres	418 936	(40 676)	(125 996)
Résultat exceptionnel (hors provisions)	14 556	11 258	19 500
Impôt	(31 595)	(20 093)	(32 524)
Capacité d'autofinancement de l'exercice	741 834	154 730	17 672
Désinvestissements en participations	263 181	51 853	1 333 567
Désinvestissements en créances rattachées aux participations	584 165	14 134	432 133
Désinvestissements en T.I.A.P.	25 978	237 772	383 669
Désinvestissements en créances rattachées aux T.I.A.P.	128 010	128	3 418
Désinvestissements en prêts	320	-	16 387
Désinvestissements en autres immobilisations financières	246 192	1 151	34 214
Désinvestissements en immobilisations corporelles et incorporelles	176	2 200	32 534
Augmentation des capitaux propres	10 139	23 194	1 914
Augmentation des dettes financières	605 410	428 431	-
Augmentation des dettes d'exploitation	-	-	241 842
Diminution nette des disponibilités	-	1 179 318	-
Total ressources	2 605 405	2 092 911	2 497 350
Dividende payé au cours de l'exercice	56 828	48 628	44 865
Distribution exceptionnelle	-	291 766	-
Investissements en participations ⁽¹⁾	619 903	932 690	147 330
Investissements en créances rattachées aux participations	1 295 962	87 635	1 050 842
Investissements en T.I.A.P.	68 348	439 575	17 708
Investissements en créances rattachées aux T.I.A.P.	-	128 128	373
Investissements en prêts	1 575	1	14 335
Investissements en autres immobilisations financières	504 086	67 019	112 279
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	1 546	3 055	614
Accroissement net des disponibilités	8 977	-	957 859
Diminution des capitaux propres	-	15 775	-
Augmentation des créances d'exploitation	48 180	3 849	-
Diminution des dettes d'exploitation	-	74 790	151 145
Total emplois	2 605 405	2 092 911	2 497 350

(1) Dont 11 967 milliers d'euros représentant la participation dans RedBirds Participations apportée lors de la confusion de patrimoine de la société RedBirds France.

Ce tableau de financement est établi en tenant compte des intérêts courus et dividendes acquis.

Filiales et participations											
(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations (1)
				brute	nette						
31 décembre 2007											
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital											
Filiales (50 % au moins du capital détenu)											
Legendre Holding 11, 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 48518359400020											
	676 687	(4 180)	100,0	676 687	676 687	-	-	10 254	(11 738)	-	31/12/2007
S.F.G.I., 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 54209907200176											
	3 813	2 869	94,7	3 388	3 388	-	-	-	1 369	-	31/12/2006
Catroux, 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 45054065300026											
	26 093	11 206	100,0	39 093	38 246	-	-	1 325	947	-	31/12/2007
BlueBirds Participations 25, rue Philippe II L 2340 Luxembourg											
	1 911	(474 736)	100,0	31 574	199	-	-	475 443	475 184	299 435	28/02/2007
Eurazeo Real Estate Lux 25, rue Philippe II L 2340 Luxembourg											
	13	71 459	100,0	72 548	72 548	-	-	17 143	46 326	-	31/12/2007
RedBirds Participations, 25, rue Philippe II L 2340 Luxembourg											
	11 609	1 090	7,9	15 583	10 568	-	-	1 319	238 835	14 992	31/03/2007
Financière Truck Investissement 106-108, Terrasse Boieldieu 92600 Puteaux Siret : 49285126600022											
	116 967	9 924	14,2	16 587	16 587	-	-	2 344	8 705	-	31/12/2007
Groupe B&B Hotels, 5, rue Colbert - 29200 Brest Siret : 48334161600017											
	71 675	(15 572)	73,3	29 792	29 792	-	-	5 106	(3 596)	-	30/06/2007
Ray France Investment, 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 47989812400025											
	488 130	2 642	95,0	463 773	463 773	-	-	10	(832)	-	31/12/2007
Immobilière Bingen, 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 45123506300026											
	17 863	(400)	100,0	17 863	17 863	-	-	19 846	15 283	-	31/12/2007
Europcar Groupe SA, Le Mirabeau, 5-6, place des Frères Montgolfier, 78280 Guyancourt Siret : 48909990300028											
	778 466	(47 983)	84,5	657 770	657 770	-	-	6 443	(17 901)	-	31/12/2007
Legendre Holding 15, 32, rue de Monceau - 75008 Paris Siret : 48967946600017											
	50 005	895	100,0	50 005	50 005	-	-	1 889	1 886	-	31/12/2007
Gruppo Banca Leonardo, 46 via Broletto - 20121 Milan											
	301 652	501 790	19,6	165 739	165 739	-	-	94 033	35 603	2 840	31/12/2007
Euraleo, 46 via Broletto - 20121 Milan											
	5 000	74 269	50,0	39 779	39 779	-	-	2 273	130	-	31/12/2007
Eurazeo Italia, 46 via Broletto - 20121 Milan											
	1 600	21 780	100,0	23 381	23 381	-	-	-	(1)	-	31/12/2007
Legendre Holding 8, 32, rue de Monceau - 75008 Paris Siret : 48334165700029											
	1 037	136 723	100,0	137 766	137 766	-	-	30	(124)	-	31/12/2007
(1) Date de clôture des exercices de référence le ...											

Rapport du Directoire

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Autres informations

Bilan		Résultats		Annexe			Rapports des CAC				
Filiales et participations											
(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus brute nette		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations (1)
31 décembre 2007											
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital											
Filiales (50 % au moins du capital détenu)											
Legendre Holding 20, 32, rue de Monceau, 75008 Paris Siret : 49966844000013											
	211 505	-	81,8	176 430	176 430	-	-	-	-	-	(2)
LH APCOA, 32, rue de Monceau - 75008 Paris Siret : 48747674900022											
	312 777	(7)	100,0	312 777	312 777	18 426	-	558	(32)	-	31/12/2007
Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
LT Participations, 35, rue du Val-de-Marne 75013 Paris Siret : 34510194300040											
	124	1 350	19,0	18 980	18 980	-	-	-	7 372	-	31/12/2006
Renseignements globaux concernant les autres filiales et Participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société											
Filiales non reprises ci-dessus											
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	1 820	1 820	-	-	-	-	-	-
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	1 592	1 592	-	-	-	-	-	-
Participations non reprises ci-dessus											
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	131	131	-	-	-	-	-	-
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(1) Date de clôture des exercices de référence le ...											
(2) Le premier exercice de la Société sera clôturé le 30 juin 2008.											

Inventaire du portefeuille

(En milliers d'euros)	Nombre de titres détenus	% du capital détenu	Brut	Prix de revient Provisions	Net	Valeur boursière ou prix de revient (1)	Plus ou moins values latentes sociales
Titres de participation							
Legendre Holding 11	67 668 695	100,0	676 687	-	676 687	676 687	-
Europcar Groupe	65 776 928	84,5	657 770	-	657 770	657 770	-
Ray France Investment	46 377 268	95,0	463 773	-	463 773	463 773	-
LH APCOA	31 277 700	100,0	312 777	-	312 777	312 777	-
Legendre Holding 20	172 971 064	81,8	176 430	-	176 430	176 430	-
Gruppo Banca Leonardo	50 511 074	19,6	165 739	-	165 739	165 739	-
Legendre Holding 8	103 700	100,0	137 766	-	137 766	137 766	-
Eurazeo Real Estate Srl	500	100,0	72 548	-	72 548	72 548	-
BlueBirds Participations	964 038	100,0	31 574	(31 375)	199	199	-
Groupe B&B Hotels	5 253 269	73,3	29 792	-	29 792	29 792	-
Eurazeo Italia	1 600 000	100,0	23 381	-	23 381	23 381	-
Legendre Holding 15	5 000 499	100,0	50 005	-	50 005	50 005	-
Euraleo	n.a.	50,0	39 779	-	39 779	39 779	-
Catroux	2 609 296	100,0	39 093	(847)	38 246	38 246	-
Immobilière Bingen	1 786 325	100,0	17 863	-	17 863	17 863	-
Financière Truck Investissement	16 586 612	14,2	16 587	-	16 587	16 587	-
SFGI	23 691	94,7	3 388	-	3 388	3 388	-
RedBirds Participations	8 929 988	7,9	15 583	(5 015)	10 568	10 568	-
Eurazeo Services Lux	17 999	99,9	1 535	-	1 535	1 535	-
La Mothe	10 000	100,0	963	-	963	963	-
Eurazeo Partners	13 700	100,0	137	-	137	137	-
Autres titres	-	-	917	-	917	917	-
Total titres de participation			2 934 088	(37 237)	2 896 850	2 896 850	-
T.I.A.P.							
Investissements directs cotés							
Danone	27 951 990	5,5	687 140	-	687 140	1 681 312	994 172
Veolia Environnement	9 861 469	2,1	242 584	-	242 584	620 188	377 604
Cegid actions	639 432	6,9	15 519	-	15 519	18 563	3 044
LT Participations	11 808	19,0	18 980	-	18 980	30 612	11 632
Cegid BSAR	205 394	-	557	-	557	1 119	562
Sous total - T.I.A.P. - directs cotés	-	-	964 781	-	964 781	2 351 794	1 387 013
Investissements directs non cotés							
Concentra actions	111 015	0,3	805	(76)	729	729	-
Viant	111 015	0,3	426	-	426	426	-
Cardiomedix	14 100	n/a	215	(215)	-	-	-
Eurazeo Co-Investment Partners SCA Sicar	-	7,2	12 715	-	12 715	12 715	-
Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, Sicar	-	6,3	5 020	-	5 020	5 020	-
Sous total - T.I.A.P. - directs non cotés	-	-	19 182	(291)	18 891	18 891	-
Total T.I.A.P.	-	-	983 962	(291)	983 671	2 370 685	1 387 013
Autres titres immobilisés							
Financière Truck -Obligations	31 826 087	n.a	34 069	-	34 069	34 069	-
Legendre Holding 20 - Obligations	216 047 229	n.a	220 214	-	220 214	220 214	-
Legendre Holding 20 - BSA	538 200	n.a	108	-	108	108	-
Eureka Participations	364 500	5,3	416	-	416	416	-
Quasarelis	1 037 000	30,3	1 037	-	1 037	1 037	-
Diriginvest 1	13 610	5,4	182	-	182	182	-
Diriginvest 2	163 674	19,6	1 726	-	1 726	1 726	-
Investco 3 d Bingen	1 312 066	23,4	364	-	364	364	-
Investco 4 i Bingen	2 483 991	44,4	1 995	-	1 995	1 995	-
Actions propres-en voie d'annulation	601 475	1,1	56 733	-	56 733	56 733	-
Actions propres-Contrat de liquidité	26 948	n.a	2 409	-	2 409	2 409	-
Autres	-	-	85	(4)	81	81	-
Total autres titres immobilisés	-	-	319 337	(4)	319 333	319 333	-
Prêts							
Autres prêts	-	n.a	1	-	1	1	-
Prêts au personnel	-	-	1 575	-	1 575	1 575	-
Total prêts	-	-	1 576	-	1 576	1 576	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	167 732	-	167 732	167 900	168
Actions propres	1 054 548	2,0	105 210	(8 192)	97 018	97 018	-
Total valeurs mobilières de placement	-	-	272 942	(8 192)	264 750	264 918	168
Total du portefeuille	-	-	4 511 904	(45 724)	4 466 181	5 853 363	1 387 182

(1) La valeur boursière est constatée d'après le cours moyen de décembre 2007.

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eurazeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les modalités d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont relatées dans le paragraphe 2 "Méthodes appliquées - Titres de Participation, Titres immobilisés de l'activité de Portefeuille (TIAP), Autres Titres immobilisés et Valeurs Mobilières de Placement" de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et vérifié la correcte application des méthodes définies par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly Sur Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gerard Hautefeuille

Ernst & Young Audit

Jean Bouquot

Patrick Gounelle

Autres informations à caractère général

1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1 Déclaration du responsable du document de référence

Responsable du Document de référence

Monsieur Patrick Sayer, Président du Directoire

Attestation du responsable du Document de référence incluant un rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport du Directoire présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, figurant en pages 208-209 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2006, contient une observation relative aux changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs aux actifs.

Patrick Sayer
Président du Directoire.

1.2 Responsable du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes (durée de mandat de 6 ans)

	Date de début du premier mandat	Date du dernier renouvellement de mandat	Date de fin de mandat Assemblée Ordinaire Annuelle statuant les années ci-dessous sur les comptes de l'exercice clos
Titulaires			
Ernst & Young Audit Faubourg de l'Arche 11, allée de l'Arche 92 037 Paris - La Défense cedex représenté par : Jean Bouquot	27/05/69	4/05/05	2011
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92 208 Neuilly-sur-Seine cedex représenté par : Gérard Hautefeuille	20/12/95	14/05/08 ⁽¹⁾	2014
Suppléants			
Thierry Gorlin Faubourg de l'Arche 11, allée de l'Arche 92 037 Paris - La Défense cedex	29/04/03	4/05/05	2011
M. Etienne Boris 63, rue de Villiers 92 208 Neuilly-sur-Seine cedex	20/12/95	14/05/08 ⁽²⁾	2014
(1) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.			
(2) Nomination proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.			

1.2.2 Honoraires versés aux auditeurs légaux

Les prestations rendues au titre de l'exercice 2007 et 2006 pris en charges par la société Eurazeo et ses filiales consolidées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Pricewaterhouse Coopers			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	237	414	7,59	28,83	331	392	3,68	5,10
• Filiales intégrées globalement	1 492	711	47,76	49,51	3 038	2 401	33,76	31,22
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
• Emetteur	94	311	3,01	21,66	3 779	507	41,99	6,59
• Filiales intégrées globalement	1 062	-	33,99	0,00	1 213	4 263	13,48	55,44
Sous-Total	2 885	1 436	92,35	100,00	8 361	7 563	92,91	98,35
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	221	-	7,07	-	455	-	5,06	-
• Autres	18	-	0,58	-	183	127	2,03	1,65
Sous-Total	239	-	7,65	-	638	127	7,09	1,65
Total	3 124	1 436	100,00	100,00	8 999	7 690	100,00	100,00

2. Autres informations à caractère juridique

2.1 Dénomination sociale

Eurazeo.

2.2 Siège social

32, rue de Monceau - 75008 Paris - France

Téléphone : +33 (0)1 44 15 01 11.

2.3 Forme et constitution

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, Eurazeo est régie par les dispositions du Code de commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 692 030 992 depuis le 18 juillet 1969. Le code NAF est 741J.

2.4 Date de constitution et durée

Sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit à compter du 1^{er} juillet 1969.

2.5 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- La gestion de ses fonds et leur placement, à court, moyen ou long terme ;
- L'acquisition, la gestion et la cession, par tous moyens, de toutes participations minoritaires ou de contrôle, et plus généralement de tous titres, cotés ou non, et de tous droits mobiliers ou immobiliers, français et étrangers ;
- La création et l'acquisition de tous fonds d'investissement, la prise de participation dans tout fonds de cette nature ;
- L'acquisition, la cession, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, qu'elle possède, notamment dans les villes de Lyon et Marseille, ou qu'elle acquerra ou construira ;
- La fourniture de toutes prestations de service à tout organisme ou société dans lesquels la Société détient une participation ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties afin de faciliter le financement de filiales ou de sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ;
- Et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'un de ces objets ou à tout objet similaire ou connexe.

2.6 Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social a une durée d'une année ; il commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Affectation et répartition statutaire des bénéfices (article 24 des statuts)

Si le résultat de l'exercice le permet, après le prélèvement destiné à constituer ou parfaire la réserve légale, l'Assemblée, sur proposition du Directoire, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, soit pour être réparties entre les actionnaires.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de sa décision.

2.7 Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

3. Autres informations sur le capital et l'actionariat

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

3.1.1 Franchissement de seuils

- Informations sur la détention du capital (article 8 des statuts) :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à un pour cent (1 %) doit, lorsqu'elle franchit ce seuil ou chaque fois qu'elle augmente sa participation, en capital ou en droits de vote, de un pour cent (1 %) au moins du capital ou du total des droits de vote, porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions, de droits de vote, et de titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle détient. Cette information doit être transmise à la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du jour où ont été acquis les titres ou droits de vote faisant franchir un ou plusieurs de ces seuils.

En cas de non respect des dispositions du présent article, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital de la Société, les actions ou droits de vote non déclarés dans le délai prescrit sont privés du droit de vote dans toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date d'une déclaration de régularisation. L'obligation de déclaration ci-dessus prévue est applicable de la même façon à tout franchissement à la baisse d'un seuil de un pour cent (1 %).

3.1.2 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que dans les conditions prévues par la loi.

3.1.3 Modification du capital

Toute modification du capital social s'opère dans les conditions prévues par la loi.

3.1.4 Droits attachés aux actions

- Forme des actions (article 7 des statuts) :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont inscrites en compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements. La société peut à tout moment demander à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, sous les sanctions qu'elles prévoient, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans les assemblées générales de la Société, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant les restrictions dont ces titres sont frappés.

- Droits attachés à chaque action (article 9 des statuts) :

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité des bénéfices ou du boni de liquidation proportionnelle au nombre d'actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

- Assemblées Générales (article 23 des statuts) :

1. Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.
2. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiait de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou dont la propriété est transférée perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert de propriété par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

3. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire. Il peut également participer à toute assemblée en votant par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour être pris en compte, le vote par correspondance doit avoir été reçu par la Société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

4. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le vice-président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

5. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et des copies ou extraits en sont certifiés et délivrés conformément à la loi.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

Montant du capital au 2 avril 2008 :

Le capital social est fixé à la somme de 162 244 828 euros, divisé en 53 195 024 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie.

3.2.2 Titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote de la Société.

La 15^e résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, autorise le directoire à consentir des options de souscription d'actions dans la limite d'un montant maximal de 3 % du capital social, ou des options d'achat d'actions dans les limites légales. Ces options doivent être consenties avant l'expiration d'une période de 38 mois à compter de ladite Assemblée, soit avant le 3 juillet 2010.

La 21^e résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2005, et modifiée par la 9^e résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2006, autorise le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société. Ces attributions gratuites doivent être consenties avant l'expiration d'une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale du 12 mai 2006, soit avant le 12 juillet 2009.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant.

3.2.4 Nantissements

Nantissement d'actions de l'émetteur inscrit au nominatif pur

Néant.

Nantissement d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Néant.

3.3 Pactes d'actionnaires

3.3.1 Pactes déclarés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Pactes concernant Eurazeo

En application de l'article L.233-11 du Code de commerce, l'Autorité des marchés financiers (ou son prédécesseur, le Conseil des Marchés Financiers) a rendu publics les accords suivants :

- Deux accords signés le 24 juin 1999 par la Compagnie Financière et Auxiliaire, filiale de Lazard Frères & Cie, avec la France-Vie d'une part et avec Rebelco d'autre part (avis CMF n°199C1052 du 4 août 1999). La convention avec Rebelco a pris fin le 22 mars 2004. La convention avec la France-Vie porte droit de préemption au profit de la Compagnie Financière et Auxiliaire sur les actions que détient Generali (cette dernière venant aux droits de la Fédération Continentale, elle-même ayant absorbé la France-Vie).
- Le 27 avril 2005, la Société Civile Haussmann Percier (SCHP) et Crédit Agricole SA ont transmis à l'Autorité des marchés financiers un pacte d'actionnaires, signé le 21 avril 2005, entre SCHP, Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Eliane David-Weill, la Fondation Atmer et la Fondation Bellema (ensemble le groupe SCHP), d'une part, et Crédit Agricole, d'autre part, relatif à la société Eurazeo (ci-après le "Pacte Crédit Agricole"). Le Pacte Crédit Agricole a été rendu public par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2005 (Décision et Information n° 205C0798).

Le Pacte Crédit Agricole a remplacé :

- le pacte d'actionnaires conclu du 6 au 15 mars 2000 entre SCHP, Monsieur Michel David-Weill, Madame Eliane David-Weill, la Fondation Atmer et les Maisons Lazard (cf. Décision et Information n° 200C0463 du 22 mars 2000), dont les dispositions s'appliquaient à Eurazeo depuis sa fusion avec la société Rue Impériale ;
- le pacte d'actionnaires conclu le 5 mars 2004 entre Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Eliane David-Weill, la Fondation Bellema et SCHP, en substitution du pacte du 24 avril 2001 (cf. Décision et Information n°201C0314 du 23 mars 2001) ; et
- le pacte d'actionnaires conclu le 7 mars 2004 entre SCHP, Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Eliane David-Weill et la Fondation Atmer, d'une part, et Crédit Agricole d'autre part (cf. Décision et Information n°204C0411 du 17 mars 2004).

Le Pacte Crédit Agricole prévoyait notamment :

- un engagement réciproque de plafonnement (hors acquisition de droits de vote double et participation à la souscription à une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription ou avec droit de priorité au bénéfice des actionnaires) et d'inaliénabilité des participations dans Eurazeo, à l'exception des transferts au sein des groupes et ceux au profit d'Eurazeo qui résulteraient de la mise en œuvre par cette dernière d'une offre publique sur ses propres titres adressée à tous ses actionnaires ;
- un engagement de faire le nécessaire pour supprimer les dispositions des statuts d'Eurazeo relatives aux opérations majeures ;
- un engagement de concertation entre le groupe SCHP et le Crédit Agricole concernant les opérations de fusion

ou de scission auxquelles Eurazeo serait partie. Dans l'hypothèse où l'une des parties serait opposée à l'opération envisagée, l'autre partie se portait fort de ce que ses représentants au Conseil de Surveillance n'approuveraient pas ladite opération et s'engageait à ne pas voter en faveur de cette opération lors de l'assemblée générale d'Eurazeo amenée à se prononcer ;

- la présence de trois représentants du groupe SCHP et de deux représentants de Crédit Agricole au sein du Conseil de Surveillance d'Eurazeo et d'un représentant de chaque partie au sein de chaque comité ad hoc ; et
- la résiliation du Pacte Crédit Agricole le 31 décembre 2007 et la fin concomitante de l'action de concert entre les parties au Pacte Crédit Agricole.

Le Pacte Crédit Agricole est arrivé à expiration le 31 décembre 2007 et n'a pas été renouvelé. L'arrivée du terme de cet accord a eu pour effet la sortie du Crédit Agricole du concert qui contrôlait Eurazeo.

- Par courrier du 13 décembre 2007, SCHP a transmis à l'Autorité des marchés financiers un pacte d'actionnaires, signé le 6 décembre 2007, entre SCHP, Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, la succession de Madame Eliane David-Weill, la Fondation Atmer et la Fondation Bellema (ensemble la SCHP et ses affiliés) (ci-après le "Nouveau Pacte"). Le Nouveau Pacte a été rendu public par l'Autorité des marchés financiers le 18 décembre 2007 (Décision et Information n° 207C2831) et est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les stipulations de ce Nouveau Pacte, qui ont vocation à se substituer à celles qui liaient la SCHP et ses affiliés aux termes des précédents pactes d'actionnaires, prévoient :

- un engagement de conservation des titres Eurazeo portant sur les actions présentement détenues par les signataires du Nouveau Pacte et les actions qu'ils pourraient souscrire du fait de l'exercice d'un droit préférentiel de souscription attaché auxdites actions et pour la part irréductible ;
- la possibilité pour SCHP de rembourser, tous les trimestres civils, les prêts d'actions Eurazeo qui lui ont été consentis par les familles fondatrices (David-Weill, Meyer, Bernheim et Guyot), au terme d'un contrat de prêt d'actions conclu le 18 mars 1987 ;
- la possibilité d'une sortie anticipée du Nouveau Pacte, par les membres autres que SCHP, sous réserve d'une notification préalable aux autres parties ;
- une concertation des parties au Nouveau Pacte préalablement à tout exercice des droits de vote attachés aux actions Eurazeo détenues.

Ainsi, une situation de concert perdure entre la SCHP et ses affiliés, aux termes du Nouveau Pacte.

Ce Nouveau Pacte a été conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2010, sauf prorogation par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Conformément à ce Nouveau Pacte, la SCHP a procédé au remboursement de titres Eurazeo à certains membres des familles Guyot et Meyer, au cours du mois de janvier 2008. Par ailleurs les Fondations Atmer et Bellema ont annoncé sortir partiellement du Nouveau Pacte.

Accord signé par Eurazeo concernant Cegid

Par courrier du 28 décembre 2007, complété par un courrier du 8 janvier 2008, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire de clauses contenues dans des accords concernant la société CEGID GROUP, notamment un protocole d'accord réitératif, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI, la société anonyme Groupama SA, APAX⁽¹⁾ et la société anonyme Eurazeo (Décision et Information n° 208C0070).

De manière générale, APAX et Eurazeo (les cédants) s'engagent à ne pas céder leurs actions CEGID GROUP à un tiers identifié, qui serait un concurrent de Groupama SA, sauf accord exprès et préalable de cette dernière.

(1) A savoir le FCPR APAX France IV, le FCPR APAX France VA et le FCPR APAX France VB, le "Limited Partnership" de droit de l'Etat du Delaware APAX Parallel Investment I et la société en commandite par actions Altamir Amboise SCA, entités agissant sans solidarité entre elles.

Dans les cas où les cédants auraient le projet (i) de céder des actions représentant 3 % ou moins du capital de CEGID GROUP à un fonds identifié dont la société de gestion est sous le contrôle direct ou indirect d'une même compagnie d'assurances ou d'un même établissement de crédit au cours d'une période de six mois consécutifs et (ii) de céder des actions représentant plus de 3 % du capital de CEGID GROUP à un tiers non identifié, Groupama SA et ICMI devront être informés du projet de cession.

Groupama SA et ICMI disposeront alors d'un droit de préférence et pourront, dans un délai de 48 heures proposer par écrit aux cédants concernés d'acquérir la totalité des actions dont la cession est ainsi envisagée à un prix par action égal au cours de bourse de clôture de l'action CEGID GROUP la veille de la notification. Cette proposition vaudra offre irrévocable d'acquérir le bloc à ce prix.

Un tiers identifié qui acquerrait au moins 3 % du capital sera tenu de déclarer qu'il procède à l'acquisition sans avoir l'intention d'utiliser ses droits d'actionnaires pour remettre en cause le partenariat industriel et devra obtenir les mêmes engagements de tout autre tiers à qui il vendrait ses propres actions. Cet engagement suivra les actions CEGID GROUP pendant 10 ans.

3.3.2 Pactes conclus par Eurazeo

• Pacte Groupe B&B Hotels

Dans le cadre de l'acquisition de Financière Galaxie SAS par Groupe B&B Hotels, Eurazeo a conclu le 31 août 2005, un pacte d'actionnaires avec ses co-investisseurs (le "Pacte Groupe B&B Hotels").

Le Pacte Groupe B&B Hotels prévoit un droit de sortie conjointe des co-investisseurs en cas de cession de sa participation par Eurazeo. Eurazeo dispose également du droit d'imposer une sortie forcée à ses co-investisseurs dans l'hypothèse d'une offre d'acquisition portant sur l'intégralité des titres de Groupe B&B Hotels (obligation de sortie conjointe).

Le Pacte Groupe B&B Hotels contient par ailleurs un droit de sortie proportionnelle au bénéfice de l'ensemble des parties en cas d'introduction en bourse de Groupe B&B Hotels.

Le Pacte Groupe B&B Hotels contient enfin certaines dispositions relatives à la gouvernance de Groupe B&B Hotels (composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance).

Par ailleurs, les statuts de Groupe B&B Hotels contiennent une clause d'inaliénabilité des titres pendant une période de 10 ans à compter du 29 juillet 2005.

Dans le cadre de l'acquisition par Groupe B&B Hotels du groupe Villages Hôtel intervenue le 30 janvier 2007, les actionnaires fondateurs du groupe Villages Hôtel ont réinvesti une partie du prix de cession reçu au capital de Groupe B&B Hotels. A cette occasion, le Pacte Groupe B&B Hotels a été amendé afin de refléter leur adhésion à celui-ci, aux mêmes conditions que les autres co-investisseurs.

• Pacte Ray France

Dans le cadre de l'acquisition de la société Rexel Distribution (anciennement dénommée Rexel SA) réalisée le 16 mars 2005, Eurazeo a constitué une holding d'acquisition dénommée Ray France Investment SAS, ayant vocation à réaliser aux côtés de différents co-investisseurs (notamment des sociétés appartenant aux groupes Clayton, Dubilier & Rice, Merrill Lynch et Citigroup), un investissement, directement dans la société Ray Investment Sàrl et indirectement dans les autres sociétés du groupe Rexel (dont la société faitière est désormais Rexel SA (anciennement dénommée Ray Holding), dont les titres ont été admis aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 4 avril 2007).

Suite à la syndication d'une partie de la participation d'Eurazeo dans Ray France Investment SAS, il a été conclu un pacte d'actionnaires avec les nouveaux associés de cette société (sociétés et fonds d'investissement membres des groupes AGF et La Financière Patrimoniale d'Investissement), le 7 juin 2005 (le "Pacte Ray France").

Le Pacte Ray France prévoit un droit de préemption des associés sur tout transfert de titres à l'exception de certains transferts effectués dans les conditions prévues par le Pacte Ray France.

Un droit de sortie conjointe, proportionnel puis total, est également prévu au profit des associés d'Eurazeo en cas de cession de titres par Eurazeo réduisant sa participation dans Ray France Investment SAS en dessous de certains seuils.

Eurazeo, et toute entité du groupe Eurazeo, disposent par ailleurs d'un droit d'imposer une sortie forcée à ses co-investisseurs dans l'hypothèse d'une offre d'acquisition portant sur l'intégralité des titres de Ray France Investment SAS.

Le pacte Ray France prévoit également les conditions auxquelles peut être réalisé (i) un transfert par Ray France Investment SAS de tout ou partie de sa participation dans Ray Investment Sàrl et (ii) un reclassement par Eurazeo au sein de son groupe de la participation détenue indirectement dans Ray Investment Sàrl.

Le Pacte Ray France contient enfin certaines stipulations relatives à la gouvernance de la société Ray France Investment SAS (fonctionnement des organes sociaux, vote de certaines décisions).

• Pacte Financière Truck (Investissement)

Dans le cadre de l'investissement par Eurazeo dans Financière Truck (Investissement) ("FTI"), société qui contrôle 99 % du capital et des droits de vote de Fraikin Groupe, Eurazeo a conclu le 15 février 2007 un pacte d'actionnaires avec Financière Truck Sàrl ("Investisseur Financier"), les co-investisseurs (ensemble avec Eurazeo, les "Co-Investisseurs"), les dirigeants de Fraikin Groupe et Frinvest (les "Dirigeants").

Le Pacte FTI stipule que, sous réserve de certaines exceptions, les Co-Investisseurs et les Dirigeants ne peuvent transférer leurs titres pendant quatre ans.

Les transferts de titres par l'Investisseur Financier et Eurazeo ne sont pas soumis à un droit de préemption. Par contre, les associés (à l'exception d'Eurazeo), bénéficient de droits de préemption sur les transferts de titres entre associés ou à des tiers.

En cas de transfert par l'Investisseur Financier de ses titres, les associés bénéficient d'un droit de sortie conjointe proportionnelle, qui devient un droit de sortie conjointe totale si l'Investisseur Financier vient à détenir moins de 50 % des droits de vote de FTI.

En cas de transfert par l'Investisseur Financier à un tiers de plus de 50 % du capital et des droits de vote de FTI, ce dernier peut forcer la sortie de l'ensemble des associés, mais Eurazeo ne peut être contraint de sortir que si l'Investisseur Financier transfère 100 % de ses titres FTI.

Le Pacte FTI comporte enfin certaines stipulations relatives à la gouvernance de FTI (composition du Conseil de Surveillance, comités stratégique, de rémunération et d'audit, approbation préalable par le Conseil de Surveillance de certaines décisions stratégiques).

• Pacte LT Participations SA

Lors du renforcement de sa participation dans LT Participations, holding de contrôle de la société Ipsos, Eurazeo a conclu avec Messieurs Lech et Truchot (qui détiennent directement ou indirectement le contrôle de LT) et avec certains co-investisseurs un pacte en date du 10 novembre 2000, modifié par avenant du 16 décembre 2002 (le "Pacte LT").

Le Pacte LT prévoit un droit de préemption sur tout transfert de titres LT par une des parties à un tiers.

Messieurs Lech et Truchot ont également conféré à Eurazeo un droit de sortie conjointe, si leur participation dans LT descend en deçà d'un certain seuil, et un droit à la liquidité de son investissement, dans certains cas spécifiques.

Le Pacte LT contient enfin certaines stipulations relatives à la gouvernance notamment en ce qui concerne la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration de LT et d'Ipsos.

• Pactes Europcar Groupe

Dans le cadre de l'acquisition de la société Europcar International SASU réalisée le 31 mai 2006, Eurazeo a constitué une holding d'acquisition dénommée Europcar Groupe SA pour laquelle il a été conclu deux pactes d'actionnaires.

Le premier, conclu avec la société réunissant les dirigeants du groupe Europcar (Eureka Participation SAS), prévoit une clause d'inaliénabilité des titres Europcar Groupe détenus par Eureka Participation SAS jusqu'au 31 décembre 2013, sauf en cas d'exercice de son droit de sortie conjointe dans l'hypothèse d'une cession de ses titres par Eurazeo (ce droit étant total ou proportionnel selon que la cession entraîne un changement de contrôle ou non d'Europcar Groupe SA) ou si Eurazeo oblige Eureka Participation SAS à céder ses titres en cas d'offre d'un tiers sur la totalité des titres détenus par Eurazeo. En cas d'introduction en bourse d'Europcar Groupe SA ou d'Europcar International SAS, le pacte prévoit que Eureka Participation SAS sera traitée pari passu avec Eurazeo. Le pacte stipule enfin qu'en cas de cession en numéraire par Europcar Groupe SA des titres Europcar International SAS, Eureka Participation SAS pourra se voir attribuer une partie du produit de la cession au prorata de sa participation dans Europcar Groupe SA.

Le pacte prévoit par ailleurs certaines stipulations relatives à la gouvernance d'Europcar Groupe SA (composition du Conseil d'Administration et autorisation préalable de certaines décisions par le Conseil d'Administration) ainsi que les modalités de gouvernance d'Eureka Participation SAS et de transmission des actions émises par Eureka Participation SAS.

Le second pacte, conclu avec la société ECIP Europcar Sàrl, société de droit luxembourgeois constituée pour les besoins de la syndication de l'investissement d'Eurazeo dans Europcar Groupe SA, et auquel est susceptible d'adhérer tout nouvel investisseur dans Europcar Groupe SA, prévoit une clause d'inaliénabilité des titres Europcar Groupe détenus par les investisseurs autres qu'Eurazeo expirant au 30 juin 2013, sauf en cas de cession par Eurazeo de ses titres, hypothèse dans laquelle les investisseurs céderont leurs titres au tiers-acquéreur pari passu avec Eurazeo au prorata de leur participation dans Europcar Groupe SA. Les investisseurs bénéficieront cependant d'un droit de sortie conjointe totale en cas de cession par Eurazeo de ses titres entraînant un changement de contrôle d'Europcar Groupe SA. En cas d'introduction en bourse d'Europcar Groupe SA ou d'Europcar International SAS, le pacte prévoit que les investisseurs seront traités pari passu avec Eurazeo. A l'expiration de la période d'inaliénabilité, Eurazeo disposera d'un droit de préemption en cas d'offre d'un tiers sur tout ou partie des titres Europcar Groupe détenus par un ou plusieurs investisseurs.

• Contrat de co-entreprise à 50/50 conclu entre Eurazeo et Gruppo Banca Leonardo

En avril 2006, Eurazeo et Gruppo Banca Leonardo ont annoncé la création à 50/50 d'une co-entreprise italienne dénommée Euraleo ayant vocation à réaliser des opérations de private equity sur le marché italien dans la lignée des opérations de private equity réalisées par Eurazeo.

Eurazeo et Gruppo Banca Leonardo ont signé le 24 avril 2006 un accord de co-entreprise, modifié par avenant à effet au 1^{er} avril 2007, qui organise leurs relations en tant qu'actionnaires d'Euraleo et qui contient entre autres certaines stipulations relatives à la gouvernance d'Euraleo, tenant notamment à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration et du Comité d'Investissement d'Euraleo.

Cet accord prévoit qu'Eurazeo et Gruppo Banca Leonardo ne peuvent transférer leurs participations dans Euraleo à des tiers (à l'exception des sociétés de leur groupe respectif) pendant une période de 5 ans. A l'issue de cette période, chacune des parties disposera d'un droit de préemption sur le transfert à un tiers de la participation détenue par l'autre partie.

• Pactes Groupe ELIS

Dans le cadre de l'acquisition du groupe ELIS, réalisée le 4 octobre 2007, Eurazeo a conclu deux pactes d'actionnaires avec ses co-investisseurs, l'un relatif à la nouvelle holding de contrôle du groupe ELIS (la société LH 20) et l'autre relatif à la société réunissant une partie des cadres dirigeants du groupe ELIS (la société Quasarelis).

Le premier pacte conclu le 4 octobre 2007 afin d'organiser les relations des associés de la société LH 20, société par l'intermédiaire de laquelle Eurazeo et ses co-investisseurs ont acquis les titres de la société Novalis, prévoit une clause d'inaliénabilité des titres détenus par les co-investisseurs jusqu'au 3 octobre 2017, sauf (i) en cas d'exercice de leur droit de sortie conjointe dans l'hypothèse d'une cession de ses titres par Eurazeo (ce droit étant proportionnel ou total selon le pourcentage de la participation cédée par Eurazeo), (ii) si Eurazeo oblige ses co-investisseurs à céder leurs titres en cas d'offre d'un tiers à l'issue de laquelle, si elle est acceptée, Eurazeo ne détiendrait plus la majorité des droits de vote de LH 20 ou (iii) en cas d'introduction en bourse de LH 20 au titre de laquelle Eurazeo viendrait à céder au moins 25 % du capital et des droits de vote de LH 20.

Le pacte prévoit par ailleurs certaines stipulations relatives à la gouvernance du groupe ELIS (nomination du Président de LH 20 et du Président du Conseil d'Administration, composition du Conseil d'Administration et autorisation préalable de certaines décisions par le Conseil d'Administration) ainsi que les modalités de transmission des actions émises par LH 20.

Le second pacte conclu le 13 décembre 2007 afin d'organiser les relations des associés de la société Quasarelis, société par l'intermédiaire de laquelle certains dirigeants du groupe ELIS ont investi dans la société LH 20, prévoit une clause d'inaliénabilité des titres de la société Quasarelis détenus par les cadres dirigeants jusqu'au 3 octobre 2017, sauf (i) en cas d'exercice de leur droit de sortie conjointe total dans l'hypothèse d'une cession des titres LH 20 détenus par Eurazeo à l'issue de laquelle Eurazeo ne détiendrait plus la majorité des droits de vote de LH 20, (ii) si Eurazeo oblige les cadres dirigeants associés de Quasarelis à céder leurs titres Quasarelis en cas d'offre d'un tiers à l'issue de laquelle, si elle est acceptée, Eurazeo ne détiendrait plus la majorité des droits de vote de LH 20 ou (iii) en cas d'introduction en bourse de LH 20 au titre de laquelle Eurazeo viendrait à céder au moins 25 % du capital et des droits de vote de LH 20.

Ces deux pactes prévoient un droit de préemption au bénéfice d'Eurazeo sur toute cession par les co-investisseurs qui interviendrait à l'issue de la période d'indisponibilité susvisée.

• Pacte APCOA

Dans le cadre de l'acquisition d'APCOA, un pacte d'actionnaires a été conclu le 25 avril 2007 entre le holding d'acquisition (filiale indirecte d'Eurazeo), certains dirigeants du groupe APCOA et leur structure de détention (le "Pacte APCOA").

Le Pacte APCOA contient un droit de sortie conjointe au profit des dirigeants en cas de cession par le holding de ses titres à un tiers. Le holding dispose par ailleurs du droit d'imposer une sortie forcée aux dirigeants dans l'hypothèse d'une offre d'acquisition portant sur ses titres APCOA. Le Pacte APCOA prévoit également certaines promesses d'achat et de vente des titres APCOA détenus par les dirigeants en cas de départ des dirigeants du groupe APCOA, ainsi que des mécanismes anti-dilutifs à leur profit. Enfin, le Pacte APCOA contient des dispositions relatives à la gouvernance des sociétés du groupe APCOA.

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

- Composition du Conseil de Surveillance (article 11 des statuts) :

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du Conseil de Surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de deux cent cinquante (250) actions au moins.
3. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

- Présidence du Conseil de Surveillance (article 12 des statuts) :

1. Le Conseil de Surveillance, pour la durée de leur mandat, élit en son sein un président et un vice-président, qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

2. Le vice-président remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives, en cas d'empêchement du président, ou lorsque le président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.
3. Le Conseil de Surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

- Délibérations du Conseil de Surveillance (article 13 des statuts) :

1. Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du Conseil de Surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le président du Conseil de Surveillance, et en cas d'absence de ce dernier, par le vice-président.

2. Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.
3. Le Conseil de Surveillance établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la nomination ou au remplacement de ses président et vice-président, et de celles relatives à la nomination ou à la révocation des membres du Directoire, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

4. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article 15 des statuts) :

Des jetons de présence peuvent être alloués au Conseil de Surveillance par l'assemblée générale. Le Conseil les répartit librement entre ses membres.

Le Conseil peut également allouer aux membres du Conseil de Surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

- Censeurs (article 16 des statuts) :

1. L'Assemblée Générale peut nommer des censeurs aux fins d'assister le Conseil de Surveillance. Les censeurs sont choisis ou non parmi les actionnaires, sont au maximum au nombre de quatre et sont nommés pour une durée maximale de six ans. Le Conseil de Surveillance fixe leurs attributions et détermine leur rémunération.

2. La limite d'âge pour exercer les fonctions de censeur est fixée à quatre-vingts (80) ans. Tout censeur qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

3. Les censeurs sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, et prennent part à ses délibérations, avec voix consultative seulement. Ils ne peuvent se substituer aux membres du Conseil de Surveillance et émettent seulement des avis.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est reproduit à la section 4.2 ci-après.

- Composition du Directoire (article 17 des statuts) :

1. La société est dirigée par un Directoire, composé de trois à sept membres, nommés par le Conseil de Surveillance. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance, conformément à la loi et aux présents statuts.

2. Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont toujours rééligibles. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du Directoire est fixée à soixante huit (68) ans. Tout membre du Directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la Société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions, et après leur expiration.

3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre (4) ans. En cas de vacance d'un siège, le Conseil de Surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4. Tout membre du Directoire est révocable, soit par le Conseil de Surveillance, soit par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

- Présidence du Directoire. Direction générale (article 18 des statuts) :

1. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Il exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

2. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.
3. Les fonctions de président et, le cas échéant, de Directeur général, attribuées à des membres du Directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le Conseil de Surveillance.
4. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou par un Directeur général.

- Délibérations du Directoire (article 19 des statuts) :

1. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.
2. Le président du Directoire ou, en son absence, le directeur général qu'il désigne, préside les séances.
3. Les délibérations du Directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur applicable aux réunions du Conseil de Surveillance. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.
4. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.
5. Le Directoire, pour son propre fonctionnement, arrête son règlement intérieur, et le communique pour information au Conseil de Surveillance.

- Rémunération des membres du Directoire (article 21 des statuts) :

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, et fixe les nombres et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur sont éventuellement attribuées.

Les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission sont décrites à l'article 23 des statuts, reproduit à la section 3.1.4 du présent document de référence.

4.2 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Ce règlement intérieur, prévu par l'article 13 des statuts de la Société, peut être modifié à tout moment par une délibération du Conseil de Surveillance.

Article 1 : Participation au Conseil. Indépendance

1. Chaque membre du Conseil doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du Conseil et du ou des comités dont il est membre.

Est réputé souhaiter la fin de son mandat et invité à présenter sa démission tout membre du Conseil qui, sauf motif exceptionnel, n'a pas assisté à la moitié au moins des séances tenues dans l'année du Conseil et du ou des comités dont il est membre.

2. Le Conseil de Surveillance définit, et revoit chaque année la qualification de ses membres au regard de leur indépendance. Il statue après avis du Comité des Rémunérations et de Sélection.

Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant, lorsque, directement ou indirectement, il n'entretient aucune relation, de quelque nature qu'elle soit, avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse affecter ou compromettre sa liberté de jugement.

Est a priori considéré comme indépendant tout membre du Conseil qui :

- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, mandataire social ou salarié de la Société, ou d'une société qu'elle consolide,
- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, mandataire social d'une société dans laquelle la Société, ou un de ses préposés désigné en tant que tel, détient ou a détenu un mandat d'administrateur,
- n'est pas, et n'a pas été au cours des cinq derniers exercices, Commissaire aux comptes de la Société ou d'une de ses filiales,
- n'est, directement ou indirectement, et de manière significative, ni client, ni fournisseur, ni banquier d'affaires ou de financement de la Société ou d'une de ses filiales,
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social de la Société.

Le Conseil peut estimer qu'un de ses membres satisfaisant ces critères ne doit pas être qualifié d'indépendant à raison d'une situation particulière, ou inversement qu'un de ses membres ne satisfaisant pas tous ces critères doit être qualifié d'indépendant.

Article 2 : Réunions du Conseil de Surveillance

1. En application du paragraphe 3 de l'article 12 des statuts, sur la proposition de son Président, le Conseil désigne un secrétaire, qui peut être choisi en-dehors de ses membres.

2. Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois chaque trimestre. Les convocations sont faites par lettre, télégramme, télécopie, message électronique, ou verbalement. Elles peuvent être transmises par le secrétaire du Conseil .

Il est convoqué par le Président, qui arrête son ordre du jour, lequel peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

En cas d'empêchement du Président, il est remplacé dans toutes ses attributions par le Vice-Président.

Le Président doit réunir le Conseil dans les quinze jours, lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directoire le lui demandent de façon motivée. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les réunions se tiennent au lieu fixé par la convocation.

3. Un membre du Conseil de Surveillance peut, par lettre, télégramme, télécopie ou message électronique, donner mandat à un autre membre du Conseil de le représenter à une séance, chaque membre du Conseil ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil de Surveillance ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

4. Sauf pour l'adoption des décisions relatives à la nomination ou au remplacement de ses Président et Vice-Président, et de celles relatives à la nomination ou à la révocation des membres du Directoire, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

5. Le Conseil de Surveillance peut autoriser des personnes extérieures à participer à ses réunions, y compris par visioconférence ou par télécommunication.
6. Il est tenu au siège social un registre des présences signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Article 3 : Procès-verbaux

Il est établi un procès-verbal des délibérations de chaque séance du Conseil, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le procès-verbal fait mention de l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication, et du nom de chaque personne ayant participé à la réunion par ces moyens.

Le secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et à certifier des copies ou extraits de procès-verbal.

Article 4 : Exercice des pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il exerce à cette fin les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

1. Communications au Conseil de Surveillance

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Président se fait notamment communiquer mensuellement par le Directoire un état des participations, de la trésorerie et de l'endettement éventuel de la Société, et des opérations réalisées.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport reprenant ces mêmes éléments, et décrivant les activités et la stratégie de la Société.

Le Directoire présente en outre au Conseil, une fois par semestre, ses budgets et plans d'investissement.

2. Autorisation préalable du Conseil de Surveillance

1. Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil de Surveillance fixe, par une délibération écrite communiquée au Directoire, la durée, les montants et les conditions auxquelles il l'autorise d'avance à accomplir une ou plusieurs opérations visées aux a) et b) du paragraphe 4 de l'article 14 des statuts.

2. Par délégation du Conseil et sur avis conforme du Comité Financier, le Président peut, entre deux séances du Conseil et en cas d'urgence, autoriser le Directoire à réaliser les opérations visées aux a) et b) du paragraphe 4 de l'article 14 des statuts, seulement lorsque leur montant (tel que pris en compte pour l'appréciation du seuil, conformément à l'article 14 paragraphe 4 des statuts) est compris entre 175 000 000,00 euros et 350 000 000,00 euros pour les opérations visées au dernier et à l'avant-dernier tirets du b).

Cette autorisation doit prendre une forme écrite. A sa prochaine réunion, le président en rend compte au Conseil qui la ratifie.

3. Par délégation du Conseil de Surveillance, son Président autorise la désignation de tout nouveau représentant de la Société au sein de tous conseils de toutes sociétés françaises ou étrangères dans lesquelles la Société détient une participation d'une valeur au moins égale à 175 000 000,00 euros.

4. Le Président du Conseil de Surveillance peut à tout moment émettre un avis auprès du Directoire sur toute opération qu'il a réalisée, réalise ou projette.

5. Les accords ou autorisations préalables donnés au Directoire en application de l'article 14 des statuts et du présent article sont mentionnés par les procès-verbaux des délibérations du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Article 5 : Création de comités - Dispositions communes

1. En application du paragraphe 7 de l'article 14 des statuts, le Conseil de Surveillance décide de créer en son sein un Comité d'Audit, un Comité Financier, et un Comité des Rémunérations et de Sélection. Ces trois comités spécialisés sont permanents. Leurs missions et leurs règles particulières de fonctionnement sont définies par leurs chartes constituant les annexes 1, 2 et 3 au présent règlement.
2. Chaque Comité comprend de trois à sept membres, nommés à titre personnel, et qui ne peuvent se faire représenter. Ils sont choisis librement en son sein par le Conseil, qui veille à ce qu'ils comprennent des membres indépendants.
3. La durée du mandat d'un membre de Comité est égale à la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, étant entendu que le Conseil de Surveillance peut à tout moment modifier la composition des Comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un Comité.
4. Le Conseil peut également nommer un ou plusieurs censeurs dans un ou plusieurs des Comités pour la durée qu'il détermine. Conformément aux statuts, les censeurs ainsi nommés prennent part aux délibérations du Comité concerné, avec voix consultative seulement. Ils ne peuvent se substituer aux membres du Conseil de Surveillance et émettent seulement des avis.
5. Le Conseil nomme le président du Comité parmi ses membres, pour la durée de son mandat de membre de ce Comité.
6. Chaque Comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil de Surveillance.
7. Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au siège social ou en tout autre lieu décidé par le Président, qui détermine l'ordre du jour de chaque réunion.
Le Président d'un Comité peut décider d'inviter l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance à assister à une ou plusieurs de ses séances. Seuls les membres du Comité prennent part à ses délibérations.
Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne de son choix.
8. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le Président du Comité, sous l'autorité du Président du Comité. Il est transmis à tous les membres du Comité. Le Président du Comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.
9. Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil de Surveillance.
10. La rémunération des membres de chaque Comité est fixée par le Conseil de Surveillance, et prélevée sur le montant global annuel des jetons de présence.

Article 6 : Rémunération du Conseil de Surveillance

1. Le Président et le Vice-Président peuvent percevoir une rémunération dont le Conseil de Surveillance détermine la nature, le montant et les modalités sur proposition du Comité des Rémunérations.
2. Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale en application de l'article 15 des statuts est réparti par le Conseil de Surveillance entre le Conseil, ses différents Comités spécialisés, et éventuellement les censeurs, selon les principes suivants :
 - Le Conseil de Surveillance détermine le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance, et le montant de ceux qui sont alloués pour chaque Comité à son Président et à chacun de ses membres.
 - Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil et aux membres des Comités sont répartis à concurrence de moitié de manière uniforme et pour l'autre à proportion de leurs présences effectives aux séances du Conseil et des Comités.

- Le Conseil de Surveillance peut décider qu'une partie des jetons de présence qu'il détermine sera allouée aux censeurs dans des conditions qu'il détermine.

Article 7 : Déontologie

1. Les membres du Conseil de Surveillance et des Comités, ainsi que toute personne assistant à ses réunions et à celles de ses Comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur ses délibérations et celles de ses Comités, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son président ou celui du Directoire.
2. En particulier, si le Conseil de Surveillance a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sur le cours du titre de la Société ou d'une société qu'elle contrôle, les membres du Conseil doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique.
3. Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer la Société, sous pli confidentiel, par l'intermédiaire du Président du Conseil de Surveillance, du nombre de titres qu'il détient dans la Société et, dans les cinq jours ouvrables de sa réalisation, de toute opération qu'il effectue sur ces titres. Il informe en outre la Société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la Société.
4. La Société peut demander à chaque membre du Conseil de fournir toutes les informations, relatives notamment à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, de certains pays.
5. Lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un membre du Conseil de Surveillance ou un Censeur est directement ou indirectement intéressé (par exemple lorsqu'un membre du Conseil est affilié : à la banque conseil ou à la banque de financement du vendeur, à la banque conseil ou à la banque de financement d'un concurrent d'Eurazeo pour la transaction en question, à un fournisseur ou client significatif d'une société dans laquelle Eurazeo envisage de prendre une participation), le membre du Conseil ou le Censeur concerné est tenu d'informer le Président du Conseil de Surveillance dès qu'il a connaissance d'un tel projet, et de lui signaler qu'il est directement ou indirectement intéressé et à quel titre. Le membre du Conseil ou le Censeur concerné est tenu de s'abstenir de participer à la partie de la séance du Conseil de Surveillance ou d'un de ses Comités concernant le projet en question. En conséquence, il ne participe pas aux délibérations du Conseil ni au vote relatif au projet en question et la partie du procès-verbal de la séance relative au projet en question ne lui est pas soumise.

Article 8 : Notification

Le présent règlement intérieur sera notifié au Directoire, qui en prendra acte par une délibération spéciale.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance et/ou les membres du Directoire.

Un membre du Conseil de Surveillance (Monsieur Merveilleux Du Vignaux) est le gendre du Président du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 (Madame Béatrice Stern) est la fille du Président du Conseil de Surveillance.

A la connaissance d'Eurazeo, aucun des membres du Conseil de Surveillance, ni aucun des membres du Directoire d'Eurazeo n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou

liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, à l'exception des éléments indiqués dans la section Litiges. Aucun des membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire à l'égard d' Eurazeo et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire a été nommé en cette qualité, à l'exception de Messieurs Laurent et Dupuy qui sont membres du Conseil de Surveillance en leur qualité de représentants de Crédit Agricole SA et de Messieurs Bernheim, Guyot et Merveilleux Du Vignaux qui sont membres du Conseil de Surveillance en leur qualité de représentants de SCHP.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire concernant la cession dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions détenues.

4.3 Opérations avec les apparentés

Les informations relatives aux parties liées figurent en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

1. Les conventions réglementées soumises à l'approbation du Conseil sont décrites dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes et ne sont donc pas reprises dans cette section.

1.1 Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figure dans le document de référence d'Eurazeo aux pages 190 à 194.

1.2 Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2007 aux pages 208 à 212.

1.3 Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2006, aux pages 210 à 213.

2. Les conventions avec des apparentés portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions visées à l'article L 225-87 du Code de commerce) sont décrites ci-après.

2.1 Conventions financières (conventions de trésorerie et avances en compte courant)

- Convention de trésorerie groupe 2003
- Adhésion à la convention de trésorerie du groupe par Lux Tiles, La Mothe, Catroux et Immobilière Bingen en 2005, Legendre Holding 15 en 2006 et RedBirds Participations, RedBirds France et Ray France Investment SAS en 2007.
- Des avances en compte courant ont été consentie par Eurazeo à ses filiales dont certaines ont été remboursées et / ou capitalisées :
 - Legendre Holding 8 en 2007;
 - Euraleo en 2007;
 - LH APCOA en 2007;
 - Eurazeo Partners en 2006 ;
 - Immobilière Bingen en 2005 ;
 - Eurazeo Real Estate Lux en 2004, 2005, 2006 et 2007 ;
 - WhiteBirds en 2004 et 2005 ;
 - Legendre Holding 11 en 2005, 2006 et 2007 ;
 - Dirinvest 1, détenue majoritairement par des cadres de Groupe B&B Hotels, en 2005 ;
 - Groupe B&B Hotels, en 2005 et 2006 ;
 - Ray France Investment, en 2005 et 2007 ;
 - RedBirds Participations en 2005 ;
 - La Mothe en 2003, 2004 et 2005 ;
 - Catroux en 2003 et 2004 ;
 - Eurazeo Editions en 2003.

2.2 Autres

- Convention d'intégration fiscale.
- Accord concernant une lettre envoyée par Lazard LLC en date du 30 janvier 2003 intitulée "Memorandum Capital Deferred Compensation", confirmant le mécanisme décidé par le Board de Lazard LLC d'octroi d'un "capital account" aux associés, cet accord étant requis pour ne pas perdre le bénéfice du droit en question.

3. Conventions de prestations de services (montants H.T)

- Convention du 23 avril 2007 entre Eurazeo et le holding d'acquisition d'APCOA donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 8 850 000 euros pour des prestations de services (non encore encaissé à ce jour).
- Convention du 30 mars 2007 entre Eurazeo et Eurazeo Management Lux donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 6 000 000 euros pour diverses prestations de services de conseil en investissement.
- Convention du 15 février 2007 entre Eurazeo et Parantech Expansion donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 414 000 euros HT pour diverses prestations dans le cadre de la revalorisation de la participation de Parantech dans RedBirds France.
- Convention du 30 juin 2006 entre Eurazeo et Eurazeo Management Lux donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 4 000 000 euros pour diverses prestations de conseil en investissement (dont 2 400 000 euros ont été facturés en 2006).
- Convention du 20 juin 2006 entre Eurazeo et LFPI Gestion donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 66 900 euros en 2006 et en 2007, compte tenu de la participation d'Eurazeo dans le cadre de la levée de fonds PCPR LFPI Croissance.
- Convention du 31 mai 2006 entre Eurazeo et Europcar Groupe donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 15 500 000 euros pour diverses prestations de services dans le cadre de l'acquisition de Europcar Groupe.
- Convention de décembre 2005 entre Eurazeo et ANF donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 300 000 euros en 2005 (versés en 2006), de 526 755,85 euros en 2006 (versés en 2007), et de 730 000 euros en 2007 (versés en 2008) pour diverses prestations de services et remboursement de frais.
- Convention du 12 octobre 2005 entre Eurazeo et Groupe B&B Hotels donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 3 830 000 euros pour diverses prestations de services dans le cadre de l'acquisition de Financière Galaxie (société holding du Groupe B&B Hotels).
- Convention du 30 juin 2005 entre Eurazeo et Fraikin Assets donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 2 100 000 euros pour des prestations de services relatifs à la titrisation.
- Convention du 4 avril 2005 entre Eurazeo et SatBirds SAS donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 1 974 596,68 euros pour des prestations de services.
- Convention du 4 avril 2005 entre Eurazeo et SatBirds Capital Participations SCA donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 2 278 381 euros pour des prestations de services.
- Convention du 4 avril 2005 entre Eurazeo et SatBirds Finance SARL donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 15 948 679 euros pour des prestations de services.
- Convention du 17 mars 2005 entre Eurazeo et Ray Acquisition SCA donnant lieu au versement de commissions pour un montant de 17 218 533 euros en 2005, 1 068 000 euros en 2006 et 225 467 euros en 2007, pour des prestations de services de Consulting.
- Conventions entre Eurazeo et Lazard Frères Banque en 2005, 2006 et 2007 donnant lieu au versement de commissions pour diverses prestations de services (tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, encaissement de dividendes, service financier des actions).

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe

5.1 Organigramme

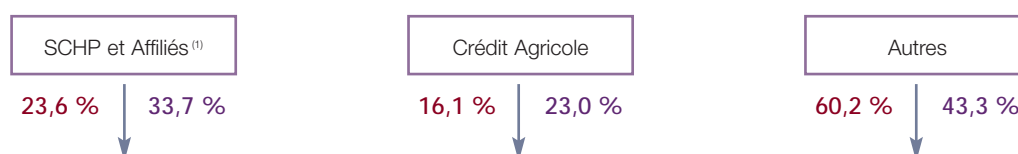
5.1.1 Organigramme

Eurazeo est la société mère du Groupe.

Au 31 décembre 2007, il existe 238 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable d'Eurazeo, dont 231 sociétés par intégration globale et 7 sociétés par mise en équivalence.

La liste complète des filiales du groupe est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Organigramme d'Eurazeo au 31 décembre 2007



Eurazeo au 31 décembre 2007

Private equity	Private equity coté	Immobilier	Participations cotées
Europcar Groupe (85,1 %)*	Rexel (21,4 %)*	ANF (62,8 %)*	Danone (5,5 %)
B&B Hotels (74,1 %)*	LT Participations/Ipsos (19,0 %)		Veolia (2,1 %)
APCOA (81,8 %)*	Cegid (6,9 %)		Air Liquide (5,6 %)
ELIS (83,2 %)*			
Financière Truck (Investissement) (Fraikin) (13,2 %)*			
Gruppo Banca Leonardo (19,6 %)			
Intercos (18,6 %)*			
Sirti (7,3 %)*			

■ % du capital ■ % de droits de vote

(*) Pourcentage d'intérêt d'Eurazeo.

(1) Au 15 janvier 2008, SCHP & Affiliés ont franchi à la baisse le seuil des 20 % du capital et détiennent à cette date 19,7 %.

5.1.2 Relations entre la société mère et ses filiales

Les relations avec les filiales sont décrites dans la partie 4.3 conventions avec les apparentées de ce document et les flux financiers figurent en note 12 de l'annexe aux comptes sociaux.

5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée

Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, principalement en France.

Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites aux pages 48 à 74 et concernent les sociétés Europcar, Groupe B&B hotels, ANF, ELIS et APCOA.

La valeur nette inscrite au bilan consolidé du Groupe Eurazeo ressort à 894 717 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 266 098 milliers d'euros au 31 décembre 2006 soit respectivement 5,3 % et 2,3 % du total du bilan consolidé.

Un récapitulatif des immobilisations corporelles du groupe et des principales charges y afférant (amortissements et provisions) figure aux notes 3 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés (pages 225 et 226).

5.3 Contrats importants

Les contrats importants sont décrits dans les sections 3 (Pactes d'actionnaires), 4.3 (Opérations avec les apparentés) et 5.6 (Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat).

5.4 Dépendance à l'égard des brevets ou licences

La Société Eurazeo n'est soumise à aucune dépendance significative à l'égard de brevets, de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, commerciaux ou financiers.

5.5 Changements significatifs de la situation financière

A la connaissance d'Eurazeo, depuis le 31 décembre 2007, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Société et du Groupe Eurazeo.

5.6 Bref historique et évolution de la structure du Groupe

Eurazeo est issue de la fusion en 2001 de Gaz et Eaux fondée en 1881 et de Eurafance fondée en 1969. Au 30 septembre 1974, les actifs s'élevaient à 92,5 millions d'euros et la capitalisation boursière était de 41,0 millions d'euros. Par action, la valeur des actifs était de 4,23 euros et le cours de bourse de 1,88 euro.

Entre 2001 et 2005, Eurazeo a procédé à une restructuration en profondeur de son organigramme de participations par le biais (i) d'une fusion-absorption en 2001 des sociétés Azeo, La France Participations et Gestion, La Compagnie Française de Participations et d'Assurances, La Compagnie Centrale de Placements et la Société de Participations et de Gestion de Courtages (ii), d'une fusion-absorption en 2004, de la société Rue Impériale, ancienne société-mère du Groupe et (iii) de l'apport de l'activité immobilière reçue de Rue Impériale à sa filiale ANF en 2005.

Les mouvements sur le portefeuille reflètent la stratégie d'investissement mise en place depuis 2002 qui a conduit Eurazeo à investir dans des participations de private equity et dans des sociétés cotées de premier plan et à céder des investissements historiques.

Au cours des exercices clos de 2004 à 2006, les principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres ont été les suivants :

Investissements :

- Acquisition en 2004 de 2 000 000 titres Veolia Environnement pour un montant de 49,3 millions d'euros,
- Apport en 2004 de la participation dans CCMX à l'offre d'échange proposée par CEGID. Ces opérations se sont traduites d'une part par la cession des actions et obligations CCMX pour un prix de revient de 19,3 millions d'euros dégageant une moins-value de 10,0 millions d'euros entièrement provisionnée et d'autre part par un investissement de 19,9 millions d'euros en actions et bons de souscription CEGID.
- Investissements complémentaires dans les fonds en 2004 pour 45,4 millions d'euros.
- Acquisition en 2005 des titres Groupe B&B pour un montant de 51,3 millions d'euros.
- Acquisition en 2005 des titres Ray France Investment pour un montant net après syndication de 463,8 millions d'euros.
- Acquisition en 2005 au travers de Legendre Holding 11, de 529 499 actions Air Liquide pour un montant de 83,9 millions d'euros.
- Acquisition en 2005 au travers d'Immobilière Bingen de la société ANF pour 97,4 millions d'euros.
- Investissement complémentaire en 2005 dans le fonds Colyzeo au travers de Eurazeo Real Estate Lux pour un montant de 47 millions d'euros.
- Versements en 2005 au titre des engagements déjà pris dans les fonds pour 17,7 millions d'euros, notamment aux Etats-Unis.
- Acquisition en 2006 des titres Europcar pour un montant net après syndication de 681,0 millions d'euros.
- Investissement complémentaire en 2006 par acquisition de 4 259 509 actions Danone pour un prix de revient de 425,3 millions d'euros.
- Investissement complémentaire en 2006 par acquisition de 393 120 actions Air Liquide pour un prix de revient de 151,3 millions d'euros.
- Investissement en 2006 dans Gruppo Banca Leonardo pour un montant de 93,2 millions d'euros.
- Investissement en 2006 dans Eurazeo Co-Investments Partners "ECIP" pour 3,8 millions d'euros.

Désinvestissements :

- Cession en 2004 de 1 200 000 titres Danone pour un prix de revient de 20,6 millions d'euros et un prix de vente de 86,3 millions d'euros dégageant une plus-value de 65,7 millions d'euros. Après reprise d'une quote-part de l'écart d'acquisition brut de 22,1 millions d'euros, la plus-value consolidée s'élève à 43,6 millions d'euros.
- Cession en 2004 de la participation dans François-Charles Oberthur Fiduciaire pour un prix de revient de 25,7 millions d'euros et un prix de vente de 36,2 millions d'euros dégageant une plus-value de 10,5 millions d'euros.
- Cession en 2004 de 336 814 titres Pearson Plc pour un prix de revient consolidé de 1,6 million d'euros et un prix de vente de 3,7 millions d'euros dégageant une plus-value consolidée de 2,1 millions d'euros.
- Cession en 2004 de 3 381 266 actions Infogrames Entertainment pour un prix de revient de 18,9 millions d'euros et un prix de vente de 5,5 millions d'euros dégageant une moins-value de 13,4 millions d'euros.
- Cession en 2004 de 4 444 445 droits de souscription Veolia Environnement pour un montant de 0,3 million d'euros dégageant une moins-value de 13,0 millions d'euros.
- Désinvestissements en 2004 au travers des fonds d'investissement pour un prix de revient de 55,5 millions d'euros dégageant 6,9 millions d'euros de moins-value de cession.
- Cession en 2005 des actions Eutelsat par l'intermédiaire des groupes BlueBirds, RedBirds et WhiteBirds au Groupe SatBirds (devenu Eutelsat Communications) caractérisée par une plus-value nette de 180,3 millions d'euros réalisée à l'occasion des opérations de refinancement d'avril 2005 majorée par une plus-value de dilution de 129,1 millions d'euros consécutive à l'incidence de l'augmentation de capital réservée lors de l'introduction en bourse d'Eutelsat Communications, soit un montant global de 309,4 millions d'euros.
- Cession en 2005 de la participation dans Terreal au travers de la filiale Catroux dégageant une plus-value consolidée de 130,7 millions d'euros.
- Cession en 2005 de la participation directe et indirecte au travers de la filiale Malesherbes dans Lazard L.L.C pour un montant de 610,2 millions d'euros dégageant une moins-value consolidée de 157,9 millions d'euros.
- Cession en 2005 de la participation dans IRR Capital pour un montant de 307,8 millions d'euros dégageant une plus-value consolidée de 118,0 millions d'euros.
- Cession en 2005 de 11 187 524 titres Pearson Plc pour un prix de revient consolidé de 97,0 millions d'euros et un prix de vente de 111,0 millions d'euros dégageant une plus-value consolidée de 14,0 millions d'euros.
- Cession en 2005 de 1 435 464 titres Saint-Gobain pour un prix de revient de 34,6 millions d'euros et un prix de vente de 65,9 millions d'euros dégageant une plus-value de 31,4 millions d'euros.
- Cession en 2005 de la participation dans Sandinvest pour un prix de revient de 6,2 millions d'euros et un prix de vente de 16,2 millions d'euros dégageant une plus value de 10, 0 millions d'euros.3
- Cession en 2005 de 67 330 titres Gécina pour un prix de revient de 1,9 million d'euros et un prix de vente de 5,4 millions d'euros dégageant une plus-value de 3,5 millions d'euros.
- Désinvestissements au travers des fonds d'investissement en 2005 pour un prix de revient de 107,1 millions d'euros dont 67,2 millions d'euros au titre du F.C.P.R BBS Capital dégageant 9,0 millions d'euros de plus-values nettes.
- Cession en 2006 de la majorité du portefeuille de fonds d'investissement pour un montant de 181,7 millions d'euros et pour un prix de revient de 216,8 millions d'euros.
- Cession en 2006 du solde de la participation dans Pearson Plc pour un prix de revient consolidé de 5,2 millions d'euros et un prix de vente de 9,2 millions d'euros.

L'activité de l'exercice 2007 est détaillée dans le rapport du Directoire de la page 90 à la page 94 de ce document.

6. Contacts et informations financières disponibles

6.1 Responsable de l'information financière

Philippe Audouin - Membre du Directoire

Tél. : (33) 01 44 15 01 11 - Fax : (33) 01 47 66 84 41

E-mail : paudouin@eurazeo.com - site internet : www.eurazeo.com.

6.2 Calendrier de la communication financière

- Assemblée Générale Mixte d'Eurazeo au Pavillon Gabriel : 14 mai 2008 à 10 h 00.
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 : 14 mai 2008.
- Versement du dividende : 22 mai 2008 (soumis à approbation par l'Assemblée Générale).
- Attribution d'une action gratuite pour 20 : 26 mai 2008.
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 : 13 août 2008.
- Publication des résultats du 1^{er} semestre 2008 : 28 août 2008.
- Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008 : 14 novembre 2008.

6.3 Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux de la société Eurazeo, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la société Eurazeo devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société Eurazeo, 32, rue de Monceau, 75008 Paris.

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Eurazeo sont accessibles sur le site Internet www.eurazeo.com.

6.4 Document d'information annuel

Communiqués de presse disponibles sur le site de la Société : www.eurazeo.com.

Date	Intitulé
14/02/2007	Chiffre d'affaires consolidé 2006
19/02/2007	Eurazeo annonce un accord pour l'acquisition auprès d'Investcorp d'APCOA, le premier opérateur européen de la gestion de parkings, pour 885 millions d'euros
26/02/2007	Eurazeo annonce la cession d'un portefeuille de fonds à AIG
22/03/2007	Résultats 2006
19/04/2007	Mise en place de l'équipe d'investissement d'Euraleo
26/04/2007	Eurazeo annonce la réalisation de l'acquisition d'APCOA pour 885 millions d'euros
11/05/2007	Attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes
14/05/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2007
24/07/2007	Négociation exclusive avec PAI partners pour l'acquisition d'ELIS
21/08/2007	Evolution du portefeuille de titres cotés
28/08/2007	Résultats du 1 ^{er} semestre 2007
14/11/2007	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2007
30/11/2007	Entrée d'Eurazeo dans l'indice MSCI
29/01/2008	Actionnaire de concert avec Colony dans Accor
04/02/2008	Chiffre d'affaires 2007
27/03/2008	Résultats 2007

Autre informations permanentes sur le titre Eurazeo disponibles sur le site de la Société : www.eurazeo.com

Date	Intitulé
08/02/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2007 Rachats d'actions janvier 2007
08/03/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2007 Rachats d'actions février 2007
05/04/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2007 Rachats d'actions mars 2007
09/05/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2007 Rachats d'actions avril 2007
11/06/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2007 Rachats d'actions mai 2007
04/07/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2007 Rachats d'actions juin 2007
08/08/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2007 Rachats d'actions juillet 2007
10/09/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2007 Rachats d'actions août 2007
05/10/2007	Nombre d'actions et de droit de vote au 30 septembre 2007 Rachats d'actions septembre 2007
08/11/2007	Nombre d'actions et de droit de vote au 31 octobre 2007 Rachats d'actions octobre 2007
07/12/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2007 Rachats d'actions novembre 2007
08/01/2008	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2007 Rachats d'actions décembre 2007
11/02/2008	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2008 Rachats d'actions janvier 2008
05/03/2008	Nombre d'actions et de droits de vote au 29 février 2008 Rachats d'actions février 2008

Autre informations permanentes ou occasionnelles disponibles sur le site de la Société : www.eurazeo.com

Date	Intitulé
26/03/2007	Convocation à l'Assemblée Générale Mixte - 3 mai 2007
13/04/2007	Mise à disposition du Document de référence 2006
24/04/2007	Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

6.5 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence.

Éléments complémentaires relatifs aux comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

- Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurent dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2007, aux pages 122 à 179.

- Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2007, aux pages 180 à 181.

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurent dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2006, aux pages 118 à 179.

- Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2006, aux pages 180 à 181.

Éléments complémentaires relatifs aux comptes sociaux des exercices clos le 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

- Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurent dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2007, aux pages 182 à 205.

- Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2007, aux pages 206 à 207.

- Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurent dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2006, aux pages 182 à 207.

- Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figure dans le document de référence d'Eurazeo déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2006, aux pages 208 à 209.

Afin de faciliter la lecture du présent rapport enregistré comme document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite "Prospectus" et renvoie aux pages du rapport annuel correspondantes.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de pages
1 - Personnes responsables	308
2 - Contrôleurs légaux des comptes	309
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1 - Informations financières historiques	2 à 5, 6, 95 à 98
3.1 - Informations financières intermédiaires	N/A
4 - Facteurs de risque	134 à 142
5 - Informations concernant l'émetteur	
5.1 - Histoire et évolution de la Société	90 à 101, 331 à 333
5.2 - Investissements	90 à 101, 331 à 333
6 - Aperçu des activités	
6.1 - Principales activités	16 à 18
6.2 - Principaux marchés	19 à 21
6.3 - Événements exceptionnels	N/A
6.4 - Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	331
6.5 - Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1
7 - Organigramme	
7.1 - Description sommaire du groupe de l'émetteur et place qu'il y occupe	330
7.2 - Liste des filiales importantes de l'émetteur	257 et 262
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 - Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	331
8.2 - Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	134
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 - Situation financière	6, 90 à 101
9.2 - Résultat d'exploitation	6, 96 à 98
10 - Trésorerie et capitaux	
10.1 - Informations sur les capitaux de l'émetteur	96, 235 à 237
10.2 - Source et montant des flux de trésorerie	96 à 97, 202, 289
10.3 - Conditions d'emprunt et structure de financement	96 à 97, 241 à 242, 288
10.4 - Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	241 à 244
10.5 - Sources de financement attendues pour honorer les engagements	16 à 17
11 - Recherche et développement, brevets et licences	331
12 - Informations sur les tendances	94
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14 - Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale	
14.1 - Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	24 à 28, 104 à 121, 133
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	327
15 - Rémunération et avantages	
15.1 - Montant de la rémunération versée et avantages en nature	104 à 121, 124, 293
15.2 - Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	124 à 134, 153 à 157, 238 à 240, 255 à 256

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de pages
16 - Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
16.1 - Date d'expiration du mandat	24 à 28
16.2 - Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	328 à 329
16.3 - Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	29, 122 à 123
16.4 - Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	102 à 104
17 - Salariés	
17.1 - Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	30, 150, 250, 293
17.2 - Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	30, 151, 157, 158
17.3 - Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	151
18 - Principaux actionnaires	
18.1 - Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7, 144, 146, 289, 330
18.2 - Existence de droits de vote différents des actionnaires	41, 312
18.3 - Contrôle de l'émetteur	7, 146
18.4 - Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	314 à 315
19 - Opérations avec des apparentés	124, 231, 255 à 257, 293, 316 à 317, 326 à 329
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 - Informations financières historiques	96, 98, 331 à 333
20.2 - Informations financières pro forma	274 à 277
20.3 - États financiers	198 à 277, 280 à 305
20.4 - Vérifications des informations financières historiques annuelles	278 à 279, 306 à 307
20.5 - Date des dernières informations financières	31/12/2007
20.6 - Informations financières intermédiaires	N/A
20.7 - Politique de distribution des dividendes	146, 147
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	136 à 138, 238
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	331
21 - Informations complémentaires	
21.1 - Capital social	312 à 314
21.2 - Acte constitutif et statuts	310 à 311
22 - Contrats importants	331
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	209, 227 à 229
24 - Documents accessibles au public	38 à 39, 334
25 - Informations sur les participations	44 à 85, 303 à 304

N/A : Non applicable

Information requise par le rapport financier	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
Attestation du responsable du document		
Rapport du Directoire	2 ; 4	95 à 101 ; 134 à 142
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 255-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	7.5	164 à 165
- Informations requises par l'article L. 255-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	5.6	148 à 149
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 255-211, al 2 du Code de commerce)	7.3	158 à 162
Etats financiers		
- Comptes annuels		280 à 305
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels		306 à 307
- Comptes consolidés		198 à 277
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		278 à 279



Shangai, 2006



Paris, 2007



NYC, 2007



NYC, 2007



Shangai, 2006



Paris, 2005

Floriane de Lassée

Floriane de Lassée, née en 1977, est une jeune artiste française basée à Paris. Après une Maîtrise en Art Graphique (spécialisation photo) à l'ESAG/Penninghen (Ecole Supérieure d'Arts Graphiques), Floriane part en 2003 finir ses études à New York à la School of l'International Center of Photography. Dans cette ville, elle est immédiatement fascinée par la beauté des lumières nocturnes. L'idée de faire poser des personnages lui vient rapidement. A première vue, les photos de Floriane restituent avec froideur le caractère inhumain des grandes villes. Avec un œil plus attentif, on peut remarquer la présence de personnages qui se fondent dans le décor. Malgré les apparences, les photos de Floriane ne sont pas recomposées. Elle donne volontairement à ses photos des allures de montage mais tout est là dès la prise de vue, ce qui implique un long processus de préparation. Les clichés, capturés grâce à une chambre grand format, peuvent nécessiter jusqu'à une heure de pause ; les prises de vues ont lieu le soir, à la tombée de la nuit et de préférence en hiver car les jours sont plus courts.

Ainsi, depuis plusieurs années, Floriane construit sa collection de "Night Views" : New York, Shanghai, Tokyo, Istanbul, Moscou, Las Vegas, Moscou...

À l'automne 2007, elle remporte le prestigieux Nazraeli Press Award lui permettant d'éditer son premier livre "Inside Views". En mars 2008, elle complète sa série par un voyage à Moscou sponsorisée par CM_Art. En avril, une exposition personnelle à la galerie Philippe Chaume (Paris) lui est consacrée.

Floriane est représentée par Laurence Boué (agent de photographes, Paris), par la galerie Philippe Chaume (Paris) et CM-Art (Moscou).

Site internet : www.florianedelassée.com



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération et un résumé, visés par l'Autorité des marchés financiers.

Cette version annule et remplace la version mise en ligne le 7 avril 2008 sur le site de l'AMF. Les modifications faites par rapport à la version déposée le 4 avril 2008 sont les suivantes :

- p 26 : le CV résumé d'un membre du Conseil de Surveillance a été complété (ajout de "est administrateur de l'Institut Curie et de Vigeo et a été Président du Conseil de Surveillance de Suez"),
- p 102 : l'adresse de membres du Conseil de Surveillance a été modifiée : c/o Eurazeo 32, rue de Monceau, 75008 Paris,
- p 133 : les chiffres de la ligne "Total" du tableau indiquant la participation des membres du Directoire dans le capital de la Société ont été modifiés,
- p 146 : le nombre de titres Eurazeo détenus par Sofina au 31 décembre 2007 a été corrigé (2 400 000 et non 2 400 00),
- p 278 : le rapport des Commissaires aux comptes a été modifié : I. Opinion sur les comptes consolidés, 2^e paragraphe : "Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères...." au lieu de "Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères...."
- p 330 : le pourcentage dans B&B Hotels est de 74,1 % et non de 74,5 %.